This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

0645 M
33
382.9

Columbia College
in the City of New York.
Library.

From the Bequest
of
F. A. P. Barnard, LL. D.
Pres. of Columbia College, 1864-1889.
and
Mrs. M. M. Barnard.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME IX

Digitized by Google

Art. 37 du Règlement.

La Société n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.....

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME IX

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE CHATELAIN, SUCCESSEUR DE F. PUTHOD,

4, AVENUE DU CHAMP-DE-MARS, 4.

1883

Digitized by Google

COLUMBIA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 31 MARS 1883.

Membres du Bureau.

PRÉSIDENT.

PILLET Louis, avocat.

VICE-PRÉSIDENT.

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

DESCOSTES François, avocat.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

MORAND Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

PERRIN André, libraire.

BIBLIOTHÉCAIRE SPÉCIAL.

GUILLAND Louis, docteur en médecine.

TRÉSORIER.

BLANCHARD Claudius, avocat.

237459

Digitized by Google

Membres effectifs résidants.

Bonjean Joseph, chimiste,	nommé le	18 février 1842.
Guilland Louis, docteur en médecine,	—	6 juin 1850.
Pillet Louis, avocat,	—	7 juillet 1854.
Bebert Pierre-Antoine, chimiste,	—	19 juin 1856.
Carret Joseph, docteur en médecine, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu,	—	19 juin 1856.
De Jussieu Alexis, archiviste du département de la Savoie,	—	16 mai 1861.
Le marquis d'Oncieu de la Batie César,	—	23 avril 1863.
Arminjon Charles (le chanoine),	—	26 janvier 1865.
Le marquis Costa de Beauregard Albert,	—	9 mars 1865.
Trepier François (le chanoine),	—	4 mai 1865.
Perrin André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental,	—	23 janvier 1868.
Tochon Pierre, agronome,	—	2 juillet 1868.
Descostes François, avocat,	—	26 juin 1873.
Barbier Pierre-Victor, directeur des douanes, en retraite,	—	5 février 1874.
Blanchard Claudius, avocat, greffier en chef de la Cour d'appel,	—	5 février 1874.
Courtois d'Arcollières Eugène,	—	6 juillet 1876.
Fusier François, docteur en médecine, directeur de l'Asile de Bassens,	—	3 avril 1879.
Le comte Du Verger de Saint-Thomas Charles, ancien officier supérieur,	—	10 juillet 1879.
Le comte de Mouxy de Loche, Jules,	—	24 février 1881.
Morand Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché,	—	13 juillet 1882.

Membres effectifs non résidants.

Saluce F., chimiste, au Bettonnet,	nommé le	21 août 1829.
Rabut François, prof[r] d'histoire, à Dijon,	—	5 février 1850.
Fabre Adolphe, président du tribunal civil de Saint-Étienne,	—	1[er] mai 1862.
Ducis (le chanoine), archiviste du département de la Haute-Savoie,	—	22 décembre 1864.
M[gr] G. Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, à Fribourg (Suisse),	—	19 juin 1866.
De Foras Amédée (le comte) à Thonon,	—	3 mars 1870.
M[gr] Turinaz Charles, évêque de Nancy et de Toul,	—	1[er] juin 1876.

Digitized by Google

Mgr Rosset Michel, évêque de Maurienne, nommé le 6 juillet 1876.
Buet Charles, homme de lettres, à Paris, — 16 mars 1882.
Borson Francisque, général de brigade, à Saint-Étienne, — 27 avril 1882.
Dufour Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin, — 1er juin 1882.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.
L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

Aragon Victor, ancien premier président près la Cour d'appel de Chambéry, à Montpellier.
Baux Jules, ancien archiviste départemental, à Bourg (Ain).
Bérard Louis, avocat, à Chambéry.
Boissat Jean-Claude, chanoine, à Chambéry.
Bonjean Louis, docteur-médecin, à Rio Janeiro (Brésil).
Challes, sous-directeur de l'Institut des Provinces, à Auxerre.
Chantre Ernest, géologue, directeur-adjoint du Musée de Lyon.
Chevalier C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).
Claretta Gaudenzio (le baron), à Turin.
Costa de Beauregard Josselin (le comte), à Chambéry.
Costa de Beauregard Paul (le comte), à Chambéry.
Croisollet François, notaire, à Rumilly.
Ducros de Sixt Octave, homme de lettres, à Paris.
Durand-Morimbau Henri, homme de lettres, à Paris, rue Maubeuge, 47.
Favre Alphonse, géologue, à Genève, rue des Granges.
Fernex de Mongex Régis (le comte), avocat, à Chambéry.
Fivel Théodore, architecte, à Chambéry.
Fournès (le marquis de), ancien préfet de la Savoie, à Paris.
Genin Félix, entomologiste, à Lyon.
Lory Charles, doyen de la Faculté des sciences, à Grenoble.
Maistre Charles (le comte de), à Beaumesnil (Eure).
Marin Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.
R. P. Mayeul-Lamey, de l'ordre des Bénédictins, au château de Grignon, par Les Laumes (Côte-d'Or).
Molin, professeur de peinture, à Chambéry.
Mollard Francisque, archiviste, à Auxerre.
Perrier de la Bathie (le baron), professeur d'agriculture, à Albertville.

Digitized by Google

Poncet P.-F. (le chanoine), vicaire général, à Annecy.

Ponsero, docteur-médecin, à Suse (Italie).

Promis Vincent, conservateur de la Bibliothèque et du Musée du Roi, à Turin.

Rabut Laurent, professeur de dessin, à Chambéry.

Revon Louis, conservateur du Musée d'Annecy.

Rochas-Aiglun (A. de), capitaine du génie, à Paris.

Rosset Joseph (le baron), général d'artillerie en retraite, à Rome.

Toytot (de) Ernest, à Nevers (Nièvre).

Vallier Gustave, numismate, à Grenoble.

Membres correspondants.

Adriani, professeur d'histoire et de géographie, à Racconis.

Alliaudi, chanoine, à Moûtiers.

Allut, ancien officier, à Lyon.

Antioche Adhémar (le comte d'), au château de Selorre, par Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

Arminjon Ernest, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Arminjon Victor-François, contre-amiral en retraite, à Gênes.

Arnauld de Praneuf, conseiller de préfecture, à Lille.

Aymonier Étienne, capitaine d'infanterie de marine, représentant du protectorat français au Cambodge.

Babaz (R.-P.-J.), professeur, à Montgré.

Barthélemy (de) Édouard, à Paris.

Basin Augustin, docteur-médecin à Chambéry.

Bellardi Louis, minéralogiste, à Turin.

Bellet Charles (l'abbé), à Tain (Drôme).

Berlioz Constant, commissaire de surveillance administrative, à Chambéry.

Bernard Joseph (l'abbé), de Montmélian.

Bœcker (de), président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).

Borrel, architecte, à Moûtiers.

Bouchage Léon (l'abbé), aumônier des sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.

Briot F., inspecteur des Forêts, à Chambéry.

Caccia (le comte Maximilien), à Verceil.

Charvet B., docteur en médecine, à Grenoble.

Chaulin-Mercier Georges, avocat, à Paris.

Chavanne, professeur, à Lausanne.

Daisay Joseph, professeur de peinture, à Chambéry.

Datta, professeur de philosophie, à Turin.

Digitized by Google

DAVAT Adolphe, docteur-médecin, à Aix-les-Bains.
DELMOTTE, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
DÉNARIÉ Gaspard, docteur-médecin, à Chambéry.
DESCHAMPS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer.
DES FRANCS L.-B., inspecteur d'Académie.
DESPINE Félix, conseiller de préfecture en retraite, à Chambéry.
DESPINE Prosper, docteur en médecine, à Marseille.
DREVET Paul-Gaspard, homme de lettres, à Paris.
DUBEUX, ancien procureur général.
DU BOIS-MELLY Charles, à Genève.
DU BOYS Albert, ancien magistrat, à Grenoble.
DUCHET, proviseur du lycée, à Saint-Omer.
DUCRET Joseph, docteur-médecin, à Albertville.
DUMAZ Jules, docteur-médecin, à Chambéry.
DUNAND Joseph, chanoine de la Métropole, à Chambéry.
DUPLAN Albert, avocat, ancien magistrat, à Evian.
DURANDARD Maurice-Antoine, avoué, membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
ESCHAVANNES (le comte D'), à Paris.
FALSAN Albert, géologue, à Lyon.
FLEURY (le chanoine), vicaire général, à Genève.
FLOUEST Édouard procureur général, en retraite, à Paris.
FOLLIET André, député, à Evian.
GALIFFE J.-G.-B., à Genève.
GARBIGLIETTI Antoine, docteur collégié, à Turin.
GARIEL, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
GARIOD Hector (le baron), à Florence.
GAVARD Joseph, de Rumilly, à Rouen.
GIROD Marie, agent des Hospices, à Chambéry.
GLOWER Melvil, professeur, à Lyon.
GONOD, professeur de chimie, à Clermont-Ferrand.
GROS François, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
GUGET, professeur de géographie, à Neufchâtel.
GUILLERMOND, pharmacien, à Lyon.
HERVIER, docteur-médecin. à Rive-de-Gier.
HOLLANDE, docteur ès-sciences naturelles à la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.
HUARD Adolphe, homme de lettres, à Paris.
HUGARD Claude, peintre, à Paris.
JACQUEMOUD, docteur-médecin, à Moûtiers.
JAMBOIS, avocat au barreau de Nancy.
JAYBERT Léon, avocat à Paris.

Digitized by Google

Kosciakiewicz, docteur-médecin. à Rive-de-Gier.

Lachat Hippolyte, ingénieur en chef des mines, à Chambéry.

Lacroix (l'abbé), professeur à l'école militaire de Modène.

Laissus Camille, docteur-médecin, à Moûtiers.

Lancia di Brolo (le duc Frédéric), à Palerme.

Lannoy (le comte Richard de), capitaine du génie, attaché au ministère de la guerre, à Paris.

Lecoy de La Marche, archiviste aux archives nationales, à Paris.

Legrand, vide-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Lejolis Auguste, docteur-médecin, à Cherbourg.

Lepic Ludovic (le comte), à Andressy (Seine-et-Oise).

Lhuillier, professeur de mathématiques, à Genève.

Lieutaud V., bibliothécaire de la ville de Marseille.

Liot de Nortbécourt, receveur des domaines, à Saint-Omer.

Macé Antonin, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.

Mailland Pierre, notaire, à Aix-les-Bains.

Manno Antoine (le baron), membre de l'Académie des sciences de Turin, à Turin.

Martini Pierre (le chevalier), à Cagliari.

Martin Louis-Emile, conseiller à la préfecture du Rhône, à Lyon.

Martin-Franklin Jean, ingénieur, ancien capitaine du génie, à Chambéry.

Masson Albert, docteur en médecine, à Chambéry.

Matheron, géologue, à Marseille.

Matheron Laurent, percepteur.

Matile, professeur, à Neuchâtel.

Mercier, chanoine, à Annecy.

Mignard, archéologue, à Dijon.

Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Milliet d'Aubenton, inspecteur des forêts, à Belley.

Mortillet Arthur (de), à Méry (Savoie).

Mottard, docteur-médecin, à Saint-Jean de Maurienne.

Muteau Charles, à Dijon.

Naville Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.

Negri Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.

Nogués A.-E., prof[r] de physique et d'histoire naturelle, à Lyon.

Ogier, sécrétaire général des Hospices d'Annecy.

Oncieu de la Batie Eugène (le comte d'), sous-lieutenant au 3[e] hussards, à Lyon.

Onoffrio J.-B., membre de la Cour de cassation, à Paris.

Padiglione, à Naples.

Digitized by Google

PAYOT Venance, naturaliste, à Chamonix.
PEREIRA José, secrétaire général de l'académie impériale de médecine, à Rio Janeiro (Brésil).
PÉRIN Jules, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
PERRIER DE LA BATHIE, avocat, à Chambéry.
PEYSSARD Alexis, ancien colonel dans l'armée italienne, à Turin.
PHILIPPE Jules, député, à Annecy.
PICCARD L.-E. (l'abbé), vicaire, à Thonon.
PILLET Albert (l'abbé), docteur en théologie, professeur de droit canon aux Facultés catholiques de Lille.
PILOT, archiviste du département de l'Isère, à Grenoble.
PONT, chanoine, à Moûtiers.
PUGET Alfred, avocat, à Saint-Julien.
QUENSON, président du tribunal, à Saint-Omer.
QUENTIN Émile, homme de lettres, à Paris.
QUINSONAS Emmanuel (le comte DE), à Chanay, près Seyssel.
REINVILLIER, docteur-médecin, à Paris.
REVIGLIO, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.
REVILLOUD, professeur au lycée de Versailles.
REYMOND Charles, docteur-médecin, à Turin.
REYMOND Jean-Jacques, professeur d'économie politique, à Turin.
RIEUX Léon, docteur-médecin, à Lyon.
ROBERT Charles, membre de l'Institut, à Paris.
SAINT-GENIS (DE) Victor, conservateur des hypothèques, à Fontainebleau.
SAINT-LAGER, docteur-médecin, à Lyon.
SAURET, chanoine honoraire, à Embrun.
SLRODER, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
SOCQUET, docteur-médecin, à Lyon.
SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.
SOPRANI (l'abbé), à Turin.
STOPPANI Antoine (l'abbé), professeur, à Milan.
TARRY (Harold DE), vice-secrétaire de la Société archéologique de France.
TAULIER Jules, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale de Grenoble.
THÉOBALD, professeur à l'École des Sourds-Muets, à Paris.
TIOLLIER Charles, chanoine de la Métropole, à Chambéry.
TISSOT E., ingénieur civil, à Annecy.
TREMEY (l'abbé), membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
TRUCHET (le chanoine), professeur de théologie au Grand-Séminaire de Saint-Jean de Maurienne.

Digitized by Google

VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'école des Chartes, à Paris.
VIDAL Léon, inspecteur général des prisons, à Paris.
VIGNAUX Eugène, homme de lettres, à Paris.
VULLIEZ Jules, procureur de la République, à Saïgon.
VUY Jules, avocat à Genève,

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés étrangères.

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
Aoste : Académie religieuse et scientifique.
Bâle : Verhandlungen Vonnatur forschenden Gesellschaft.
Berne : Institut géographique international.
Boston : Society of natural history.
Breme : Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vercine zu Bremen.
Cagliari : Bollettino archeologico sardo.
Christiania : Kongelige Norske Frederiks universitets.
Colmar : Société d'histoire naturelle.
Dublin : Proceedings of te natural history Society.
Florence : Nuova Antologia di science lettere ed arti.
Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.
Genève : Institut national genevois.
Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
Harlem : Archives du Musée de Teyler.
Kœnigsberg : Konigliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.
Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande.
Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.
Liège : Société libre d'émulation.
Madrid : Reale Academia des sciences fisicos y naturales.
Manchester : Literary and philosophical Society.
Milan : Reale Istituto lombardo.
Milan : Societa italiana di scienze naturali.
Modène : Reale Accademia.
Montréal : Geological Survey of Canada.
Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alle scienze naturali economiche e technologiche.

Digitized by Google

Neufchâtel: Société des sciences naturelles.
Palerme: Accademia di scienze e lettere.
Pise : Societa toscana di scienze naturali.
Rome : Accademia ponteficia e dei Lincei.
Rome : Reale Accademia dei Lincei.
Strasbourg : Société de médecine.
Turin : Académie royale des sciences.
Turin : Curiosità e ricerche di storia subalpina.
Vienne : K. K. Geologischal.
Venise : Istituto reale.
Washington : Smith's onian Institution.

Sociétés françaises.

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Amiens : Société linnéenne du nord de la France.
Amiens : Société des antiquaires de Picardie.
Angers : Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Angoulême : Société arch. et hist. de la Charente.
Annecy : Société florimontane.
Annecy : Académie salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bône : Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourges : Société des antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Institut des provinces.
Caen : Société des antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.

Digitized by Google

Cannes : Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts.
Castres : Société littératre et scientifique.
Chambéry : Club Alpin français (sous-section de Chambéry).
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Chambéry : Société médicale.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie.
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.
Havre : Société nationale havraise.
La Rochelle : Académie.
Le Mans : Revue hist. et arch. du Maine.
Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Limoges : Société archéologique du Limousin.
Lille : Société des sciences.
Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura.
Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon : Annales du Musée Guimet.
Lyon : Commission météorologique.
Lyon : Société botanique.
Lyon : Société académique d'architecture.
Lyon : Société littéraire.
Lyon : Revue du Lyonnais.
Mâcon : Académie.
Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Marseille : Société de statistique.
Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et Marne.
Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Montpellier : Académie des sciences et lettres.
Moulins : Société d'émulation.
Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.

Digitized by Google

Nancy : Société d'archéologie lorraine.
Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes : Académie du Gard.
Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris : Société philotechnique.
Paris : Société des études historiques.
Paris : Romania, Recueil consacré à l'étude des langues romanes.
Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.
Paris : Revue des travaux scientifiques.
Paris : Répertoire des travaux historiques.
Paris : Journal des connaissances médicales.
Paris : Journal des savants.
Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest.
Rouen : Société des amis des sciences naturelles.
Rouen : Société des antiquaires de Normandie.
Saint-Étienne : Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
Saint-Jean d'Angely : Société historique et scientifique.
Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer : Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Toulouse : Académie des sciences.
Toulouse : Académie des Jeux floraux.
Toulouse : Société d'histoire naturelle.
Toulouse : Société archéologique du Midi de la France.
Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Tours : Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire.
Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

PENDANT L'ANNÉE 1881

LU A LA SÉANCE DU 19 JANVIER 1882

L'Académie de Savoie désire que son Président, en ouvrant cette séance publique, lui présente un compte-rendu sommaire des travaux accomplis pendant l'année écoulée. Ce n'est certainement pas dans une pensée de vanité présomptueuse... Dieu nous en garde ! C'est plutôt de sa part une humble confession publique, accompagnée, nous l'espérons du moins, de sincère contrition et surtout de *bon propos* pour l'avenir.

Pendant l'année 1881, nous avons reçu diverses communications scientifiques :

M. le docteur Masson nous a adressé, sous ce titre : *La fièvre intermittente dans la vallée de Chambéry*, une étude à la fois théorique et pratique sur les causes des fièvres endémiques, dans notre pays. A la suite d'un rapport présenté par M. le docteur Guilland, l'Académie a voté l'impression de ce travail dans ses Mémoires et l'admission de M. Masson au nombre de ses membres correspondants.

Digitized by Google

M. le docteur Carret, oncle, membre de notre Compagnie, nous a fait quelques intéressantes communications sur les *Caractères qui distinguent le typhus des fièvres typhoïdes*, et aussi sur l'*Enseignement de la parole aux sourds-muets*, par la *méthode orale* adoptée aujourd'hui dans nos institutions de Corinthe et du Sacré-Cœur de Chambéry, comme dans la plupart des établissements de l'Europe.

Dans les sciences naturelles, votre Président a communiqué un travail géologique sur *les terrains quaternaires du bassin d'Aix-les-Bains*. C'est le commencement d'une étude qu'il se propose de poursuivre dans tous les cantons de la Savoie.

Dans notre Académie, comme dans la plupart des Sociétés savantes de France, les travaux historiques et archéologiques sont toujours les plus nombreux.

Ainsi, M. Perrin, notre bibliothécaire, nous a lu un chapitre du travail qu'il prépare sur le prieuré de Chamonix : il y traite *des droits des comtes de Genevois et de leurs rapports avec les sires de Faucigny à l'occasion du don et de l'avouerie de la vallée de Chamonix.*

M. le chanoine Trepier nous a communiqué quelques pages de sa *Réplique aux brochures de M. le chanoine Truchet et de don Cyprien-Marie Boutrais de la Grande-Chartreuse, touchant le bienheureux Ayrald, d'abord doyen de Saint-André et plus tard évêque de Maurienne.*

M. le comte de Loche nous a lu un chapitre détaché de son histoire d'Aix-les-Bains : c'est l'*Histoire du prieuré de Sainte-Marie et de la Collégiale de Notre-Dame d'Aix.*

M. Albert Duplan, d'Évian, nous a adressé une *Notice sur un trésor découvert à Vinzier, près de Thonon, en mars 1880*, notice renfermant la description d'un grand nombre de monnaies du XVI^e^ siècle, de Savoie, de France, d'Espa-

Digitized by Google

gne et de Suisse. Ce travail sera imprimé dans le prochain volume de nos Mémoires, et M. Duplan a été élu membre correspondant.

La municipalité de Chambéry a résolu de reconstruire son Lycée, et d'élever une bibliothèque et un musée sur l'emplacement occupé par la chapelle de l'ancien couvent de la Visitation de Chambéry.

Tout en rendant justice à la pensée qui a dicté ce projet, l'Académie de Savoie a cru devoir protester contre la démolition de ce dernier monument ; elle l'a fait au point de vue économique, mais surtout au point de vue artistique et historique, les seuls où elle ait compétence. Dans deux de ses séances, son Président a raconté le passé glorieux de cette chapelle, sa construction commencée au XVII^e^ siècle, sous les yeux de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, et de Jacqueline Favre, l'une des filles de l'illustre Président du Sénat ; puis les dotations des rois, des princes et des princesses de la maison de Savoie qui ont contribué à en faire un des plus précieux monuments historiques de notre pays.

Nous ne savons quel sera le résultat de nos efforts ; mais nous croyons que l'Académie de Savoie, gardienne des traditions du passé, a accompli un devoir en éclairant l'opinion sur les souvenirs qui se rattachent à ce bel édifice, et en cherchant à le sauver du marteau des démolisseurs.

Il y quelques années, lorsque le gouvernement piémontais avait ordonné la démolition de la vieille tour du château de Chambéry, notre Académie avait défendu le monument, et l'administration royale avait déféré à ses vœux. Nous croyons que personne aujourd'hui ne regrette son intervention, et la conservation de notre belle tour du châ-

Digitized by Google

teau, au moment où cet édifice vient d'être classé au nombre des *monuments historiques*.

Mais revenons à notre Académie et à ses modestes travaux littéraires de 1881.

En première ligne, nous devons placer le grand ouvrage que publie M. Barbier, notre ancien Président, sur la *Bibliothèque publique de Chambéry*. Après quelques mots sur l'histoire de cette bibliothèque, notre érudit confrère donne, pour la première fois, le catalogue des manuscrits qu'elle renferme, nous décrit ses incunables, ses éditions rares. Par ces recherches érudites, préparées et secondées fort gracieusement par M. Carret, bibliothécaire de la ville, M. Barbier fait mieux apprécier cette bibliothèque, l'une des plus remarquables de notre région. Ce travail est sous presse ; il paraîtra dans le prochain volume des Mémoires de l'Académie.

M. Descostes, notre vice-président, nous a communiqué un fragment sur la famille et la jeunesse de notre célèbre compatriote le général de Boigne.

Votre Président vous a lu de son côté une petite nouvelle inédite de Jean-Pierre Veyrat, l'un de nos poètes savoisiens, qui donnait les plus brillantes espérances ; et un autre jour une poésie inédite de Tiollier Hyacinthe, ancien garde du corps du roi de Sardaigne, auteur du recueil de poésies intitulé l'*Indicateur savoisien*.

Une fondation de M. Guy appelle l'Académie à décerner chaque année un prix consacré alternativement à la poésie et à la peinture. En 1881 c'était le tour de nos artistes. Un concours et une exposition de tableaux avaient été organisés à cet effet par la municipalité. L'Académie, qui forme le jury aux termes de la fondation, a décerné avec de justes éloges le prix de 400 fr. à M. Desay, peintre de Chambéry,

Digitized by Google

pour un charmant portrait de jeune fille. Elle y a joint, en outre, sur ses fonds particuliers, une médaille de 100 fr. pour encourager un jeune amateur, M. Charmaite, qui avait exposé des aquarelles de fleurs des champs dessinées avec beaucoup de goût.

L'année précédente, en 1880, nous avions eu concours de poésie ; mais la faiblesse des pièces présentées n'avait pas permis de distribuer le prix. Aussi l'Académie avait-elle reporté ce concours à l'année 1881, où elle se trouvait ainsi avoir à distribuer à la fois un prix de peinture et un prix de poésie. C'est sur ce dernier concours que vous allez entendre le rapport de la Commission, qui vous sera présenté par M. Descostes.

Mais avant de lui donner la parole, je dois vous dire encore où en sont les publications de notre Académie.

Nous avons publié, en 1881, un volume de Mémoires, le tome VIII de la 3me série. Je n'ai pas besoin de rappeler les travaux qu'il contient : il est aux mains de tout le monde.

Le tome IX est à l'impression ; il paraîtra, je l'espère, dans le courant de cette année.

Le tome VII est resté en arrière : il contient la fin de l'*Histoire du décanat de Saint-André*, commencée dans le tome VI, avec les pièces justificatives et les tables des matières. M. le chanoine Trépier s'occupe très activement de sa publication.

Nous publions, outre les *Mémoires*, une série de volumes de *documents*. Le volume IV, contenant la fin du *Cartulaire de Chamonix*, par M. Bonnefoy, paraîtra dans quelques mois.

Enfin, le *Catalogue des monnaies de Savoie*, du Musée départemental, formera un Ve volume de documents. Cette splendide publication, avec iconographies interca-

Digitized by Google

lées dans le texte, a été commencée pas M. Perrin, lorsqu'il était conservateur du Musée; elle est déjà fort avancée; mais elle restera malheureusement toujours inachevée, par suite du changement de Conservateur.

Je m'arrête, Messieurs. Par ce court exposé, vous voyez que si l'Académie de Savoie n'a pas brillé par des actions d'éclat, pendant l'année qui vient de s'écouler, elle n'en a pas moins fait son devoir, et, je puis le dire, vaillamment combattu. Elle a porté honorablement son drapeau, qui sera toujours celui du progrès des études scientifiques et littéraires.

Digitized by Google

Annexe n° 1.

LA

MÉTHODE ORALE PURE

OU

L'ENSEIGNEMENT DE LA PAROLE

AUX SOURDS-MUETS

UNIQUEMENT PAR LA PAROLE

Par le docteur CARRET.

La surdi-mutité, acceptée pendant de longs siècles comme une fatalité absolue, était frappée en quelque sorte du veto de la science, et les pauvres sourds-muets, objets seulement de la sollicitude de quelques hommes sympathiques, restaient complètement étrangers aux bienfaits que la civilisation répandait à profusion sur les autres infirmités humaines.

L'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard, en prenant sous leur patronage cette infirmité regardée comme définitive, avaient, à la vérité, créé pour elle un langage conventionnel, qui suppléait au langage de la parole. Mais il ne venait à l'idée de personne qu'on pût effacer du front de ces parias la fatale empreinte de la destinée. Et dans cette douloureuse résignation, les efforts que l'on tentait pour développer leur esprit et étendre leurs communications, ne

Digitized by Google

faisaient que marquer plus profondément la ligne de démarcation qui les séparait du reste des hommes.

Un jour, cependant, par une inspiration supérieure, la science et la charité se sont demandé si le mystère de ces infortunés était à jamais impénétrable et si, au lieu de consommer leur séquestration à l'aide d'un langage étranger au reste des hommes, l'on ne devait pas les rattacher à la grande famille, en réveillant chez eux la moindre aptitude qu'ils pouvaient garder encore au langage commun.

Le jour de la délivrance a fini par arriver. C'est au congrès de Milan, en septembre 1880, où se trouvaient réunis, au nombre de près de trois cents, les instituteurs de sourds-muets les plus autorisés des deux mondes, que la supériorité de la parole sur la mimique a été unanimement reconnue et hautement proclamée. Ce jour-là même, on a pu dire, non pas au figuré, mais en réalité : *La rédemption du sourd-muet, prophétisée dans l'Evangile, est accomplie : Les sourds entendent, les muets parlent.* Oui, les sourds entendent et les muets parlent; on peut s'en assurer à quelques pas d'ici, à l'Institution du Sacré-Cœur, où de jeunes sourdes-muettes, formées à la parole depuis huit mois à peine, répondent d'un voix intelligible aux questions qu'on leur adresse.

Comment s'est opéré ce prodige? De la manière la plus simple. Se conformant au décret de Milan, les dames institutrices du Sacré-Cœur ont, dans l'éducation de leurs jeunes élèves, remplacé la mimique par la *méthode orale pure* ; c'est le nom qu'on est convenu de donner à l'enseignement de la parole aux sourds-muets uniquement par la parole. Je dirai encore, pour être mieux compris : Les dames institutrices du Sacré-Cœur, au lieu de parler à

Digitized by Google

leurs élèves sourdes-muettes et de les faire parler avec les doigts, leur parlent et les font parler avec la langue.

La méthode orale repose sur les cinq éléments suivants : 1° La gymnastique respiratoire. — 2° L'éducation de l'ouïe. — 3° Le perfectionnement du toucher ou des sensations tactiles. — 4° La lecture sur les lèvres. — 5° La parole articulée.

Nous respirons à deux fins : pour vivre et pour parler. Le sourd-muet ne parlant pas, ne respire qu'à moitié. Pour le faire parler, il faut préalablement lui apprendre à faire une respiration complète. C'est le but de la gymnastique respiratoire.

Chez un certain nombre de sourds-muets, l'ouïe n'est pas détruite, elle n'est qu'endormie. Il y a des moyens pour la réveiller, et si on la réveille, tout naturellement, d'elle-même, elle transmet les ondes sonores au cerveau.

Si l'audition est irrémédiablement abolie, il faut y suppléer par d'autres voies qui conduisent les sons au cerveau. Ces voies existent; il y a les dents, la trompe d'Eustache, les os du crâne; il y a surtout le toucher. Seulement, il faut habituer ces organes à leurs nouvelles fonctions ; il faut les perfectionner.

Le sourd-muet a un œil scrutateur d'une vivacité tellement pénétrante, qu'il lit notre pensée. S'il peut lire dans l'âme, il peut lire aussi sur les lèvres. En effet, il y arrive et même assez facilement.

Une fois qu'il sait que tel mouvement de la poitrine et telle forme des lèvres produisent tels sons et telles paroles, il peut, doué qu'il est d'un grand talent d'imitation, les reproduire lui-même, et alors il émet des sons, il parle. Telle est en substance la méthode orale.

Je vais maintenant exposer, avec plus de détails, la part

Digitized by Google

que chacun des éléments de cette méthode apporte dans l'éducation des sourds-muets.

I. *Gymnastique respiratoire.* — Il semble que s'il y a un acte naturel au monde, et où personne, même le sourd-muet, n'ait rien à apprendre, c'est l'acte de la respiration. Respirer, c'est vivre ; et nous respirons, sans en avoir la conscience, comme nous vivons.

Dans la vie ordinaire, l'air entre dans les poumons et en sort à la façon d'un flot de source, qui coule également, insensiblement, continuellement. Mais ce tranquille passage de l'air sur le gosier suffit-il à faire vibrer les cordes vocales ? Non, elles restent insensibles, comme un piano que les doigts ne frappent pas, ou comme une harpe éolienne, à laquelle il faut du vent pour résonner et rendre un agréable murmure. De même, l'air ne devient sonore à son passage dans la glotte, que si les poumons lui donnent une impulsion particulière, et il ne forme des sons réguliers, que par suite de l'action de quelques-unes des parties principales de l'organe vocal. C'est précisément parce que le sourd-muet n'a jamais pu se rendre compte de la position qu'on est convenu de donner à ces divers organes, qu'il ne peut, à l'aide du souffle, produire les effets auxquels on a rattaché l'expression de la pensée ; il produit d'autres sons, mais ils n'ont pas de valeur, parce qu'ils sont l'œuvre du hasard ou d'une impression passagère, et que l'impulsion qui les a occasionnés est purement instinctive et irréfléchie.

L'air de la respiration remplit donc deux fonctions principales : 1° il entretient la vie dans le corps humain ; 2° il lui donne la faculté de parler. Mais il ne possède ce dernier caractère, comme je viens de le dire, que par les modifications convenues que les divers organes de la parole lui font subir.

Digitized by Google

Cependant, le sourd-muet ne parlera à haute voix et d'une manière intelligible, que s'il respire bien, et, pour respirer bien, il faut qu'on le lui apprenne.

C'est donc par la gymnastique respiratoire ou l'exercice des poumons qu'il faut commencer l'enseignement de la parole aux sourds-muets. Pour cela, le professeur respire lui-même doucement, avec assez de force, sans dépasser une respiration naturelle ; et, plaçant les mains de son élève, l'une en avant et l'autre en arrière de sa poitrine, il lui fait observer les mouvements que l'air y produit. Ensuite, il l'engage à l'imiter ; il exige qu'il respire, autant que possible, à pleins poumons et ne laisse échapper le souffle que peu à peu, d'une manière égale et continue.

C'est au moyen de ces exercices répétés qu'on développe les poumons et qu'on obtient chaque jour plus de force dans l'émission de la voix. La parole du sourd-muet n'aura de la clarté et de la netteté qu'autant que la force d'impulsion de son souffle aura atteint un degré suffisant pour éteindre une bougie placée à 40 ou 50 centimètres de sa bouche.

II. *Éducation de l'ouïe.* — L'éducation de l'ouïe, chez le sourd-muet, constitue l'élément le plus important de la méthode orale : c'est le terrain physiologique proprement dit.

Parmi les sourds-muets, considérés comme sourds-muets de naissance et livrés comme tels aux méthodes ordinaires d'enseignement basées sur la mimique et la langue écrite, il en est un certain nombre qui, soumis de bonne heure au traitement et au mode d'éducation convenables, peuvent recouvrer, non seulement l'usage de la parole, mais encore la faculté de l'ouïe, au point de recevoir directement par l'oreille l'impression des sons, parlés

Digitized by Google

sur le ton ordinaire de la conversation, ou sur un ton à peine plus élevé.

Dans quelle proportion ces sourds-muets se comptent-ils ? Un sur trois. A l'Institution de Corinthe, l'an dernier, 25 élèves sur 64 conservaient assez d'ouïe pour laisser croire que l'on aurait pu les rendre à la société parlante et au commerce de leurs semblables. Mais le contact continuel avec d'autres sourds-muets leur a rendu la parole de moins en moins familière. Ils ont malheureusement subi la loi de la majorité et ils ont parlé par signes comme les autres. Leur oreille, que l'usage de la parole aurait tenue éveillée et attentive, s'est refermée peu à peu, et ces enfants, qui, élevés avec intelligence par la méthode orale, auraient fini par entendre distinctement, sont devenus tout à fait sourds.

Lorsque dans l'éducation de l'ouïe, le sourd-muet arrive à entendre le tic-tac d'une montre, appliquée seulement sur le crâne, la guérison de la surdité peut être considérée comme certaine, parce que la perception du tic-tac de la montre accuse l'intégrité des nerfs auditifs et donne, en même temps, la certitude que la cause du mal siège dans une des parties de l'oreille moyenne ou externe et, par conséquent, accessible aux bienfaits d'un traitement rationnel.

L'éducation de l'ouïe se fait au moyen de la musique, des diapasons et plus particulièrement de la parole. Pour peu que la parole puisse arriver au cerveau, son action, même affaiblie, féconde l'entendement et donne naissance à des idées et à des émotions morales qui, elles-mêmes, créent d'autres idées et d'autres émotions. La parole n'est pas seulement la forme de la pensée ; on peut dire qu'elle est la pensée elle-même.

Digitized by Google

III. *Perfectionnement de la sensibilité tactile.* — Dans les cas où l'appareil auditif ne peut être traité avec succès, toujours ou presque toujours il est possible à l'appareil vocal d'entrer en fonctions sous l'influence, non pas de l'excitation auditive, mais au moyen de l'impression tactile des ondes sonores : fait important, car la parole du sourd-muet qui entend par un moyen quelconque reste comparativement plus nette que celle du sourd-muet complètement privé de l'ouïe.

Les faits établissant que les sourds-muets complètement sourds perçoivent les vibrations par la sensibilité tactile sont vulgaires. Ils sont avertis dans la rue de la présence des voitures, ils se servent de ces impressions pour se diriger. Ils peuvent avec leur aide distinguer le bruit d'une voiture, d'un tambour, d'un chien qui aboie, d'une cloche, d'une porte qui se ferme, en un mot de toutes sortes de bruits. Ils sentent les sons qui montent et qui descendent, les distinguent les uns des autres. Tous les bruits, en général, leur procurent quelque sensation agréable.

Quant au véritable mécanisme de la transmission des ondes sonores au cerveau, de nombreux faits paraissent de nature à prouver que cette transmission a lieu uniquement par les nerfs. Ce qui le prouverait, c'est que la perception des bruits leur vient surtout de la plante des pieds, de la paume des mains et de l'épigastre, trois parties du corps très pourvues de nerfs. Ce qui ajoute de la valeur à cette manière de voir, c'est qu'un membre, atteint de paralysie du sentiment, ne perçoit aucune impression des corps vibrants du côté paralysé, tandis que du côté sain l'impression continue.

La transmission des ondes sonores au cerveau par la sensibilité générale est donc un fait acquis à la science.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas la seule voie, car Haller, le grand physiologiste allemand, écrivait, il y plus d'un siècle : « *Il est constaté par des expériences sûres que le tremblement sonore et élastique se communique au nerf auditif par la trompe d'Eustache (située dans l'arrière-bouche), par les dents et par tous les os du crâne.* »

De quelle utilité peuvent être les impressions tactiles dans l'éducation des sourds-muets ? N'y eût-il que les usages vulgaires dont je viens de parler pour en attester l'utilité, que cela suffirait. Mais, il y a des applications d'un ordre plus élevé. Ainsi, par la substitution du toucher au sens de l'ouïe, on peut initier, jusqu'à un certain point, le sourd-muet à la connaissance des relations de l'âme avec les choses extérieures et l'amener presque au niveau de l'enfant doué de l'ouïe.

IV *Lecture sur les lèvres.* — La lecture sur les lèvres a pour but d'apprendre au sourd-muet à reconnaître les différentes formes que la bouche de son professeur affecte dans la prononciation de chaque mot.

Le sourd-muet, n'entendant pas plus sa propre parole que celle des autres, remplace l'oreille par les yeux ; mais, la parole des autres, il la lit sur leurs lèvres. C'est donc la parole elle-même, que la lecture sur les lèvres fait voir à celui qui ne peut l'entendre ; elle est plus que le dessin à l'objet qu'il représente ; elle est un miroir plus fidèle, car elle met dans la possibilité de saisir tout ce que l'expression jette de lumière pour faire comprendre la valeur des mots qui l'expriment. Le langage des signes n'approche pas de cet immense avantage.

La lecture sur les lèvres n'est pas, comme on s'est plu à le dire, un tour de force qu'exécutent exceptionnellement quelques individus, mais un merveilleux moyen, passé à

Digitized by Google

l'état de pratique dans les écoles allemandes et italiennes. A la faveur de cette méthode, le jeune sourd-muet transcrit simultanément sur un tableau les paroles du maître. Son habileté peut être portée à un point qui paraît incroyable : il arrive à deviner, d'après le seul mouvement des joues, les mots dont son interlocuteur cherche, au moyen de la main, à lui dissimuler la forme ! On a vu un professeur qui se faisait comprendre de ses élèves, en leur donnant de la croisée de son appartement des ordres pendant qu'ils étaient dans le jardin.

Jetons aussi un regard sur l'avenir, et demandons ce que devient le sourd-muet élevé au moyen de la mimique. Il rentre chez ses parents, qui le plus souvent, ne sachant ni lire ni écrire, sont devenus plus étrangers que jamais à toute communication avec lui. Plus son langage mimique se sera étendu et perfectionné, moins il sera intelligible pour ceux qui l'entourent.

Supposons, au contraire, que ce sourd-muet ait été exercé à lire la parole sur les lèvres : il la reconnaîtra dans tous ceux qui parlent et sera en participation avec toutes leurs idées. A supposer qu'il ne puisse lui-même articuler que quelques mots, ils suffiront pour éclairer et faire comprendre tout ce qu'il développera ensuite par la mimique. L'habitude perfectionnera et rendra chaque jour plus faciles ses communications.

On ne saurait trop exprimer son admiration pour la lecture sur les lèvres, ce mode d'enseignement qui révèle au physiologiste un ordre entier de mouvements inexplorés jusqu'ici, et qui dénote, de la part des sourds-muets, une finesse d'observation égale à la richesse des faits qu'ils apprennent. Quel avantage sur les autres sourds-muets instruits par la mimique et la dactylologie, qui ne peuvent

Digitized by Google

comprendre que ceux qui ont appris leur langage et qui s'en servent avec eux !

V. *Articulation ou enseignement de la parole.* — L'articulation ou l'enseignement de la parole aux sourds-muets est le cinquième et dernier élément de la méthode orale.

S'il est vrai, et qui en pourrait douter, que le sourd-muet ne parle pas parce qu'il n'entend pas, est-il aussi clair que, pour le faire parler, il faille de toute rigueur préalablement le faire entendre ?

En effet, s'il était possible que la vue pénétrât assez avant dans les parties reculées de l'organe vocal, pour que chaque situation pût se dessiner nettement devant le sourd-muet, non seulement il verrait la parole et la comprendrait à la simple vue, mais encore il n'aurait besoin d'aucun instituteur pour lui apprendre le mécanisme, car il possède, à un haut degré, le talent de l'imitation.

L'expérience et la pratique n'ont pas tardé à montrer que cette condition n'est pas indispensable. Il est possible, en effet, d'apprendre à parler aux sourds-muets complets, sans qu'ils puissent s'entendre eux-mêmes, ni entendre parler; comme, à plus forte raison, il est possible de développer les rudiments de l'ouïe et, par-là même, de la parole chez ceux qui ne sont pas absolument sourds. La possibilité de ces faits n'est plus même en question. Les adversaires de cette méthode allèguent que, dans l'un et l'autre cas, on n'obtient que des résultats incomplets, qu'une articulation rauque, sourde, presque incompréhensible; mais ce qu'on ne dit pas : à côté de ces résultats négatifs, qui sont l'exception, il en est d'excellents, d'admirables même. La négation systématique de ces résultats vient surtout des personnes qui n'ont visité que les établissements où les élèves sourds-muets ont, pour apprendre à parler,

Digitized by Google

des professeurs sourds-muets. Mais, pour ceux qui ont vu les jeunes sourds-muets instruits d'après la méthode orale pure, telle que l'enseignent à Côme l'abbé Balestra, à Sienne l'abbé Pendola, à Milan l'abbé Tarra, et je pourrais déjà dire, à l'institution du Sacré-Cœur de Chambéry, Mesdames de Morand et Tonti, ils ne peuvent s'empêcher de regarder, comme une ressource d'un prix inestimable, l'éducation du sourd-muet par la lecture sur les lèvres et la parole articulée. Chose merveilleuse et à laquelle il n'y avait pas lieu de s'attendre ! le sourd-muet, qui arrive à parler à haute voix, quoiqu'il n'entende pas parler au dehors, perçoit et sent très bien les formes articulées qu'il produit lui-même. On peut dire qu'il entend intérieurement, que le mot a quelque signification pour lui; d'où il est permis de conclure qu'il est plus facile au sourd-muet instruit de penser en mots, au moyen du langage articulé, qu'à l'aide du langage écrit ou manuel.

Bien plus, le toucher en lui peut arriver à un tel degré de délicatesse par la pratique, que le mot articulé lui représente l'objet nommé.

« Pour moi, disait un sourd-muet parlant, je confesse « que l'articulation est incorporée dans ma pensée. Je ne « puis penser qu'en me parlant à moi-même, car j'ai l'ouïe « intérieure ; rien ne manque à mon sens que la faculté « de recevoir du dehors des mots et des sons articulés, à « la manière de ceux qui jouissent de l'ouïe.

« Les sons que je produis moi-même en parlant flot- « tent devant moi, même lorsque je pense doucement. Aux « mots *illustre*, *majestueux*, *levez-vous mon âme*, *louez* « *le Seigneur*, il me semble que je hausse la voix ; tandis « qu'aux mots : *comme l'homme est petit !* il me semble « que je la baisse. Le mot *foyer* me sonne plus doux que

Digitized by Google

« celui de *lieu natal*. Le mot *patrie* me va mieux que celui « de *Saxe* ou de *Prusse*. Aux mots de foyer et de patrie, « l'âme attache une certaine mélancolie née de la pensée « de ce qui est périssable. J'aime mieux dire *père*, *mère*, « que *parents*. »

Telle est la méthode orale. En la préconisant, il n'entre pas dans ma pensée d'amoindrir le créateur de la mimique, l'abbé de l'Épée, qui, le premier, a révélé au monde l'art d'instruire les sourds-muets, art sublime que les anciens auraient attribué à quelque divinité, comme trop au-dessus de l'homme. La place de l'abbé de l'Épée est marquée depuis longtemps; elle ne peut être ailleurs qu'à côté de saint Vincent de Paul.

Digitized by Google

Annexe n° 2.

LA CHAPELLE

DU

LYCÉE DE CHAMBÉRY

Lorsque le roi Victor-Emmanuel II fit commencer la réparation du château de Chambéry, le plan adopté exigeait la démolition de la vieille tour crénelée, où se trouve aujourd'hui l'escalier de nos salles et du musée.

L'Académie de Savoie s'en émut : M. le conseiller Ménabréa, son secrétaire perpétuel, présenta un rapport au Roi, demanda grâce pour la vieille tour, en se fondant sur les souvenirs historiques rattachés à ces pans de mur. La grâce fut accordée, les plans furent changés. Dieu sait s'il existe une âme savoisienne qui ait à regretter cette sage condescendance !

Aujourd'hui c'est un autre de nos monuments historiques qui est menacé : la petite église de la Visitation de Chambéry (maintenant chapelle du Lycée.)

Autorisé par cet heureux précédent, je me permets de soumettre à notre municipalité quelques observations historiques et archéologiques. Il n'y aurait pas aujourd'hui à modifier des plans, puisque le plan n'est pas même tracé ; mais simplement à faire admettre en principe que, dans les plans à dresser, nos architectes tâcheront de laisser intacte

Digitized by Google

une chapelle à laquelle se rattachent des souvenirs précieux pour notre cité.

Je rappellerai d'abord quelques traits de notre histoire municipale.

En l'an 1624, le prince Thomas, chef de la branche de Savoie-Carignan, et fils du duc Charles-Emmanuel I, était gouverneur de la Savoie. Témoin des vertus de Madame de Chantal et des premières sœurs de la Visitation, il désirait fonder à Chambéry un monastère de cet ordre. Laissons parler le biographe de Madame de Chantal :

« Le prince se rendit pour cela à Chambéry, d'où il envoya (à Madame de Chantal) son carosse à Annecy, pour l'y conduire. Il avait le dessein de lui faire une réception qui marquât l'estime qu'il avait pour elle ; mais elle le supplia si instamment de la recevoir d'une manière convenable à la modestie de la profession qu'elle avait embrassée, qu'il crut le lui devoir accorder. Il se contenta de faire exposer avant son arrivée, le Saint-Sacrement dans la chapelle de la maison qui était destinée pour l'établissement. « La « mère de Chantal, dit-il, sera bien plus aise de trouver « Notre-Seigneur dans sa maison, que de tout ce que l'on « pourrait faire pour la bien recevoir. »

« A son arrivée, il fut la recevoir à la porte de la chapelle, d'où il la conduisit, avec sa musique qui chantait des motets, devant l'autel où le Saint-Sacrement était exposé. Ce prince honora cette maison de ses bienfaits et lui donna plusieurs beaux ornements. Cette fondation se fit le 17e de janvier de l'an 1624. La mère de Chantal demeura quatre mois au monastère de Chambéry, elle y reçut plusieurs filles, et après y avoir établi la mère Fichet pour supérieure, elle retourna à Annecy. » (Marsollier, t. II, p. 60).

Cette première chapelle était située au Reclus, et ne

Digitized by Google

fut qu'un pied-à-terre, pendant qu'on bâtissait le monastère et l'église destinés à l'ordre naissant. Les constructions marchaient lentement. En 1648, Mme Christine de France, fille d'Henri IV, veuve du duc Victor-Amédée I et régente du duché, avait fait vœu de bâtir une chapelle en l'honneur de saint François Xavier. Elle voulut que cette chapelle fut érigée dans l'église de la Visitation de Chambéry, et versa pour cet objet une somme de 500 ducatons.

L'église sortait à peine de terre ; cependant on éleva aussitôt la chapelle, qui fut posée à droite du sanctuaire. Le 24 juillet 1650, jour de la fête de sainte Christine, la chapelle de saint François Xavier était achevée, on y célébra une messe solennelle en musique.

Le 18 novembre 1660, avec la permission de l'évêque de Grenoble, le grand autel fut sacré par Mgr l'archevêque de Tarentaise, François-Amédée Millet de Challes, frère de deux religieuses de ce monastère.

Ainsi, commencée dès 1624, l'église était terminée en 1660.

Transportons-nous maintenant à cent quarante ans plus tard. La scène a bien changé : toutes les communautés religieuses ont été dispersées par l'orage de 1792 ; le couvent de la Visitation a été vendu à vil prix.

Par un acte du 15 pluviôse an XI, Mlle Louise Viviand, alors propriétaire, vend au citoyen Grobert un emplacement pour bâtir (là où est le lycée actuel), et, en outre, pour fournir à sa construction, tous les matériaux de l'église de la Visitation qu'elle s'est engagée à démolir à ses frais. Aussitôt on se met à l'œuvre ; on jette à bas le toit de l'église, on commence à démolir le fronton, dont les pierres, précipitées sans précaution, ébrèchent les frises des ordres d'architecture de la façade.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, la municipalité cherchait un bâtiment où elle pût installer une école secondaire. Elle avise l'ancien couvent de la Visitation, l'achète de M^lle^ Viviand, au prix de 30,000 fr.; cette vente est approuvée par loi du 29 ventôse an XII.

Sans perdre un instant, le maire, M. Gruat, comprend qu'il y aurait urgence à arrêter la démolition de la chapelle ; il demande un rapport à l'architecte Trivelly.

Ce rapport (qui n'est pas un modèle de style français) constate d'abord « que l'église est *de bonne et solide cons-* « *truction*, qu'elle est très propre, par les distributions et « ouvertures de communication dont elle est susceptible, « au bâtiment de l'école auquel elle est attenante, à fournir « tous les emplacements nécessaires pour compléter l'éta- « blissement commencé de l'école et du pensionnat et le « mettre dans l'état où il doit être, et que si elle n'est con- « servée, on sera obligé de la remplacer par un bâtiment « à construire sur le même sol, *qui serait infiniment plus* « *coûteux*... » Il porte à 9,300 fr. la somme à payer à M. Grobert. « Quoique j'estime, ajoute-t-il, que l'église étant « conservée peut être seule considérée pour la commune « d'une valeur de 25,000 fr. en l'état où elle est, par ses « convenances pour l'établissement de l'école et du pen- « sionnat, auquel elle est nécessaire, comme par la valeur « intrinsèque. » (Rapport du 24 floréal an XII).

En conformité des conclusions de ce rapport, marché est conclu avec M. Grobert, et l'église est sauvée du marteau des démolisseurs. En même temps, une souscription volontaire est organisée dans la ville par les soins de M. Georges-Marie Raymond, directeur de la nouvelle école; elle fournit la somme nécessaire pour refaire la toiture.

Soixante et seize ans se passent; en 1880, le Conseil

Digitized by Google

municipal, dont le mandat vient d'expirer, pour ménager un alignement de rue projetée, propose simplement la démolition de la même église. (Compte moral de l'administration, etc.)

Pour combattre cette proposition de notre ancien conseil, il suffirait de reproduire le rapport de l'architecte Trivelly.

D'abord l'église est de *bonne et solide construction;* loin de menacer ruine, ses murs sont plus épais, plus solides que ne le seraient ceux de la salle, plus ou moins vulgaire, qu'on bâtirait aujourd'hui pour la remplacer.

Ensuite, en 1881, comme en 1804, le bâtiment à construire en son remplacement serait *infiniment plus coûteux;* vu le renchérissement des prix, ce ne seraient pas 25,000 fr., mais au moins 50,000 fr., qu'il faudrait dépenser pour y substituer une salle mesquine et disgracieuse.

Ajoutons, ce que ne pouvait pas prévoir M. Trivelly, qu'au milieu de nos orages politiques et religieux, cette substitution serait de nature à porter un immense préjudice au Lycée de Chambéry. Combien de parents, de mères de famille y verraient, au lieu d'un simple caprice d'architecte, un parti pris contre l'enseignement religieux.

Mais laissons ces considérations qui touchent à des questions trop brûlantes; n'examinons que la question d'art. Or, je soutiens que cette église, bâtie sous les yeux de la Mère de Chantal, suivant les prescriptions du *coutumier de l'ordre,* est un des types les plus parfaits des monuments de ce style. Elle rappelle la chapelle de la Sorbonne, enchâssée, comme elle, dans la vieille université parisienne.

Sa façade rappelle surtout celle de la chapelle du châ-

Digitized by Google

teau de Chambéry, élevée en 1641, certainement par le même architecte, élève de Palladio, au beau temps de l'architecture italienne.

L'ensemble forme une croix grecque, simplement décorée, mais d'un type excellent; bien éclairée, bien aérée, dans de bonnes conditions acoustiques. Jetée au moule d'un seul coup, sans aucune retouche ultérieure, elle mériterait d'être conservée comme un des monuments classiques de cette époque, monuments qui deviennent de plus en plus rares sur notre sol. S'il en était besoin, pour empêcher sa démolition, nous demanderions à la faire classer comme *monument historique*, et je ne crains par d'affirmer qu'on trouverait, en Savoie, des milliers de signatures pour appuyer cette demande.

Mais ce qui donne à ce modeste édifice un prix inestimable, ce sont les souvenirs qui s'y rattachent: d'abord, la Mère Frémiot de Chantal, aïeule de M^me^ de Sévigné, et une des femmes les plus remarquables du XVII^e^ siècle, quand même elle ne serait pas sainte Jeanne-Françoise. Bien que morte en 1641, la Mère de Chantal a été la véritable fondatrice du monastère de Chambéry et de sa chapelle; c'est elle qui en a arrêté les plans et posé les fondations.

Et la célèbre Jacqueline Favre, fille d'Antoine Favre, sœur de Vaugelas. C'est elle que saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise de Chantal appelaient leur *fille aînée*, étant, comme le dit la Mère de Chaugy, *la première religieuse, la seconde professe, et la seconde mère* de l'institut. Après avoir dirigé les maisons de Lyon et de Paris, elle fut nommée supérieure du monastère de Chambéry, où elle mourut le 14 juin 1637. Son corps a été transféré

Digitized by Google

dans le caveau de l'église le 17 janvier 1653, et déposé sous le maître-autel.

Là repose également Jeanne-Françoise Milliet de Challes, sœur de l'archevêque de Tarentaise, ainsi que du célèbre professeur Claude Milliet de Challes, qui était entrée au couvent de Chambéry au jour de la fondation, et y avait succédé à Jacqueline Favre, comme supérieure.

On citerait encore des centaines de personnages illustres qui y ont été inhumés. Ne sont-ce pas là, pour notre église, des titres au respect des démolisseurs ?

Il est curieux de voir les arguments invoqués par les partisans de la démolition. La façade est bien ébréchée, nous disent-ils d'abord. Oui, certes, ce n'est que trop vrai, grâce au citoyen Grobert, et aux procédés expéditifs employés pour s'en procurer les matériaux. Mais, de grâce, le Parthénon d'Athènes, le Colysée de Rome, sont bien plus dégradés encore ! Serait-ce une raison de les démolir sans pitié ?

La chapelle est trop vaste pour le Lycée, ajoute-t-on ! Mais, n'avons-nous pas l'espoir de voir cinq ou six cents élèves revenir à notre Lycée ? Faudra-t-il alors démolir à nouveau la bicoque que vous voudriez bâtir aujourd'hui, pour reconstruire à grands frais une église de la grandeur de celle que vous vous apprêtez à démolir ?

Enfin, elle n'est pas dans l'alignement.... Voilà le grand, l'unique argument de nos édiles. Mais la Sainte-Chapelle n'est pas dans l'alignement du Palais-de-Justice de Paris ! A ce compte, il eût donc fallu la démolir ! Elle n'est pas dans l'alignement de quoi ? Je vous le demande. Le musée-bibliothèque, l'école préparatoire, le futur boulevard, tout est encore à dessiner sur le terrain, les architectes ont *carte blanche*. Rien ne sera plus facile que de leur

Digitized by Google

poser le problème du quartier à bâtir, en réservant la façade de l'église.

Nous espérons que la municipalité voudra bien tenir compte de ces observations et des vœux de l'Académie.

Annexe n° 3.

ENCORE UN MOT

SUR LA

CHAPELLE DU LYCÉE

J'ai dit, dans un précédent travail, que c'est le 18 novembre 1660 que fut sacré le grand autel de l'église de la Visitation. Je croyais alors que c'était à cette date qu'il fallait reporter l'achèvement de l'église entière y compris son beau portail.

Quelques renseignements, dont je viens seulement de recevoir la communication, me prouvent que j'étais dans l'erreur. Ce n'est qu'en 1726 qu'on put achever la construction de l'église.

Le 20 mai 1723, on posa la première pierre du portail. On plaça dans les fondations des reliques de la vraie croix, du sang de saint François de Sales et de sainte de Chantal, comme pour bien attester que l'édifice était sous leur protection.

Digitized by Google

Au mois de septembre 1723, le roi Victor-Amédée II, séjournant à Chambéry avec le prince et la princesse de Piémont, venait souvent voir le portail que l'on élevait. Comme il le trouvait de fort bon goût et en témoignait sa satisfaction chez sa belle-fille, la princesse de Piémont, Mme la marquise de Saint-Maurice dit tout haut que pour rendre la façade de l'église plus belle, les religieuses auraient besoin de quelques pieds de terrain sur les fossés, mais que les Messieurs de la Ville ne l'approuveraient certainement pas. — *Et moi, je les leur donnerai par mon autorité*, dit le roi. *Je suis charmé d'avoir cette occasion de donner une marque de ma bienveillance à ces bonnes religieuses !* En même temps, il ordonna au marquis de Coudray de se transporter le lendemain sur les lieux avec M. Chollet, premier syndic. Les religieuses obtinrent ainsi la concession d'un terrain de 15 toises de longueur sur 73 1/2 de largeur.

L'église était complètement terminée en 1726; elle fut solennellement consacrée, le 6 juin 1727, par Mgr de Caulet, évêque de Grenoble.

On se rappelle qu'elle contenait, outre le maître-autel, une chapelle de Saint-François Xavier, fondée par Mme Christine de France, en 1650. En face de la chapelle de Saint-François Xavier, le président de Lescheraine voulut ériger un autel à Saint-François de Sales, véritable patron de l'Ordre de la Visitation. Il y consacra d'abord une somme de 2,000 florins en 1706, et y ajouta encore, en 1711, 600 florins, qui furent employés à y faire faire une lampe en argent.

L'Académie de Savoie n'a pas à s'immiscer dans l'administration du lycée, ni dans les détails du culte établi dans sa chapelle; mais, au cas où cette chapelle serait conservée,

Digitized by Google

ne nous est-il pas permis d'émettre un vœu : Ce serait, au nom des souvenirs historiques qui s'y rattachent, de voir l'un des autels consacré à saint François de Sales, le saint national, avec les armoiries du président de Lescheraine à la clef de voûte. Si les révolutions emportent bien des souvenirs, prouvons au moins que la reconnaissance peut leur survivre et renaître après l'orage!

Nous voudrions aussi qu'une inscription gravée sur la façade de l'église indiquât que là fut l'ancien monastère de la Visitation, et rappelât les dates de la fondation et de la consécration de la chapelle.

On ne saurait trop multiplier, sur nos monuments, ces inscriptions qui fixent les souvenirs de l'histoire de nos provinces, celle de toutes les histoires que souvent nous connaissons le moins. »

Digitized by Google

DE LA

FIÈVRE INTERMITTENTE

DANS LA

VALLÉE DE CHAMBÉRY

Par le docteur Albert MASSON,

Membre correspondant de l'Académie.

DIVISION DU SUJET

Dans le travail que j'ai l'honneur de présenter, je me propose, non pas d'écrire un chapitre de pathologie sur la fièvre intermittente, ce qui n'aurait ni charme pour moi ni attrait pour le lecteur, mais bien de rechercher les particularités diverses que présente chez nous cette affection si répandue, et d'établir sous quelles influences elle fait son apparition, dans quelles localités on l'observe et quelles allures elle peut revêtir en dehors de la forme classique.

Tout naturellement, je me trouve conduit à diviser mon travail en trois parties.

La première aura pour titre : Des localisations de la fièvre intermittente dans la vallée de Chambéry.

La seconde : Des causes qui président à l'apparition de la fièvre intermittente dans notre vallée.

La troisième : Des différentes formes sous lesquelles peut se présenter cette affection.

Digitized by Google

CHAPITRE I.

DES LOCALISATIONS DE LA FIÈVRE INTERMITTENTE DANS LA VALLÉE DE CHAMBÉRY.

La fièvre intermittente a été observée dans presque toutes les localités et à presque toutes les hauteurs de notre vallée : depuis la plaine et ses nombreuses collines jusqu'aux sommets élevés des montagnes qui l'enserrent ; dans le voisinage des marais malsains ; au milieu des terres les plus fertiles et situées à une grande distance de toute émanation tellurique. Les recherches faites à ce sujet et dont je parlerai à l'occasion, le prouve surabondamment. Mais si on la rencontre presque partout, partout du moins elle ne se présente pas avec la même fréquence et les mêmes caractères. Tandis qu'elle constitue une véritable endémie à Saint-Baldoph et à Apremont, où elle semble avoir élu son domicile légal, vous ne la rencontrerez que par accident à Saint-Jean d'Arvey, à Saint-Alban et sur certains points de la Motte. Tenace et quelquefois rebelle à tout traitement si le malade ne change pas de milieu, elle va jusqu'à la cachexie paludéenne dans les premières localités, et, dans les secondes, cède généralement à l'emploi de quelques centigrammes de quinine.

On pourrait, si l'on voulait être dans le vrai, tracer sur la carte de notre vallée trois sortes de zones : les premières, que l'on désignerait du nom de zones dangereuses par elles-mêmes, parce qu'elles fabriquent en quelque sorte, de toutes pièces, les germes de l'intoxication paludéenne.

Les deuxièmes, que l'on appellerait zones dangereuses

Digitized by Google

par voisinage, parce qu'elles reçoivent, apporté par les vents, le miasme tellurique venu des précédentes.

Les troisièmes, enfin, ou zones indifférentes, dans lesquelles on n'observe la fièvre intermittente qu'à de rares intervalles.

Mais il est assez difficile d'établir d'une manière exacte cette classification par zones. Je me contenterai de donner ici le nom des localités où la fièvre intermittente a été observée, et l'ordre dans lequel ces localités ont été le plus maltraitées par la maladie qui nous occupe, me réservant de signaler, quand j'étudierai les causes de l'intoxication paludéenne, les lieux d'émanation du miasme tellurique.

J'ai dressé dans le tableau suivant la statistique des fièvres intermittentes de la vallée reçues à l'Hôtel-Dieu pendant une période de 10 ans, de 1870 à 1880 :

	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	TOTAL
Chambéry.....	17	7	14	10	10	12	22	3	8	10	113
Saint-Baldoph....	2	1	3	10	1	2	8	3	4	1	35
Apremont.....	2	1	2	8	2	4	4	6	2	2	33
Chacusard.	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
Les Marches.....	1	..	2	2	3	1	..	2	..	1	12
Myans.....	1	.	..	..	1	..	1	..	1	..	4
La Ravoire.....	1	..	..	..	..	..	3	1	6	6	17
Saint-Jeoire.....	1	..	3	2	1	1	1	..	..	..	9
Triviers.	..	..	1	1	..	1	..	..	..	..	3
La Motte.....	..	..	3	1	1	..	..	..	..	1	6
Vimines.....	..	..	1	..	..	..	..	..	1	17	19
Thoiry.....	..	..	..	..	..	3	..	..	..	1	4
Puisgros.....	..	..	..	..	..	..	1	2	..	..	3
Voglans.....	..	1	..	1	..	..	1	..	..	..	3
Saint-Cassin.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	2
Arbin..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1
Saint-Alban	..	..	4	..	..	..	1	..	..	..	5
Saint-Ombre.....	..	1	..	..	..	..	..	1	..	1	3
Viviers.....	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	2
Chignin.....	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	2
Francin.....	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1

Digitized by Google

	1870	1871	187	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	TOTAL
La Thuile.....	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	2
Curienne.....	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1
Barberaz.....	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	1
Cognin.....	..	..	..	2	1	..	..	..	..	..	3
Montagnole.....	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1
Bissy.....	..	..	..	1	..	1	..	..	..	..	2
Le Bourget.....	..	..	1	.	..	..	..	..	1	..	2
Méry.....	..	..	..	1	..	..	..	..	1	..	2
Couz.....	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1
La Peysse.....	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1
TOTAL...	26	12	34	41	23	28	43	18	26	43	294

Ce tableau contient dix colonnes représentant la série des années 1870 à 1880. En regard du nom de chaque localité se trouve donc inscrit le nombre de fièvres intermittentes successivement constatées pendant cette période décennale.

Il est bon cependant de donner à cette statistique une interprétation raisonnée pour ne pas lui accorder plus de valeur qu'elle ne mérite.

Il semblerait, en effet, que de toutes les communes de la vallée, Chambéry est celle qui fournit le plus de fièvres intermittentes. C'est une erreur. Car si l'Hôtel-Dieu prodigue gratuitement ses soins aux malades nécessiteux de notre ville, il ne le fait que sur la présentation d'un billet dit de fondation pour les habitants des campagnes. Cette mesure administrative a pour effet de diminuer considérablement le nombre des malades de la campagne qui viennent frapper aux portes de l'hôpital. D'autre part, il me paraît logique de réduire le chiffre réel des fièvres intermittentes à un chiffre établi proportionnellement à l'importance de la population.

Digitized by Google

En tenant compte de cette double correction, on arrive à constater que Chambéry fournit, toute proportion gardée, moins de fièvres intermittentes que Saint-Baldoph et Apremont. Ce que l'on trouve plus fréquent à Chambéry, ce sont ces formes frustes où il est quelquefois si difficile de démasquer l'élément paludéen.

Après Saint-Baldoph et Apremont, les localités les plus maltraitées par la fièvre intermittente sont : la Ravoire, les Marches, Saint-Jeoire, Triviers. Pendant l'année 1879, Vimines a fourni exceptionnellement 17 fièvres intermittentes à l'Hôtel-Dieu. Ces malades sont tous des ouvriers piémontais qui travaillaient aux travaux de terrassements du chemin de fer de l'Epine.

CHAPITRE II.

DES CAUSES QUI PRÉSIDENT A L'APPARITION DE LA FIÈVRE INTERMITTENTE DANS LA VALLÉE DE CHAMBÉRY.

Tous les auteurs sont d'accord à reconnaître que la fièvre intermittente est provoquée par le miasme paludéen; mais qu'elle est la nature de ce miasme, par quelle voie pénètre-t-il dans l'organisme et de quelle façon l'imprègne-t-il en quelque sorte, c'est ce que personne jusqu'ici n'a pu établir d'une manière nette et précise. Le champ des hypothèses, ouvert depuis Hippocrate, est immense et la lumière reste encore à faire sur ce point obscur. Je ne chercherai pas dans ce sens. Mais, si nous ne pouvons mettre à jour l'action intime de ce miasme hypothétique, nous pouvons tout au moins montrer dans quelles cir-

Digitized by Google

constances et à l'occasion de quels phénomènes la fièvre intermittente fait son apparition au milieu de nous. Or, les principales causes prochaines de cette maladie résident comme nous allons le voir :

1° Dans le voisinage de certains marais ;

2° Dans les travaux de colmatage de la vallée de l'Isère et la direction des vents ;

3° Dans les travaux de terrassements effectués à des profondeurs que les travaux de la culture n'atteignent pas ; dans des coupes de bois dont les débris en quantité considérable subissent au contact de l'air la décomposition organique ;

4° Dans le mauvais entretien et le défaut de propreté des allées profondes de la ville de Chambéry.

Et elles sont favorisées par la réceptivité organique de l'individu.

Ces causes sont multiples en apparence, mais en réalité elles se résument en une seule et unique cause que formule la loi suivante : « *La fièvre intermittente est le fait du développement des émanations telluriques qui viennent imprégner l'organisme humain.* »

Reprenons une à une chacune de ces causes et voyons quel est leur rôle et leur importance dans la production de la maladie qui nous occupe.

1° *Les marais.*[1]

Si vous parcourez la vallée de Chambéry dans l'étendue

[1] Je conseille aux personnes qui désireraient compléter cette étude des marais de la vallée de Chambéry, de consulter les deux excellents Mémoires du docteur Gouvert ; intitulés : Le premier, *Marais en Savoie* (Académie de Savoie, tom. VI, p. 49) ; le second, *Topographie médicale de la vallée du Bourget*, (tom. VI, p. 114).

Digitized by Google

Digitized by Google

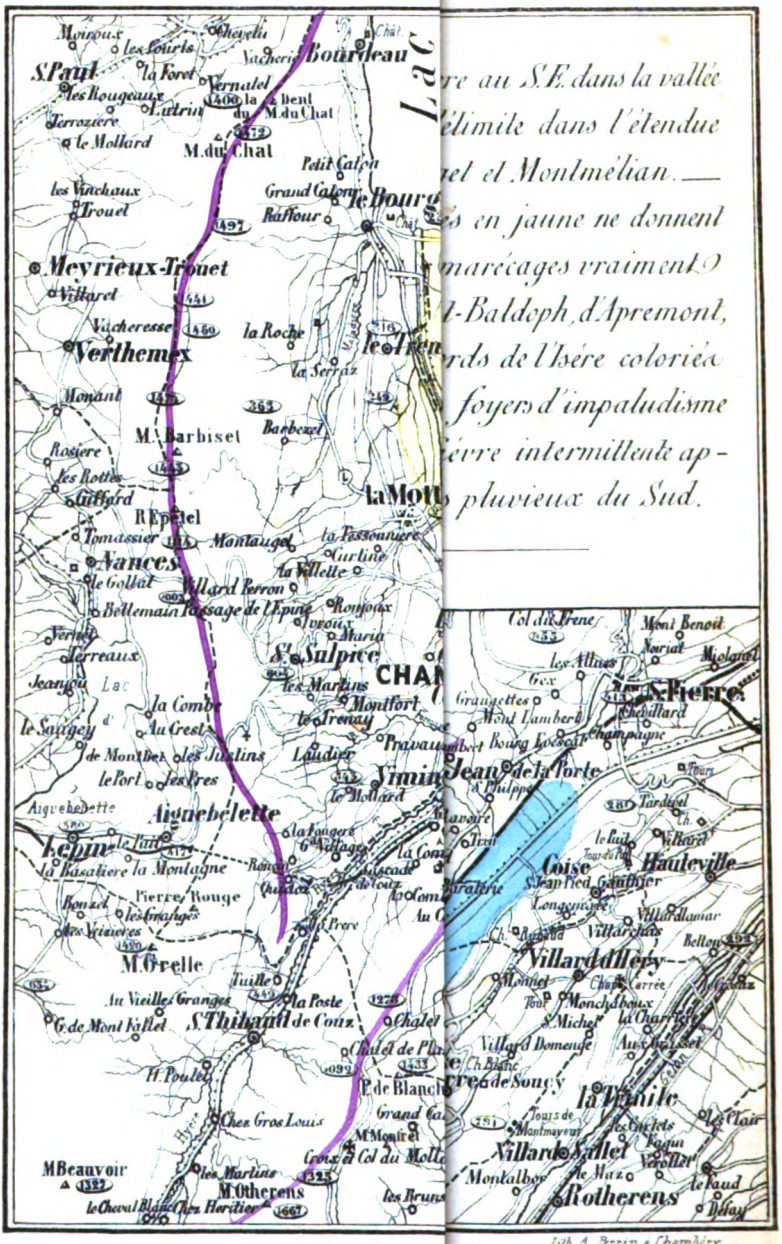

Digitized by Google

comprise entre Montmélian et le lac du Bourget, vous êtes frappé de la multiplicité des marais que vous y rencontrez. Les uns toujours recouverts d'eau, tels que ceux de Bissy, de la Motte et du Bourget, sont alimentés par des sources vives et desservis par de nombreux canaux tributaires de l'Albane. D'autres, sortes de bas-fonds argilo-calcaires, dans lesquels s'accumule l'eau des terrains voisins, complètement submergés pendant la saison des pluies, se dessèchent plus ou moins rapidement par l'action prolongée des chaleurs de l'été : tels sont ceux de Saint-Baldoph, de Faveraz, des Abîmes de Myans, de la Ravoire, etc. D'autres enfin, je veux parler des marais d'Apremont, sont formés par les débordements d'un torrent qui, parvenu au pied de la montagne, s'étale en nappe et dépose sur une étendue plus ou moins considérable un terrain d'alluvion, mélange de terre argilo-calcaire et de détritus organiques. Comme ceux de la seconde catégorie, ces marais ne sont recouverts d'eau que pendant la saison des pluies et se dessèchent pendant l'été. Mais au point de vue hygiénique ces différentes sortes de marais se classent en deux catégories distinctes : les marais qui donnent la fièvre intermittente et ceux qui ne la donnent pas.

Les premiers sont presque tous situés entre Chambéry et Montmélian ; les seconds entre Chambéry et le lac du Bourget. Cette différence de salubrité tient à ce que les uns en se desséchant à une certaine époque de l'année deviennent le siège de la décomposition organique des végétaux et animalcules qu'ils contiennent ; tandis que dans les autres, toujours entretenus par de l'eau courante, la végétation se continuant sans interruption, il n'existe pas d'émanation tellurique capable d'engendrer la fièvre paludéenne. C'est ce que le gouvernement fran-

Digitized by Google

çais ne comprit pas tout d'abord, lorsqu'en 1860, au moment de l'annexion de la Savoie à la France, il eut un instant l'idée de dessécher les vastes marais qui s'étendent en aval de Chambéry, sous prétexte d'assainir cette portion de la vallée. Mais devant les remarques judicieuses des habitants qui lui firent entrevoir que leurs localités étaient saines et nullement dévastées par la fièvre paludéenne, il renonça à son projet et je crois qu'il eut raison.

Ce qu'on n'a pas fait pour les marais de la Motte ne pourrait-on pas le faire pour les marais d'Apremont? J'ai sous les yeux un Mémoire [1] intitulé : *Le Marais du Chêne.* Ce travail, écrit par une plume distinguée et dicté par un esprit observateur, contient à ce sujet de très justes observations. L'auteur, le chanoine Chamousset, dont il est inutile de rappeler ici les travaux scientifiques, après avoir établi par des faits l'influence malsaine exercée par les vastes marais d'Apremont et de Saint-Baldoph sur la santé des habitants de ces localités, après avoir montré la mortalité effrayante qui frappe ce pays, se demande si, à l'aide d'un canal largement tracé à travers toute cette étendue marécageuse, on ne pourrait pas assainir la région. Et il ajoute que pareil travail d'assainissement a été entrepris autrefois par deux hommes intelligents et dévoués à leurs pays: M. Viviand aux Marches et M. Revel à Chignin. Tous deux, grâce à des travaux de canalisation, transformèrent un pays malsain en un pays sain; un pays à peu près inculte en un pays très fertile.

Je ne fais ici qu'approuver la manière de voir du cha-

[1] *Le Marais du Chêne et son influence sur les communes environnantes*, par M. l'abbé Chamousset. Mémoire présenté à l'Académie de Savoie dans la séance du 18 janvier 1866.

Digitized by Google

noine Chamousset, et j'écris après lui qu'il appartient au gouvernement de prendre l'initiative d'une entreprise aussi considérable et aussi belle, entreprise qui donnerait aux habitants de la région la santé, et, avec la fertilité du sol, le bien-être pour tous, et pour quelques-uns la richesse.

Dans cette étude des marais, il est une question afférente que je ne puis passer sous silence. Je veux parler du dessèchement des marais de Challes ; cette question, débattue maintes et maintes fois, toujours sans solution pratique, est cependant tellement importante que je ne crains pas de dire que là est un peu le secret de l'avenir et de la prospérité du pays. Je suis convaincu que les avantages qui résulteraient de la transformation de ces terrains dédommageraient largement nos paysans de la perte de leurs *blachères*. Voyons d'ailleurs quels sont ces avantages.

Au point de vue hygiénique, il est indiscutable que toute cette région serait assainie ; car, après Saint-Baldoph, Apremont et les Marches, c'est la zone comprise entre Saint-Jeoire, la Ravoire et Barby qui fournit le plus de fièvres intermittentes. Les causes qui entretiennent l'infection paludéenne sont ici toutes locales ; elles résultent probablement de la présence de ces terrains marécageux qui avoisinent la station, et qui à certaines époques de l'année se dessèchent plus ou moins complètement. Il est donc indiqué, si l'on veut améliorer l'état sanitaire du pays, de transformer au plus tôt en bonne terre arable ce sol dont le voisinage peut présenter quelque danger.

Au point de vue du développement de la richesse du pays, je crois que le dessèchement des marais de Challes donnerait de bons résultats. Personne n'ignore que la

Digitized by Google

vogue d'une eau minérale ne dépend pas seulement de l'efficacité réelle des eaux, mais encore et surtout du confortable et des agréments multiples que présente la station. Le baigneur appartient le plus habituellement à la classe aisée des grandes villes ; il aime, à l'étranger comme chez lui, le bien-être et les distractions nombreuses qui rendent la vie agréable. Ne pas réunir ces conditions de confortable, de bien-être et d'attractions diverses, n'est-ce pas éloigner sans espoir de retour la clientèle des eaux ?

Je sais bien que Challes n'est pas absolument dépourvu de ce complément indispensable à toute station balnéaire. La beauté du site, les agréments multiples de cette campagne, où la nature en bonne mère semble avoir prodigué à souhait ses richesses de végétation, ses accidents de terrains si variés, ses montagnes pittoresques et ses bois verdoyants, sont une garantie première de l'attrait qui enchaîne en quelque sorte le malade et le retient auprès de nous. Je sais bien que l'empressement apporté par la Société fermière et par les habitants de la localité ont déjà largement modifié l'aspect de cette campagne, où naguère encore on n'apercevait que de rares hôtels et quelques villas éparses çà et là. Mais ne reste-t-il plus rien à faire, et le voisinage de ces quelques marais ne semble-t-il pas faire tache au milieu de cette riante nature ? A mon sens et dans l'intérêt de mon pays, je verrais avec plaisir drainer ce sol marécageux, et sur son emplacement se continuer le parc commencé, s'élever des villas et des hôtels au fur et à mesure que le nombre des baigneurs augmenterait. Car Challes, on le sait, est une station d'avenir ; elle est à peu près unique dans son genre, et le nombre des maladies justiciables de l'action de ses eaux

Digitized by Google

est considérable. Sa renommée, de date récente, s'étend chaque jour à l'étranger, qui l'apprécie de plus en plus. Elle mérite donc qu'on l'embellisse et qu'on l'agrémente de notre mieux. Si vous vouliez savoir ce que Challes peut devenir, je vous dirais de regarder Uriage. Il y a quelque cinquantaine d'années, les eaux d'Uriage se composaient d'une modeste source perdue au milieu d'un vallon marécageux inculte et presque sans rapport. Il a fallu la ténacité d'un homme intelligent, et sa confiance dans l'avenir pour créer cette station. Ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Sur ces marais entièrement desséchés s'étend aujourd'hui un parc magnifique ; de nombreux hôtels, élevés de toutes parts, attestent la vogue des eaux d'Uriage devenues le rendez-vous non seulement des baigneurs malades, mais encore des baigneurs bien portants qui viennent chaque année s'y reposer quelques semaines des fatigues de leurs travaux. Et il n'y a personne que je sache qui regrette les *blachères* d'autrefois.

Ce qu'Uriage a fait, pourquoi Challes qui l'a commencé ne l'achèverait-il pas ?

2° Travaux de colmatage de la vallée de l'Isère ; direction des vents.

Le gouvernement sarde en diguant l'Isère se proposait un double but : celui d'assainir et de transformer en terres cultivables cette portion de la vallée du Grésivaudan qui s'étend d'Albertville au fort de Barraux. Si l'on en juge par l'état sanitaire du pays, ce but n'a pas été complètement atteint. Avant la construction de la digue de l'Isère, les fièvres intermittentes étaient nombreuses dans la vallée ; aujourd'hui, elles le sont encore, et les médecins

Digitized by Google

qui exercent dans les localités riveraines sont journellement appelés à constater les ravages de cette maladie. Et cependant, l'Isère a été diguée ; à côté du cours d'eau principal coule un canal profond chargé de recevoir l'écoulement des eaux des terres voisines que sillonnent en tous sens de nombreux canaux et fossés. Il n'existe presque plus d'eaux stagnantes. A quoi tient donc la persistance de cet état paludéen ? Elle tient d'abord à la présence de quelques marais qu'on n'a pu complètement dessécher, et surtout aux travaux de colmatage qui entretiennent à la surface du sol la décomposition des nombreux matériaux organiques déposés par les eaux.

Or, il est un fait d'observation, que la fièvre intermittente apparaît à Chambéry toutes les fois que soufflent les vents pluvieux du sud, sud-est ou sud-ouest. Si l'on rapproche ces deux faits : d'une part, la présence du germe paludéen sur toute l'étendue du cours de l'Isère, et, d'autre part, l'apparition de la fièvre intermittente à Chambéry par les vents du sud, on est bien en droit de supposer que l'ouverture de la vallée de Chambéry, au sud, dans la vallée de l'Isère, est une porte largement ouverte au miasme tellurique. Ce désagrément pour notre ville durera longtemps encore, et il est probable qu'il ne se terminera jamais, parce qu'il existe une insuffisance réelle des travaux de colmatage à combler les délaissés de l'Isère et à les élever au niveau du lit de cette rivière dont le mouvement d'exhaussement est de beaucoup plus rapide.

3° *Travaux de terrassements, etc.*

Je ne chercherai pas à démontrer que les travaux de terrassements peuvent engendrer la fièvre intermittente.

Digitized by Google

Cette démonstration, qui repose sur l'observation de nombreux faits, n'est aujourd'hui contestée par aucun médecin. Je me contenterai de faire remarquer que cette cause d'intoxication paludéenne purement accidentelle ne joue qu'un rôle très secondaire dans notre vallée, et j'ajouterai que les travaux de canalisation exécutés à Chambéry en 1877 occasionnèrent dans le voisinage quelques cas de fièvres intermittentes, et que des cas plus nombreux ont été observés et s'observent encore chez les ouvriers qui travaillent à la construction du chemin de fer et à la percée de l'Epine.

4° La fièvre intermittente peut-elle résulter du mauvais entretien des allées de Chambéry ?

Il est un point délicat que je voudrais aborder sans éveiller la susceptibilité des habitants de cette ville, et cependant comment ne pas froisser l'amour-propre public si j'écris qu'un grand nombre de fièvres intermittentes trouvent leur raison d'être dans le défaut d'entretien et la malpropreté des allées et passages de Chambéry ? Je fonde cette appréciation personnelle sur ce fait que les fièvres intermittentes sont plus fréquentes que partout ailleurs dans certains quartiers de Maché, sur la place Saint-Léger, au fond de ces allées obscures et nauséabondes que ne fréquentent ni le soleil, ni l'air, ni la propreté ; et si vous ajoutez :

1° Que le pavage et la canalisation de ces allées sont incomplets ;

2° Qu'il y séjourne pendant une partie de la journée des détritus de ménages ;

3° Que de mémoire d'homme les murailles de quelques-

Digitized by Google

unes de ces allées n'ont été à ma connaissance ni recrépies ni blanchies ;

4° Que le terrain lui-même qui constitue l'emplacement de ces allées est humide et poreux ;

Vous comprendrez sans peine que ces conditions réunies suffisent au-delà pour favoriser la décomposition organique qui va devenir le germe de l'intoxication paludéenne. Je pourrais citer à l'appui de ce que j'avance plusieurs appartements plongés en quelque sorte dans cette atmosphère dangereuse et dont les locataires ont successivement contracté pendant la saison des chaleurs la fièvre intermittente ; je pourrais citer dans un même appartement des chambres dangereuses à habiter et d'autres qui ne le sont pas, parce que les premières reçoivent un air imprégné de miasmes paludéens et que les autres sont alimentées par de l'air pur. Mais le but que je me propose n'est pas de porter préjudice au propriétaire d'une maison malsaine, mais bien de prévenir nos édiles du danger qu'ils laissent courir à une partie de la population de Chambéry en n'assainissant pas les quartiers insalubres.

A ce seul point de vue hygiénique, il me serait possible d'ajouter quelques observations, mais je crains de sortir du cadre que je me suis tracé ; dans un autre travail, je reprendrai ce sujet sur lequel je m'étendrai plus longuement.

De la réceptivité organique.

J'ai dit plus haut, lorsque j'ai énuméré les causes de la fièvre intermittente dans notre pays, que leur action était favorisée par la réceptivité de l'individu atteint.

Digitized by Google

Cette réceptivité, c'est-à-dire, dans l'espèce, cette aptitude particulière de l'organisme humain à recevoir l'impression du miasme tellurique tient :

1° A l'état de santé dans lequel se trouve le sujet ;

2° A l'état diathésique dont il jouit ;

3° A l'état physiologique du moment.

1° *Etat de santé.* — Les organismes appauvris par un labeur excessif et par une alimentation insuffisante et mal comprise résistent difficilement à la fièvre intermittente. Ceci explique pourquoi, dans un même pays, dans une même localité et sur un même sol, vous trouvez, à côté de familles frappées par la fièvre intermittente, d'autres familles qui restent réfractaires aux atteintes de la maladie. Les premières se nourrissent mal, ne mangent pas de viande ou n'en mangent qu'à de rares intervalles, ne boivent pas le vin qu'elles récoltent et ne prennent jamais de café. Les autres font journellement usage de viande, de vin et quelquefois de café. Ceci nous explique aussi pourquoi le nombre des fièvres intermittentes a considérablement diminué depuis une vingtaine d'années dans les campagnes, où le bien-être, dû à une bonne alimentation, s'est graduellement introduit. Dans la statistique que je rapporte plus haut des fièvres intermittentes reçues à l'Hôtel-Dieu de 1870 à 1880, j'ai éliminé toutes celles qui avaient été constatées sur ces voyageurs vagabonds de passage à Chambéry ; et, à mon grand étonnement, j'ai remarqué que bon nombre d'entre eux portaient à leur diagnostic : *fièvre intermittente.* Je ne m'explique cette fréquence d'impaludisme que par l'état de misère ambulante dans lequel vivent ces malheureux.

Certaines maladies aiguës, comme nous le verrons

Digitized by Google

plus loin, sont une cause occasionnelle de fièvre intermittente.

2° *Etat diathésique.* — Je ne m'étendrai pas longuement sur l'état diathésique. Il n'a *été écrit nulle part* que la réceptivité à la fièvre intermittente pouvait être favorisée par un état diathésique, aussi craindrais-je de faire fausse route si j'affirmais d'une façon absolue cette manière de voir. Cependant, je crois pouvoir dire, en m'appuyant sur des observations personnelles, que l'impaludisme se greffe de préférence sur des sujets arthritiques ou herpétiques. Je rapporte à la fin de ce travail plusieurs observations qui semblent confirmer ce que j'avance.

3° *Etat physiologique du moment.* — Il est admis, et je crois la chose vraie, que l'état de l'organisme à jeun favorise son imprégnation par le miasme paludéen. L'état de sommeil prédispose également à la fièvre intermittente. On connaît sans doute le « *non dormite signori* » que vous répète de temps à autre *il condottiere* quand vous traversez de nuit en voiture la campagne romaine.

CHAPITRE III.

DES DIFFÉRENTES FORMES DE LA FIÈVRE INTERMITTENTE DANS LA VALLÉE DE CHAMBÉRY.

La fièvre intermittente se présente chez nous sous trois formes distinctes :

1° La forme ordinaire franche ;

2° La forme pernicieuse ;

3° La forme larvée.

Digitized by Google

1° *Forme ordinaire.*

Dans l'espèce, je n'ai rien de particulier à signaler au sujet de la fièvre intermittente ordinaire, si ce n'est qu'elle affecte le plus habituellement le type tierce. Nous avons souvent aussi l'occasion d'observer les types quotidien et quarte ainsi que toutes leurs variétés.

2° *Fièvres pernicieuses.*

On appelle fièvres pernicieuses des fièvres intermittentes dont les symptômes sont si graves et la marche si rapide qu'elle se termine généralement par la mort dès les premiers accès. Elles existent chez nous dans une faible proportion. Je rappellerai pour mémoire qu'on les divise en *solitariæ* et *comitatæ*.

Les premières, caractérisées, non par l'addition d'un symptôme nouveau, mais par l'exagération d'un des trois stades connus, comprennent :

La fièvre pernicieuse algide ;

La fièvre pernicieuse ardente ;

La fièvre pernicieuse sudorale.

Les secondes sont constituées par des complications de troubles fonctionnels frappant les organes essentiels à la vie, et forment trois groupes distincts, suivant qu'elles affectent le système nerveux, le système abdominal ou le système thoracique.

A. — *Dans le groupe nerveux rentrent :*

La forme délirante ;

La forme comateuse ;

La forme convulsive ;

La forme syncopale (cérébrale).

Digitized by Google

B. — *Au groupe abdominal appartiennent :*

La forme gastralgique ;
La forme dyssentérique ;
La forme cholérique ;
La forme ictérique.

C. — *Enfin le groupe thoracique comprend :*

La forme cardialgique (syncopale) ;
La forme pneumonique ;
La forme pleurétique.

Bien que moins fréquentes que les *solitariæ*, les *comitatæ* ont été observées par la plupart des médecins de Chambéry. Voici d'une façon très sommaire leurs caractères :

1° *Forme délirante.*— La fièvre revêt généralement le caractère de malignité dans le second stade. Le délire est bruyant et rappelle le délirium tremens de la pneumonie. Cette forme n'est pas fréquente.

2° *Forme comateuse.* — Le coma peut exister à des degrés variables. Comme dans la forme précédente, les accidents pernicieux débutent dans le deuxième stade. Je l'ai observée une fois à Montagnole ; le malade est mort le troisième jour.

3° *Forme convulsive.* — Cette forme accompagne généralement la forme comateuse.

4° *Forme syncopale cérébrale.* — Dans cette forme le pouls est petit, à peine perceptible. Le malade, tombé en syncope, se trouve dans un état de mort apparente.

5° *Forme gastralgique.* — Dans la fièvre pernicieuse gastralgique, la douleur que les malades ressentent au creux de l'estomac est tellement atroce qu'ils poussent

Digitized by Google

des cris terribles ; des vomissements muqueux et bilieux surviennent. D'autres fois les malades deviennent subitement pâles, vomissent du sang et meurent en syncope. Cette forme est rare.

J'ai trouvé dans le compte rendu de la Société médicale de Chambéry, 1854-58, p. 33, une observation d'hématémèse intermittente. Le malade vomissait le sang périodiquement tous les quinze jours. Il fut guéri par des préparations de quinquina. Le docteur Gouvert cite un cas analogue qui fut également guéri par le même moyen. Bien que ces manifestations d'impaludisme ne présentassent pas le caractère de perniciosité, je les ai indiquées à cette place vu la rareté du fait.

6° *Forme dyssentérique.* — Cette forme a été observée mais elle se présente plutôt sous la forme diarrhéïque.

7° *Forme cholérique et ictérique.* — La première est particulière à l'Inde, la seconde ne s'observe que sous l'équateur.

8° *Forme cardialgique (syncopale).* — Le malade ressent une douleur terrible, angoissante au niveau de la région précordiale et meurt en syncope.

9° *Forme pleurétique.* — Le malade présente au moment de l'accès les symptômes et signes de la pleurésie : point de côté, frottement pleural, matité, etc. Cette forme comme la forme pneumonique a été mise en doute par les médecins qui n'exercent pas dans les pays à fièvres intermittentes ; cependant elle existe.

10° *Forme pneumonique.* — L'accès de fièvre intermittente s'accompagne de toutes les manifestations locales et générales de la pneunomie : submatité au niveau de la région atteinte ; râles crépitants ; crachats rouillés ; temp. à 39°50, etc... Cette forme a été observée, moins la per-

Digitized by Google

niciosité, par les médecins de Chambéry, sur un de nos collègue, le docteur Chamousset. Beaucoup d'auteurs ne voient dans ces manières d'être de la fièvre intermittente qu'un état congestif de l'organe frappé.

Telles sont les principales formes pernicieuses du groupe *comitatæ*. Il existe également des formes mixtes.

3° *Fièvres larvées.*

On appelle fièvres larvées des fièvres intermittentes qui revêtent le masque d'autres maladies avec lesquelles elles n'ont aucune analogie ou que des analogies très éloignées. Cette manière d'être de la fièvre intermittente plus fréquente à Chambéry qu'aux environs comprend plusieurs variétés. C'est ainsi qu'elle se présente tantôt sous la forme d'une névralgie ou d'une névrose tantôt sous la forme d'une maladie aiguë. Cette dernière variété est répandue chez nous.

PREMIÈRE VARIÉTÉ.

Forme névralgique ; forme névrotique.

Forme névralgique. — La fièvre larvée à forme névralgique comprend suivant l'intensité de la maladie deux modalités distinctes. Elle est névralgique simple ou névralgique avec lésion.

La forme névralgique simple peut impressionner tous les nerfs sensitifs à leurs extrémités terminales, mais elle frappe de préférence la cinquième paire ; de là ces névralgies paludéennes de l'oreille, de l'œil, des dents et des différents points de la face ; on les rencontre quelquefois sous forme de névralgie sciatique, de névralgie crurale, de névralgie testiculaire à type quotidien, tierce ou quarte ;

Digitized by Google

sous forme d'entéralgie à type quotidien. Il n'est pas de médecin à Chambéry qui n'ait été appelé à combattre ce genre de fièvre paludéenne.

La forme névralgique intermittente qui s'accompagne de lésions est moins fréquente que la précédente. Elle ne diffère de la première que par l'apparition d'une lésion qui siège aux extrémités terminales du nerf affecté. Cette lésion, qui rappelle celle du zona, est le plus habituellement une vésicule ; quelquefois plus rarement une petite saillie papuleuse. Le plus souvent elle ne consiste qu'en une simple rougeur avec fluxion de la partie douloureuse. J'ai observé la variété vésiculeuse sur le trajet du nerf sciatique, et si ce n'avait été l'accès douloureux accompagné de frissons, de chaleurs et de sueurs, qui survenait tous les deux jours, j'aurais cru à un simple zona du nerf sciatique. J'ai également observé une névralgie paludéenne à type tierce qui occupait toute la partie droite de la face et qui s'était accompagnée d'une éruption de petites saillies boutonneuses. Il y a quelques mois, j'ai été appelé en consultation par le docteur Chiron auprès d'un jeune homme qui souffrait d'une névralgie testiculaire à double accès quotidien, survenue dans le cours d'une orchite blennhorragique Le valérianate de quinine supprima la névralgie que remplacèrent pendant quelques jours des accès de sueurs. Ce jeune homme surveillait des travaux de terrassements effectués en plein marais. Il partit pour Paris complètement guéri, et après un séjour de quinze jours environ, il revint à Chambéry, où, après avoir repris la surveillance de ses travaux dans les marais de la Motte, il fut atteint de nouveau de névralgie testiculaire semblable à la précédente. Grâce à la quinine, on eut facilement raison de cet état.

Digitized by Google

Il n'est pas rare de voir, sous l'influence du traitement et probablement aussi sous l'influence du génie de la maladie, la névralgie, qu'elle soit simple ou accompagnée de lésions, se modifier peu à peu et se transformer après quelques accès en fièvre intermittente franche. D'autres fois, la douleur disparaît complètement et l'accès n'est plus marqué que par des frissons, ou de la chaleur, ou de la sueur.

Forme névrotique. — La forme larvée à névrose comprend :

1° *La fièvre larvée à toux spasmodique.* Cette forme est rare ;

2° *La forme à asthme.*— Dans cette forme, qui est également rare, l'accès débute par de la suffocation et par une douleur constrictive de toute la poitrine ;

3° *La forme larvée céphalique.* — L'accès de fièvre intermittente ne se traduit quelquefois que par un simple mal de tête. Cette forme a été relativement très fréquente chez les ouvriers piémontais qui travaillent au chemin de fer de l'Epine ;

4° Quelquefois la fièvre paludéenne n'est accusée que par de l'insomnie survenant toutes les nuits ou toutes les deux nuits.

Le plus habituellement les formes larvées que je viens d'énumérer, s'accompagnent, au moment de l'accès, d'un peu de frisson de chaleur ou de sueur.

DEUXIÈME VARIÉTÉ

Il est une forme de fièvre intermittente, peu décrite par les auteurs, des plus curieuses que je connaisse et que j'ai plusieurs fois observée dans la vallée de Chambéry. La

Digitized by Google

voici. Il arrive souvent que la fièvre intermittente vient se greffer de toutes pièces sur une maladie aiguë quelconque, qu'elle s'incorpore en quelque sorte en elle, sans en modifier en apparence les allures et la marche, au point de dérouter complètement le praticien qui ne se tiendrait pas sur ses gardes. Le signe à l'aide duquel il est toujours possible de la reconnaître consiste dans la périodicité de certains symptômes. En voici trois exemples frappants.

PREMIÈRE OBSERVATION.

J'ai eu l'occasion de soigner, vers la fin de l'année 1879, un malade atteint de la goutte. Rien de particulier à signaler dans l'évolution de la maladie pendant le premier mois. La goutte s'était localisée dans les articulations des orteils et des deux genoux, sautait dans l'espace de 24 heures d'une articulation à l'autre, et au bout d'un mois était à son déclin. Le malade commençait à se lever et à faire quelques pas dans la chambre, tout allait pour le mieux, lorsque tout-à-coup, vers la fin de décembre 1879, il fut pris au milieu de la nuit d'un violent accès de goutte dans les deux genoux. J'ordonnais un peu de colchique et beaucoup de patience. Pendant l'accès, le malade accusa quelques petits frissons. Les genoux enflèrent très rapidement. La journée du lendemain fut calme. Mais le surlendemain, pendant la nuit et à la même heure, nouvel accès absolument semblable au précédent. Notez que, pendant ces deux accès, le malade ne put établir aucune différence entre les douleurs qu'il ressentait actuellement et celles qu'il avait éprouvées pendant le premier mois de sa maladie.

Quelques jours auparavant, me trouvant avec le docteur Jarrin, la conversation tomba sur la fièvre intermittente, et voici les observations que ce praticien, plus expérimenté

Digitized by Google

que moi, me fit à ce sujet. « La fièvre intermittente, me dit-il, n'était pas, il y a une trentaine d'années, aussi répandue à Chambéry que de nos jours ; il en existait bien quelques-unes ; mais elles restaient confinées dans les localités marécageuses, telles que celles d'Apremont et de Saint-Baldolph. C'est avec la digue de l'Isère et les premiers travaux de colmatage exécutés sur les bords de cette rivière, qu'apparurent et devinrent si fréquentes à Chambéry les fièvres intermittentes. On ne les observe pas continuellement, mais par intervalles, et leur apparition coïncide avec les vents du sud-est et sud-ouest, c'est-à-dire avec ce vent qui chasse sur nous le miasme paludéen pris sur les terrains colmatés de l'Isère. »

Cette remarque me frappa et je me promis d'en faire la vérification. L'attente ne fut pas longue, et après ces deux accès, dont je vous ai parlé plus haut, revenus à deux jours d'intervalle, je me demandais s'il n'y avait pas là matière à fièvre intermittente, car il y avait de la périodicité, et le vent du sud soufflait. De plus mon malade avait fait autrefois de la fièvre intermittente franche, qui depuis cette époque revenait de temps à autre sous forme de névralgie faciale et dont il se débarrassait assez facilement par une prise de valérianate de quinine. Je fis donc prendre, 12 à 14 heures avant l'accès présumé, 50 centig. de valérianate de quinine et j'attendis. L'accès ne revint pas comme les deux précédents, mais fut remplacé par quelques frissons et un peu de céphalée. Quelques nouvelles prises de quinine mirent fin à cette forme fruste de la fièvre intermittente. Mais les deux genoux, qui avaient rapidement enflé sous l'influence de ces accès douloureux, mirent plus de 15 jours à revenir à leur état primitif, comme s'ils avaient été impressionnés par la goutte.

Ce que je tiens à bien établir dans cette observation,

Digitized by Google

c'est d'une part la réceptivité particulière de l'organisme à la fièvre paludéenne, réceptivité momentanément créée par le fait d'une maladie aiguë et favorisée par l'action atmosphérique des vents pluvieux du sud ; et, d'autre part, cette manière d'être de la fièvre paludéenne qui s'incorpore dans une maladie aiguë préexistante et la continue sans en changer les allures extérieures.

DEUXIÈME OBSERVATION.

Vers la fin du mois de mai 1880, je fus appelé auprès de M. B. qui habite depuis quelques années à mi-côte de Montagnole, pays essentiellement salubre, et situé loin de tout voisinage marécageux. Ce malade souffrait depuis quelques jours d'une angine herpétique qui le mettait dans l'impossibilité d'avaler et par suite de se nourrir convenablement. Je conseillai un traitement approprié, quatre ou cinq jours après on vint m'annoncer qu'à son angine complètement guérie avait succédé une éruption de plaques rouges légèrement saillantes, de la largeur d'une pièce de 50 centimes et situées dans le voisinage des articulations des doigts. Je me rendis auprès de M. B., chez lequel je constatai un érythème papulo-noueux, maladie rhumatismale au même titre que l'angine herpétique (1). Indépen-

(1) Entre l'arthritisme et l'herpétisme, la différence n'est pas aussi tranchée qu'on le professe habituellement. Ce sont, je crois, deux modalités distinctes d'une seule et unique diathèse. C'est ainsi qu'on est convenu d'appeler herpétisme la disposition aux maladies de la peau et des muqueuses, et arthritisme, la disposition aux maladies des séreuses ; mais vous rencontrerez souvent des manifestations arthritiques chez des sujets ayant eu des manifestations herpétiques et réciproquement, ce qui m'autorise, tout en reconnaissant la distinction des auteurs, à désigner sous le nom d'arthritisme en général, la diathèse qui domine ces deux modalités sœurs.

Digitized by Google

damment de la réaction fébrile qui accompagnait cette éruption, M. B., depuis 2 ou 3 jours, ressentait continuellement à la partie postérieure de la tête des battements douloureux, et à une heure de l'après-midi un malaise général suivi de céphalée frontale et de sensation de froid dans les jambes. D'ailleurs, il se trouvait dans un état d'abattement complet, et la rate était augmentée de volume. Cependant, jamais ce malade n'avait eu la fièvre intermittente, il n'habitait pas un pays marécageux ; néanmoins, devant la périodicité de ce malaise, et d'après l'observation du docteur Jarrin, je songeais à la possibilité de la fièvre paludéenne, car depuis 2 jours les vents du sud-ouest et sud-est régnaient.

Je fis prendre 50 centigr. de sulfate de quinine, le soir à 9 heures ; à minuit, les battements de la partie postérieure de la tête avaient disparus, et le malade sentait ses forces revenir. Le lendemain à une heure, pas de malaise général suivi d'abattement, sauf quelques petits frissons qui revinrent encore pendant plus d'une semaine à la même heure, malgré l'usage de la quinine plusieurs fois répété. Je complétai la guérison par de l'extrait mou de quinquina. Pour être complet, je dirai que M. B. fut pris la dernière semaine de sa maladie d'une douleur sciatique qui ne dura qu'un ou deux jours.

Réflexions. — Cette observation est curieuse à plus d'un point de vue. Elle nous montre que sous l'influence du froid humide M. B. avait eu une double manifestation rhumatismale, de l'angine herpétique d'abord, et ensuite de l'érythème papulo-noueux ; mais elle nous montre surtout :

1° Que les vents pluvieux du sud-est et sud-ouest, chargés de miasmes paludéens cueillis sur les bords de l'Isère, peuvent nous apporter la fièvre intermittente ;

Digitized by Google

2° Qu'une affection aiguë préexistante favorise l'imprégnation de l'organisme par la fièvre intermittente ;

3° Que dans l'observation présente, cette affection aiguë était de nature arthritique ;

4° Que la fièvre paludéenne ne modifie pas sensiblement la manière d'être de la maladie aiguë dans laquelle elle va se placer ;

5° Que dans le cas présent, la fièvre intermittente a survécu à l'érythème papulo-noueux.

Et j'ajoute que les réflexions que je fais pour cette deuxième observation, peuvent s'appliquer à l'observation précédente.

TROISIÈME OBSERVATION.

M. B., de Chambéry, vint me consulter le 13 juin 1880, pour un zona rhumatismal situé sur le trajet du nerf sciatique droit. L'éruption avait eu lieu le 11, et s'était accompagnée d'un accès de fièvre qui avait duré de 4 heures à minuit. J'appris que M. B. était rhumatisant, qu'il souffrait depuis longtemps d'une sciatique à droite, que l'éruption des vésicules, plus larges qu'elles ne le sont d'habitude, s'était faite sur les parties de la peau correspondantes à la névralgie sciatique, et que la douleur profonde de la sciatique avait été remplacée par une douleur plus superficielle.

Le lendemain, 12 juin, à la même heure, nouvel accès de fièvre qui se termina vers minuit.

Le 13, il n'y eut pas, à proprement parler, d'accès fébrile, le malade fut énervé et ressentit quelques frissons dans la première partie de la nuit. Je constatai ce jour-là une augmentation de volume de la rate.

Le 14, pas d'accès fébrile, mais la sciatique est revenue

Digitized by Google

aussi intense que précédemment ; à partir du 15, la fièvre revient tous les soirs de 5 heures à minuit. Je vois M. B. le 18, et lui conseille de prendre trois jours consécutifs 0,50 de valérianate de quinine. La fièvre réapparait, mais moins intense, et finit par disparaître complètement sous l'action prolongée de la quinine·

Je tiens à établir que les 10, 11 et 12 juin, les vents pluvieux du sud-ouest soufflèrent à Chambéry, qu'il fit beau temps les 13 et 14, qu'une nouvelle série de jours pluvieux avec les vents du sud commença le 15, et que les accès de fièvre coïncidèrent toujours avec ces états humides de l'atmosphère.

Réflexions. — Est-on en droit d'admettre comme paludéens ces accès successifs de fièvre ? Je n'ose l'affirmer. Cependant, si l'on considère, d'une part, que de la névralgie au zona il n'y a qu'un degré, la lésion vésiculeuse siégeant aux extrémités terminales des nerfs ; que, d'autre part, il existe une névralgie intermittente, on est bien en droit de supposer que le zona à accès fébrile intermittent n'est autre chose qu'une névralgie intermittente s'accompagnant d'une lésion vésiculeuse. Et si l'on considère que l'influence atmosphérique amène chez nous des névralgies intermittentes, nous pouvons bien supposer et admettre que le zona dont je viens de faire l'observation, n'était autre chose qu'une fièvre intermittente à forme névralgique vésiculeuse, que les vents du sud-ouest avaient provoquée.

N'a-t-on pas ces dernières années théorisé la pneumonie et dit que cette maladie était une fièvre herpétique du poumon, et n'a-t-on pas observé à Chambéry, chez un de nos collègues, une pneumonie intermittente, c'est-à-dire d'après l'idée nouvelle une fièvre herpétique du poumon

Digitized by Google

de nature paludéenne. Je puis donc dire qu'entre le zona à accès fébrile intermittent et la pneumonie intermittente, il n'y a probablement qu'une différence de siège ; le nerf sciatique pour le premier, et le pneumogastrique pour la seconde.

De ces trois observations, je conclus :

1° Que les vents pluvieux du sud peuvent nous apporter la fièvre intermittente ;

2° Que la réceptivité de notre organisme à la fièvre intermittente est surtout favorisée par le fait d'une maladie aiguë préexistante ;

3° Que cette maladie aiguë est généralement de nature arthritique ou herpétique, ce qui nous permettrait de supposer un degré de parenté entre l'arthristisme et la fièvre paludéenne, ou plus exactement une certaine affinité de la seconde pour la première ;

4° Que la fièvre paludéenne, sans modifier d'une façon sensible la manière d'être de la maladie qu'elle revêt, s'accompagne toujours de la périodicité, à un ou deux jours d'intervalle, de certains symptômes variables suivant les sujets.

Index bibliographique des auteurs qui ont écrit sur la fièvre intermittente dans la vallée de Chambéry.

CHAMOUSSET (le chanoine) : *Le Marais du Chêne et son influence sur les communes environnantes.* Mémoire présenté à l'Académie de Savoie, 18 janvier 1866.

GOUVERT (le docteur) : 1° *Compte-rendu de la Société médicale de Chambéry*, 1854-58, p. 33 ; 2° *Marais en Savoie*, Académie de Savoie, t. VI, p. 49 ; 3° *Topographie médicale de la vallée du Bourget*, t. VI, p. 114.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DU PRIX DE POÉSIE

(FONDATION GUY)

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 19 JANVIER 1882

Par M. François DESCOSTES,

Rapporteur de la Commission d'examen [1].

MESSEIGNEURS [2],

MESDAMES, MESSIEURS,

Je crains fort en me levant d'apparaître comme un revenant d'un autre âge.... Venir parler de poésie, en l'an de prosaïsme 1882, avoir la prétention de roucouler des vers à nos oreilles habituées au tumulte assourdissant de la vapeur, à celui non moins assourdissant de la spéculation, n'est-ce pas commettre un anachronisme et révéler à la commisération publique un état de folie douce, pour lequel le grand air et les simples sont vivement recommandés?

[1] La Commission est composée de MM. Chamousset, Victor Barbier et Descostes.

[2] Mgr Leuillieux, archevêque de Chambéry, et Mgr Gros, ancien évêque de Tarentaise.

Digitized by Google

J'ai, pour ma part, Messieurs, l'audace de braver le reproche et j'ai la prétention de vous intéresser une heure, ni plus ni moins, — heure d'académicien et non pas d'avocat, — en vous entretenant d'autre chose que de l'*Union générale*, de l'*isthme de Panama* et de l'*utilisation des forces électriques*....

Je veux vous faire assister à un phénomène, à un vrai, à un grand, à un consolant phénomène!... Non ! la poésie n'est point encore passée à l'état d'animal antédiluvien, et, — grâce au Ciel, — leurs rangs demeurent serrés et compacts, à ces vaillants qui savent penser et parler en poètes, c'est-à-dire en spiritualistes militants et convaincus!...

Serait-ce le privilège de ce petit coin de terre, dont la silhouette majestueuse et le relief tourmenté sont eux-mêmes une odyssée cristallisée, une école immuable de sentiment poétique, où l'instituteur est Dieu?

Oui, — nous pouvons résolûment l'affirmer, — si la poésie devait être bannie du reste du monde, elle trouverait toujours un temple et des fidèles dans la Savoie, le long des nefs de ses défilés, au milieu de l'abside de ses cirques, sous les tuyaux d'orgue et les sauvages harmonies de ses forêts de sapins... Les Alpes, avec leurs solitudes troublantes, leurs glaciers étincelants, leurs cimes déchiquetées et leurs vastes horizons, c'est comme le trépied des anciens où la pensée s'épure, se dégage des miasmes de la matière, prend des ailes et s'élance d'un vol hardi à travers la sereine immensité des cieux.... Qu'est-ce que cette envolée, sinon la condition première de l'inspiration poétique; et notre Lanfrey, — qui cachait l'âme d'un poète sous le masque rigide de l'historien, — n'en traduisait-il pas excellemment les vigoureux transports lorsqu'il s'écriait dans ses *Lettres d'Everard :*

Digitized by Google

« Ce sont les sentiments les plus énergiques qu'émeuvent en nous les hauts sommets; ils nous sollicitent à monter toujours plus haut, et les lyriques élans qu'ils inspirent à l'âme ne sauraient mieux se comparer qu'à leur forme hardie et élancée vers le ciel.... Qui que vous soyez, si vous portez un cœur libre, saluez ce sanctuaire ! Ranime-toi, poussière humaine, et redeviens un homme? »

Honneur donc, Messieurs, — et ce commun éloge, l'Académie le leur décernera sans distinction et sans réserve, — à ces trente lutteurs, — trente ! — vous entendez bien?... c'est presque une légion ! — qui, à notre appel, sont courageusement descendus dans l'arène, comme pour protester, — par leur nombre et par l'abondance de leurs accords, — de la persistante vitalité du goût littéraire dans la province qu'ont illustrée tant de grands écrivains.

Si tous ne peuvent et ne doivent atteindre à la palme du vainqueur, si quelques-uns étaient incomplètement armés pour la lutte, tous ont fait preuve de courage et de bonne volonté; la plupart, même dans l'infériorité d'un jeu manquant de vigueur, de régularité ou d'expérience, nous offriront des jaillissements suffisants pour faire oublier la faiblesse de l'ensemble et nous permettront de placer l'éloge à côté du blâme, l'encouragement auprès de la critique, l'espérance sur l'effondrement d'un insuccès momentané...

Égarons-nous donc, — si vous le voulez bien, Messieurs, — sans ordre convenu et sans classification arrêtée d'avance, — à travers ce qu'un de mes prédécesseurs, dont la mémoire m'est chère[1], appelait avec tant de fraîcheur les allées de ce jardin embaumé, où les fleurs, où les arbres les plus divers, élégie, satire, épître, ode, hymne, épopée, attireront tour à tour nos regards, provoqueront notre émotion, ou encore, — il faut bien le dire, — mettront en

[1] M. Auguste de Juge.

Digitized by Google

mouvement, sobrement, le plus sobrement possible, la férule d'une critique qui s'efforcera de ne jamais oublier le précepte de Boileau....

I

L'auteur du poème *A la Montagne,* que je vous présente au début de notre promenade, est à coup sûr un montagnard et un fervent montagnard!... Il a gravi les « *hauts sommets* » des Alpes, bu le lait des chalets, respiré les parfums de la flore alpestre, entendu ce qu'il appelle « *les cris plaintifs et doux* » de la génisse,

Et le berger jouant avec son chalumeau....

Il a trouvé là ce qu'y trouvait Lanfrey : un sanctuaire! la paix, le calme et le repos! et il convie à l'âpre banquet des hautes cîmes les désespérés et les languissants, les « *dandys* » et les inutiles....

Venez chercher là haut la force et l'énergie !
Et vous défendrez mieux votre noble patrie !

Excellents sentiments, cri viril et patriotique auquel il faut applaudir ; mais, hélas ! il n'est pas donné à tout le monde d'écrire en vers comme Lanfrey écrivait en prose, et la pureté de l'inspiration ne fait pas ici disparaître la facture novice de l'œuvre tout entière et les fautes trop nombreuses contre la prosodie et même contre la grammaire dont elle est parsemée....

II

Ce reproche, il ne sera pas, du moins, encouru par l'auteur de *Mon petit atelier*, ce réduit humble et mysté-

Digitized by Google

rieux blotti à l'ombre de la grande montagne... Douce et saine glorification du travail dans des strophes faciles, se succédant sans effort, presque sans incorrection et contenant sous une forme légère la seule solution vraie de l'une de ces grandes questions sociales qui agitent les esprits, soulèvent les masses et préparent les révolutions....

Ecoutez cette rêverie de l'heureux propriétaire du petit atelier :

Dans ce réduit dont je me vante
Qui ne mesure que six pas,
Je sens mon âme plus vivante
Entre la scie et le compas.

Là, mon travail en paix s'achève
Loin de tout regard indiscret ;
J'y vois souvent passer en rêve
L'humble atelier de Nazareth.
... .

Oui, la main qui forma les mondes
Et de soleils peupla les cieux,
Et qui creusa des mers profondes
Les abîmes mystérieux ;

La main d'où jaillit la lumière,
Qui tressa la robe du lys
Et couvrit, — brillante poussière, —
L'insecte d'or et de rubis;

Qui du chêne aux flancs des montagnes
Suspendit les rameaux flottants,
Et de fleurs pare nos campagnes
Au réveil de chaque printemps;

Oui, la main qui fit ces merveilles,
Qu'adorent les cieux prosternés,
A nos durs labeurs, à nos veilles
Voit ici ses jours condamnés.
. . . . . .

Digitized by Google

Et mon âme se sent plus fière
De l'humble ouvrage de mes mains,
Quand un Dieu, de ses doigts divins,
Du travail m'ouvre la carrière....

Certes, le poème tout entier est loin de valoir ces vers, qui, dans l'atelier du poète, ont été frappés au bon coin et qui se détachent en saillie, avec une richesse de coloris rappelant parfois la manière de Jean-Baptiste Rousseau.... L'inspiration languit dans les strophes suivantes ; l'enveloppe y est forgée avec moins de vigueur ; mais le poème se relève tout-à-coup, sur sa fin, comme la lampe expirante qui jette une suprême lueur, et l'auteur nous dit adieu avec une strophe dont le dernier vers est des plus heureux par le trait saisissant caché sous ses huit syllabes :

Et le soir, quand avec la nuit
Tout s'endort, seul et porte close,
C'est encore dans ce cher réduit
Qu'en travaillant,... je me repose...

III

Du *petit atelier* à *la Locomotive* il n'y a que la distance du travail de l'homme à celui de la vapeur : abîme par l'intensité de la force, simple fossé par l'identité du metteur en œuvre. La locomotive, — comme la scie et le rabot, — c'est encore le travail, et le travail dans sa personnification la plus puissante, la plus moderne, la plus actuelle!

Heureux....
— S'est écrié l'auteur, —
Qui, dédaignant les tréteaux politiques,
Sur un sujet nouveau taille des vers antiques !

Et le voilà, abordant de front cette création à coup sûr

Digitized by Google

originale, se prêtant plus à « dévorer les espaces » qu'à inspirer des vers, saisissant le monstre avec sa gueule béante, ses prunelles enflammées, ses rugissements stridents et ses glissades fantastiques, et lui adressant cette apostrophe, par laquelle débute le poème :

Tu pars, et nuit et jour dévorant les espaces,
Sous tes ressorts d'acier tu fais gémir le sol.
On voit l'aigle honteux s'arrêter quand tu passes,
Ainsi qu'un papillon dont timide est le vol.
Ta fournaise rougie et luisante dans l'ombre,
Tes radieux fanaux qui semblent de grands yeux,
Voient des fleuves, des champs, des villages sans nombre,
Des rochers dont le front se dresse vers les cieux,
Des mers, et des follets qui dansent sur la dune,
Des forêts, des cités qui dorment dans la nuit,
Des nuages flottants, argentés par la lune;
Et toi, tu vas toujours, semblable au temps qui fuit....
As-tu dans ta poitrine, ainsi que l'homme, une âme?
Est-ce un soupir puissant? est-ce un démon captif?
Ce globe est ton domaine, ô gazelle de flamme!
Te suffit-il? Parfois il sort un cri plaintif
De ta lèvre, et l'écho pleure dans la vallée...
Puisque rien ne t'arrête en ta course de feu,
Ni la bise d'automne à la voix désolée,
Ni les fleurs du printemps, ce sourire de Dieu,
Ni la neige qui tombe et roule en avalanches,
Ni l'ombre que les bois nous prodiguent l'été,
Ni les sources formant mille cascades blanches,
Que cherches-tu? Que veut ton esprit agité?

Si tu pouvais parler, en reposant tes ailes,
Aux rêveurs paresseux devant leur porte assis,
Sans doute, tu dirais bien des choses nouvelles :
Que de secrets! Que de récits!

Digitized by Google

Mais tu vas entraînant, — voyageur insensible, —
Ton esclave, — ton roi : l'homme, ton créateur !
Tu vas, tu vas aveugle et quelquefois terrible,
Sourde à sa joie, à sa douleur....

Chaque être a son destin, sa tâche sur la terre :
La nue et le soleil, la nuit et les rayons.
A toi, quel est ton rôle, ô travailleuse austère ?
Il est d'unir les nations !...

Voilà, certes, de l'inspiration, et de la bonne ! jaillissante, spontanée, hardie, poétisant ce qui semble le moins *poétisable :* la vapeur, — donnant une âme, un corps, des ailes à la locomotive, et la lançant, — sonore et terrifiante, — à travers les frontières et les nationalités, comme le génie de la concorde et de la paix. La conception et la mise en œuvre sont ici d'une égale puissance ; les vers heureux abondent ; vous avez souligné au passage le trait du début :

On voit l'aigle honteux s'arrêter quand tu passes
Ainsi qu'un papillon dont timide est le vol....

Et cette interpellation pleine d'audace :

Et toi, tu vas toujours, semblable au temps qui fuit :
As-tu dans ta poitrine, ainsi que l'homme, une âme ?

Et cette autre, où un simple rapprochement de mots rend, d'une façon si saisissante, à la fois l'assujettissement et la domination de l'homme vis-à-vis de cette grande force :

Mais tu vas entraînant, voyageur insensible,
Ton esclave, TON ROI !. . . . . .

Pourquoi faut-il qu'après s'être si bien installé sur le trépied, j'allais dire sur la machine, l'auteur n'ait pas su s'y maintenir en équilibre ? Qu'après avoir pris le train rapide, — qu'il nous permette cette comparaison, qui rentre pleinement dans son sujet, — il ait tout à coup ralenti sa

Digitized by Google

brillante allure et que l'œuvre continue péniblement sa route avec la vitesse moyenne d'un train de marchandises?

C'est, chez lui, — il est facile de l'entrevoir, — un effet voulu et cherché. Le tableau de genre emprunté à la vie intime des humbles employés espacés sur le glorieux champ de courses de la locomotive est destiné à faire antithèse aux vastes horizons ouverts par la vapeur au génie du poète; mais peut-être ici un excès de réalisme et de couleur locale dans la peinture a-t-il rendu la transition trop brusque...

Voici, par exemple, immédiatement après ces beaux vers, qui terminent la superbe période coulée d'un jet dans la féconde imagination de l'auteur, voici la femme du garde-barrière qui sort de sa maisonnette et va fermer le passage à niveau :

Est-ce l'aile de la vapeur ?
Non ! c'est le vent qui pleure.
De fermer voici l'heure,
Voici l'heure cependant !
Abritons-nous en attendant....

Puis, ce sont des agents qui, — tout en se rendant à leur poste, — lui donnent la réplique. La compagne du modeste employé distingue, à une certaine distance, de l'autre côté de la voie, son mari qui revient. Elle reprend :

Vers notre poêle, où la houille pétille,
Nous causerons de la jeune famille
Cher petit homme, et tu me souriras,
Les deux enfants sauteront dans tes bras,
Qu'il sera bon d'oublier la tempête,
Et d'embrasser... ou l'une ou l'autre tête !...

L'express arrive.... L'un des enfants traverse la voie pour courir au-devant de son père.... Horreur ! la mère le croit broyé.... Ce n'est heureusement qu'une alerte....

Digitized by Google

La locomotive, comme un coursier généreux, a épargné le petit être, et le couple, remis de ses émotions, célèbre sa générosité dans ces vers, où l'auteur reprend la grande allure qui lui sied si bien et qu'il n'aurait jamais dû quitter :

As-tu dans ta poitrine, ainsi que l'homme, une âme ?
Locomotive qui de nos fils eus pitié ?
As-tu l'œil d'une mère, ô gazelle de flamme?
Connais-tu le pardon? connais-tu l'amitié ?

Le poème, ainsi relevé, se termine par la reprise de ce que je pourrais appeler « le grand air » de l'œuvre :

O toi, quel est ton rôle, ô travailleuse austère ;
Il est d'unir les nations !

Œuvre, — disons-le pour résumer le sentiment de la Commission, — où le plan d'ensemble est défectueux, où le milieu ne répond ni au début, ni à la fin ; mais qui n'en révèle pas moins de remarquables qualités, du souffle, du sentiment, une grande habitude du vers.... *La Locomotive* de notre auteur a vaillamment escaladé les rampes d'accès fort peu commodes que son génie lui avait tracées le long des flancs du Parnasse; l'entreprise était périlleuse; si un succès complet ne doit pas la couronner, le poète aura certainement montré ce dont il serait capable dans un sujet côtoyant moins d'abîmes....

IV

Le *Robinson savoyard*, auquel nous arrivons, professe, lui, un souverain mépris pour la ligne droite et les sentiers battus. C'est une vieille connaissance; l'an dernier, — lui-même a la loyauté de nous le dire, — il se présentait déjà au concours, et c'est la même œuvre remaniée et retouchée

Digitized by Google

qu'il soumet aujourd'hui pour la seconde fois au jugement de l'Académie; mais est-il bien disposé à accepter ce jugement sans appel? Il serait permis d'en douter s'il fallait en croire les déclarations contenues dans ce que l'auteur appelle l'*argument* et ce qui n'est autre que le *prologue* de son poème :

J'ébauche des croquis, vrais sujets de peinture,
D'un nouvel Aristarque, ennemi de mes vers,
De silence et d'oubli dès longtemps recouverts.
Si ce dernier effort de ma veine plus sûre
Aigrit encore sa bile, il devra, le pervers,
Cette fois sur son dos reporter sa censure
Et rire, à ses dépens, de ma littérature...

Au Palais, le plaideur malheureux a vingt-quatre heures pour maudire ses juges; mais c'est après la décision rendue! Le *Robinson savoyard*, — lui, — serait-ce un pressentiment sinistre? — n'attend pas le jugement.... Nous n'allons pas moins tâcher de lui rendre bonne et impartiale justice.

La littérature de l'auteur appartient à un genre qu'il est difficile de définir. Il a soin de nous apprendre que « le drame de cette scène vraie s'est produit sur le lac d'Aiguebelette, » sur ce lac mignon et jusqu'ici presque ignoré, que la locomotive, dont nous parlions tout à l'heure, va bientôt longer et découvrir à l'admiration du touriste....

Ainsi qu'une émeraude, assise en son chaton,
Une île, au sein des eaux, apparaît à sa vue
Comme en un champ d'azur enclose et contenue,
Découpant sur le lac un verdoyant feston. .

Nous eussions préféré, — conduits par l'auteur, qui, ces jolis vers en font foi, possède à un haut degré le sentiment de la nature, — nous promener à travers les rives enchan-

Digitized by Google

tées du lac et leurs légendes merveilleuses, dans un poème descriptif qui eût été, sous les accords de sa lyre, d'un puissant attrait. Au lieu de ce voyage au long cours, où il était de taille à nous servir de pilote, l'auteur, en 533 vers, nous impose le récit méticuleux, trivial et obscur des aventures d'un personnage répondant au nom de Mentor, qui, étant venu, par une chaleur caniculaire, prendre un bain au lac, quitte, perd, recherche, découvre, perd de nouveau et finalement retrouve l'enveloppe protectrice sans laquelle un homme bien élevé ne peut se présenter décemment aux regards de ses semblables. La donnée est drolatique et originale ; traduite en des vers sobres et finement troussés, elle eût été susceptible de provoquer le sourire sans engendrer la fatigue ; mais l'auteur s'est attardé comme à plaisir dans les marches et les contre-marches ou, pour mieux dire, puisque nous voguons en plein lac, dans les brassées et les *contre-brassées* de son personnage ; la grammaire et la prosodie y subissent de trop fréquentes immersions ; on y écrira *quolibet* avec un *c*, *alarmes* avec deux *l*, *en proie* d'un seul mot avec un *m* à la place de l'*n*, *essor* avec un *t* final, *sauté* participe comme *sauter* infinitif ; et on ne se privera pas de vers de onze ou de treize syllabes, tels que ceux-ci :

Qu'il fut bien le premier qu'il prit de lui-même
. . . . . .
Il exhale des soupirs et pousse des clameurs
. . . . . .

Robinson devra rentrer sous sa tente et se recueillir pour une prochaine traversée ; il lui restera une consolation ; c'est lui qui va nous la confier au moment de prendre congé de nous :

A mon prompt détracteur qui se croit fort habile,...
J'aurais du moins montré, pour la seconde fois,

Digitized by Google

Dans quelques méchants vers, que l'art est difficile
(Ce que prouva, d'ailleurs, la férule à ses doigts)
Sans objecter qu'en tout la critique est facile
Même à l'esprit qui n'a qu'un brin de sel gaulois...

V

A défaut de sel gaulois, nous trouvons un sentiment profondément français dans les *Plaintes d'une poète....*

La France, ce nom seul rappelle en mes vieux ans
Un souvenir si doux et des traits si touchants,
Que je la vois toujours protéger ma jeunesse.
Même dans ses erreurs, même dans sa faiblesse,
Elle sait conserver ses plus belles vertus.
Tout peuple doit l'aimer ; ses vainqueurs, ses vaincus
Deviennent, à la paix, pour elle autant de frères...

Il est permis de ne pas partager complètement l'enthousiasme optimiste et l'oubli facile du poète. Il y a des plaies qui ne se ferment pas : la mutilation de la patrie en est une ! Mais il faut, du moins, rendre hommage à l'élan patriotique qui anime ses généreuses illusions. J'ai dit *illusions :* c'est le récit, peut-être trop intime, de ses illusions perdues que l'auteur va nous faire dans une confidence où, malheureusement, lui aussi et bien plus encore que son voisin *Robinson*, il a oublié que sans la langue l'auteur le plus divin est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain.

Jeune, orphelin, il est parti pour Paris comme *le Petit Savoyard* de Guiraud ; que n'en a-t-il rapporté quelque parfum de sa suave poésie ?... Il a vu l'émeute et ses horreurs ; blessé, un bienfaiteur l'a recueilli et lui a appris à lire dans l'histoire romaine. La mort le lui enlève :

Pour la seconde fois, il se vit orphelin.

Digitized by Google

Un jour, errant dans ces prés fleuris qu'arrose la Seine, il entend ce chant mélodieux :

Petite fleur,
Coupe de la rosée,
Recueille ma pensée
Et ma douleur.
Hélas! combien j'envie
Ta retraite, ta vie
Et ta fraîcheur!

Un ciel bien doux
Couvre ton innocence,
Te laissant l'espérance
Sans les dégoûts.
L'heure de disparaître
Te prépare à renaître
Un jour pour nous!

Moi, sans retour,
Colombe pourchassée,
Brisée, abandonnée
Dans mon amour,
Je sens mourir la flamme
De mon cœur, de mon âme,
Sans un beau jour.

Vous l'avez deviné?... la colombe, qui chantait ce refrain mélancolique, trouve un écho dans le cœur du poète....

Elle était orpheline et j'étais orphelin...
Si l'amour dans mon cœur vint allumer la flamme,
L'amour me fit poète en élevant mon âme...

La flamme, hélas! ne tarda pas à s'éteindre sous le souffle glacé de la mort; et le poète

... reprit tout brisé le chemin du hameau,
Ces lieux semés de fleurs qui furent son berceau,
En ne rapportant rien d'une si longue course
Que *son* cœur toujours pur qui revient à sa source.

Digitized by Google

VI

Le Petit Ramoneur !... Malgré son titre, rien de la Savoie ni des Savoyards dans la donnée de cette pièce, donnée neuve et des plus heureuses : l'enfant d'une grande dame anglaise enlevé par des bohémiens, du château maternel, et y revenant dix ans après, guidé par la Providence, sous le vêtement noirci du ramoneur. Hélas ! il n'y a que cela dans le poème : l'idée-mère ! De poème, il n'y en a pas ; c'est un assemblage de phrases liées bout à bout, sans souci des règles les plus élémentaires de la prosodie, où les vers ont indistinctement de onze à quinze pieds, où rien n'est respecté, ni nombre, ni rythme, ni césure. Ecoutez plutôt ce simple échantillon :

Aux environs de Londres, dans une jolie vallée,
Une habitation paraît encore isolée
Ou plutôt vous voyez un immense château
Connu dans la contrée comme étant le plus beau.
Le temps n'a point détruit de superbes *colonnes*
Sculptées avec *gout*, *a* toutes les *époques*
Elles ont un aspect *bizare*, intéressant,
Qui rappele la construction de ce vieux bâtiment
Par un art précieux, des portraits de *famille*
Étaient suspendus à chaque meuble *antique*
Ils étaient soigneusement conservés
Dans leurs cadres brillants et dorés
Tout était réuni : l'utile et l'agréable
L'industrie par son travail devenait favorable
Elle révélait un éclat de splendeur
Dont la jouissance honorait le Seigneur....

Vous pouvez, Messieurs, par cette seule citation, juger de la pièce tout entière ! L'Académie nous permettra de

Digitized by Google

lui en faire grâce ; non pas, certes, que l'auteur, en surveillant son style, n'ait pas l'étoffe d'un prosateur de quelque mérite et surtout d'un écrivain abondant ; mais, comme poème, c'est une œuvre qui échappe absolument à l'analyse et où nous serions bien en peine de mettre en saillie quelque période heureuse ou simplement correcte ; l'auteur est, en effet, ou paraît être un de ces irréguliers qui se mettent au-dessus de toutes les conventions et composent des vers d'après des procédés entièrement nouveaux : aurait-il la prétention d'obtenir un brevet?... L'Académie, gardienne vigilante des traditions classiques, ne saurait évidemment le lui accorder ; elle aura, comme nous, le regret de ne pouvoir s'arrêter au *Petit Ramoneur*, non plus qu'aux *Amis perdus sous la neige*, à *Jeanne d'Arc*, à l'*Humanité*, à un *Acte généreux* et à *Victoria la Grande*, œuvres-sœurs groupées dans un massif commun, où l'identité des défauts trahit à elle seule la parenté d'origine.

VII

Puisque nous voici en veine d'exécutions sommaires, nous devrons d'un trait vous proposer d'éliminer en passant deux autres poèmes, dont la facture indique bien pour chacun une filiation différente, mais auxquels nous reprocherons, à un degré presque uniforme, les mêmes faiblesses et la même infériorité.

Le Jardin et les *Adieux à la patrie !*... Sujets dont la banalité n'est point ici rachetée par la nouveauté de la pensée ni par l'originalité du tour. Dans *le Jardin*, affranchissement de la règle, rapport de géomètre plus que peinture de poète, inversions prohibées par le mécanisme de

Digitized by Google

notre langue, tournures défectueuses, chevilles et remplissages à foison... Faut-il justifier ce jugement sévère?

Je suis ici sur cette terre
D'un grand jardin propriétaire,
Clos d'un mur de moyenne hauteur.
Contre ce mur est *de la vigne*,
J'y mets mes soins quand je provigne
Que le rapport ne soit trompeur.
Plusieurs allée*s* le *traversent*,
Une fontaine jaillit et *verse*
L'eau claire *continuellement*,
Tout mon jardin elle contourne
Par un conduit elle s'en retourne
En me laissant son agrément.....

Passons et passons vite!

Dans les *Adieux à la patrie*, ignorance plus complète encore, non seulement du génie de la langue, mais de l'orthographe des mots : *s'agitte* avec deux *t*, *flaixible* avec un *ai* au lieu du *e*, *appreté* avec deux *p*, *préries* avec un *é*, *dévotte* avec deux *t*.... J'en passe, et pas des meilleurs!... Ajoutez à ces péchés capitaux des naïvetés, des tournures prosaïques, des chutes malheureuses comme celle-ci :

En vain, un peu plus tard Pomone
Aussi le rubicond Bacchus
Nous y montrent les fruits d'automne
Si beaux et si vermeils, *pendus!*

Et vous conviendrez avec nous que l'auteur devra jeter beaucoup de lest pour que le ballon qui porte sa fortune puisse, à un prochain concours, s'élever dans la région des récompenses....

Digitized by Google

VIII

Si la *Catastrophe des Brévières* est, elle, inattaquable au point de vue purement grammatical (c'est bien le moins, — avouons-le, — que l'on puisse demander à une pièce de vers), elle ne paraît pas être non plus susceptible d'obtenir les suffrages de l'Académie... Nous le regrettons vivement. Voilà, certes, un sujet tristement actuel, nouveau, je dirai presque national ! Et quelle mine féconde pour un poète ! Ce petit village perdu sur les flancs de nos Alpes, cette vie pastorale paisible et heureuse, et soudain ces éléments déchaînés, cette avalanche se ruant sur les pauvres montagnards surpris et désarmés, les foyers envahis, la mort hideuse venant frapper sous chaque toit, les larmes et la misère succédant à la quiétude et à l'aisance de la veille, et sur ce funèbre tableau l'image éternellement vivante de la charité chrétienne sous les traits de ce prêtre héroïque, ajoutant un rayon de plus à la glorieuse splendeur de sa robe et méritant, avec l'admiration de tous les gens de cœur, ce témoignage spontané de la reconnaissance publique qui constitue la plus belle des récompenses !

L'auteur, à qui nous ne saurions contester une certaine richesse d'imagination, semble avoir entrevu tout ce qu'un pareil sujet avait d'ampleur, de contrastes puissants et de cachet vraiment poétique. Il a eu, pour tout dire, le sentiment de son sujet ; mais sa lyre rebelle et inexpérimentée s'est cabrée devant l'exécution et, au lieu de ces accords harmonieux et sévères, de cette mélodie douce précédant les chutes effroyables de la terrible journée, elle n'a su faire jaillir de ses cordes rétives que des vers incorrects, hérissés d'hiatus, d'*e* muets à la césure ou dans le corps de l'alexan-

Digitized by Google

drin, de rimes masculines ou féminines accumulées au-delà du nombre légal, d'expressions triviales ou impropres, d'images forcées ou obscures, de redondances et de pléonasmes... Faut-il justifier ces observations ? Je cite au hasard :

Chaque année le printemps reverdit ses coteaux,
Emaillant ses prairies, arrondit ses berceaux...
....
Plus loin un pan du ciel aussi limpide et pur
Qu'une onde, un golfe *uni*, *un* lac d'or et d'azur
....
Tout inspirait l'*effroi de la crainte et la peur*
Et l'augure annonçait *quelque peine ou malheur.*
....
L'homme a tout oublié et pleure sur la tombe
De ses *frères* endormis, *couchés dans l'hécatombe.*
....

En fait d'hécatombe, nous n'avons point, Messieurs, achevé cette ingrate besogne, où, le scalpel du critique à la main, nous risquons fort de faire des mécontents .. Aux concurrents inconnus dont nous aurions trop brutalement déchiré les illusions et déchaîné les colères, nous répondrons avec Boileau :

Craignez-vous pour vos vers la censure publique?
Soyez-vous à vous-même un sévère critique.
L'ignorance toujours est prête à s'admirer.
Faites-vous des amis prêts à vous censurer.....
Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

IX

S'il faut louer dans l'*Ode à la mémoire de Mgr Pichenot*, comme dans la *Catastrophe des Brévières*, le côté person-

Digitized by Google

nel et douloureusement actuel de l'inspiration; s'il faut reconnaître dans celle-là la délicatesse plus exquise du sentiment, la correction plus sévère de la forme, nous ne pourrons y retrouver encore cette allure vibrante et spontanée, ce je ne sais quoi enfin qui fait de la poésie une langue divine.

Le début est pourtant plein de promesses :

Comme un ange de Dieu, m'élancerai-je au ciel
Pour contempler ta gloire auprès de l'Eternel,
O Pontife qui fus mon soutien et mon père,
Mon guide dans la nuit et ma douce lumière !

Mais ce coup d'aile ne se prolonge pas :

O Pontife, permets que moins haut je m'élance,
Car tu vois ma douleur, tu sais mon impuissance.
Depuis que tu n'es plus tout languit dans la nuit,
La faiblesse a perdu son soutien, son appui ;
Non ! il n'est plus pour elle un bonheur, une fête ;
Elle voit commencer et grandir la tempête,
Elle erre sur les flots, et son regard au loin
Cherche un pilote sûr et n'en aperçoit point...

Le poète évoque le souvenir de cette sainte et sereine figure dont le trait distinctif était la bonté et dont la mémoire reste vivante dans nos cœurs : il rappelle

Ces élans vers le ciel, ces discours pleins de flammes
Qu'épanchait sa parole en des cœurs languissants...

Il peint avec un pieux enthousiasme la grandiose et magnifique cérémonie de la consécration sacerdotale; il gémit sur les malheurs de l'Église :

Un ennemi vainqueur prépare nos tombeaux...
A toi les feux du jour, à nous l'horrible nuit...

Et sur cette nuit profonde l'auteur laisse se lever

Digitized by Google

« l'aurore » de l'espérance et salue, dans une allusion heureuse, ce nouveau prélat, image de l'éternelle fécondité de l'Église, venu pour nous rappeler que le rameau tombé sous la hache y est du même coup remplacé par un rameau de la même sève...

... Primo avulso non deficit alter
Aureus et simili frodescit virga metallo....

Ce petit poème est malheureusement d'une facture trop ordinaire pour aspirer à une récompense ; il manque d'ampleur ; les images obscures, les expressions impropres, les tournures prosaïques, les rimes pauvres y abondent... Le cœur de l'homme, la reconnaissance du lévite, la foi et la sainte ardeur du prêtre n'ont pas trouvé dans le poète un interprète digne d'eux....

X

Combien plus vive, plus animée est l'allure de cet autre poème, qui, d'un cadre plus vaste et plus impersonnel, a traité à certains égards un sujet du même genre : *La Vocation religieuse....*

Écoutez cet appel :

Serait-ce quelque songe ou la voix de l'Archange ?
Lève-toi, m'a-t-on dit, laisse-là ton pays !
Quitte tout sans regret.....

Et l'âme, à la porte de laquelle la voix céleste est venue frapper, hésite à rompre ces liens qui l'attachent à la terre.... Quitter une mère adorée, dire un adieu éternel à la patrie, s'immoler à vingt ans sur l'autel de la foi, en aura-t-elle le courage ?

Digitized by Google

Ces angoisses, cette lutte intime entre Dieu et le monde sont rendues par le poète avec un accent de vérité qui, trop souvent trahi par la familiarité ou le prosaïsme de l'expression, comme dans ces vers :

O Dieu ! ta volonté parfois semble bien dure...
Mais non ! tu m'aimas trop ! je ne puis refuser !

se traduit ailleurs dans des vers mieux inspirés, comme ceux-ci, où l'âme demande à Dieu la grâce de triompher des résistances maternelles :

Prête-moi de ta main la force et la tendresse ;
Le glaive pour trancher, le baume pour guérir...

Le dialogue entre la mère et son enfant n'a peut-être pas toute l'élévation que comporte le genre poétique; c'est une conversation par trop prise sur le vif, dans certains passages; mais animée, dans d'autres, d'un souffle ardent, où l'on sent passer l'âme d'un apôtre :

Et pourquoi l'orphelin n'aurait-il plus de père ?
L'infirme et le vieillard, qui les consolerait ?
Et les peuples sans Dieu perdus dans l'autre sphère
Si nous les délaissions, qui donc les sauverait ?

Cet élan illumine et convainct la mère, qui s'écrie dans une strophe où se peint bien le dualisme de la maternité et de la foi :

O sacrifice amer et trop tôt nécessaire !
Je n'avais qu'un trésor et Dieu me l'a repris !
Va donc, ô noble enfant, va ! tu n'as plus de mère
Et moi, je vais mourir !... Adieu !... je te bénis !

Et désormais, dégagée des dernières entraves qui arrêtaient son essor, l'âme du futur missionnaire court au-devant des privations, des épreuves et de la mort, dans

Digitized by Google

des strophes qui sont, à coup sûr, les meilleures du poème tout entier :

La foi de ses rayons illumine la plage,
L'idole est sous la croix et les fronts inclinés,
Lavés dans le baptême, ont reçu l'héritage
Reconquis par le Christ aux cœurs régénérés.

Mais ailleurs le canon, grondant sur la frontière,
Appelle nos soldats au feu de l'ennemi,
Sur le champ de bataille alors saintement fière
On voit l'enfant de Dieu porter un front béni.

« A moi celui qui tombe ! » a dit cette héroïne !
Sous la main d'une sœur, la souffrance s'endort ;
Oui, — d'un suprême effort le mourant qui s'incline
Deux fois redit : Pardon ! — soupire et rentre au port...

XI

Le port ! Quelle est la divine étoile qui doit y conduire le passager ballotté au milieu des orages de la vie ?

Les *Stances à la glorieuse Vierge, mère de Dieu*, nous la montrent avec un sentiment de foi ardente et de piété profonde, avec une richesse d'images et de développements auxquels ne correspond malheureusement pas la valeur poétique de l'œuvre. Le sujet en lui-même, — il faut le dire à titre de circonstance atténuante, — était difficile à traiter ; autant la langue latine avec le rythme cadencé de ses hymnes se prête à la traduction des élans mystiques, autant la langue française risque en les abordant de ne pouvoir en atteindre la hauteur, et de transformer en des litanies monotones ou en des cantiques ennuyeux cette poésie exquise qui, sous la nef d'une église, au milieu des splendeurs du culte, chantée à pleine voix, sur le mode

Digitized by Google

grave et solennel du plain-chant, monte comme l'encens vers le ciel.... C'est l'écueil contre lequel l'auteur nous paraît être venu se briser dans ces trois chants de 732 vers, où le mécanisme de la strophe est généralement régulier, mais où des redites inévitables, des expressions impropres, familières ou mal choisies, des tournures prosaïques, lassent l'attention et choquent l'oreille :

O femme, voilà votre fils !
Tel l'heureux mot qui me console ;
Vierge Sainte, c'est la parole
Que dit Jésus, elle suffit ;
Il a mis mon sort dans vos mains,
Sauvez-moi donc par vos bons soins...

L'aimé disciple eut le bonheur
D'entendre encor, voilà ta mère.
Contre l'infernale vipère
M'est faite aussi cette faveur.
Aidez-moi donc, Vierge Marie,
A gagner l'éternelle vie !

.....

Vierge, vous pouvez du démon
Changer les effrayants orages
En tout précieux avantages.
Vous le pouvez, faites-le donc !
Faites bénir votre puissance
En charmant ainsi la souffrance...

.....

O Vierge, pour vous célébrer
Un riche don m'est nécessaire :
De l'Esprit Divin la lumière.
Dites-lui donc de m'éclairer ;
Sans lui de toute bouche humaine
Devant vous la louange est vaine.

.....

Digitized by Google

Ce n'est qu'autant qu'on a de l'eau
Qu'on peut étouffer l'incendie ;
Vous savez des démons l'envie ,
Vierge, foudroyez-les d'en haut.
Ils compromettraient votre honneur
En perdant votre serviteur....

Sauvez-moi donc... Aidez-moi donc... Faites-le donc... ces interpellations impatientes ne sont guère de mise dans un chant à la Reine du ciel, et quant à ces deux vers où l'auteur nous apprend que « ce n'est qu'autant qu'on a de l'eau qu'on peut étouffer l'incendie » c'est là une de ces vérités de La Palisse, base fondamentale de l'organisation des compagnies de pompiers, qui excite l'hilarité là où ne devraient régner que le recueillement et la méditation....

XII

Le *Sermon sur la Montagne* n'a point échappé, lui non plus, à l'écueil que nous venons de signaler. Plus sobre et plus correct que les *Stances à la Vierge Marie*, il ne semble pas pourtant avoir l'ampleur et l'élévation nécessaires pour mériter une récompense.

Un préambule sert d'ouverture aux strophes, qui constituent la partie essentielle de l'œuvre :

Nous, chrétiens, que le doute gagne
Écoutons du moins une fois
Le beau sermon sur la montagne...

La paraphrase de la parole divine est donnée dans une série de strophes alternées de huit et de six syllabes, avec la reprise à la fin de chaque strophe des deux premiers vers de la première :

Digitized by Google

« Bienheureux les pauvres d'esprit
« Car au ciel ils ont un royaume »
.....
« Bienheureux les hommes bénins
« Ils seront les rois de la terre ! »
.....
« Heureux ceux qui sont dans les pleurs
« Car ils verront sécher leurs larmes ! »
.....
« Heureux les affamés du bien
« Ils verront leur faim assouvie ! »
....
« Heureux les hommes de pardon !
« Ils trouveront miséricorde !..
.....
« Heureux les hommes au cœur pur ;
« Car ils verront Dieu face à face !
....
« Bienheureux les hommes de paix ;
« Car Dieu se montrera leur père !
.....
« Heureux qui souffre pour le droit ;
« Il aura le ciel en partage !...

La traduction du texte de l'Évangile est, on le voit, exacte et fidèle; le commentaire est rempli de pensées saines et profondes, mais le langage correct de l'interprète n'a pas su devenir poétique...

XIII

Il faut citer encore en passant, dans ce groupe de poésies religieuses, *Une Journée à Marie*. C'est le récit, tout chaud d'émotion juvénile et d'enthousiasme pieux, de la consécration d'une chapelle près d'un humble sanctuaire,

Digitized by Google

D'un peuple plein de foi monument révéré,
Par sa dévotion dès longtemps consacré...

L'auteur, après nous avoir exposé les origines de cette restauration, due aux vœux des fidèles et à la féconde initiative d'un généreux pasteur, décrit, dans tous ses incidents de l'aube au crépuscule, la sainte et mémorable journée.

Nous entendons les carillons et les tambours saluer l'aurore ; nous voyons le peuple accourir, la procession s'organiser, la statue portée en triomphe s'acheminer vers la montagne, les vierges abaisser les longs plis de leurs voiles flottants, les enfants aux figures vermeilles couvrir de fleurs les pierres du sentier, l'étincelant acier des soldats escorter le cortège et le saint sacrifice s'accomplir au terme du pèlerinage...,

Mais soudain, suspendant les mystères divins,
Le Pontife en ces mots s'adresse aux pèlerins :
« Quel triomphe en ce jour pour notre auguste Mère !
« Et pour nous quel bonheur !... Dans ce beau sanctuaire
« Qu'ont naguère élevé vos efforts généreux,
« Sur un brillant autel de la Reine des cieux
« Désormais vous sourit la glorieuse image... »

La parole sacrée se déroule en d'harmonieuses strophes ; la messe interrompue se poursuit

Et les grands monts de Dieu révélant la puissance
Semblaient autour de nous former un temple immense,
Ayant pour encens pur les parfums du printemps,
Pour flambeaux, du soleil les rayons éclatants,
Et pour concert, le bruit des ondes bondissantes
D'un torrent qui s'enfuit en nappes blanchissantes...

S'il fallait, Messieurs, vous donner sur cette pièce notre

Digitized by Google

pensée tout entière, nous dirions qu'elle ferait en rhétorique une excellente composition et dans les colonnes d'un journal un compte-rendu du plus vif intérêt, mais qu'elle ne paraît pas avoir, bien qu'attestant des qualités très réelles, la maturité et l'ampleur d'un véritable poème. La charpente du vers y est construite avec une correction irréprochable et une incontestable facilité; mais l'auteur nous paraît s'être trop attaché à suivre, pour ainsi dire pas à pas, le programme de la fête religieuse qu'il voulait chanter. Rien n'est oublié : ni les tambours, ni les boîtes que le poète appelle « le salpêtre qui tonne, » ni l'ordre du cortège, ni la messe et le sermon à l'évangile, ni le « frugal repas dès la veille apporté, » ni la cérémonie du soir... Tout apparaît à sa place, à son heure... Le souci des détails et l'excès de la méthode ont ici nui à l'indépendance d'allures inhérente à l'inspiration poétique. Nous eussions préféré voir l'auteur, négligeant les petits points de vue et les petits côtés, s'envoler hardiment entre la terre et le ciel et là, planant dans l'immensité, célébrer cette union entre le ciel et la terre dont la consécration du sanctuaire était le symbole et le gage. Son œuvre y eût gagné et son talent, plein de promesses, s'y fût sans doute révélé sous son véritable jour.

XIV

Sur un mode moins pompeux, le poème de *Joie et douleur* ou *les deux Mères* va nous offrir une mélodie sentimentale dont le plan est plus heureusement conçu et qui, çà et là, est parsemée de vers harmonieux.

La joie, c'est cette jeune mère que l'auteur nous montre

Près du berceau de son enfant,

Digitized by Google

se mirant dans ses yeux et fredonnant à ses oreilles le refrain éternel et toujours touchant de l'amour maternel... Une mère a dû écrire ces strophes qui, si elles sont trop souvent faibles de versification, restent exquises de sentiment et de vérité, d'un bout à l'autre du poème....

Après nous avoir présenté ces deux êtres charmants, l'auteur s'adresse à la mère, et, comme pour préparer le funèbre tableau qui doit faire repoussoir à cette scène gracieuse, il semble lui prédire la fragilité des bonheurs d'ici-bas :

Car sur cette terre, que d'ombre
Pour quelques rapides clartés !
Nos maux, nos peines sont sans nombre,
Nos jours de bonheur sont comptés,
Les épines sont sous les roses
Et blessent qui veut les cueillir.
Le temps emporte toutes choses,
Il ne passe que pour s'enfuir ;
Tout s'use et s'éteint, rien ne dure,
Rien n'échappe aux rigueurs du sort,
Telle est la loi de la nature,
Tout ce qui vit marche à la mort...

Ici, un parallèle entre le réveil du printemps et la lente agonie de l'automne, sujet dont l'auteur a su relever la banalité par quelques-uns de ces traits de couleur locale, que la critique sait toujours apprécier, parce qu'ils sont comme le cachet authentique de la personnalité d'une composition :

Furieux et creusant la grève
Où viennent expirer ses flots,
Le Léman gronde et se soulève
Redoutable à nos matelots.
Les forêts perdent leur parure
Au souffle impétueux des vents,

Digitized by Google

Plus de beaux jours, plus de verdure,
Tout est flétri par les autans ;
La neige, en tombant sur la terre,
La couvre de son blanc manteau
Et la nature tout entière
Semble descendre au tombeau...

Et voici la douleur, — ce vent d'automne de l'âme humaine, — la douleur, dans ce qu'elle a de plus poignant, qui vient justifier la pensée du poète, mettre en branle le glas des funérailles au-dessus du berceau ensoleillé d'espérance et d'amour...

Mais écoutez ! au loin l'airain sacré résonne ;
Ne distinguez-vous pas ? C'est l'hymne des douleurs !
Quels lugubres accents !.....

Une mère est penchée, éperdue et brisée, sur la couche de son fils, qui

... vient d'expirer à peine à son aurore.

Et sur ce gouffre béant, où s'abîme son cœur meurtri, le poète fait luire la vraie, la seule consolation qui, à l'heure des grandes mutilations de la vie, puisse retenir les survivants sur la pente du désespoir :

Va, mon petit enfant, aux cieux où l'on t'appelle,
Puisque Dieu te voulait pour être de sa Cour ;
En dépit de mes pleurs, ta part est la plus belle,
Envole-toi, — mon ange, — au céleste séjour !

Offre pour moi tes vœux au Dieu de l'innocence
Dans ce monde meilleur où j'irai te revoir
Et chercher près de toi l'oubli de ma souffrance,
Il m'est doux d'y penser... C'est mon suprême espoir !

Digitized by Google

XV

Le suprême espoir de l'éternelle réunion, c'est aussi le dernier mot d'une *Élégie sur la mort d'une jeune femme*, qui se présente à nous dans ces allées bordées d'ifs et de cyprès, où nous éprouvons, pour notre part, comme un sentiment harmonique de mélancolie douce à cheminer le long de ces poèmes frappés au même coin ; ne sont-ils pas là, avec leur uniformité de plaintes et de soupirs, pour nous rappeler que la douleur est la compagne ordinaire de toute existence, le creuset qui épure et le mérite qui prépare ?...

Ah ! pourquoi rechercher dans les choses qui passent
Une ombre de bonheur que des zéphirs effacent ?
L'homme ne sent-il pas qu'à la félicité
Pour être le bonheur, il faut l'éternité ?...
Comment ? Pour étancher la soif qui me dévore,
Oui ! cette soif du cœur, de l'âme plus encore,
Cet abîme sans fond qui n'est jamais comblé,
Cet immense besoin dont je suis accablé,
Comment ? Il suffirait d'un plaisir peu durable ?

Et que sont les plaisirs ? se demande le poète....

Atomes si petits dans notre humain espace
Qu'à peine on les a vus qu'on a perdu leur trace,
Minute imperceptible au cadran de nos jours,
Que l'aiguille marqua, qui s'enfuit pour toujours ;
Ou son mélodieux qui frappa notre oreille
Et dont l'écho lointain à peine en nous réveille
Un faible souvenir ; ou bien rapide éclair
Qui vint fendre la nue et sillonner l'éther,

Digitized by Google

Après lui ne laissant qu'une nuit plus profonde...
Constante illusion à jamais inféconde,
Ombre que l'on poursuit sans jamais la saisir.
Le bonheur n'est pas fils du frivole plaisir !...

Il faut donc chercher plus haut; pour étancher cette soif de bonheur que Dieu a mise au cœur de l'homme et qui doit un jour être satisfaite, dans une vie supérieure, puisqu'elle ne peut l'être ici-bas, il faut regarder, dit le poète,

..... par de-là tout l'espace,
Où des mondes créés l'on a perdu la trace
Bien au-delà des jours que mesure le temps.
. . . . . .
Vers ce rivage, ami, dirigeons notre course !

C'est là que l'ami infortuné, auquel le poète a dédié cette touchante élégie, retrouvera la compagne qu'il pleure....

Là, dans cet océan de délices, ton cœur
Altéré, qui souvent au calice de vie
A cherché le nectar et n'a bu que la lie
Trouvera près du sien et pour l'éternité
Et la joie et l'amour et la félicité !

Si nous n'avions, Messieurs, qu'à couronner la pureté de l'inspiration, cette élégie pourrait à coup sûr prétendre à nos suffrages ; mais nous ne devons pas oublier que si le sentiment est quelque chose, la forme dans laquelle il doit être encadré pour devenir poème est la condition première du succès. A ce point de vue, l'œuvre nous a paru être déparée, dans son ensemble, par des expressions souvent vulgaires et par des fautes graves, rimes incorrectes, telles que *croulent* et *s'écroulent*, *toujours* et *amour*, — *hiatus*, tels que

Digitized by Google

Lorsque ma soif *à moi est* incommensurable...
Celle que *tu aimas*, qui trop tôt t'a quitté...

ou *e* muet dans le corps du vers, tel que

Nue qui s'évapore et retourne au néant !

Nous aurons donc le regret de vous proposer d'écarter cette pièce, ainsi que les *Adieux d'une jeune fille à la vie*, gracieux produit d'une imagination rêveuse et d'un cœur novice, coulé dans une forme malheureusement irrégulière et n'accusant qu'une connaissance des plus sommaires des principes de la construction du vers.

XVI

La *Muse de la France*, bien que supérieure à tous égards, bien que révélant une puissance de conception et de mise en œuvre qui n'est point ordinaire, est venue, elle aussi, se heurter, comme tant d'autres, contre l'écueil de l'exécution.

Ce poème, qui appartient au genre de l'épopée, a pris pour thème les malheurs et le relèvement de la patrie ; il se compose d'un prologue et de deux tableaux.

Le prologue nous montre la France se réveillant vaincue, sur un faisceau d'armes brisé qui lui sert de couche...

Laissez-moi dans mon infortune,
Je veux demeurer dans ma nuit !

Surgit une Ombre qui s'arrête près de la noble blessée et qui engage avec elle un dialogue, au cours duquel apparaît à l'horizon une brillante lueur, signe avant-coureur d'une « limpide étoile... »

Digitized by Google

Salut ! aurore lumineuse
Qui viens pour rendre ton rayon
A la terre dure et fangeuse
Où s'est effacé le sillon.

Par cette ardeur qui t'environne
Et ta bienfaisante clarté
Qu'en son sein la vie y redonne
Une heureuse fécondité !

L'ombre s'éloigne.... L'étoile disparaît dans les profondeurs du ciel, laissant après elle un nuage diaphane au milieu duquel se présente dans sa sereine majesté la Muse de la France....

Dans ta coupable défaillance
En ton Dieu, tu n'avais plus foi !...
Ton cri d'angoisse, ô pauvre France
Est arrivé jusques à moi...

A travers les obscurités, les langueurs et les faiblesses de ce monologue, il y a çà et là de beaux vers traduisant avec vigueur les sentiments du plus ardent patriotisme, comme ceux-ci où, devant l'abattement du vaincu, la Muse s'écrie :

Mais c'est le repos de la foudre !
Bientôt en va jaillir l'éclair !
Déjà l'on sent frémir la poudre !
Comme on sent l'orage dans l'air.

. . . . . .

Et quand tu te seras par le temps épurée
Et digne de nouveau de laver un affront,
Alors, on te verra, dans l'enceinte sacrée,
Comme autrefois la gloire au front !

Dans le tableau du *Relèvement*, l'auteur met en scène, la France, sa Muse, un jeune soldat et un vieux guerrier.

Digitized by Google

La France, « en tunique blanche et ceinture tricolore, » assise sur l'affût d'un canon, s'écrie dans un élan d'enthousiasme et d'amour :

O Vierge de la nue
Au front étincelant,
Mourante tu m'as vue
Et le cœur tout saignant...
. . . . . .
Maintenant qu'il advienne
La gloire ou le malheur !
Il faut qu'on se souvienne
Que la France a l'honneur ...
Que l'étranger farouche
Ose me défier !
Malheur à qui me touche !
Saurai-je m'écrier....

La *Vierge de la nue* répond à la France dans des strophes peut-être un peu nuageuses.... Nous leur préférons de beaucoup cette invocation à la foi, que l'auteur met sur les lèvres du soldat français :

Toi dont la beauté n'a point d'âges,
Noble citoyenne du ciel,
Reviens souvent sur ces rivages,
Y laisser ton rayon vermeil !
Ta parole est comme une lyre
Exhalant un son grave et doux
Qui fait pleurer !... qui fait sourire
Et nous fait tomber à genoux...
Que désormais la mer houleuse
Revienne pour nous envahir !
La foi rend l'âme valeureuse
Avec elle, on ne peut périr.

Digitized by Google

Le chant du vieux guerrier ne manque, lui non plus, ni d'énergie, ni d'allure chevaleresque..... Écoutez!

Bien que ma voix ne soit plus éclatante
Et que la neige ait blanchi mes cheveux,
En moi je sens une sève bouillante
Depuis l'instant où j'ai revu tes feux !
Tu m'apparais, imposante guerrière,
Comme en ces temps d'héroïques exploits
Quand, pleins d'ardeur, marchaient sous ta bannière
Nos fiers aïeux, ces Bayards d'autrefois ..

Je te revois !... et ma voix attendrie
Longtemps captive a repris ses accents,
Muse bénie !... Au nom de ma patrie
Je pleure encor !... Mais ces pleurs sont des chants !
Veille en tout temps sur cette terre aimée
A qui ton souffle a rendu sa verdeur ;
D'un feu sacré maintenant enflammée,
Qu'elle ait toujours un écho dans ton cœur.

Pour moi, vieillard, que les glaces de l'âge
Ont averti qu'il faut vous dire adieu
O mes enfants !... frères d'une autre plage
Tous, nous irons nous retrouver vers Dieu
Là, pour toujours formant chaîne fleurie,
Là, dans l'amour et la fraternité,
Ce saint transport : O patrie ! ô patrie!
Sera le cri de la félicité...

Certes, Messieurs, cette œuvre, comme poème, n'est pas irréprochable; imagination brillante, âme élevée, cœur noble et grand, l'auteur a la conception féconde, l'instinct et le goût du merveilleux, l'art de draper et de faire mouvoir les entités ; mais, si le plan est dépouillé de toute vulgarité, si l'ébauche est vigoureusement charpentée, le style manque trop souvent de justesse, l'expression, de clarté et

Digitized by Google

le vers lui-même, pris en détail, de cachet vraiment poétique. Ces réserves faites, il faut rendre hommage au souffle qui a animé cette pièce : il n'y a de nations grandes que celles qui s'appuient sur les principes éternels, sans lesquels les sociétés humaines ne sont que de vulgaires troupeaux parqués dans l'enclos de la vie présente, où la force publique est la seule barrière contre le déchaînement des instincts et l'assouvissement des appétits. Demandez au soldat de verser son sang quand vous ne lui montrez et ne lui promettez rien au-delà! Sans croyance, sans foi, pas de bravoure, pas de patriotisme!.... Le poète a fait ici œuvre de citoyen; puisse-t-il, en nous prédisant le relèvement, avoir été bon prophète!

XVII

Nous avançons, Messieurs, dans notre revue et nous ne l'avons pourtant point encore terminée... Quelle que puisse être votre lassitude (on peut être las même en cheminant à travers des fleurs, car leur parfum subtil finit par monter au cerveau), je dois parcourir rapidement une nouvelle série de poèmes : nous l'appellerons, si vous le voulez bien, l'avenue des *poèmes historiques*.

La *Légende d'Is* nous transporte au temps du roi Grallon, dans la vieille Armorique....

Comme autrefois Sodome, Is la voluptueuse
Était dans l'univers par ses vices fameuse...
En passant sur son front le vent portait au loin
Un écho de l'enfer qui grondait dans son sein...
Semblable à ces débris sans nom laissés par l'onde,
A ces rebuts des mers que le flot dans les ports
En reculant vomit, comme une épave immonde,
Elle souillait ces bords.

Digitized by Google

Le poète dépeint dans des strophes faciles et bien tournées les orgies et les crimes de la ville maudite. La patience de Dieu est lasse ; sa colère va éclater ; Grallon seul a trouvé grâce ; Guénolé, le saint de la Bretagne, reçoit du Très-Haut l'ordre d'aller avertir le roi...

A ces mots l'Océan mugit dans les ténèbres
Et la nuit étendit son voile aux plis funèbres
Sur la ville où planait la vengeance de Dieu.
Dans l'air muet et sourd, pas un souffle ! en ce lieu,
Sur les monts, sur les bois, sur la plage muette
Pèse un morne silence, un calme plein d'horreur...
Alors, pressant ses pas dans la nuit, le prophète
S'en va criant : Malheur !

Il va droit au palais : là, dans la salle immense,
L'orgie immonde et folle avec la nuit commence.
Dans l'âtre gigantesque où brûle un pin entier,
Et les cerfs et les daims sont pendus par quartier.
Le vin coule à grands flots de trois cuves de pierre...
Des tables le *hawan* suit le vaste contour...
« Célébrons, — disent-ils, — et le dieu de la guerre
« Et le dieu de l'amour ! »

Guénolé entre, — nouveau prophète, — inscrivant le *Mane, Thecel, Pharès* du Seigneur sur les murs de la salle du festin. Des imprécations et des ricanements sataniques accueillent ses malédictions.... Ahès, la fiancée du fils d'Hervos, pâle et folle d'audace, s'écrie :

« Vieillard ! va ! laisse-moi poursuivre mes destins ;
« Car ton Dieu, je le brave, et ris de sa colère... »

La foule des convives applaudit au blasphème...

Cent voix, sinistre écho de l'impure Babel,
Montaient comme un défi jeté contre le Ciel...

. . . . . .

Digitized by Google

Mais soudain à leurs voix une autre voix se mêle,
Puis couvre sans effort toute autre voix : c'est celle
De l'Océan sans frein... O terreur! les remparts
Et les digues de fer croulent de toutes parts.
Chaque flot, chaque vague, en ébranlant la cîme,
Emporte un pan de mur qui roule dans l'abîme,
Et la mer par la brèche, en longs mugissements,
Pénètre par torrents.

Is, « avec ses hommes sans honneur, ses femmes sans vertu, ses vierges sans pudeur, » est engloutie par les flots. Grallon seul échappe au désastre ; les côtes de l'Armorique retentissent de l'écho de cet effondrement....

Quand l'aube se montra, souriante et vermeille,
Éclairant ces beaux lieux qu'Is habitait la veille,
L'Atlantique apparut dans son immensité
Couvrant les monts, les tours, les palais, la cité...

Et jetée sur la plage déserte par l'onde vengeresse, l'auteur nous montre dans un dernier tableau « une femme immobile et glacée.... »

Le bleu myosotis, la rose du matin,
Se mêlent sur son front aux myrtes du festin
Et l'onde a respecté sa longue robe blanche...

Un vieillard pleure sur ses restes inanimés, et l'Océan, de sa grande voix, couvre et emporte ses sanglots avec les ruines de la cité coupable.

Telle est, à grands traits, la donnée de ce poème, légende du moyen âge renouvelée des terrifiantes histoires de Sodome et de Ninive ; affirmation de la puissance de Dieu dont l'homme ne brave jamais en vain les avertissements et les colères. L'auteur, moraliste excellent, n'est point un versificateur vulgaire ; ses tableaux sont brossés avec vigueur ;

Digitized by Google

la trame de l'œuvre est habilement conduite ; le vers est correct et harmonieux.

Si çà et là nous pouvons relever quelques termes impropres, et comme un excès de sève et d'abondance juvénile dans l'expression, nous devons constater dans l'allure générale de l'œuvre un souffle, un mouvement, un *brio* remarquables, et pour tout dire un talent plein d'espérances, qui dès à présent nous paraît digne d'être encouragé.

XVIII

Voulez-vous, Messieurs, que des rivages désolés de l'Armorique, nous sautions aux riants vallons de l'antique Ibérie ?.... Nous allons y entendre, dans le poème d'*Edmond*,

Un barde aux cheveux blancs, incliné vers la tombe,
Le visage serein et le front radieux,
D'une voix attendrie, à l'heure où la nuit tombe,
Chanter aux Castillans un récit merveilleux...

Edmond est un prince de race royale. Enfant béni du Ciel, il vit sous l'aile de sa mère, Sabine, à l'ombre du manoir, que la croix surplombe comme un phare divin....

Non loin de là, dans les profondeurs d'une noire forêt, se cache une bête infernale, la *Pieuvre des bois*, que l'auteur anime et fait parler dans un monologue, sorte de déclaration de guerre contre la forteresse de l'amour maternel et de la religion sainte dans laquelle la vertu du pieux enfant est enfermée....

« J'écraserai Sabine et j'abattrai la croix !
Le serpent de l'Éden a séduit Adam, Ève !
Que ne ferai-je pas, moi, la pieuvre des bois !
Je n'ai qu'à me parer en grande courtisane,

Digitized by Google

Qu'à donner à mes traits l'éclat des plus beaux jours,
Et je ferai pâlir la superbe Persane,
Avec tous ses appas et ses riches atours.
Je le dis sans orgueil, mes attraits et mes charmes,
Ma grâce et ma beauté séduiraient l'univers ;
Mais l'amante des bois, elle a bien d'autres armes
Pour dévaster les cieux et peupler les enfers.... »

Ici commence la lutte entre la mère et la courtisane, la mère vigilante, qui entoure l'âme candide de son fils bien-aimé des conseils les plus sages et des soins les plus dévoués ; — la courtisane, aux aguets, se glissant tortueuse et séduisante près d'Edmond et voulant l'entraîner loin du manoir austère sur la pente glissante du plaisir... Le trouble, les combats intimes, les tentations énervantes du jeune homme partagé entre le devoir et l'attrait du vice sont développés dans une longue série de vers, où la pensée perd de sa force et le récit de son intérêt... Edmond succombe :

Ange ! voile ton front !... A la coupe enivrante
Il a porté sa lèvre !... Il a livré son or,
Ses joyaux, ses bijoux à l'infidèle amante !
Elle a tout dévoré !... Son âme et son trésor !
Elle a tout englouti !... Vertu, beauté, richesse,
Avec les biens du temps ceux de l'éternité !...
Il ne reste plus rien qu'amertume et tristesse ;
Loin de Dieu, plus de paix, plus de félicité !

Sabine appelle en vain son fils : Edmond ne revient pas ! Elle se jette alors au pied de la croix et supplie le Seigneur de lui rendre l'enfant égaré :

« Regarde !... mes sanglots ont rougi ma paupière ;
Dans mon affliction je n'ai d'espoir qu'en toi ;
Mon fils, naguère encor, marchait sous ta bannière.
Transfuge maintenant, il foule aux pieds ta loi !

Digitized by Google

Ballotté par les flots sur la mer orageuse,
Sans voile et sans boussole, il erre loin du port;
Arrache-le de force à la vague houleuse,
Par ton sang précieux, sauve-le de la mort! »

La prière de Sabine est entendue : une flèche divine va blesser Edmond au cœur.... Il rentre en lui-même, sonde la profondeur de l'abîme dans lequel il est tombé et voudrait en sortir; mais la puissance infernale qui s'est emparée de lui ne veut pas lâcher sa proie. Dieu envoie « des splendeurs de sa gloire » un Archange qui terrasse Satan et délivre le prisonnier, non sans lui adresser une morale en 94 vers, avant de reprendre le chemin du céleste séjour. Edmond, converti, rentre au manoir, ferme les yeux de sa sainte mère, qui meurt consolée, et répare par un règne glorieux les désordres de sa jeunesse.

Edmond, c'est l'enfant! — Sabine, c'est la mère! La pieuvre des bois, c'est Satan!.... Le manoir, c'est le foyer de la famille! — La flèche divine, c'est le remords! — Sabine pleurant au pied de la croix, c'est la prière! — L'envoyé de Dieu qui terrasse l'enfer, c'est l'Ange gardien!

Telle est, Messieurs, l'esquisse de cette œuvre qui comprend près de mille vers, répartis en sept chants. Œuvre saine, attestant une imagination brillante, une grande habitude du vers, une abondance remarquable de pensée et de style; mais cette qualité même confine à ce qui nous paraît en être le défaut capital : la prolixité. L'auteur emploie généralement cinquante vers pour dire ce qui entrerait largement en dix. Il en résulte que la pensée, à force d'être délayée dans un bain de pléonasmes et de redondances, perd sa vigueur et ses caractères saillants; que les mêmes pensées et les mêmes expressions reviennent à de trop fréquents intervalles; que les tournures familières ou pro-

Digitized by Google

saïques ne sont pas suffisamment évitées, et que le poème provoque la fatigue, alors que, réduit et concentré en des strophes sobres et châtiées, il avait tout pour charmer l'oreille et retenir l'intérêt.

XIX

Des vallons ensoleillés de l'Ibérie, arrivons, Messieurs, à la Gaule allobrogique, où va nous transporter *Un épisode des temps gaulois en Savoie.*

Le rideau se lève sur un décor représentant une forêt dans la vallée de *Médiva* (c'est, — on le sait, — l'ancien nom de Mégève)....

Il est minuit ! déjà les torches de résine
Versent en vacillant leur sinistre lueur,
Au milieu des *menhirs* la scène se dessine
Et fait passer dans l'âme une vague terreur.
L'heure est triste ! aux Gaulois il faut une victime
Dont le rang distingué puisse apaiser les dieux ;
Opprimés des Romains leur fureur se ranime :
Ils ont assez souffert sous leur joug odieux !
Et près du grand dolmen, fraîche encor de jeunesse,
La victime est debout ! . . . . . .

La victime, c'est Marcella, la fille d'un général romain, emmenée captive de Lugdunum et que son père, à la tête de ses légions, recherche en vain depuis dix jours.....

Marcella sur l'autel va bientôt succomber ;
Près d'elle, enveloppé dans sa blanche tunique,
Ceint de l'écharpe d'or, couronné de lauriers,
Le druide Elomer de son regard magique
Électrise la foule, enflamme les guerriers.

Digitized by Google

A gauche du dolmen, sur la terre argileuse,
Les *bardes* sont assis la harpe d'or en main ;
A droite, les cheveux épars, l'âme anxieuse,
Les *ovates* sacrés consultent le destin....

Après avoir ainsi groupé ses personnages dans une ordonnance pleine de vie et de fidélité historique, le poète va les animer ; et le second chant nous offre, encadré dans le corps du récit, un duo des *ovates* et des *bardes* d'une sauvage énergie et d'un grand caractère, qui, à coup sûr, ferait le thème d'une magnifique inspiration musicale pour un chœur d'hommes chanté à pleine voix, comme on en rencontre dans *Norma*, dans *Polyeucte*, dans *Aïda* et dans les autres chefs-d'œuvre des Bellini, des Donizetti et des Verdi :

LES OVATES.

Astre des nuits, pourquoi nous voiler ta lumière
Sous ce large cercle de sang ?
Pourquoi ton regard caressant
Ne vient-il plus frapper notre triste paupière ?
La nuit plane sur nous
Fatigante et muette ;
Du ciel sur notre tête
Va fondre le courroux !
Au loin plane déjà l'aigle de l'agonie
Déchirant de son bec les nations en deuil ;
Ton peuple, Teutatès, va descendre au cercueil
Sous le fouet de la tyrannie !
. . . . . .

LES BARDES.

Dieu des enfers, ô Dis, Tarann, dieu des malheurs,
Serez-vous seuls puissants ? Nos bras chargés d'entraves,
Teutatès, de tes fils font un troupeau d'esclaves ;

Digitized by Google

Parais ! que tes guerriers revendiquant tes droits
Enchaînent à leur char les peuples et les rois.

. . . . . .

L'heure sonne, Elomer, que ton glaive ruisselle ;
Jamais aucune nuit ne fut plus solennelle !
Peut-être, ô grand Esus, ce sang apaisera
La sourde et terrible vengeance,
Et guidé par ta main, ferme dans sa vaillance,
Grand Dieu ! ta nation vaincra !

Voilà bien le fanatisme païen, avec ses croyances stupides et ses fureurs brutales, prêt à sacrifier à ses dieux la jeunesse, la grâce et la vertu, une femme, une jeune fille sans défense !.... Elle, calme et transfigurée,

Porte un regard d'amour vers le Ciel qui l'inspire

et adresse à son Dieu, le Dieu des chrétiens (car, on l'a deviné, Marcella est chrétienne à l'insu de son père) une magnifique invocation, dans laquelle elle lui demande la conversion de ce père bien-aimé, celle de Rome, celle de ses bourreaux !

Mon père adore encor les dieux de sa patrie...
Qu'aux splendeurs de ta foi son âme s'illumine !

. . . . . .

Puissent tes saints martyrs conquérir à la foi
Cette Reine-cité qui gouverne le monde
Subjugue le barbare et lui dicte sa loi !
Pour vous, frères chéris, qui m'arrachez la vie
Puisse Dieu de son sang vous ouvrir le trésor !
Et, délivrant votre âme à l'erreur asservie,
Vous faire des chrétiens partager l'heureux sort,
O peuple malheureux ! . . . . . .

La sublime prière et le calme héroïque de la victime ne font qu'irriter ses bourreaux....

Digitized by Google

« Grand druide ! — entends-nous ! — pourquoi tarder [encor?
hurle la foule,

« Que ton glaive vengeur frappe cette victime !
« Sa bouche a blasphémé contre la nation !
« Que ton sang, Teutatès ! en expiant son crime
« Porte sur les Romains sa bénédiction ! »

Le sacrifice va s'accomplir : Marcella

Déjà sur le dolmen attend le coup mortel...
Mais d'où viennent ces lueurs incertaines?
O dieux ! des voix romaines !
Chevaux ! boucliers ronds !... heaumes étincelants !...
Ce sont eux ! grand Esus, leur légion s'élance !...
Soudain un choc affreux commence
Une grêle de traits voile les combattants,
Elomer, oubliant de frapper sa victime,
Tourne vers l'ennemi son bras désespéré....

L'ennemi, c'est Marcellus, à la tête de ses légions...

Il n'est pas venu vaincre ; il est venu venger !

Marcellus a vaincu et, ô bonheur ! il retrouve sa fille et, dans un transport de joie, lui qui jusqu'ici a résisté à toutes les sollicitations de Marcella, il devient chrétien :

Vaincu sous l'éperon de la grâce divine
Du Dieu que tu bénis j'adore enfin la Croix !
D'un pur et nouveau jour, mon âme s'illumine,
Oui, mon cœur est au Christ ! j'espère en lui, je crois !

Ce poème, dont la facture rappelle celui des *Derniers Jours d'un peuple*, couronné à l'un des précédents concours, termine heureusement la longue série que nous avons dû parcourir... Nous dirons de celui-là ce que nous disions de celui-ci, à la séance publique du 28 avril 1879 : il y a là de l'inspiration vraie, un intérêt dramatique et

Digitized by Google

bien soutenu, un sujet neuf, national, ne pouvant encourir le reproche de la banalité, traité avec une grande vigueur de souffle, un talent remarquable de mise en scène et une richesse de coloris qui frappe vivement l'imagination.

XX

Voulez-vous maintenant, — Messieurs, — qu'après avoir parcouru ce que j'ai appelé l'avenue des récits et des légendes, nous nous dirigions vers la porte de sortie en suivant l'allée des poèmes philosophiques ?...

Nous aurons ici à vous présenter cinq œuvres différentes, se rapprochant les unes des autres par le genre ou la similitude du sujet :

Byron devant les ruines de Rome.
Aspiration.
Les Étoiles.
Rêveries.
A une âme sincère.

Byron, devant les ruines de Rome, évoque la grande ombre des vainqueurs du monde... Qu'êtes-vous devenus, empereurs, peuple-roi, spectateurs des amphithéâtres, orateurs du Forum, triomphateurs du Capitole !

Mânes de Scipion, sortez de votre cendre
De votre mausolée on ne voit que débris....

Hélas ! tout a passé comme tout passe en ce monde !

Maintenant où donc est Rome
Et tous ces braves guerriers?
Qu'est devenu le grand homme
Qui cueillit tant de lauriers ?

Plaisir, fortune, honneur, richesse,
Tout s'évanouit sans retour

Digitized by Google

Comme l'effet d'une caresse
Ou le matin d'un beau jour...

Œuvre qui, sans défauts graves, ne présente non plus de mérite saillant et qui ne semble pas avoir développé d'une façon neuve un sujet connu et maintes fois traité.

XXI

A ce reproche nous joindrons, vis-à-vis des deux Odes *Aspiration* et *Les Étoiles*, celui de ne pas briller par une clarté parfaite.

Dans la première, l'auteur se place en face d'un problème dont la solution eût comporté avant tout la définition exacte. Or, comment la retrouver dans cette strophe initiale ?

O problèmes ! que l'esprit sonde !
Inexorable loi du Mal,
Couvrant de ruines le monde !
Espoir qui soutient, idéal,
La vertu dans son sacrifice
Et lui révèle une Justice
Veillant dans l'immortalité !
Lutte de l'être qui s'ignore
Au terme interrogeant encore,
Inconsolé, la Vérité !

Dans *Les Étoiles*, l'auteur s'est élevé, si c'est possible, plus près des étoiles encore.... Il y a, certes, ici de belles strophes, d'une haute et harmonieuse allure, d'un style vraiment poétique, comme celles-ci :

Etoiles, ô sphères de flamme !
Qui, dans les soirs silencieux,

Digitized by Google

Versez ici-bas à notre âme
La paix éternelle des cieux !
O chastes étoiles sereines
Quand pourrai-je, brisant mes chaînes,
M'élever dans l'immensité
Et voir, sous l'essor de mes ailes,
Grandir vos clartés immortelles,
Epanouissant leur beauté !

Salut, Soleil ! source de vie,
Flamme animant l'être et la fleur !
A la création ravie
Versant ta jeunesse en splendeur !
Toi dont les vagues de lumière
Bercent l'esquif de notre sphère
Et dont les tempêtes de feux
Soudain, comme un flocon de neige,
Fondraient la terre et son cortège,
Soleil ! faible étincelle aux cieux !

Astres ! dont le rayon se lasse
Impuissant à sonder les cieux
Et qui, peut-être, dans l'espace
Avez clos à jamais vos yeux ;
Quand brille encore votre flamme,
Comme, survivant dans notre âme,
Scintille un lointain souvenir,
Nébuleuses ! îles de mondes
Cinglant de l'infini les ondes,
Où vont vos voiles de saphir ?

Hardiesse des images, éclat et richesse de la forme, rien ne manque à ces strophes sonores, dont le rythme cadencé charme l'oreille ; mais, hélas ! ne l'oublions pas, l'auteur a trop fréquenté les nébuleuses et, en astronome d'une rare compétence, il en a trop étudié les évolutions pour ne pas

Digitized by Google

avoir gardé de ce commerce aérien quelque chose de vacillant, d'énigmatique et de difficilement saisissable pour le vulgaire profane... Développer en alexandrins les splendides découvertes et les systèmes profonds des Copernic, des Newton, des Galilée, des Képler, des Herschell, c'était un tour de force ! L'auteur en a accompli un et nous devons l'en féliciter..., en regrettant que le manque de clarté nous empêche d'entourer ses *Étoiles* de l'auréole d'une victoire académique.

XXII

Moins étincelant et moins fort en astronomie, peut-être, mais à coup sûr plus lumineux, plus sobre et plus compréhensible, est l'auteur des *Rêveries*, bien qu'on ait dit quelque part que les rêveries étaient les nébuleuses de l'âme...

L'auteur médite à la façon de Lamartine :

Il est au fond d'un bois un vallon solitaire ;

. . . . . .

C'est dans ce lieu qu'assis sur un rocher sauvage
Je viens rêver le soir.....

Il rêve ; mais son regard, à lui, ne plonge point tout d'abord dans l'immensité des cieux :

Je laisse mon esprit flotter à l'aventure
Et puiser à grands flots aux eaux du souvenir.
Emportés doucement sur une aile furtive
Se pressent tour à tour dans mon âme pensive
Le passé, le présent et le sombre avenir...

Devant le tribunal de sa pensée rêveuse, le poète fait comparaître et défiler l'humanité depuis ses origines jusqu'à l'époque contemporaine : l'âge d'or, l'apparition du fléau

Digitized by Google

de la guerre, la naissance des arts, les civilisations égyptienne et assyrienne, la Grèce maîtresse de l'Orient, Rome maîtresse du monde, l'invasion des Barbares, les exploits des chevaliers... Tout a passé :

Tel un vent dévorant qui parcourt les campagnes
Fond les glaciers neigeux au versant des montagnes,
Tel un rapide éclair passe aux yeux éblouis,
Tel un nuage d'or se forme et se dissipe,
Ainsi devant le temps sur qui rien n'anticipe,
Peuples et monuments se sont évanouis...
. . . . . .
Voilà ce qu'il advient à la folie humaine !
Homme, tu n'es qu'un mot, un son, une ombre vaine,
Le roi de l'univers, jouet d'adversité,
Un mélange effrayant de grandeur, de bassesse,
De vérité, d'erreur, de force, de faiblesse,
Et chez toi le néant touche à l'immensité...

La croix seule demeure au-dessus de ces ruines amoncelées; et, interrogeant à son tour les étoiles, le poète s'écrie:

O flambeaux de la nuit, merveilles étoilées !
Quand vos douces clartés, pures et dévoilées,
A travers l'infini viennent frapper mes yeux,
La contemplation me domine et m'enflamme,
Un délirant transport vient embraser mon âme,
Je crois quitter la terre et m'envoler aux cieux.

Ah ! quand pourrai-je un jour dans la céleste route
M'élancer, libre enfin, à la superbe voûte,
Pour y vivre à jamais avec vous, avec Dieu !
Et là tout ruisselant de gloire et de lumière
Dominer les douleurs, les larmes de la terre
Auxquelles j'aurai dit un éternel adieu...

L'auteur a développé, non sans talent, le *Vanitas vanita-*

Digitized by Google

tum du roi David, et cette pensée, qui lui a servi d'épigraphe :

« Les œuvres de l'homme sont imparfaites comme l'hom-
« me lui-même; celles de Dieu seules sont grandes et belles
« et peuvent satisfaire nos aspirations vers l'infini. »

Mais, à des œuvres de ce genre, — nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, — à des sujets dont l'élévation n'exclut pas la banalité, nous sommes en droit de demander plus que la correction de la forme, plus, en un mot, que l'absence des défauts ; nous recherchons la marque individuelle, le jaillissement d'une personnalité, la touche originale du génie poétique... Peut-être ne les avons-nous pas rencontrés jusqu'ici, tout au moins à un diapason soutenu; mais, attendez !... Au terme de l'allée des poèmes philosophiques, voici un chêne vigoureux, à la végétation luxuriante, étalant avec ampleur ses larges rameaux et dressant avec fierté sa tête hardie vers les cieux. Sa devise est : *A une Ame sincère !*

XXIII

A une Ame sincère ! Sous ce titre mystérieux, un poète, — un vrai poète, vous allez en juger, — a écrit une méditation qui, — dès la première lecture, — nous a séduits, charmés, émus par la puissance et l'élévation de la pensée, par l'ampleur et la richesse du style, par la pureté et la délicatesse du sentiment. Le poète, — doublé d'un philosophe et d'un philosophe chrétien, nous ne voulons pas en douter malgré l'audace et la doctrine vague et nébuleuse, en apparence, de certaines périodes, — se pose résolument en face du grand problème de l'existence. D'où venons-nous ? Que sommes-nous? Où allons-nous ?

Digitized by Google

L'homme s'acharne en vain sur ce problème étrange :
Suis-je un esprit déchu ? Suis-je l'aube d'un ange ?
Une ébauche céleste, un chef-d'œuvre effacé,
Germe pour l'avenir ou débris du passé ?
Pourquoi, quand je descends jusqu'au fond de moi-même,
Y trouvé-je l'amour à côté du blasphème ?
Pourquoi mon triste cœur, prompt à se torturer,
Veut-il tantôt maudire et tantôt adorer ?
A creuser ces pensers, l'heure à l'heure s'ajoute,
Rien n'éclaire ma foi, rien ne détruit mon doute ;
Dans l'amère anxiété mon esprit se morfond
Et je reste à jamais un mystère profond.
Sans cesse, en ses travaux, j'interroge le sage ;
Ces mots que la science a légués d'âge en âge,
Je les cherche et les pèse ; un seul cri les traduit :
L'homme court vers la tombe en sortant de la nuit.

Le doute ! cet effarement de l'âme, semblable à l'épouvante du voyageur qui se verrait tout à coup transporté sur un pic sans issue, entre le ciel et l'abîme ! Le doute ! ce tourment du siècle, cette angoisse qui traversa les cœurs de tant de philosophes et de poètes, que de pages déchirantes n'a-t-il pas inspirées !

N'est-ce pas lui qui faisait dire à Jouffroy :

« Comment vivre en paix quand on ne sait ni d'où l'on vient, ni où l'on va, ni ce qu'on a à faire ici-bas ; quand tout est énigme, mystère, sujet de doutes et d'alarmes ? »

N'est-ce pas le doute encore qui inspirait à Victor Hugo ces vers :

Je vous dirai qu'en moi j'interroge à toute heure
Un instinct qui bégaye en nos sens prisonnier :
Près du besoin de croire, un désir de nier
Et l'esprit qui ricane auprès du cœur qui pleure.

Notre poète, auquel il est temps de revenir, doit-il gros-

Digitized by Google

sir la pléiade tourmentée de ceux que l'abbé Baunard, dans un ouvrage célèbre, a appelés les poètes du doute ? Il a dû en ressentir les cruelles atteintes pour en buriner dans des vers aussi magistralement ciselés l'inassouvissement et les perplexités ; on retrouve même comme une réminiscence des vers du maître :

Près du besoin de croire, un désir de nier
Et l'esprit qui ricane auprès du cœur qui pleure,

dans ces beaux vers, qui peuvent sans témérité supporter la comparaison :

Pourquoi, quand je descends jusqu'au fond de moi-même,
Y trouvé-je l'amour à côté du blasphème?
Pourquoi mon triste cœur, prompt à se torturer,
Veut-il tantôt maudire et tantôt adorer?

Mais, chez lui, le doute n'est qu'un état passager dont son âme a triomphé, et le tableau palpitant qu'il en trace n'est qu'une sorte de mise en scène, et comme une ouverture à cette splendide réplique de la raison et de la foi:

Réponds ! Pourquoi dis-tu que ton ombre est la règle
Quand l'aube emplit d'éclairs la prunelle de l'aigle ?
Quand le matin sourit à la fleur du sentier,
Que sous le dais fleuri d'un rustique églantier,
Dans le secret des nids chastement s'entremêle,
Au bruit d'une chanson, le froissement d'une aile ;
Homme, pourquoi dis-tu que tout reste voilé ?
Sais-tu ce qu'entrevoit, sous le dôme étoilé,
Lorsque le soir t'étreint, l'œil vitreux des chouettes?
Connais-tu le secret de ces bouches muettes,
Fleur, insecte ou caillou que tu foules aux pieds ?
En vain, pendant des jours les ayant épiés,
Tu sais l'heure où s'entr'ouvre ou le lis ou la rose ;
En vain tu sais le temps où de la larve éclose

Digitized by Google

Doit surgir triomphant le brillant papillon ;
En vain tu vois grandir le blé dans le sillon,
Tu ne sais pas le mot expliquant ces prodiges.
Sans trêve tourmenté par de nouveaux vertiges,
Ton esprit, explorant des bas-fonds aux sommets
Ce monde où l'exister ne s'arrête jamais,
Creuse, fouille, interroge, analyse et compare
Ou le nœud qui relie ou le point qui sépare,
Arbres, rochers, métaux, et la serre et la dent,
Prouvant le fait caché par le fait évident ;
Ton esprit, lettre à lettre épelant la nature,
Va buter, tout surpris, contre une chose obscure :
Un atome, un ciron qu'il n'avait pas prévu...
Que de riens ignorés t'ont pris au dépourvu,
Toi ! le pâle savant usant ta vie entière
A trouver le secret qui régit la matière,
Sans admettre la loi gouvernant l'infini !
Ah ! si du ciel humain Dieu n'était point banni !
Si devant ton savoir l'idéal trouvait grâce !
Si l'âme méconnue et quand même vivace,
Témoin toujours présent et sans cesse écarté,
Avait sa part de vie et sa part de clarté,
Tu ne te plaindrais pas de vivre dans le sombre !...

Période superbe, coulant de source avec une majestueuse ampleur, où la pensée est profonde et vigoureuse, l'expression adéquate et poétique à la fois ; où l'on sent vraiment passer le souffle du poète animant l'érudition du philosophe et les méditations du penseur.

Ce grand livre de la nature, dont l'auteur nous montre les Faust modernes épelant les hiéroglyphes, il a tenté, séduit, épouvanté tour à tour tous les vrais, tous les grands poètes...

Alfred de Musset, dans la *Coupe et les lèvres*, fait parler à Franck le même langage, mais ici Franck ne franchit pas

Digitized by Google

l'étape du doute à la croyance ; il reste au point d'interrogation :

O nature, dis-moi, dis-moi, mère imprudente,
Pourquoi m'obsèdes-tu de cette soif ardente,
Si tu ne connais pas de source où l'étancher ?
Il fallait la créer, marâtre, ou la chercher !
L'arbuste a la rosée et l'aigle a sa pâture.
Et moi, que t'ai-je fait pour m'oublier ainsi ?
Pourquoi les arbrisseaux n'ont-ils pas soif aussi ?
Pourquoi forger la flèche, éternelle nature,
Si tu savais toi-même, avant de la lancer,
Que tu la dirigeais vers un but impossible
Et que le dard lancé de ta corde terrible
Sans rencontrer l'oiseau pourrait te traverser ?

Combien plus réconfortant, plus palpitant de vie, de croyance et d'espoir est ce parallèle de notre auteur entre le savant qui nie et l'univers qui proclame l'existence de Dieu :

Ah ! ceux qui vont jetant dans un blasphème immense
Leurs doutes, leurs regrets et leur désespérance
A la Divinité,
Ceux-là n'ont jamais vu sous les rameaux d'yeuse
Au bord des chemins creux, en s'éveillant joyeuse,
Rire la pâquerette au soleil de l'été.

Et les chants des matins, et les nuits étoilées
Et des amours des nids les tendresses voilées
Pour eux restent muets ;
Ces orgueilleurs rêveurs, sans vouloir rien entendre,
Passent lorsque, le soir, monte, suave et tendre,
A travers les blés mûrs, la chanson des bluets.

Ils s'en vont, l'âme obscure et l'œil plein d'anathèmes,
Pêle-mêle entassant leurs fragiles systèmes
Sur le sable mouvant,

Digitized by Google

Pendant que plein d'espoir dans la parole auguste
Sur les sillons ouverts, le laboureur robuste
Tranquillement, confie un peu de grain au vent.

Combien vous rachetez de colères humaines
O sourire des fleurs, concert des grands vieux chênes,
Musique du roseau !
O pardon ! que de fois sur la terre tu tombes !
Pour un regard que Dieu jette au nid des colombes !
Que de fronts impunis pour le chant d'un oiseau !

Oui ! ce que l'homme nie, une fleur le proclame,
L'arbre accepte le Dieu que discute notre âme,
Le pampre pour mûrir espère le soleil
L'oiseau sent qu'un regard plane sur son sommeil.....

Et ce besoin, cette soif de Dieu, inhérente à la nature humaine, cet instinct de l'infini, qui est au fond de toutes les âmes, l'auteur l'a traduit, après tant d'autres, dans une formule qui, tout en s'inspirant d'un des plus beaux élans de Lamartine, a trouvé le secret d'être neuve et magnifiquement inspirée..... Écoutez ces vers :

Sur chaque point conquis un temple édifié
Atteste le désir incessant qui l'agite :
La brute creuse un antre ou se prépare un gîte,
L'homme, bien qu'ignorant ses destins immortels,
Même avant sa maison se construit des autels.
Un aimant invisible, à son insu, l'attire
Vers ce Dieu qu'il recherche aussitôt qu'il respire.
La bête, sans remords, vit aussi sans émoi,
L'homme a soif d'idéal ; seul il connaît l'effroi
Qui monte de l'abîme, et seul il rêve d'aile ;
Seul, il veut que parfois à son souffle se mêle
Un peu de cet air pur qui vient de l'infini.....

C'est qu'il est un passant sur ce globe, un banni ;
Il est le voyageur ignorant de sa route,

Digitized by Google

L'étranger, l'inconnu qui s'arrête et qui doute,
Mais qui jamais ne peut revenir sur ses pas.
La brute a la torpeur et le calme d'en bas ;
L'homme s'use en élans dans ses luttes intimes,
Il a l'essoufflement et le frisson des cimes,
Et pareil à l'aveugle en marchant dans l'obscur
Il garde sous ses cils un reflet de l'azur ;
Car du monde où tout vit confondu côte à côte
L'animal est le fils, l'homme n'en est que l'hôte ;
L'un naît, grandit et meurt sur le sol maternel,
L'autre est l'enfant proscrit d'un Éden criminel.

Il y a dans ce dernier passage une réminiscence des vers si connus du chantre d'Elvire, dans sa méditation sur *l'homme :*

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
Soit que déshérité de son antique gloire
De ses destins perdus, il garde la mémoire,
Soit que de ses désirs l'immense profondeur
Lui présage de loin sa future grandeur :
Imparfait ou déchu, l'homme est le grand mystère
. . . . . .
Tout mortel est semblable à l'exilé d'Éden...

Mais où l'auteur affirme sa personnalité et imprime le cachet de son talent d'une manière vraiment supérieure, c'est dans le dernier chant de son poème ; là, descendant des abstractions philosophiques, où parfois sa pensée paraît imprégnée d'un certain souffle de panthéisme, qui n'existe sans doute qu'à la surface, il saisit la lyre sentimentale ; il frappe à la porte du cœur ; prenant la vie avec ses illusions, avec ses joies passagères, avec ses épreuves cruelles, il en démontre le néant, et il entonne, comme un nouveau prophète, sur les tombes entr'ouvertes et sur

Digitized by Google

les ruines amoncelées, l'hymne de l'immortalité... Le cœur ici triomphe des dernières hésitations de l'esprit. Écoutez, Messieurs, cette magnifique glorification de la mort :

Quoi donc ! gardant la soif d'un trop court lendemain
Hommes, vous maudissez le tombeau qui délivre
Et vous pleurez ceux-là qui cessent de poursuivre
Votre idéal humain !

Oh ! ne les plaignez point, ces élus de la tombe !
Libres de nos liens, affranchis de nos deuils,
Combien vont retrouver, au fond de leurs cercueils,
Des ailes de colombe !

Des ailes, pour franchir nos horizons bornés,
Pour atteindre à ce jour que nulle ombre n'altère ;
Des ailes pour s'enfuir par delà cette terre,
Bénis ou pardonnés !

Oh ! ne les plaignez point ! Ceux que la mort emporte
Loin des amours trahis et des espoirs déçus
S'en vont des paradis lointainement perçus
Découvrir quelque porte.

Ils vont, frappant aux seuils qui, pour nous, sont murés
Chercher cet inconnu que notre esprit redoute
Pionniers de l'azur, ils vont frayant la route
Des mondes ignorés.

Non ! ne les pleurez point ! Rien pour eux n'est funeste
Dans ce départ subit que vous nommez trépas.
Hommes, les morts s'en vont, mais ne l'oubliez pas,
Tout leur amour vous reste !

Il nous paraît difficile d'exprimer pensées plus saines et plus consolantes dans des vers plus nobles, plus amples et mieux ciselés... Il court à travers toutes ces strophes un souffle inspiré qui élève l'âme et lui ouvre comme une porte « de l'infini lointainement perçu ; » et pourtant le poète

Digitized by Google

n'a pas atteint encore le paroxysme de l'inspiration !... Le voici qui déploie ses ailes toutes grandes, qui presse son allure et qui, dans des strophes vraiment délicieuses, va dévoiler à nos cœurs attendris ces *mystères de la vie future,* dont l'un des membres les plus éminents de notre Académie [1] faisait jadis l'objet de conférences si avidement suivies et si justement remarquées...

Vous vous rappelez, Messieurs, entre toutes, celle où l'orateur sacré, après nous avoir transportés à travers les immensités des cieux, après en avoir sondé les profondeurs et découvert les radieuses perspectives, s'écriait dans son admirable langage :

« Enfants des hommes, quand cesserez-vous de vous retracer la mort comme un épouvantail, et de la regarder comme l'abîme des ténèbres et de la destruction ? — Essayons aujourd'hui de comprendre qu'elle n'est pas l'obstacle, mais le moyen ; elle est le passage et la barque qui mène du royaume des ombres à celui de la réalité, de la vie mobile à la vie immuable et indéfectible. — Elle est la sœur amie dont la main écartera un jour les nuages et les vains fantômes, pour nous introduire dans le saint des saints de la certitude et de l'incomparable beauté. »

Écoutez maintenant le poète :

Oh ! n'usons point de nos genoux
Les dalles sombres,
Ne fixons point d'un œil jaloux
Les marbres projetant sur nous
Leurs tristes ombres.

Prions, sans mouiller de nos pleurs
De froides pierres.

[1] M. le chanoine Arminjon.

Digitized by Google

Pour rendre nos espoirs meilleurs,
Cherchons plus haut, cherchons ailleurs
Des traces chères !

Il est des astres innommés
Vêtus d'aurore,
Où les cœurs ici refermés
Au souvenir des bien-aimés
Battent encore.

Il est des univers lointains
Frères des autres
Où, sous l'éclat des bleus matins
S'ouvrent des yeux, pour nous éteints,
Cherchant les nôtres.

Là, sous l'abri mystérieux
D'arbres étranges,
Les blondins partis pour les cieux
Se mêlent, rieurs et joyeux,
Aux jeux des anges.

Là, tous les bonheurs ébauchés
Là, tous les rêves
Avant l'heure ici-bas fauchés
Vont fleurir, heureux et cachés
Sur d'autres grèves.

Non ! non ! par delà le tombeau
Rien ne se brise !
L'amour au ciel grandit plus beau,
Comme la lueur d'un flambeau
Que l'air attise...

Donc, aimons et sèchons nos pleurs ;
Malgré leurs voiles
Les cieux ont assez de lueurs
Pour guider le vol de nos cœurs
Vers les étoiles !

Digitized by Google

Oui, nous ne nous trompons point, c'est bien là de la poésie ! c'est bien une langue divine !... Le meilleur éloge que l'on puisse faire de ce poème, c'est de le lire. Nous vous l'avons soumis presque entier ; l'Académie ne s'en plaindra point, nous osons l'espérer. Cette envolée dans les hautes régions lui aura paru, comme à nous, rapide comme un coup d'aile et étincelante comme une aurore ; c'en est une et il faut la saluer comme une protestation spiritualiste d'une remarquable valeur au milieu des bassesses et des négations du matérialisme contemporain.

Pour nous, le poème *A une Ame sincère* [1], quand l'auteur aura serré sa pensée, supprimé les variations inutiles, élagué ou rendu plus clairs les passages nébuleux, deviendra une œuvre maîtresse. Tel qu'il nous a été présenté, c'est déjà, je le répète, un chêne qui domine de bien des coudées non seulement les arbrisseaux, mais les arbres de haute futaie que nous avons rencontrés dans notre pérégrination littéraire. Son auteur nous a révélé par excellence ces deux conditions souveraines qui sont aux yeux d'Horace la marque du vrai poète : le *mens divinior*, l'étincelle sacrée, et le privilège de pouvoir dire naturellement de grandes choses, *atque os magna sonaturum*. Son nom, que l'attribution du prix, sans partage, va dans un instant nous apprendre, promet à la Savoie un continuateur des Veyrat, des de Juge et des Marguerite Chevron, et nous le saluons d'avance avec toute l'admiration que mérite son beau talent, avec toute la reconnaissance que notre cœur lui doit pour les saines et consolantes émotions éprouvées aux vibrations de sa lyre...

[1] N° 29.

Digitized by Google

Parmi les étoiles de seconde grandeur qui nous paraissent devoir être distinguées, nous vous proposerons de décerner une première mention honorable à l'*Épisode des temps gaulois en Savoie*[1]; une seconde mention honorable *ex æquo* à *Edmond*[2] et à la *Légende d'Is*[3], et une troisième mention honorable à *Vocation religieuse*[4], à la *Locomotive*[5], à *Mon petit Atelier*[6] et à *Rêveries*[7].

Et maintenant, Messieurs, — avant de déchirer ces enveloppes mystérieuses qui cachent encore à nos suffrages les noms des vainqueurs, — élevons-nous, — par un dernier coup d'aile, — au-dessus du champ de ce brillant tournoi et constatons-en, — la joie au cœur, — à côté des mérites et des succès divers, — la physionomie uniformément morale et religieuse.

Oui, — depuis un quart de siècle que l'Académie donne aux bardes des Alpes le rendez-vous fixé par une clairvoyante générosité, — jamais nos Concours n'avaient donné l'essor à des élans poétiques plus denses, plus purs, plus enflammés de foi, d'espérance et de véritable patriotisme...

On dirait qu'à l'heure où ces antiques traditions, lettres de noblesse de l'homme sur l'échelle des êtres, — empreinte ineffaçable de ses divines origines et de ses divines destinées, — semblent à la veille de s'effondrer sous les coups de l'indifférence ou sous le rayonnement du progrès ; à cette heure où certains esprits, éblouis par les admirables découvertes de la science expérimentale, voudraient tout

[1] N° 11. — [2] N° 24. — [3] N° 22. — [4] N° 28. — [5] N° 8. — [6] N° 6. — [7] N° 15.

Digitized by Google

expliquer par la matière, faire de cette vie un enclos où il faut jouir du temps qui passe, n'ayant rien à attendre ni à espérer au-delà ; — à cette heure, les poètes, — fiers champions de la liberté de l'âme et de la dignité humaine, — à la négation qui crie : « En bas ! » répondent : « En haut ! » par le *Credo* de l'immortalité et des espérances supérieures !

Honneur donc, Messieurs, aux poètes !... La science, malgré ses découvertes, ne nous apprend pas qu'il y en ait jamais eu parmi les singes et, quelle que soit la puissance de ses instruments, elle n'arrivera pas à isoler dans une cellule l'inspiration poétique et à nous dire, par exemple, quel assemblage de molécules a pu produire cette ode merveilleuse où, s'adressant à l'âme, un Victor Hugo s'écriait jadis :

Toi qu'aux douleurs de l'homme un Dieu caché convie
Compagne sous les cieux de l'humble humanité,
Passagère immortelle, esclave de la vie,
Et reine de l'éternité,
Ame ! aux instants heureux comme aux heures funèbres,
Rayonne au fond de mes ténèbres,
Règne sur mes sens combattus,
Oh ! de ton sceptre d'or romps leur chaîne fatale
Et nuit et jour pareille à l'antique vestale
Veille au feu sacré des vertus !

Digitized by Google

RÉSULTATS DU CONCOURS

Prix de 400 francs (de la fondation GUY) :

A une Ame sincère : — Mlle AMÉLIE GEX, de Chambéry.

1re Mention honorable :

Episode des temps gaulois en Savoie : — M. FRANÇOIS FEIGE, négociant à Mégève (Haute-Savoie).

2e Mention honorable, ex æquo :

Edmond : — M. l'abbé TRAVERS, curé de Sonnaz (Savoie) ;

Légende d'Is : — M. AMÉ D'ONCIEU DE LA BATHIE, de Chambéry.

3e Mention honorable, ex æquo :

Vocation religieuse : — M. l'abbé FRANÇOIS BOUCHAGE, de Chambéry, prêtre de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur ;

La Locomotive : — M. CONSTANT BERLIOZ, de Rumilly (Haute-Savoie), commissaire de surveillance administrative à la gare de Chambéry ;

Mon petit Atelier : — M. l'abbé CHARVOZ, de Grignon (Savoie) ;

Rêveries : — M. LÉON NOUVELLE, de Valleiry (Haute-Savoie).

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE CHAMBÉRY

Par V. BARBIER,

MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

La ville de Chambéry possède-t elle pour sa bibliothèque un bâtiment convenable et en rapport avec les richesses bibliographiques de cet établissement ? Évidemment non, et c'est une question qui n'est mise en doute par personne maintenant.

Mais, doit-elle être reconstruite sur un autre terrain, doit-elle être transférée dans un autre local, doit-elle, enfin, être simplement modifiée, agrandie, mieux appropriée à ses besoins actuels, sur l'emplacement qu'elle occupe ?

Telles sont les questions qui se sont agitées depuis longtemps dans le public et dans la presse locale, et qui, si nous en croyons un renseignement certain, sont sur le point d'être résolues.

Avant d'en arriver là, on a émis bien des opinions, fourni de nombreux arguments en faveur de tel ou tel projet, de tel ou tel emplacement, qui ont été l'objet de

Digitized by Google

critiques plus ou moins vives, plus ou moins fondées. Aux yeux de quelques personnes même, la solution de cette question était complexe, puisqu'elle devait entraîner, selon elles, le déplacement du musée départemental lui-même.

Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à cette hypothèse.

En partant du principe de l'unification, de la réunion de tous nos musées dans un même local, on se fut créé bénévolement le double inconvénient d'avoir fait inutilement d'assez grandes dépenses, et tout en répondant à quelques exigences plus spécieuses que réelles, de trouver beaucoup plus difficilement soit les fonds nécessaires pour la construction d'un bâtiment unique, soit même l'emplacement pour le construire.

La réunion aurait pu avoir quelqu'avantage si tout était à créer de premier jet; elle en aurait beaucoup moins maintenant que certains musées existent déjà avec une installation complète.

Mais la construction indispensable d'une bibliothèque doit être envisagée encore au point de vue financier.

Construire un bâtiment pour y installer non seulement les livres, mais encore le musée de peinture et de dessin, le musée départemental, voire même un musée industriel, dont l'importance n'est point mise en doute et dont nous nous étions occupé à la suite de l'Exposition universelle de 1878, constituerait une assez grosse dépense. Et on est en droit de se demander si les finances de la ville, absorbées dans une proportion hors de toute mesure raisonnable par les besoins sans cesse croissants de la laïcité des écoles, seraient en état d'y faire face sans imposer aux contribuables, que l'on ne ménage guère, de nouveaux et bien lourds sacrifices.

Digitized by Google

Transporter le tout dans un autre local pourra présenter cette autre difficulté, soit de ne pas trouver un bâtiment suffisamment vaste pour tous ces services, soit de le rencontrer peu approprié à sa nouvelle destination et devant exiger, par suite, une dépense relativement plus forte que celle d'une construction nouvelle.

Nous avons dit plus haut que nous avions de bonnes raisons de penser qu'à la suite des études qui avaient été faites, la solution de cette question était résolue en principe dans le sein du Conseil municipal qui, à la veille de la résignation de son mandat, ne voulait pas engager l'avenir par une décision formelle. Nous pouvons donc entrer encore dans le débat, tant pour plaider le fond que pour apporter quelques arguments dans la cause, en faisant connaître l'agencement et le fonctionnement de la bibliothèque, ses moyens d'action et surtout les richesses bibliographiques qu'elle renferme ; l'intérêt qu'il y aurait, par conséquent, pour le public et au point de vue de la science et des lettres, à leur donner un abri plus confortable, une installation mieux entendue, des soins plus sérieux pour la conservation des ouvrages rares et précieux, des monuments de l'art typographique, qui, sans cela, seront bientôt réduits à l'état de souvenir.

De toutes les combinaisons qui ont été mises en avant pour installer la bibliothèque soit à l'hôpital Saint-François, soit au Séminaire actuel, si séduisant que puisse être ce projet au point de vue de l'agrandissement et de l'embellissement de la ville, nous n'en retiendrons que deux qui nous paraissent seules en rapport avec le but que l'on se propose.

La première est celle qui a été indiquée dans le journal l'*Indicateur savoisien* des 15-22 mai 1880, et qui consiste,

Digitized by Google

comme on le sait, à utiliser la réfection totale des bâtiments de l'École d'enseignement supérieur qui appartient, ainsi que le terrain, à la ville; réfection pour laquelle l'État donnerait, parait-il, une subvention qui ne serait pas moindre de 200,000 francs.

Par sa position centrale, sa proximité du Lycée, elle se trouverait dans de très bonnes conditions pour les études.

La seconde est celle de l'agrandissement de la bibliothèque dans le local même qu'elle occupe à la Grenette.

Non point que ce bâtiment nous représente ce qu'il y aurait de mieux, mais parce que nous pensons que c'est probablement la solution qui exigera le moins de dépense, et qu'en réalité, c'est toujours la question d'argent qui a retardé une solution que tout le monde appelle.

Assurément la bibliothèque actuelle de Chambéry n'est point dans des conditions satisfaisantes pour un établissement de ce genre. Nous pouvons faire pour elle les mêmes réflexions qu'inspirent à M. H. Houssaye, dans un article sur les musées de province, les conditions défectueuses auxquelles la plupart d'entre eux sont soumis [1].

Donnant d'un côté sur une rue étroite, bordée d'établissements légèrement construits, de grands hangars en planches qui constituent une perpétuelle menace d'incendie, ces mauvaises chances sont aggravées par l'installation, dans le même bâtiment, de l'école de musique, fréquentée par un grand nombre de jeunes gens, dont une seule imprudence pourrait compromettre les richesses voisines.

D'un autre côté, le local est insuffisant et mal distribué; la lumière arrive par des fenêtres trop basses, avec une parcimonie telle que pendant bien des jours d'hiver il est

[1] Voir la *Revue des Deux-Mondes*. Année 1879.

Digitized by Google

absolument impossible de trouver les livres que réclame le public.

Malgré ces inconvénients, auxquels, du reste, il serait possible de remédier en partie, nous n'hésitons pas à recommander cette combinaison à l'étude des personnes compétentes.

Elle permettrait d'affecter tout le rez-de-chaussée de la Grenette, transportée ailleurs, à un beau musée industriel; tout le premier étage, qui serait exhaussé, à la bibliothèque, qui se trouverait ainsi suffisamment agrandie, et au-dessus de laquelle on pourrait établir un beau local, recevant la lumière d'en haut, pour installer le musée des tableaux.

L'école de musique serait également transférée dans un autre endroit, et, avec certaines mesures préventives que devrait prendre la municipalité pour remédier au danger du voisinage dont j'ai parlé, on aurait une installation des plus complètes, des mieux entendues, sans grever le budget de la ville d'une somme trop considérable.

I

La bibliothèque de Chambéry doit son origine à la générosité d'un de ses enfants, M. l'abbé de Mellarède (Amédée-Philibert), recteur de l'Université de Turin, réformateur des études, abbé commendataire de Talloires.

Il était fils de Pierre de Mellarède, comte du Betonnet, premier président de la Chambre des comptes et ministre des affaires intérieures, qui avait rempli, dans des circonstances graves, d'importantes missions diplomatiques dans les divers États de l'Europe, et qui fut un des signataires du traité d'Utrecht, en 1713.

Digitized by Google

Par son testament en date du 25 novembre 1780 (Perret notaire), l'abbé Mellarède légua à la ville de Chambéry sa bibliothèque, pour en faire jouir le public, sous la condition que la ville paierait une somme de 5,000 livres à une famille indigente de son choix.

Le 20 décembre de la même année, le conseil de ville déclara accepter le legs aux conditions prescrites, et les démarches furent faites auprès du ministre des affaires intérieures pour obtenir de S. M. le secours nécessaire pour le paiement de la somme imposée par le testateur, la dépense du transport des livres et le traitement du bibliothécaire.

Au commencement de l'année 1781, toutes les formalités ayant été remplies, les autorisations obtenues, le transport des livres fut autorisé ; mais ce ne fut qu'en 1783 qu'il fut complètement exécuté.

C'est cette même année que le paiement de la somme de 5,000 livres fut attribué par le conseil de ville à la famille Mollingal.

Dès 1781, le conseil avait nommé conservateurs de la nouvelle bibliothèque M. le marquis de Chignin et l'avocat Saillet, et bibliothécaire, M. Gorrin, conseiller de ville.

En 1783, le marquis de La Serraz, le comte d'Ésery, le marquis de La Chambre et l'avocat Pointet, furent adjoints aux deux précédents conservateurs et au bibliothécaire, pour former une commission d'administration dont le principe s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Le 16 décembre 1783, la bibliothèque de Chambéry fut ouverte pour la première fois au public dans une des salles de la maison de ville.

Elle comptait à cette époque 5,000 volumes environ, et le bibliothécaire en titre était M. l'abbé Bazin, chanoine de

Digitized by Google

la Cathédrale. M. le docteur Daquin était sous-bibliothécaire.

La Révolution vit fermer la bibliothèque, au moins pendant quelque temps ; mais on ne cessa point pour cela de s'occuper de cet établissement.

On peut voir par les documents annexés, de X à XIV, qu'un citoyen ayant demandé, en 1792, que la bibliothèque fut ouverte tous les jours, la municipalité ajourna cette proposition, et commit les citoyens Daquin et Dénarié, officiers municipaux, pour chercher un emplacement plus vaste, tel que la salle de l'Arsenal, afin de rendre à leur destination les diverses salles de la maison de ville dont on avait besoin.

Les citoyens Daquin et Dénarié s'entendirent avec l'architecte Trivelly, qui dressa les plans et devis, qui furent approuvés et la municipalité dut prendre les mesures nécessaires pour la translation de la bibliothèque dans un nouvel emplacement où, par suite de diverses circonstances, elle ne fut jamais installée.

D'autre part, nous avons trouvé dans les documents cités plus haut de M. Bouchet, ancien bibliothécaire, à la date du 2 nivôse au 11 fructidor an V, divers fragments de délibérations de la commune de Chambéry, qui sont relatives à la dilapidation des livres de la bibliothèque dont se seraient rendus coupables les précédents conservateurs.

A la suite de ces délibérations, l'autorité départementale approuva la nomination du citoyen Sibuet, nommé bibliothécaire provisoire par le Jury d'instruction, avec mission de procéder au recensement des livres.

Le citoyen Sibuet demanda aussitôt, de son côté, qu'on voulut bien nommer un membre de la municipalité chargé

Digitized by Google

d'opérer la transmission des livres et autres objets qui se trouvaient déposés dans le local de leurs séances.

Le 12 ventôse an v, l'administration municipale, ensuite de l'arrêté de l'administration centrale, fit connaître que le citoyen Dufrêne, l'un de ses membres, est commis pour faire apposer les scellés au local où sont actuellement déposés, dans la maison commune, tous les livres et objets formant la bibliothèque publique, en rapportant son arrêté du 22 prairial de l'année précédente, qui déclarait les administrateurs municipaux de cette commune responsables des livres qui pourraient manquer. Le même jour, procès-verbal de l'apposition des scellés était dressé.

Quelques jours après, sur la demande d'un membre de la commune qui proposa de vérifier l'intégrité des scellés en contradiction des administrateurs entrant en fonctions, cette constatation fut déférée au citoyen Peytavin assisté du secrétaire greffier de la commune, et l'opération faite fit reconnaître l'intégrité des scellés apposés sur la porte de la bibliothèque par le citoyen Dufrêne.

Les citoyens Cler et Sibuet, commis pour vérifier l'inventaire des livres de la bibliothèque, qui avait été transférée au Château national, remirent sur le bureau de l'administration de la commune l'inventaire desdits livres et la note de ceux qui manquaient signés par tous deux.

L'administration municipale, la commission du directoire exécutif entendue, arrêta que ledit inventaire et ladite note seraient déposés aux archives de cette municipalité.

Toutes ces pièces furent brûlées lors de l'incendie du Théâtre de Chambéry, et les archives de la bibliothèque sont pour ainsi dire nulles. Il n'existe que quelques copies de pièces, qui avaient été faites par les soins de M. Bouchet, avant cette catastrophe, pièces dont nous reproduisons les

Digitized by Google

plus essentielles à la fin de ce travail, et dont les originaux sont restés entre les mains de la famille Bouchet, qui avait bien voulu nous les communiquer pour en faire tel usage qu'il nous conviendrait [1].

Lorsque l'école centrale du Mont-Blanc fut tranférée des bâtiments de l'Évêché au Château, cet établissement, aux termes d'un décret du pouvoir exécutif, suivit son sort, et la garde en fut confiée à un membre de l'école centrale. Qui était-il? Nous n'avons pu trouver son nom; nous voyons seulement que, par un arrêté du 14 prairial an VIII, le préfet autorise le citoyen Broissaud à suppléer le citoyen Desmaisons (Joseph-Bernard) père, nommé bibliothécaire provisoire au commencement de l'an VII. Nous voyons également qu'ensuite de l'arrêté du préfet du 21 messidor an X, Jacques Desmaisons, fils et héritier du susdit Joseph-Bernard, remet la bibliothèque, le 12 thermidor suivant, à M. Daquin, nommé bibliothécaire par le Jury d'instruction publique et approuvé par le préfet.

On voit à combien de vicissitudes était livrée la bibliothèque de Chambéry, transférée de côté et d'autre, changeant souvent de direction. Cet établissement, à peine fondé, était menacé bientôt de disparaître totalement.

Le 23 frimaire an VII (13 décembre 1798), un violent incendie éclatait au Château, dans la nuit, et réduisait en cendres une grande partie de cet édifice. Les secours habilement dirigés, le dévouement d'un grand nombre de citoyens courageux, notamment du sieur Trépanet, soldat invalide, concierge de la bibliothèque, permirent de sauver la partie du bâtiment dans lequel se trouvaient le dépôt des

[1] Les copies ont été faites de 1844 à 1852. Elles sont de la main de Mlle Bouchet.

Digitized by Google

mappes, la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle. (Voir le *Document* n° XV.)

Après la suppression des écoles centrales, la ville fut invitée à reprendre sa bibliothèque, qui fut alors replacée dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

On eut dès lors à pourvoir (15 février 1804) à la garde et à la conservation des livres légués par M. de Mellarède, et la ville statua que le bibliothécaire serait choisi de préférence parmi les anciens professeurs ; elle lui alloua un traitement, fixa les gages d'un concierge, et M. Daquin rentra officiellement dans les fonctions de bibliothécaire qu'il avait occupées quelques années auparavant.

Mais, l'année suivante, le gouvernement attribua la garde de la bibliothèque au directeur de l'école secondaire communale de Chambéry avec augmentation de son traitement. en supprimant la charge de bibliothécaire spécial. M. Raymond, directeur de ladite école, se départit volontairement, et par écrit de cette attribution, ainsi que des avantages y attachés, en faveur de M. Daquin, qui recouvra ainsi le titre et les émoluments de son emploi.

Quelques années après, M. Daquin, déjà âgé, ne pouvant plus s'occuper aussi activement qu'il le désirait des intérêts de l'établissement qui lui était confié, sollicita un adjoint qui put l'aider dans ses fonctions, et par décision du 16 juillet 1808, M. Bise, professeur à l'école secondaire, fut nommé bibliothécaire adjoint, puis titulaire en 1815 après la mort de M. Daquin.

Il fut nommé définitivement le 20 octobre 1816, et le 26 novembre de la même année M. Raymond, principal du collège de Chambéry, fut désigné comme adjoint.

Le dépôt de la bibliothèque fait en 1805, sur la réquisition du préfet du département, à l'Hôtel-de-Ville, privait l'administration municipale de la grande salle du conseil.

Digitized by Google

Il y avait là un réel inconvénient qui se compliquait de l'impossibilité d'agrandissement en cas d'augmentation du nombre des livres.

Aussi, dès 1813, l'architecte de la ville avait-il été chargé d'étudier l'appropriation de l'église Saint-Antoine pour recevoir la bibliothèque. En 1816 des fonds furent alloués à cet effet, et en 1819 les travaux furent achevés, de sorte que, pendant les vacances de la même année, le transfert des livres eut lieu sous la direction de M. Bise, et en 1820 le nouveau local, complétement et fort bien installé, fut ouvert de nouveau au public.

C'est à cette époque que parut dans le *Journal de la Savoie* une intéressante notice de M. S. B. Raymond, à laquelle nous avons emprunté les premiers détails de la fondation de la bibliothèque de Chambéry. Cet établissement avait toujours eu les plus vives sympathies de la municipalité. En 1806, il est vrai, on avait été obligé par des considérations d'économie de réduire le traitement du bibliothécaire de 900 à 500 livres, mais nous verrons bientôt qu'on revint sur cette mesure aussitôt qu'on put le faire.

En 1817, la ville décidait déjà d'inscrire au budget une somme de 600 fr. pour entretien et achat de livres que la municipalité reconnaissait nécessaire depuis longtemps, mais qu'elle n'avait pu accorder antérieurement à cause de l'insuffisance des ressources.

En 1820, le traitement du bibliothécaire fut porté à 800 fr., les frais pour achat et entretien à 1,200 fr. ; en 1829 le traitement de M. Bise fut rétabli à 900 fr. et en 1843 il fut élevé à 1,200 fr. Celui de l'employé adjoint était fixé à 700 fr. et les frais d'achat et d'entretien portés à 2,000 fr.

Digitized by Google

Cette décision, prise dans la séance du 14 décembre 1842, était motivée par la nouvelle mesure en vertu de laquelle la bibliothèque était ouverte tous les jours.

Le fonds de la bibliothèque de l'abbé de Mellarède se composait de 5,000 volumes environ, traitant principalement de matières religieuses. Il s'y trouvait aussi un certain nombre de manuscrits d'une valeur réelle et dont nous aurons occasion de parler plus loin. Jusqu'en 1831, cet établissement ne s'accrut guère que par des achats et des envois faits par le gouvernement ou par les Sociétés savantes.

Notons cependant qu'en 1813, M. Claude-Marie Pillet, de Chambéry, fit don à la bibliothèque de cette ville de 100 volumes environ d'ouvrages rares et précieux dont il est parlé par Palluel dans le *Journal du Mont-Blanc* du 20 septembre de la même année.

En 1817, suivant le rapport de M. le syndic de Chambéry, M. le général de Loche faisait don au même établissement de sa belle collection d'insectes encadrée et d'un certain nombre de volumes, de livres et de dessins relatifs à l'entomologie.

En 1831, elle reçoit, à la mort de son possesseur M. l'avocat Guy, la bibliothèque de ce dernier, qui ne comprenait pas moins de 1,108 volumes.

Quelques années plus tard, en 1834, par son testament du 26 août, M. J.-B. Marcoz, astronome, habitant de Chambéry, lui légua aussi les livres qu'il avait recueillis avec soin et qui étaient au nombre de 515.

La bibliothèque de M. Marcoz se composait presque exclusivement d'ouvrages d'astronomie ayant appartenu au célèbre Lalande, et dont un grand nombre avaient été annotés de la main de cet illustre savant.

Vers le même temps, la bibliothèque de Chambéry s'en-

Digitized by Google

richissait d'un ouvrage aussi important par sa valeur littéraire et artistique que par son prix. Je veux parler des *Monuments d'Égypte et de Nubie*, publiés par le gouvernement français de 1832 à 1844, et qui ne comprennent pas moins de 12 volumes grand in-folio, dont 9 de texte et 3 de dessins.

Quelques habitants notables et amis des lettres s'étaient réunis pour faire une souscription dont le montant servit à l'achat de l'ouvrage sus indiqué. La ville elle-même avait affecté une somme importante à cette acquisition, dont le souvenir s'est perpétué dans un tableau placé dans la salle d'attente et qui fait pendant à un autre tableau renfermant également le nom des bienfaiteurs de l'établissement.

En 1846, le docteur Rey, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, légua sa bibliothèque composée de 375 volumes traitant plus spécialement de médecine et de chirurgie ; puis, M. Crettin, premier président de la Cour, laissa, en 1857, année de sa mort, la sienne formant 855 volumes de jurisprudence et de droit.

Plus tard, le général Bataillard fit don à la bibliothèque de 332 volumes traitant plus spécialement de l'art militaire, et M. de Saint-Martin, professeur de physique, d'ouvrages d'agriculture et de sciences.

Parmi les donateurs, il ne faut pas oublier de mentionner le roi Charles-Félix et le roi Charles-Albert, puis le docteur Desmaisons, mort à Paris en 1856 ; M. Doppet, président du Tribunal de première instance ; le marquis Léon Costa de Beauregard, qui enrichirent la bibliothèque de la ville d'un certain nombre d'ouvrages de valeur [1].

[1] Nous avons du reste indiqué, chaque fois que nous l'avons pu, le nom du donateur à la suite du livre décrit.

Digitized by Google

L'administration intérieure de la bibliothèque n'avait cessé d'attirer l'attention des administrateurs de la ville de Chambéry. Nous avons déjà dit qu'en 1783, une commission avait été instituée à l'effet de s'occuper de toutes les mesures utiles à cet établissement.

Pendant la période révolutionnaire et sous le premier Empire, nous ne trouvons aucun document qui nous révèle l'existence d'une semblable institution. Mais, au retour des Princes de la Maison de Savoie, ces diverses questions appellent de nouveau l'attention des syndics et des conseillers de ville. C'est de 1818 que date en quelque sorte le premier règlement de la bibliothèque. Il fut lu et approuvé dans la séance du 11 juillet 1818, sous la présidence de M. le marquis de Travernay, premier syndic. En 1820, dans la séance du conseil de ville du 7 avril, présidée par M. le marquis de La Serraz, la municipalité décida la création d'une commission de trois membres pour veiller à la conservation et à l'accroissement de la bibliothèque publique.

Cette commission, placée sous la présidence de MM. les syndics, était composée de trois conseillers se renouvelant par tiers tous les ans. Il était dit également dans la délibération que cette commission pourrait s'adjoindre, en dehors du conseil, des gens de lettres et autres personnes zélées qui seront proposés et admis par le conseil, et dont le nombre sera déterminé par le règlement d'administration.

A la suite de cette délibération, cette commission fut composée immédiatement de MM. le marquis de Travernay, de Balbis, comte de Sambuy, et Verney, conseillers. En 1824, M. de Travernay ayant été nommé syndic fut remplacé par M. Milliet de Saint-Alban.

Quel rôle ont joué ces commissions que nous voyons se continuer depuis cette époque? Quel but ont-elles poursuivi? Quels services ont-elles rendus?

Digitized by Google

Nous ne voyons même pas dans les délibérations du conseil de ville que les gens de lettres et autres personnes zélées que la délibération du 7 avril permettait d'introduire dans la commission, y aient été appelés.

Et cependant, il se présentait à chaque instant des occasions dans lesquelles elle eut pu, elle eut dû être appelée à donner son avis.

Ainsi, dans la séance du 2 mai 1825, le conseil municipal était appelé à délibérer sur la question de savoir s'il y avait lieu de faire l'acquisition d'une partie de la bibliothèque de feu M. Marin.

M. Raymond, délégué avec M. le général de Loche pour examiner les conditions qui avaient été proposées à la ville, faisaient connaître au conseil qu'ensuite de la mission qui leur avait été confiée, ils avaient provisoirement choisi soixante et dix-sept des plus beaux ouvrages d'histoire naturelle et semblable nombre en littérature, au montant total réduit aux prix les plus bas de 5,574 fr., payables sans intérêts en quatre annuités.

Cette proposition était accueillie à la majorité des suffrages, et la bibliothèque de Chambéry s'enrichissait ainsi d'un nombre peu considérable d'ouvrages, mais de livres choisis et d'une valeur très réelle.

Dans une autre occasion, le conseil de ville était saisi d'une proposition faite par l'héritière de M. Louis Brun, qui offrait à la ville, moyennant une somme de 6,000 livres, une collection complète du *Moniteur*, ainsi que des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris*, et subsidiairement une belle collection de minéraux et de coquillages.

Le conseil municipal, après mûre délibération, dit le procès-verbal de la séance (10 décembre 1828), rejette *de plano* la première partie de la proposition de l'héritière de

Digitized by Google

M. Brun et il commet M. Bise, bibliothécaire, pour examiner la seconde.

Dans une séance suivante (16 décembre), le premier syndic, marquis de Ville de Travernay, informe le conseil que M. Bise lui a rapporté qu'il a pris connaissance des objets qui constituaient la collection de minéraux et de coquillages délaissée par M. Brun, qu'il a reconnu que la bibliothèque de la ville étant pourvue des principaux et de la majeure partie des objets de la susdite collection, il ne convenait pas à la ville d'en faire l'acquisition.

On voit par ces deux seuls faits, ou que la commission instituée en 1820 n'avait pas d'attributions bien définies, ou qu'elle n'exerçait qu'une action de contrôle. Il apparaît bien certainement qu'elle était complètement dans la dépendance des syndics, qui traitaient directement de toutes les affaires avec le conservateur, et qu'elle eut le sort réservé généralement à ce genre d'institution.

Nous n'en voyons pas moins les commissions se succéder sans qu'il nous soit donné de rien trouver qui puisse nous permettre de revenir avec connaissance de cause sur l'opinion que nous avons émise.

Ainsi, nous constatons qu'en 1841, le premier syndic de la ville explique au conseil que la bibliothèque étant une des institutions les plus utiles, l'administration doit mettre tous ses soins à conserver et à augmenter cet établissement. La délibération de cette séance (22 décembre) nous fait connaître qu'à la suite de cette communication qui était amenée par la mort récente de M. Bise, le conseil décida, séance tenante, qu'il serait créé une commission composée de deux personnes, dont une seulement pourrait être prise hors du conseil, qui, sous le titre de conservateurs, veilleront, de concert avec MM. les syndics et le

Digitized by Google

bibliothécaire, à tout ce qui peut être avantageux à ce précieux établissement, tels que le choix et l'acquisition des ouvrages, objets d'arts et d'histoire naturelle.

La durée des fonctions des conservateurs était fixée à quatre ans; pour la première fois seulement, ils devaient concourir par la voie du sort à la sortie de l'un d'eux au bout de deux ans; ils pouvaient être pourtant toujours rééligibles.

Indépendamment des fonctions qui leur étaient attribuées d'une manière permanente, les conservateurs devaient, avec le bureau de ville, rédiger un règlement pour le service intérieur de la bibliothèque.

Ensuite de la délibération susdite, MM. le marquis Léon Costa de Beauregard et l'avocat Léon Ménabréa obtinrent l'unanimité des suffrages et furent nommés conservateurs.

Cette institution dura quelques années et les conservateurs s'occupèrent sérieusement de remplir le mandat qui leur avait été confié. Nous voyons qu'en 1842, ils demandent à être autorisés à vendre ou échanger les ouvrages qui, d'après la vérification qui a été faite, se trouvent incomplets ou en mauvais état, puis à être autorisés à faire emploi d'une somme de 5,000 livres, votée en 1841 pour la construction d'un nouveau cabinet de lecture, construction qui a été reconnue impossible dans l'état actuel des choses, pour faire faire les réparations nécessaires au cabinet de lecture actuel et compléter les lacunes des journaux scientifiques dont l'abonnement a été suspendu.

Le conseil, plein de confiance dans la sollicitude de la commission qui a bien voulu se charger de la direction de la bibliothèque, adhère à la première demande, autorise les conservateurs à prendre sur la somme de 5,000 livres les fonds nécessaires pour les réparations du cabinet de lecture,

Digitized by Google

et se réserve de prendre une décision pour la dernière question, à la formation du budget de 1843. (Délibération du 6 mai 1842.)

La même année, sur la proposition des conservateurs, le conseil de ville arrêta que la bibliothèque, au lieu d'être ouverte seulement les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, le serait tous les jours à partir du 1er janvier 1843. (Séance du 14 décembre.) Enfin, dans la séance du 15 décembre 1842, la commission chargée de la conservation de la bibliothèque faisait approuver par le conseil le règlement qu'elle avait élaboré dans l'intérêt de cet établissement, règlement dont on trouvera la copie aux pièces justificatives. (Pièce nº XXVI.)

Pour terminer ce qui a trait aux diverses commissions, disons qu'en 1849, à l'occasion de la discussion du budget de la bibliothèque à laquelle était affectée une somme de 2,400 fr. pour acquisition de livres, d'objets d'art et de reliure, plusieurs membres demandèrent la nomination d'une commission chargée de former un budget et de diriger l'emploi de ladite somme de 2,400 fr.

Le conseil prenant en considération cette proposition délégua MM. les conseillers Raymond, Genin et Chapperon, pour former la commission de la bibliothèque. En 1851, on leur adjoignit MM. le marquis Léon Costa de Beauregard et Molin Joseph.

Plus tard, nous trouvons une commission composée de MM. Guillermin, avocat; marquis d'Oncieu, Palluel, avocat; Rabut, professeur; Burnier, avocat; Marchand, notaire; Python, banquier; puis, en 1870, une délégation de membres du conseil municipal chargée de la bibliothèque et qui était composée de MM. Jules Carret, médecin; Janin, négociant; Bal, tanneur; Longoz, avoué; Forest Félix, né-

Digitized by Google

gociant; Louis Joseph, négociant; Guiter Théodore, député; Dolin, fabricant de vermouth; Viallet, avoué. Puis, plus récemment, le comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque de Chambéry, nommé par suite de l'arrêté du Ministre de l'instruction publique du 14 août 1874, remplaça la commission précédente et fut composé de la manière suivante : MM. le marquis d'Oncieu de la Bâthie, membre de l'Académie de Savoie; Guillermin, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; Pillet Louis, membre de l'Académie de Savoie ; Guilland, docteur médecin, membre de l'Académie de Savoie; de Jussieu, archiviste départemental; Roissard, avocat, maire de Chambéry; Tochon Pierre, président de la Société centrale d'agriculture; Perrin, libraire, membre de l'Académie de Savoie; Dénarié Gaspard, docteur médecin.

La commission municipale était composée de MM. Dolin, fabricant de vermouth ; Guillermin, avocat; Viallet, avoué.

Elle n'avait siégé qu'une seule fois en deux ans et, en 1876, le Ministre de l'instruction publique, M. Waddington, écrivait qu'elle devait se réunir tous les trois mois et il invitait le préfet à prescrire au maire de la faire réunir régulièrement.

Nous croyons savoir que les prescriptions de la circulaire ministérielle restèrent absolument sans effet.

Nous avons un peu laissé de côté la partie historique de la gestion de la bibliothèque ; il est temps d'y revenir.

En 1821, on avait admis que les amateurs de science et de littérature pourraient, au moyen d'un abonnement de 10 francs par an, se procurer à la bibliothèque, afin de les lire à domicile, les ouvrages et les journaux les plus intéressants relatifs aux sciences, lettres, etc. Cette facilité donna lieu plus tard à des abus, qui ne se produisirent plus lorsqu'eut paru le règlement de 1842.

Digitized by Google

En 1822, le 24 mai, avait lieu à la bibliothèque l'inauguration du buste du général de Boigne, dont Leurs Majestés le roi et la reine faisaient cadeau à la ville de Chambéry. On peut lire, dans le *Journal de Savoie*, le compte-rendu de cette cérémonie intéressante pour la population.

Si la bibliothèque était de la part des administrateurs de la ville l'objet de soins constants et d'une vive sollicitude, l'autorité supérieure ne négligeait pas de son côté d'exercer un contrôle sérieux sur sa gestion intérieure.

Nous remarquons, en effet, qu'en 1823, à l'ouverture de la séance du 30 avril, le premier syndic, M. Perrin, donne connaissance d'une dépêche de S. Exc. M. le Gouverneur du duché, énonçant que la bibliothèque de Chambéry est un établissement trop essentiel et d'une utilité trop réelle pour que le public qui cherche à s'instruire y puisse trouver les livres de science qui peuvent diriger l'opinion publique dans le bien; mais que ce serait un véritable fléau s'il s'en trouvait mis en circulation qui fussent contraires aux principes de religion et de saine morale.

Le gouverneur ajoutait que malheureusement il n'en avait pas toujours été ainsi,et sachant qu'il n'y avait pas de règlement pour parer à cet inconvénient, il invitait la ville à prendre les mesures nécessaires pour assurer qu'il sera mis dorénavant dans le choix des livres et leur distribution toute la réserve que le cas exige.

Le conseil, s'associant au vœu exprimé par le gouverneur, arrêta de suite un réglement en cinq articles qui donnait toute satisfaction à l'autorité. (Pièce n° xx).

M. Bise, qui était le bibliothécaire en titre depuis 1815, meurt en novembre 1841.

Le premier syndic, M. le baron du Bourget, en rappelant dans la séance du 22 décembre suivant la perte que

Digitized by Google

venait de faire l'administration municipale, invitait en même temps le conseil à désigner un successeur au regretté M. Bise. Nous voyons par le résumé de la délibération, que M. l'avocat Bouchet (Bernard-Antoine) obtint la majorité des suffrages et fut nommé aux fonctions de bibliothécaire. (Pièce n° XXII.)

L'administration de M. Bouchet devait être fructueuse pour l'établissement dont il avait la garde.

Un de ses premiers actes fut l'établissement d'un registre sur lequel furent inscrites, depuis le 1er janvier 1842 jusqu'en 1870, les dotations reçues avec l'emploi des sommes dépensées et leur affectation.

M. Bouchet avait été frappé de suite des inconvénients qui s'étaient produits à la faveur des mesures acceptées en 1821, et qui permettaient la sortie des livres de la bibliothèque.

Bien que le mal n'eut pas été sérieux, et qu'il se fut révélé à la mort de M. Bise par la perte de quelques livres peu importants, il convenait de ne pas le laisser se reproduire, et dès 1843, M. Bouchet élabora, publia et fit accepter le règlement qui est encore en vigueur à la bibliothèque actuellement.

Ce règlement, en 19 articles, dont on trouvera le texte à la fin de ce travail, est précédé d'un exposé disant : « La « bibliothèque de Chambéry étant un des plus beaux orne- « ments et l'une des propriétés les plus précieuses de « cette ville, s'il est utile et juste d'en faire jouir le public « et les habitants de la ville en particulier, il importe en « même temps de prendre des mesures pour en assurer la « conservation. »

Les diverses mesures qui étaient prises pour sauvegarder les intérêts de la ville étaient sages, suffisamment

Digitized by Google

libérales et bien entendues. La plus importante était celle qui interdisait de laisser sortir aucun livre de la bibliothèque.

Mais l'acte le plus important de la gestion de M. Bouchet fut la publication du catalogue général, auquel il travailla depuis sa nomination jusqu'en 1846, époque à laquelle il fut livré à l'impression. Ce travail considérable forme un volume de 500 pages, qui ne comprend pas moins de 4.377 numéros. Il est précédé d'une table des diverses matières qu'il renferme, et suivi de la table des auteurs par lettre alphabétique. Cette table comprend elle-même deux parties : auteurs savoyards et auteurs étrangers.

Le catalogue est divisé en cinq grandes sections : 1° Théologie, 2° Jurisprudence, 3° Sciences et arts, 4° Belles-lettres, 5° Histoire.

Chacune de ces sections comporte un certain nombre de divisions et de subdivisions, qui permettent, au moyen de numéros, de trouver facilement les livres que demande le public. Malheureusement, depuis le moment de sa publication, le nombre des ouvrages a considérablement augmenté et le catalogue aurait grand besoin d'être refondu et réédité. C'est un travail qui ne devra se faire néanmoins que lorsque la bibliothèque sera installée, ainsi que tout le monde le désire, dans un autre local, plus vaste et mieux disposé. Nous espérons qu'à ce moment il se trouvera un ami des lettres et des sciences bien disposé à se charger d'un semblable fardeau.

M. Bouchet était bibliothécaire depuis plusieurs années, lorsqu'en 1845, tous les objets du musée d'histoire naturelle, qui étaient déposés dans la bibliothèque, furent transportés, sur la demande de M. l'avocat Raymond, au local de la Société d'histoire naturelle, tout récemment fondé.

Digitized by Google

(Séance du 7 mai. Présidence de M. de Ville de Quincy, premier syndic.)

Pénétré de cette maxime de J. Taschereau, que « le « bibliothécaire qui se livre tout entier à ses fonctions et « ne voit rien au-delà des livres remis à ses soins, sert « aussi bien son pays sous des dehors modestes, que s'il « cherchait à s'illustrer par ses propres écrits, » M. Bouchet ne voyait, en effet, rien au-delà de sa bibliothèque et de tout ce qui pouvait lui être utile. Travailleur assidu, doué d'une grande mémoire, qu'il mettait obligeamment à la disposition des intéressés, il avait vu, en 1849, augmenter son traitement, juste récompense de son travail et de ses soins de chaque jour.

L'annexion de la Savoie à la France trouva encore la bibliothèque installée dans le local Saint-Antoine. Mais, peu de temps après, les nécessités de percement de nouvelles voies, la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville, exigèrent la démolition de l'ancienne église des Antonins.

On dut songer à trouver un autre emplacement, et le choix de la municipalité se fixa sur le local existant au-dessus de la Grenette et qui fut approprié tant bien que mal à sa nouvelle destination. Nous en avons fait connaître les inconvénients au commencement de cette étude.

La bibliothèque de Saint-Antoine fut fermée le samedi 17 janvier 1863, à cinq heures du soir. Le dernier transport de livres à la Grenette s'effectua le mardi 10 mars 1863, à cinq heures du soir, et elle fut de nouveau ouverte au public le jeudi 21 mai 1863, à neuf heures du matin.

La vie fonctionnelle de la bibliothèque ne fut marquée par aucun fait saillant pendant les dernières années de l'Empire. On se plaignait avec raison que la plus grande partie des richesses qu'elle renfermait fussent enfouies au

Digitized by Google

fond de caisses dont elles ne sortaient point faute de place pour les mettre au jour.

En 1870, la subvention accordée, qui avait été pendant de longues années de 2,000 francs, fut brusquement ramenée à 500 francs seulement, somme bien minime, trop minime même et bien peu en rapport avec l'importance réelle de la bibliothèque de la ville de Chambéry, qui se compose actuellement de près de 30,000 volumes, et avec la sauvegarde des richesses qui s'y trouvent renfermées, richesses qui ne se mesurent pas uniquement, il est vrai, au nombre de volumes, mais bien plus au choix et à la rareté des livres, des manuscrits précieux, des incunables, etc.

La bibliothèque de Chambéry, à ce point de vue et d'après l'avis des savants, des bibliographes, des élèves de l'École des Chartes qui l'ont visitée, enfin, de M. Baudrillard lui-même, inspecteur général des bibliothèques de France, doit être rangée parmi les plus importantes. Elle reçut entre autres visites, celle de LL. AA. II. et RR. l'archiduc Régnier, vice-roi du royaume Lombard-Vénitien, l'archiduchesse son épouse, l'archiduc Léopold son fils aîné et l'archiduchesse Marie sa fille, accompagnés de Son Excellence le gouverneur du duché, Casazza. Ces nobles personnages furent reçus par MM. les syndics du Bourget et Rey et le bibliothécaire M. Bouchet. Mention de cette visite fut faite aux registres de la ville dans la séance du 21 mai 1842 [1].

Quelques années plus tard, le 27 août 1847, Monseigneur Bruno de Tournefort, évêque de Fossan, visita également cet établissement.

M. Bouchet, pendant sa longue carrière, avait été à même

[1] Voir les nos 21 et 22 du *Journal de la Savoie*. Année 1842.

Digitized by Google

de faire des observations qui l'avait conduit à conclure qu'il n'y avait chez les lecteurs aucun goût prédominant pour un genre particulier d'ouvrages. Chaque partie du système bibliographique y était presque exploitée tous les jours. Mais dans l'ensemble, cependant, les ouvrages les plus recherchés sont d'abord ceux d'histoire, surtout ceux qui ont trait à la Savoie; en second lieu, on demande les classiques latins et français et les ouvrages de littérature; puis ceux de sciences, de mathématiques, de médecine, d'histoire naturelle; enfin de jurisprudence dont la bibliothèque est assez richement pourvue.

A un autre point de vue, M. Michel Carret, longtemps le collaborateur de M. Bouchet et actuellement bibliothécaire, a constaté que depuis le 1er novembre 1878 au 1er septembre 1879 (10 mois d'ouverture) le mouvement des lecteurs assidus a été constamment de 5 ou 6 par jour en moyenne, sans compter les personnes qui n'ayant besoin que de prendre quelques notes se retirent immédiatement. On n'a pas non plus compris dans ce chiffre les nombreux étrangers de passage, qui viennent le plus souvent d'Aix pour voir les livres rares, les manuscrits précieux; ni les élèves du Lycée, venant souvent consulter les traductions d'ouvrages grecs et latins, ni les personnes qui viennent régulièrement lire les journaux.

Pour une population de l'importance de celle de Chambéry, la proportion peut paraître un peu faible; mais il est bon d'observer que toutes les Sociétés savantes, notamment l'Académie de Savoie, ont leur bibliothèque particulière; et il ne faudrait pas juger sur ces simples chiffres l'intensité du mouvement intellectuel du pays. Il vaut mieux prendre un point de comparaison dans un autre ordre de faits.

Digitized by Google

En 1875, la Savoie a enrichi le dépot légal de 210 ouvrages; elle était le 30e et dernier département dont on eut pris note dans les relevés officiels. En 1876, ce nombre s'était élevé à 287, et il venait dès lors au 26e rang. Malheureusement, nous n'avons plus retrouvé, à partir de cette époque, ces renseignements inscrits au *Journal officiel*. On peut, dans tous les cas, voir dans l'énoncé de ces chiffres une preuve de la vitalité intellectuelle de ce département.

Mais, nous n'avons pas voulu seulement constater ce fait, qui n'a rien de surprenant pour qui connaît la Savoie, nous voulions aussi faire ressortir, que si chaque auteur voulait bien faire cadeau à la bibliothèque d'un exemplaire de ses ouvrages, c'est par milliers que depuis 20 ans on compterait l'accroissement de son fonds, que les faibles ressources qu'on met actuellement à la disposition du bibliothécaire arrêteront inévitablement Cette manière de faire eut eu en outre l'avantage de former dans cet établissement une bibliothèque spéciale d'ouvrages d'auteurs du pays ou écrits sur le pays [1].

Bien que M. Bouchet ait signalé dans le catalogue imprimé une grande partie des ouvrages les plus remarquables, il en est, néanmoins, un certain nombre sur lesquels son attention ne s'est pas portée d'une manière assez spéciale; d'autres, tels que les manuscrits restés enfermés de longues années dans des caisses, qui n'ont pas même été catalogués.

C'est ce qui nous a donné l'idée d'entreprendre ce travail, afin de faire connaître à une grande partie du public les richesses réelles qu'on rencontre dans cet établissement.

[1] M. le docteur Guilland, bibliothécaire adjoint de l'Académie de Savoie, a formé, dans ce but, une bibliothèque annexe dite *Patria*.

Digitized by Google

Nous les diviserons en quatre sections : les autographes, les manuscrits, les incunables, les livres rares et précieux.

II

La bibliothèque de Chambéry possède un grand nombre d'autographes d'hommes célèbres de la Savoie ou de l'étranger, qui ont été mis en ordre et classés par lettre alphabétique par M. Carret, le bibliothécaire actuel.

Nous ne voulons pas entrer plus avant dans cette monographie sans venir ici donner à M. Carret un témoignage de toute notre gratitude, pour la bienveillance avec laquelle il a bien voulu nous aider dans nos recherches et nous faciliter nos études, qui ont abouti du reste à la découverte d'un certain nombre de volumes qui étaient enfouis, et qui n'auraient peut-être pas vu le jour sans son zèle infatigable.

Il y a une certaine quantité d'autographes qui, tout en provenant de personnes remarquables, n'ont point de valeur par eux-mêmes et dont nous ne ferons pas mention ; citons :

Deux lettres autographes de M^gr^ Affre, archevêque de Paris, à M^gr^ Rendu, évêque d'Annecy. Elles sont toutes les deux datées de Saint-Germain La première est écrite pour prier M^gr^ Rendu, à l'issue de la retraite qu'il donne à Versailles, de venir à Saint-Germain, pour s'entendre demander de donner la retraite pastorale l'année suivante à Saint-Germain, et se féliciter de faire la connaissance d'un prélat si distingué. Elle porte la date du 26 août 1847.

La seconde remercie M^gr^ Rendu de l'envoi de sa lettre au roi de Prusse, et l'archevêque de Paris ajoute qu'il espère

Digitized by Google

bien que ce prince en tiendra compte. Elle se termine par l'assurance que donne ce prélat du plaisir qu'il a éprouvé en lisant ces pages éloquentes, remplies de pensées si profondes et si conformes à l'humanité. Elle est du 2 septembre 1847.

Une lettre autographe de Benjamin Constant, du 26 janvier 1826, sans nom de destinataire. Elle répond à une demande qui lui avait été adressée au sujet de sa coopération qu'on lui demandait pour une Revue et de laquelle il ne pouvait s'occuper à cause d'un travail important auquel il se livrait.

Une lettre autographe de S. M. le roi Charles-Albert, écrite de Turin le 2 janvier 1831, à M. de Chambost, avec ses remerciements pour avoir été nommé capitaine de la Compagnie des nobles chevaliers-tireurs.

Une lettre autographe du prince Charles de Savoie, écrite de Turin en 1795, sans indication de destinataire, avec ses remerciements pour la marque de souvenir qu'on lui donne.

Une lettre autographe de Chateaubriand à M. le chanoine Rendu. Elle est datée de Paris le 10 mai 1834 et a pour objet de remercier le destinataire de l'envoi d'un de ses ouvrages.

Une lettre autographe de M. le général marquis Costa de Beauregard, auteur des *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*.

Elle porte la date du 12 juillet 1817 et est adressée à M. Pillet, rédacteur principal de la *Biographie universelle*, rue des Bons-Enfants, n° 32, à Paris.

Elle a pour objet l'envoi d'un exemplaire, ses remerciements pour les corrections et adjonctions promises et qui sont de nature à donner une plus grande valeur à un travail qui a coûté près de quatorze ans de labeur assidu.

Digitized by Google

Trois lettres autographes de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à Mgr Rendu, évêque d'Annecy,

La première est écrite d'Orléans et datée du 4 janvier 1846. Elle est fort intéressante, et signale une situation à peu près analogue à celle que traverse la France en ce moment. Nous la donnons en conséquence *in extenso* ci-dessous :

Monseigneur,

J'ai vu le bon ecclésiastique que vous m'avez recommandé et j'ai été enchanté de faire sa connaissance : je fais ce que je puis pour lui être agréable et utile selon vos désirs.

Il m'a remis la lettre dont vous l'avez chargé. Je vous remercie, Monseigneur, du bien que vous avez la bonté de me dire de mes publications : votre suffrage ne peut que m'être fort cher. Je m'occupe en ce moment dans les mêmes pensées ; et les encouragements que j'ai reçus de tous presque Nos Seigneurs les Évêques de France, et particulièrement le bref de Sa Sainteté, sont pour moi de graves et puissants motifs de travailler à défendre ces grands intérêts.

Vous serez, Monseigneur, des premiers à recevoir ce que je ferai paraître ; votre indulgence autorise mon indiscrétion.

J'ai eu la consolation de ne blesser personne, excepté M. Cousin et M. Thiers : tous mes autres adversaires m'ont écrit les lettres les plus favorables, les plus bienveillantes. M. Guizot, M. de Salvandy, M. de Saint-Marc Girardin, le duc Pasquier, le duc de Broglie, le duc Decazes, le comte Portalis, M. de Lamartine, m'ont écrit qu'ils partageaient presque toutes mes idées et applaudissaient à mes efforts. J'en pourrais citer cent autres.

Qu'obtiendrons nous cependant, je l'ignore. Notre situation actuelle est assez bonne, nos ennemis se divisent, et nous pourrons, je l'espère, rester en dehors de la lutte. De plus,

Digitized by Google

l'admirable conduite du Pape avec le Czar fait ici dans le monde politique un immense effet, un honneur infini à l'Église. J'espère donc.

Veuillez agréer, etc.

Ce 4 janvier 1846.

La deuxième est également écrite d'Orléans et datée du 24 septembre 1847. Elle a pour objet de demander à Mgr Rendu de venir donner au clergé d'Orléans une retraite pastorale pour l'année suivante.

La troisième est écrite de Paris et datée du 9 septembre 1848. Elle exprime à Mgr Rendu le regret de ne pas l'avoir vu dans cette ville. Mgr Dupanloup y traite ensuite une question d'affaire au sujet d'un jeune prêtre qu'il avait donné au diocèse de Paris. En post-scriptum se trouvent ces lignes : « Je ne vous parle pas de la situation, vous la voyez dans les journaux. Le reste ne peut s'écrire prudemment. »

Une lettre autographe de Mgr Daniel, archevêque de Dublin, qui remercie Mgr Rendu, évêque d'Annecy, de l'envoi d'une somme de 2,000 fr. recueillie dans son diocèse pour les pauvres irlandais. Elle est datée du 22 juillet 1847.

Une lettre autographe du cardinal Gerdil, écrite de Rome à la date du 17 décembre 1783, et adressée au chanoine Didier, à Chambéry.

Cette lettre traite d'affaires essentiellement ecclésiastiques.

Une lettre autographe d'Antoine Favre à M. d'Ambly, à Thonon. Elle est écrite de Corringe et datée du 18 octobre 1596 et traite purement d'affaires.

Une lettre autographe du Père Lacordaire à Mgr Billiet. Elle est écrite de Paris et datée du 22 janvier 1844.

Digitized by Google

Dans cette lettre, le Père Lacordaire s'excuse de ne pouvoir donner suite à une demande de Mgr l'Archevêque de Chambéry (il s'agissait probablement d'une retraite à prêcher.)

Une lettre autographe de M. de Lamartine à M. de Juge, avec une pièce de vers. Elle est datée d'Aix-les-Bains le 2 juillet 1830 et a pour objet de remercier M. de Juge de l'envoi d'une pièce de vers qu'il avait fait au grand poète.

Une lettre autographe de M. F. de Lamennais à M. Raymond, préfet honoraire du Collège de Chambéry. Elle porte la date du 9 décembre 1826 et le timbre de Paris.

Elle a pour but de remercier M. Raymond de l'écrit envoyé. M. de Lamennais ajoute qu'il persiste dans la croyance que le livre qu'il vient de publier n'a rien de répréhensible, le Saint-Siège n'en ayant rien dit.

Deux lettres autographes du prince Ferdinand de Savoie, duc de Gênes; l'une est du 25 décembre 1845, l'autre du 26 décembre 1846. Elles sont adressées de Turin, et renferment, pour Mgr Rendu, évêque d'Annecy, l'expression des sentiments de reconnaissance du prince pour les bontés du prélat, du plaisir qu'il a eu en Savoie et du désir qu'il a d'y revenir.

Une lettre autographe de Fodéré, docteur médecin, au citoyen Rivet, homme de loi à Chambéry, datée de Modane le 30 janvier 1793, pour l'entretenir d'affaires de famille.

Deux lettres autographes de l'abbé de Maccarthy; la première, datée de Toulouse le 24 mai 1816, est adressée à l'abbé Billiet pour exprimer à son ancien professeur ses sentiments d'affection et de piété. La seconde, datée de Genève le 6 juillet 1815, est adressée à l'abbé Revel, vicaire à Saint-Pierre d'Albigny, et lui donne des renseignements

Digitized by Google

au sujet de la fuite de son frère avec M. de Polignac, échappés du fort Barraux.

Une lettre autographe de Joseph de Maistre à S. G. Mgr de Solles, archevêque de Chambéry, datée de Turin le 24 janvier 1820, pour le remercier de l'approbation qu'il a bien voulu donner à son second ouvrage [1].

Une lettre autographe de Xavier de Maistre à M. Christin de la Chavanne. Elle est écrite de Saint-Pétersbourg à la date du 2 septembre 1846. Elle le prie de faire retirer une lettre non affranchie et lui annonce l'envoi d'un petit tableau qui sera meilleur, dit-il, que la *mauvaise croûte* qu'il avait adressée précédemment.

Une lettre autographe de Manzoni Goffette à l'abbé Challamel, chanoine à Annecy. Elle est datée de Milan le 22 octobre 1834, et écrite au sujet de l'approbation donnée à son ouvrage : *Observations sur la Morale catholique ou réfutation de Simonde de Sismondi.* Manzoni termine sa lettre en priant le chanoine de prier sur la tombe de l'ancien évêque de Genève (saint François de Sales), pour sa femme et sa fille mortes dans la même année, ainsi que pour lui et sa famille.

Une lettre autographe de M. Petit-Senn, datée de Chêne-Thonex le 23 septembre 1845, à M. Martin Arnaud, rédacteur en chef du *Courrier des Alpes*, qui lui réclamait un autographe. Cette épître est accompagnée d'un quatrain adressé par le même Petit-Senn à Scribe, dans le même objet, et que nous donnons ci-dessous :

De tous les grands auteurs dont la France fait cas,
Je connais l'écriture et j'en ai quelque bribe,
Mais pourquoi faut-il qu'on ait appelé Scribe,
Le seul qui ne m'écrive pas.

[1] Cette lettre a été insérée à la fin du tome II de l'*Histoire du Sénat de Savoie*, de BURNIER.

Digitized by Google

Une lettre autographe de Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève. Elle est datée d'Annecy le 24 juillet 1657. Il n'y a point d'indication de destinataire ; mais il y a lieu de supposer que ce dernier doit être M. de Saint-Christophe, auquel Sa Grandeur recommandait un pauvre tailleur qui avait un procès au sujet d'un mince héritage.

Plusieurs lettres autographes de Jean-François de Sales, successeur et frère de saint François de Sales. Elles sont de 1627, 1632, 1634, et adressées à M. le baron Saint-Christophe au sujet de son mariage et des dispenses qui lui sont nécessaires pour son union avec M^lle^ Françoise de Montuagnard.

Deux lettres autographes de Silvio Pellico; la première, qui est écrite de Turin le 3 novembre 1837 à M. le professeur Saint-Martin, a pour objet de remercier ce dernier pour un petit service qu'il lui a rendu.

La seconde, écrite également de Turin le 19 décembre 1837, est adressée à M. Thiollier, capitaine en retraite, pour le remercier de l'envoi de son ouvrage intitulé l'*Indicateur Savoisien.*

Ces deux lettres sont intéressantes en raison de l'expression des sentiments de sympathie exprimés par Silvio Pellico pour la Savoie, dont il était originaire par sa mère.

Une lettre autographe de M^me^ de Staël à M^me^ la comtesse de Beauregard, Ouchy, 25 août, afin de lui demander un rendez-vous pour lui dire ce qu'elle peut savoir sur ce qui concerne les radiations d'émigrés en France.

Deux lettres de Jean-Jacques Rousseau. L'une, datée des Charmettes le 24 octobre 1739, est une espèce d'inventaire des divers objets trouvés dans les poches d'un nommé Bernard Dumoulin, valet de M^me^ de Warens, domestique peu fidèle, qui remplissait ses poches de fruits et produits du jardin des Charmettes.

Digitized by Google

La deuxième lettre, datée de Motien (Suisse) du 7 septembre 1763, est adressée à M. de Conzié, comte des Charmettes, à Chambéry. Elle est fort intéressante. Dans un passage, Jean-Jacques se plaint de voir multiplier le nombre de ses agresseurs parmi lesquels figure le Père Gerdil. Cette lettre est inédite et ne se trouve pas dans la correspondance de Rousseau.

On trouve encore, en fait de pièces intéressantes, le testament de Jean-Jacques Rousseau et une procuration donnée par lui.

La première pièce porte la date du 27 juin 1737, la seconde celle du 12 juillet de la même année. Ces deux pièces ont été reproduites dans le *Journal de Savoie*, n° 20, du 19 mai 1820.

La première d'entre elles, le testament de Jean-Jacques, a donné lieu, il y a quelques années, à un article de M. de Saint-Genis, qui a nécessité de la part de l'Académie de Savoie des rectifications qui ont été faites avec autant de soin que de talent par l'un de ses membres, M. l'avocat Descostes.

III

Si les manuscrits ne se trouvent pas en très grand nombre, il y en a de fort rares et de très précieux. Son Eminence le cardinal Billiet avait fait pour quelques-uns d'entre eux des recherches dont nous avons retrouvé la minute dans les archives de la bibliothèque et dont nous ferons profiter les lecteurs. M. Reynaud, bibliophile, qui a visité cet établissement en 1845, a décrit aussi deux manuscrits qui portent maintenant les n°s 5 et 28. Nous reproduisons également ses appréciations et son opinion.

Digitized by Google

Dans notre travail nous avons conservé l'ordre de classement qui leur a été assigné par le conservateur actuel, M. Carret. Nous eussions voulu donner, pour chacun d'eux, leur provenance, leur histoire, les circonstances dans lesquelles ils sont arrivés à la bibliothèque ; mais, malgré toutes nos recherches et notre bonne volonté, cela nous a été impossible pour le plus grand nombre.

N° 1. — Un Livre d'heures, manuscrit sur parchemin avec vignettes, in-12 relié. Il est du XV^e^ siècle, bien écrit avec de belles marges et selon la liturgie romaine.

Les vignettes, coloriées, sont au nombre de trente-trois.

Le manuscrit s'ouvre par le calendrier de l'année, une quinzaine sur chaque feuille. Les dimanches sont indiqués par une lettre capitale dorée ; les commencements du mois, par une capitale plus grande.

Les Heures commencent par l'évangile selon saint Jean : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était après Dieu et Dieu était le Verbe. »

Puis viennent les autres évangiles selon saint Luc, saint Matthieu et saint Marc.

Domine labia mea aperies et os meum.

Au-dessous un écusson effacé.

Puis une première peinture représentant l'Annonciation de la Sainte Vierge. Cette peinture prend toute la page ; elle est entourée de petits sujets peints à la sépia et représentant des scènes de l'Ancien Testament, Ève et le serpent, Adam chassé du paradis. La Sainte Vierge est vêtue d'une robe bleue.

La 2^e^ peinture se rapporte à la visite de la Sainte Vierge chez sainte Élisabeth ; la Vierge est vêtue d'une robe bleue, et accompagnée d'une suivante qui porte un petit coffret ; sainte Élisabeth est vêtue d'une robe jaune à manches

Digitized by Google

rouges et d'un manteau violet. Le dessin est bon, les couleurs tranchées s'harmonisent bien, les figures ont une bonne expression et cette peinture est bien conservée.

Dans la 3e peinture, nous voyons la Nativité du Seigneur. La Vierge est encore vêtue de sa robe bleue; saint Joseph, d'une robe violette avec manteau rouge; dans le fond on aperçoit la crèche avec le bœuf et l'âne. Très bon dessin, positions naturelles, figures expressives.

Dans la 4e peinture, on figure l'annonce de la naissance du Christ aux bergers, auxquels apparaît un ange qui tient une banderole avec cette inscription : *Deus natus est nobis.*

Dans la 5e, nous voyons la présentation au temple. La Vierge porte une robe bleue; la suivante tient un cierge et une offrande (deux oiseaux blancs); le grand-prêtre est au milieu.

La 6e peinture représente le couronnement de la Vierge, quatre figures.

La 7e. David en prière et auquel apparaît la figure du Christ.

La 8e. La piscine de Siloë; un homme enveloppé de son linceul, les mains liées, est délivré par un moine à la tête rasée; Notre Seigneur est entouré de ses apôtres; deux femmes en prière.

La 9e. Concert des anges; Vierge avec Notre Seigneur.

La 10e. La sainte couronne d'épines. La 11e. La Sainte Trinité. La 12e. Saint Michel terrassant le démon; il porte un écu aux quatre couleurs (rouge, bleu, jaune et violet). La 13e. Décollation de saint Jean-Baptiste; le bourreau est vêtu d'une robe bleue, de chausses rouges et d'un bonnet rouge. On y voit une femme qui porte un henin. La 14e. Saint Jean l'Évangéliste. La 15e. Saint Julien dans une barque, avec un rameur et une femme. La 16e. La tentation

Digitized by Google

de saint Antoine. La 17e. Le martyre de saint Sébastien. La 18e. Saint Fiacre. La 19e. Saint François d'Assise. La 20e Saint François d'Assise symbolisé par trois mitres d'évêque à ses pieds. La 21e. Saint Vincent. La 22e. Le cardinal de Brogny ? La 23e. Saint Pierre et saint Paul. La 24e. Saint André, apôtre. La 25e. Saint Jacques. La 26e. Saint Simon et saint Judè. La 27e. Plusieurs martyrs. La 28e. Plusieurs confesseurs. La 29e. Sainte Catherine, martyre, patronne des philosophes. La 30e. Sainte Marguerite. La 31e. Sainte Appoline, martyre. La 32e. Sainte Barbe. La 33e. La Toussaint. Toutes ces enluminures ont une certaine valeur artistique.

N° 2. — Un Psautier manuscrit sur parchemin avec la vignette du roi David au commencement

Remonte au xve siècle, ou tout au plus à la fin du xive. En bon état de conservation, beau vélin, écriture très correcte et très soignée, lettres capitales en couleur, le dernier verset en rouge; relié en basane jaune avec filets dorés, tranche dorée, dos avec fers dorés; la reliure est plus moderne que le manuscrit.

La première page seule est ornée du portrait du roi David au milieu d'un B majuscule qui commence la première phrase du premier psaume.

Les marges sont ornées de figures allégoriques, dont l'une, celle de droite, en assez mauvais état, laisse apercevoir un personnage dont le bas du corps est complètement velu, avec des pieds fourchus. Dans le fond, un paysage.

Il n'y a point d'autres peintures. Magnifique de conservation; il provient de la bibliothèque de M. de Mellarède qui l'a sans doute fait relier.

N° 3. — Un Livre d'heures manuscrit du xive siècle en latin, in-8°, doré sur tranche, avec quantité de vignettes

Digitized by Google

coloriées et ornements en marge avec les armes de M. de Mellarède. Reliure riche, les plats dorés, les fers assez jolis, probablement de la fin du XVII^e^ siècle ou du commencement du XVIII^e^.

Ce manuscrit commence par un calendrier; sur chaque page se trouvent peints les signes du zodiaque : le *Verseau*, les *Poissons*, etc.; du côté opposé se trouve une vignette représentant le travail des champs de chaque mois, ainsi la taille des arbres, la chasse, la tonte des moutons, la moisson, etc.

Au premier chapitre, une première peinture représente saint Jean dans le désert écrivant; un aigle est devant lui. Dans un nuage en haut de la page apparaissent la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus. Cette première peinture est fatiguée et assez mal conservée.

Les marges sont couvertes, d'un côté, de dessins variés. Dans le corps, Jésus à la montagne des Oliviers, les disciples endormis. La deuxième gravure représente l'Adoration de la Croix; elle est en assez bon état. Les femmes qui sont au pied de la Croix portent un costume moyen âge. Les peintures qui viennent ensuite représentent, dans leur ordre numérique, la Pentecôte, le Saint-Esprit est au-dessus de la Sainte Vierge assise au milieu des Apôtres qui restent en extase; l'Annonciation de la Vierge, un peu effacée; la Visitation; la naissance de Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem, la Vierge adore le divin Enfant; l'adoration des Mages; la fuite en Égypte, assez peu conservée; David venant de couper la tête de Goliath; saint Jérôme en prière.

Ces peintures sont généralement dans leur naïveté d'un bon dessin, le coloris en est brillant, les personnages se détachent bien et l'effet en est fort agréable.

Digitized by Google

N° 4. — Manuscrit sur parchemin : *Lactance de resurrectione Christi;* petit in-4° orné de quelques lettres peintes. Le commencement manque ; il se termine par ces mots : *Finit feliciter Lactancius de resùctia xpi.* Contient également des fragments de Cicéron, *De officiis* et le *Somnio Scipionis.*

Bien écrit, de la fin du xv^e^ siècle.

N° 5. — Une Bible sur vélin, reliée, très petit in-8° en bon état de conservation.

Ouvrage remarquable, en 1,400 feuillets, d'un travail de toute rareté, d'une magnifique écriture, excessivement fine, à deux colonnes par page, avec enjolivements coloriés à chaque page, et qui a été considéré pendant longtemps comme un des plus précieux de la bibliothèque.

On pourrait dire de cette Bible que c'est l'*elzévir* des manuscrits.

Elle a été décrite par M. Reynaud, qui s'exprime ainsi dans sa notice rédigée après une visite à la bibliothèque de Chambéry : « Le second manuscrit précieux est une Bible « très ancienne, d'une écriture fort nette, dont les lettres « capitales et initiales sont enluminées de diverses cou- « leurs et offrent des portraits dont le dessin révèle la plus « haute antiquité.

« On lit à la fin de cette Bible, mais d'une autre écriture « que celle du copiste : *Ista Biblia conscripta sunt Romæ « anno redemtionis nostre* IX C° XLIII, *sedente beato Mar- « tino pp^a^ III°*. Philibert de Pingon a mis ici : Ledit pape « Martin III fut eslu en 943, tint le siège 3 années 9 « mois. Il estait romain de naissance.

« Si ce manuscrit est réellement du x^e^ siècle, c'est l'un « des monuments de paléographie les plus anciens qu'il « soit possible de voir, tant le travail est fini et parfait. Je

Digitized by Google

« me garderai bien d'y reconnaître une écriture du XIIe « siècle avec quelques amateurs qui l'ont successivement « examiné.

« Philibert de Pingon, l'un des bibliophiles les plus « éclairés de son siècle, après avoir parcouru toutes les « bibliothèques célèbres de l'Europe, a consigné cette note « qu'en 1845 il serait assez téméraire d'infirmer lorsque « près de trois siècles se sont déjà écoulés : *Philibertus « Pingonius hæc sacro sancta Biblia dono habuit nihil « hoc munere antiquius observaturus 1560.*

« Cette note est placée au revers de la couverture. Vis- « à-vis, l'abbé de Pingon, comte de Lyon et vicaire général « du Dauphiné, a consigné la déclaration suivante : Je « soussigné certifie que les quatre lignes précédentes de « l'autre page précédente sont, de même que les deux « dernières lignes de la dernière page de ce livre, de l'écri- « ture de Philibert de Pingon, un des prédécesseurs de « ma maison. A Chambéry, ce 1er octobre 1767.

« L'abbé de Pingon, à cette époque, était venu à Cham- « béry pour recueillir tous les documents propres à l'his- « toire de sa famille, travail publié en 1779. Il dut néces- « sairement visiter le couvent des Dominicains, où était « une chapelle consacrée à la sépulture de ses ancêtres. « Sans doute ce fut chez eux qu'il rencontra cette Bible, « que leur avait légué Philibert de Pingon ou l'un de ses « descendants. Quoi qu'il en soit, cette attestation de la « main de l'abbé de Pingon montre clairement qu'elle « n'était pas alors entre les mains de sa famille. »

M. Reynaud ajoute encore : « Ne serait-ce pas le Bré- « viaire de la duchesse Marie, désigné mal à propos par « Grillet sous le nom de Missel. M. Chapperon l'avait qua-

Digitized by Google

« lifié aussi de Missel d'Amédée VIII [1]. Après la mort du « duc Philippe, la duchesse Marie se fit religieuse et, par « son testament du mois de mai 1458, institua pour héri- « tier son frère Louis, duc de Savoie. Ce prince aurait « légué, selon nous, ce manuscrit à Pierre de Pingon, son « secrétaire ducal, et celui-ci en aurait fait présent aux « Dominicains de Chambéry. »

M. Reynaud a fait certainement erreur au sujet de la désignation de Grillet. Le Missel dont il est fait mention par cet auteur n'a rien de commun avec la Bible dont il est question. C'est un volume in-folio qu'il n'est pas possible de confondre avec elle. Nous le reprenons sous le n° 8, suivant l'ordre qui lui a été donné. Il est probable qu'à l'époque de la visite de M. Reynaud, ce Missel ne lui aura pas été montré, car il était enfermé, ainsi que tous les autres manuscrits, dans des caisses d'où il était assez difficile de les faire sortir.

Ce Missel a, d'ailleurs, été donné par un membre de la famille de Pingon, ce qui peut avoir donné lieu à cette confusion.

Revenant à notre manuscrit, nous dirons que cette Bible a été étudiée et citée avec toutes les particularités rapportées ci-dessus par M^gr^ de Caulet, évêque de Grenoble, à la page 74 de : *Dissertation à l'occasion des actes de l'assemblée générale du clergé de France de 1765* (imprimée en 1767). Il dit en effet : « Dans la bibliothèque des Capucins de Chambéry, une bible en vélin, d'une très grande beauté, elle paraît être du x^e^ siècle. » On a enlevé, depuis lors, le calendrier qu'il signalait au commencement, en faisant connaître les feuillets manquants.

[1] M. Chapperon avait distingué le Missel de la Bible.

Digitized by Google

Les diverses opinions émises jusqu'à présent sur ce manuscrit étaient donc de nature à confirmer la haute valeur qui lui était attribuée; mais, tout récemment, M. Ulysse Robert, délégué de la Bibliothèque Nationale, chargé de se rendre compte des richesses des bibliothèques départementales et communales, l'a examiné à son tour et il pense que c'est non pas un original du x^e^ siècle, mais bien une copie faite au XIV^e^ seulement.

Cette appréciation d'un homme aussi compétent enlèverait à ce manuscrit une notable partie de sa valeur et de sa rareté.

N° 6. — Une partie d'un Missel sur parchemin, relié, avec vignette au commencement et avec la Croix de Savoie; ayant appartenu à Amédée IX de Savoie. Date de 1466.

Incomplet; ne renferme plus que trois cahiers au lieu de neuf ou dix que devait contenir la couverture en bois recouverte en velours rouge frappé avec la Croix de Savoie en argent émaillé; seulement l'émail a disparu.

Sur la couverture les deux mots FERT-FERT, ainsi que divers ornements dont il ne reste plus que des traces qui laissent deviner qu'ils étaient d'un fort bon goût.

Sur la première page une lettre capitale P; au milieu un pape ou un évêque, assis sur son siège, bénit d'une main et de l'autre tient une crosse. Tout autour dessins variés; au bas l'écu de Savoie avec une tête de lion ailé avec les mots FERT-FERT.

Au deuxième chapitre, on voit la lettre capitale E; une peinture représente un prêtre qui adore la sainte hostie; tout autour dessins variés : un ange en adoration, sainte Cécile, au-dessous un petit cartouche représentant la mort d'Abel; canon de la messe.

Digitized by Google

Au troisième chapitre, un religieux lisant dans sa stalle ; un cartouche avec FERT.

A la fin : *Festum sancti Anatoli celebratum duodecimale* (12 mai), *millesimo quadragintesimo, sexagesimo festo de mense septembris dominus Calcaz de fortuno prior monastery sancti Anatoli in propria donavit hunc librum, illustrissimo ac excellentissimo domino Amedeo duci Sabaudiæ domino suo metuendissimo.*

Ce manuscrit est fort bien écrit, les enluminures ont une certaine valeur, mais il n'est pas terminé.

N° 7. — Un obituaire des Cordeliers de Chambéry, in-8°. Commence à 1374 et se termine en 1783. Renferme une foule de faits intéressants pour la confrérie de Chambéry et pour la chronique de cette ville. A été publié par M. F. Rabut dans le tome VI des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie.*

N° 8. — Un Missel manuscrit, relié, in-folio. Il est connu généralement sous le nom de missel de Pingon. Il appartenait, avant la Révolution, au couvent des Dominicains auquel il avait été donné par un membre de cette famille, Pierre II, qui fut secrétaire, conseiller d'État et chambellan de Blanche de Montferrat, duchesse régente de Savoie. C'est lui qui fonda une chapelle dans l'église de Saint-Dominique de Chambéry et qui légua à la sacristie, indépendamment de divers objets relatifs au culte, le missel en question, que l'on conservait soigneusement avant la Révolution dans la bibliothèque du couvent, ainsi que le constate un certificat des PP. Dominicains, du 4 octobre 1774. (V. GRILLET, tome III, page 179.)

Ce Missel est précédé d'un calendrier avec lettres coloriées ; il est bien écrit. En tête se trouve un Christ en croix

Digitized by Google

très effacé et d'un dessin très ordinaire. Il est en assez bon état.

A la fin on trouve intercalés deux feuillets de papier en mauvais état, imprimés en noir et en rouge, et qui contiennent l'office du Saint Sang de Dieu, vulgairement Suaire du Christ.

Ce document, très rare et très curieux, doit être un spécimen de xylographie, imprimé sans doute à Chambéry, où se trouvait, on le sait, la précieuse relique avant sa translation à Turin lors de l'invasion française en 1536.

A la fin se trouve également la note qui a été reproduite par Grillet.

N° 9. — Un manuscrit in-4° petit, sans couverture, en assez mauvais état, commençant par les mots : *Incipiunt capitula libri pastoralis beati Gregorii papæ.*

Ce livre renferme : 1° le Pastoral de saint Grégoire-le-Grand ; 2° un traité intitulé : *De conflictu vitiorum atque virtutum.* C'est un dialogue entre les vices et les vertus. Il est attribué à saint Grégoire-le-Grand, mais on ne le trouve pas dans la collection de ses œuvres ; 3° un dialogue entre l'homme qui se plaint de ses misères et la raison qui veut l'aider à les supporter. Il a pour titre : *Excerptu synonimi libri Isidor.* Cependant ce traité ne paraît pas être de saint Isidore de Séville. Ce volume mérite d'être relié et conservé avec soin. (Cardinal Billiet.)

Il est en effet en assez mauvais état. Du x^e^ ou xi^e^ siècle.

N° 10. — Un traité manuscrit en latin : La vie, la mort et les miracles de saint Jérôme. Moitié en papier, moitié en parchemin. Sans intérêt et en mauvais état. Du xiv^e^ siècle.

N° 11. — Un volume grand in-4°, manuscrit sur parchemin, intitulé : *Lexicon plantarum.* De la fin du xiii^e^ siècle et en bon état. Il porte sur la couverture : Monastère de

Digitized by Google

Saint-Pierre de Lemenc 1698, *ad usum Joanni Batisti a Sancto Andrea Monachi congregationis, sancti Bernardi ordinis cisterciensis in monasterio sancti Petri de Lemenco anno 1698.*

N° 12. — Un volume manuscrit, petit in-folio sans couverture, sur parchemin, intitulé : *Commentaire de saint Ambroise*, en latin, lettres coloriées. Du XIII^e^ siècle. Très beau, suivant l'appréciation de M. Ulysse Robert.

Ce volume renferme le commentaire de saint Ambroise sur l'Évangile de saint Luc, divisé en dix livres. Il est complet et assez bien écrit. L'écriture paraît être du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle. Il est suivi d'un petit traité de saint Prosper contre Cassien. Il y manque quelques feuillets à la fin. Ce manuscrit mérite d'être conservé et relié. (Cardinal Billiet.)

N° 13. — Un volume manuscrit, sur parchemin, in-4° ; en assez bon état ; fermoir en fer et crochet en même métal, avec lequel on le portait à la ceinture. Date au plus tard du XII^e^ siècle. Commence par ces mots : *Apostolus dicit incipiunt.* La première partie de ce manuscrit est un traité des vertus composé en entier d'un choix de textes des Saints Pères, des auteurs ecclésiastiques et même des auteurs païens. Il n'y a aucune date, ni aucun nom d'auteur. On y trouve cité Bède, mort en 735 ; Alcuin, en 804 ; Avicène, en 1037 ; saint Pierre Damien, en 1073 ; saint Bernard, en 1153 ; saint Anselme, en 1109 ; Hugues de Saint-Victor, en 1140 ; et Richard de Saint-Victor, en 1173. Saint Bonaventure, mort en 1274, n'y est pas cité. Ce traité est tout à fait dans le genre de celui que ce dernier saint a intitulé *Pharetra ;* cependant ce n'est pas le même, mais il doit être du même siècle. Nous citerons ici le titre de quelques chapitres.

De Fide. — De officio Fidei et Symbolo. — De Spœde caritate et quod planitudo sncatis in caritata. — Quod

Digitized by Google

omnis virtus in caritata. — Quod vita beata in caritata. — Quod caritas duas animas jungit quem ad modum in unam. — De Beni volentia. — De amicitia politica non gratuita. — De amore in genere. — De signis divini amoris. — De amore Dei ad nos. — Quod anima plus diligens dona quam danterus meritrix, etc. — *De inordinato amore sui et suorum.*

La seconde partie de ce manuscrit est un choix des vies et des exhortations des Pères grecs, traduit par le moine Joseph. Il a pour titre : *Ad hortationes Sanctorum Patrum quas transtulit Beatus Josephus.*

M. le docteur Guilland a aussi un manuscrit du même ouvrage traduit par un moine nommé Pascasius. (Cardinal Billiet.)

N° 14. — Un volume manuscrit en latin, in-4°, en bon état de conservation, sauf la couverture. Lettres capitales coloriées.

Ce volume renferme les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques, avec un commentaire précédé de la préface de saint Jérôme sur les Livres de Salomon. Il est très bien écrit. On n'y trouve point de date. L'écriture est du XIII^e^ siècle. Il mérite d'être relié et conservé avec soin.

N° 15. — Un volume grand in-8°, manuscrit en latin. La couverture manque ; lettres capitales et ornements en couleur à la première page seulement. Date du XIV^e^ siècle.

Ce volume renferme les quatre Livres de saint Thomas d'Acquin *Contra Gentiles*. Il y a le commencement et la fin. L'ouvrage est complet et mérite d'être relié et bien conservé. (Cardinal Billiet.)

N° 16. — Un volume in-8° relié, manuscrit. Sermons de saint Bernard en latin. En mauvais état, sauf la reliure d'assez grande valeur. Date du XIII^e^ siècle.

Digitized by Google

N° 17. — Un volume in-4° relié, manuscrit, intitulé : *Manipulus Tho. de Hibernia.*

Couverture en bon état, manuscrit bien conservé et bien écrit. Lettres capitales et ornements.

Ce livre est intitulé : *Manipulus florum sive extractiones originalium a magistro Thoma de Hybernia quondam — de Narbona* ou *de Varbona.* On voit à la fin qu'il a été achevé en 1306. C'est un choix de passages des Saints Pères sur tous les points de la morale chrétienne, disposés par ordre alphabétique, en forme de dictionnaire. Il commence par le mot *Abstinentia* et finit par le mot *Uxor.*

Il y a encore à la fin, après la table, un catalogue des écrits de plusieurs Saints Pères, tels que saint Denis, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Bernard, saint Hilaire, etc.

L'ouvrage est assez difficile à lire, parce qu'il y a beaucoup d'abréviations. (Cardinal Billiet.)

N° 18. — Un volume in-4° relié, manuscrit sur parchemin, majuscules coloriées. Assez mal conservé et en mauvais état, sauf la reliure.

La première partie est un traité de philosophie en latin. L'autre est un traité des vertus monastiques; je n'ai pu en découvrir l'auteur; il paraît avoir été composé du XII^e^ au XIII^e^ siècle, l'écriture est du XIII^e^ siècle. Elle est très difficile à lire, parce qu'il y a beaucoup d'abréviations. Ce volume est du reste peu intéressant. (Cardinal Billiet.)

N° 19. — Un volume in-4°, manuscrit sur parchemin, relié; majuscules en couleur ; couverture de droite en bois sur laquelle on lit : *Aristotelis.*

Lettres capitales ornées d'une manière remarquable. Manque le dos et une couverture.

Ce volume renferme quelques traités de Boëce et les œuvres d'Aristote traduites par le même auteur; on y

Digitized by Google

trouve : 1° une introduction de Porphire à la Dialectique d'Aristote : *Ysagoge Porfirii* ; 2° une introduction qui paraît être d'Aristote lui-même : *Prædicamenta Aristotelis* ; 3° le Livre des divisions de Boèce : *Liber divisionnum Boeci;* 4° le Livre des topiques ou Traité sur les lieux oratoires de Boèce, *Liber topicorum Boeci;* 5° le Livre des démonstrations, *Liber eleuchorum* ; 6° les deux premiers Livres des Analytiques d'Aristote appelés les *Priems;* 7° les Topiques d'Aristote divisés en huit livres; 8° les deux derniers Livres des Analytiques d'Aristote appelés les *Postériems.*

L'écriture, qui paraît être du XIVe siècle, est belle et assez bien conservée, mais extraordinairement difficile à lire à cause des abréviations. (Cardinal Billiet.)

N° 20. — Un volume in-4° relié, manuscrit en latin. Lettres capitales ornées et coloriées. En bon état de conservation. Provient, comme la plupart des manuscrits de la bibliothèque, des Frères Prêcheurs de Chambéry (Saint-Dominique). Ce volume renferme deux ouvrages : le premier est un traité de théologie mystique sans date ni nom d'auteur. L'écriture est du XIIIe siècle ; l'ouvrage est aussi du XIIe ou du XIIIe siècle. On y cite le décret de Gratien, qui a paru en 1150; on y parle aussi des chanoines réguliers qui sont à peu près du même temps. Les neuf premiers livres traitent *De mysteriis rerum*, en suivant l'ordre des livres de l'Ancien Testament; les trois derniers traitent du Nouveau Testament.

Le second ouvrage est un dictionnaire où l'on traite par ordre alphabétique un grand nombre de questions relatives à la morale et à la théologie mystique. (Cardinal Billiet.)

N° 21. — Un volume petit in-f°, manuscrit sur parchemin, relié. *Ex Convi. Bibli. f. f. Præd. Camberii.*

Ce volume contient deux parties : la première est un

Digitized by Google

traité de philosophie, par *Maître Imbert de Garda*, moine de la province de Bourgogne; la seconde est un traité de physique. On n'y trouve pas de date. L'écriture est du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. Il est trop difficile à lire à cause des nombreuses abréviations qu'il renferme. (Cardinal Billiet.)

N° 22. — Un volume petit in-f°, manuscrit sur papier, du XIV^e^ siècle, relié, avec majuscules coloriées. La couverture en mauvais état.

Ce volume contient deux traités. Le premier est intitulé : *Rosarius de viciis et virtutibus compositus a Domino Speratо de Baro utriusque juris professore.*

Le nom de ce Speratus de Baro ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des grands hommes.* Il n'en est pas parlé non plus dans l'*Histoire ecclésiastique.* Ce traité ne paraît pas d'un grand mérite.

Le second est intitulé : *Libellus Guillelmi de Sancto Amore contra pseudo prophetas de periculis novissimorum temporum.*

Guillaume de Saint-Amour, né à Saint-Amour au commencement du XIII^e^ siècle, mort en 1272, était docteur de Sorbonne; son traité *De periculis novissimorum temporum*, est une violente déclamation contre les Dominicains. L'écriture paraît être du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. (Cardinal Billiet.)

N° 23. — Un volume petit in-f°, manuscrit avec majuscules coloriées. Commence par les mots : *Incipit liber sextus Domini Bonifacii.* En bon état de conservation, sauf la couverture qui ne tient presque plus.

Ce livre vient de la bibliothèque des Dominicains de Chambéry; il comprend les cinq livres des *Décrétales* de Boniface VIII en entier, soit le *sextus decretalium*, et les cinq livres des Clémentines de Clément V. Boniface VIII est

Digitized by Google

mort en 1303, et Clément V en 1314. Le manuscrit est du XIVe siècle. (Cardinal Billiet.)

Les abréviations sont si nombreuses et en rendent la lecture si difficile, que le cardinal Billiet y a laissé annexée une note destinée à en faciliter l'examen.

N° 24. — Un volume grand in-8°, manuscrit en latin, sans reliure. *(Collecta libro vulgalia multo ex alphabeto distincte scripta.)* Sans intérêt et qui est d'ailleurs presque impossible à lire à cause des abréviations qu'il renferme. Date du Xe au XIIe siècle.

N° 25. — Un volume in-f°, manuscrit, sans reliure, avec vignettes coloriées.

Il renferme le Décret de Gratien; la première partie divisée en 100 distinctions, et la seconde partie divisée en 36 causes. Il y manque 4 ou 5 feuillets après la cause 35e et plusieurs feuillets aussi à la fin. Il est très bien écrit et assez facile à lire. L'écriture paraît être du XIVe siècle. Il y a dans la seconde partie, au commencement de chaque cause, des vignettes en miniature qui sont remarquables sous plusieurs rapports.

Ce volume mérite d'être relié et conservé avec soin. (Cardinal Billiet.) Date de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle.

N° 26. — Un Psautier manuscrit sur parchemin, in-4°, relié. *Ad usum prædicatorum conventus Camberiensis.* Bien conservé ; écriture ordinaire, lettres en couleur. A la fin : *Sit nomen Domini in seculum et in seculorum*, 1677. Du XIIIe siècle.

N° 27. — Un volume grand in-4°, manuscrit sur parchemin, sans couverture, lettres et ornements coloriés. Commence par les mots : « *Ego sapiam effudi flumina*, etc. »

Digitized by Google

Ce cahier renferme le premier livre d'un ouvrage de théologie qui paraît être rédigé dans le même genre que la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Il est extrêmement difficile à lire, parce qu'il est plein d'abréviations. (Cardinal Billiet.) Du XIV^e^ siècle.

N° 28. — Le Bréviaire d'Amédée VIII. Remarquable manuscrit sur parchemin, format in-4°; les plats de la couverture sont en bois recouvert de velours rouge frappé ; ils étaient garnis d'ornements dorés du dessin le plus pur à en juger par le peu qui reste.

Ce manuscrit est le second que cite M. Reynaud dans la notice dont nous avons déjà parlé à propos du manuscrit n° 5.

L'origine de ce manuscrit est inconnue ; et bien qu'il ait été, de tout temps, désigné sous le nom de Bréviaire d'Amédée VIII, il a été prouvé qu'il n'avait pas été fait spécialement pour ce prince, et on n'est point d'accord sur les titres qui ont donné lieu à cette appellation.

On sait que ce prince, élu pape en 1439, sous le nom de Félix V, par les Pères du concile de Bâle, à l'âge de cinquante-six ans, déposa la tiare en 1449 et retourna à Ripaille, où il séjourna trois ans encore, et mourut à Genève le 7 janvier 1451.

Le conservateur actuel de la bibliothèque, M. Carret, m'a affirmé avoir entendu dire à son prédécesseur, M. Bouchet, dont il a été le collaborateur pendant dix ans, que le Bréviaire d'Amédée VIII avait été trouvé dans les combles du château de Chambéry après la Révolution, et remis au prédécesseur de celui-ci, M. Bise, qui avait immédiatement compris la haute valeur de ce manuscrit sans cependant consigner de qui il le tenait. Toutes les personnes qui l'ont vu sont d'accord sur l'intérêt qu'il présente ; il a été estimé

Digitized by Google

par M. Baudrillart 25,000 fr.; d'autres amateurs qui l'ont parcouru en entier lui donnent une valeur de 50 et même de 100,000 fr.

Cet admirable ouvrage, d'une parfaite conservation, est composé de 723 feuillets, soit 1,446 pages toutes couvertes de dessins de la plus remarquable exécution et de la plus grande richesse en même temps que d'un coloris éclatant. Les marges sont grandes et l'écriture fort belle.

Tous les animaux symboliques qu'on y rencontre, chiens, paons, perroquets, lièvres, putois, lions, léopards, serpents, etc., sont des allégories.

Ils sont, du reste, en nombre si considérable qu'on ne saurait les détailler à moins d'un gros volume, car il n'y a pas une page où le même dessin se trouve répété.

Ce Bréviaire est précédé d'un calendrier. La première page représente l'adoration des Mages. La Vierge Marie couronnée est assise sur une chaise d'ivoire du travail le plus fin, et voit défiler devant elle des rois, des papes, des évêques, des vierges et des martyrs.

Au-dessus un ciel dans lequel circulent des anges de lumière. Au-dessous un cartouche représentant un apôtre.

Au bas de la page les armes de Savoie et de Visconti. On remarque saint Georges terrassant le dragon; un paon d'une admirable facture; Dieu apparaissant au roi David; Dieu le Père tenant le monde dans sa main; saint Louis, roi des Français, martyr; la Visitation de la Vierge.

Nous avons dit qu'on n'était pas d'accord sur le fait en vertu duquel ce Bréviaire est connu sous le nom de *Bréviaire d'Amédée VIII.* Citons ce qu'en dit M. Reynaud dans son travail :

« Parmi le petit nombre de manuscrits de la bibliothè-
« que, deux méritent une attention spéciale : le premier

Digitized by Google

« est un Bréviaire orné de magnifiques enluminures, mon-
« tré depuis de longues années comme ayant appartenu à
« Amédée VIII.

« M. le marquis Costa de Beauregard et M. Léon Ména-
« bréa s'empressèrent de démentir cette fausse tradition
« en voyant placées, sur la première page, les armoiries
« accouplées des Visconti et de la Maison de Savoie; ils en
« avaient conclu fort naturellement qu'il avait dû être
« exécuté pour une princesse de Savoie mariée à un duc
« de Milan. Nous résolûmes avec M. Bouchet, d'examiner
« avec le soin le plus scrupuleux, ce manuscrit précieux
» sous tant de rapports. Il eût été singulier que l'habile
« copiste ne nous eût pas tracé par quelques lignes sa no-
« ble origine; et ces armoiries, placées au fronton de ce
« monument religieux, laisseraient-elles deviner le nom
« de la princesse qui fit écrire ce superbe et royal Bré-
« viaire? Nous l'avions parcouru vingt fois sans succès,
« lorsque je m'aperçus que deux feuillets étaient attachés
« ensemble.

« Avec toutes les précautions nécessaires, je séparai ces
« deux feuillets et je m'aperçus alors que le Bréviaire était
« divisé en deux parties, dont la seconde commençait à cet
« endroit même par les mots : *Orbe percellens celebrisque*
« *ducissa Maria Anguigero consors associata duci, Prin-*
« *cipe Amedeo cui magna Sabaudia paret, Pridemque*
« *genita est diva puella patre, Ornatum variis librum*
« *hunc pictumque figuris Perscribi jussit laudet ut ipsa*
« *Deum.*

« Il s'agit ici de Marie de Savoie, mariée en 1427 avec
« Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, comte d'Anglesie
« et duc de Gênes à cette époque. Le titre d'*Anguiger*
« donné à Philippe-Marie vient des armoiries des Visconti,

Digitized by Google

« où, comme on le sait, était représenté le serpent dévorant « un enfant. Dans le plus grand nombre des pages enca- « drées du Bréviaire, on a peint des dragons regardant la « couronne ducale. Il est vrai que la vipère s'y montre « quelquefois, mais plus rarement.

« A l'office des saints, l'habile enlumineur du manuscrit « a représenté chaque saint avec tous ses attributs distinc- « tifs, dans des lettres initiales du travail le plus exquis. « On admirera surtout la vignette du bas de la page où « saint Georges, patron des chevaliers, terrasse un dragon, « et la variété des animaux, souvent singuliers, des oiseaux « de toute espèce, des enfants, et une multitude d'objets « divers dont sont entourées les pages. Sans doute la plu- « part de ces peintures sont le fruit de l'imagination de « l'artiste; mais quelques-unes ont, selon nous, une valeur « historique à laquelle il serait bien aisé de donner cours. »

De tous les avis émis sur cette question, on peut conclure que ce magnifique manuscrit n'est pas antérieur à 1427, ni postérieur à 1435; que c'est entre ces deux dates que se place sa rédaction et son enluminure. Ce qui serait plus intéressant à éclaircir, c'est la provenance de ce manuscrit, les circonstances qui lui ont fait donner le nom d'Amédée VIII. A-t-il réellement appartenu à ce prince; est-ce un cadeau qui lui a été fait du temps de sa royauté ou du temps où il était souverain pontife, et est-il resté dans la Maison de Savoie depuis ce moment?

M. Reynaud dit qu'il est de tradition constante que ce manuscrit provient de la famille de Pingon; qu'il ne fut pas apporté à la bibliothèque pendant la Révolution, car il n'en existe aucune trace dans les divers inventaires dressés alors. Nous avons fait connaître plus haut comment ce manuscrit était arrivé à la bibliothèque. Nous savons

Digitized by Google

également que M. Bouchet s'était assuré, après de nombreuses et vaines recherches, qu'on n'avait consigné aucune note sur la personne qui légua plus tard ce magnifique présent.

En consultant l'*Histoire de la Maison de Savoie*, de M. Costa de Beauregard, il est certain que sous le règne d'Amédée VIII, il n'y eut point de membre de la famille de Pingon occupant une haute situation et en position de faire un semblable cadeau.

De notre côté, les recherches que nous avons faites dans la généalogie de la famille de Pingon ne nous ont fait découvrir que Louis II qui fut maître auditeur de la Chambre des comptes et ambassadeur de Savoie.

Les recherches de M. le marquis de Costa et de M. Ménabréa, puis de M. Reynaud, ont établi, il est vrai, que le manuscrit en question avait été fait pour la princesse Marie, fille d'Amédée VIII, épouse d'un Visconti. Mais, la constatation de ce fait n'implique pas nécessairement que ce manuscrit n'ait point appartenu à ce prince ou plutôt à ce pape, car dans notre opinion c'est au pape Félix V que ce volume précieux aurait été offert, soit par sa fille, soit par son gendre, qui avait une certaine influence sur lui et voulait peut-être, dans un intérêt politique, s'attirer ses bonnes grâces par un cadeau royal.

Nous avons remarqué, en outre, une grande analogie entre le velours rouge qui est posé sur la couverture du Bréviaire d'Amédée VIII, et celui qui se trouve également sur la couverture du manuscrit portant le n° 7 et qui a appartenu à Amédée IX.

Nous pensons, en conséquence, qu'on doit garder à ce manuscrit, qui est un des plus beaux ornements de la bibliothèque, son titre de *Bréviaire d'Amédée VIII*.

Digitized by Google

A propos de ce fameux manuscrit, qu'on nous permette de consigner ici une anecdote rétrospective dont le récit nous a été retracé il y a quelque temps par M. Carret, qui le tenait lui-même de M. Bise qui avait été témoin du fait.

Lorsqu'en 1824 le roi Charles-Félix visita la bibliothèque, les syndics de la ville eurent la pensée de lui offrir le Bréviaire d'Amédée VIII. M. Bise, le conservateur de ce précieux monument, partagé entre l'amour qu'il avait pour son roi et l'amour qu'il avait pour ses livres, fut tellement saisi de cette proposition qu'il manqua de se trouver mal, et il ne respira librement que lorsqu'il entendit le roi refuser avec une touchante délicatesse le don de MM. les syndics.

M. Bise, me disait M. Carret, ne pouvait parler, même longtemps après, de cet incident sans éprouver une réelle émotion.

N° 29. — Un volume, partie d'un manuscrit sur parchemin, sans reliure, in-folio. Lettres capitales ornées et coloriées.

Ce beau manuscrit renferme plusieurs petits traités qui ont été copiés, en 1297 et 1298, pour l'usage de Bernard de Castaneto, évêque d'Albi.

Le premier livre est intitulé : *Gemma Ecclesiæ ;* il traite des fêtes et des cérémonies de l'Église.

Le deuxième livre est un traité des vertus ; il est intitulé : *Diadema monachorum*, et dans les traductions françaises, la *Couronne des moines*. Il est de l'abbé Smaragdus, qui vivait au commencement du IXe siècle, d'après Moréri, et était abbé du monastère de Saint-Michel, en Lorraine.

Le troisième livre est intitulé : *Quæstiunculæ magistri Albini in libr. genesis.* On ne sait quel était ce maître Albini.

Le quatrième livre est un recueil de sentences tirées

Digitized by Google

principalement des lettres de saint Jérôme. On y traite ensuite beaucoup de questions diverses. Il a pour titre : *Expositiones diversæ ;* il est sans nom d'auteur. Il y a à la fin de ce livre un petit dictionnaire latin.

Le cinquième livre est un dialogue de saint Anselme avec un de ses disciples. Il est intitulé : *Elucidarius* ou *Elucidarium ;* c'est un abrégé de la doctrine chrétienne. Ducange dit qu'on appelle *elucidarium* ou *lucidarium* (en français Lucidaire) : *liber in quo multa elucidantur.* Il a été copié pour l'évêque d'Albi en 1298.

Le sixième livre est un petit traité des Sacrements sans nom d'auteur. On y cite : Pierre Lombard, mort en 1164 ; il n'a donc pu être écrit qu'au XII^e^ ou XIII^e^ siècle. L'auteur de ce traité n'admettait que six sacrements.

On trouve à la fin de ce volume un petit traité du sacrement de la pénitence ou plutôt une instruction sur la manière d'entendre la confession et d'interroger les pénitents. Ce traité a été écrit par le frère Étienne, de l'ordre des Prédicateurs, qui, selon Moréri, était natif de Crémone et vivait en 1260.

Il est donc certain que ce manuscrit est du XIII^e^ siècle. Il est très bien écrit et mérite d'être relié et conservé avec soin. (Cardinal Billiet.)

N° 30. — Un volume in-4°, manuscrit sur parchemin, traité de philosophie. Lettres capitales ornées et coloriées.

Ce manuscrit est peut-être l'ouvrage suivant :

Liber de proprietatibus rerum, par Barthélemi Glanvil, franciscain anglais du XIV^e^ siècle.

N° 31. — Trois volumes in-8°, reliés, manuscrit sur papier. *Mémoires historiques sur la Royale Maison de Savoie*, par le marquis Henry Costa de Beauregard, 1798.

Digitized by Google

629 pages. Curieux pour l'histoire du pays. A été publié à Turin en 1816, en 3 volumes in-8°.

N° 32. — Une Bible manuscrite en 4 volumes grand in-folio, reliés. Capitales et lettres multicolores. Écriture gothique sur parchemin et sur deux colonnes. Chaque volume est précédé d'une table indiquant les matières qu'il renferme. Ces tables paraissent avoir été établies à une époque postérieure au manuscrit et elles ne s'appliquent pas d'une manière exacte à l'ordre de la copie qui est celui de la Bible.

Travail de patience, qui n'offre un réel intérêt qu'au point de vue des enluminures qui sont nombreuses et dont quelques-unes ont un cachet artistique très prononcé. A une véritable valeur dans l'opinion de M. Ulysse Robert. Date du XIIIe siècle.

N° 33. — Un volume in-f° de 279 pages chiffrées, richement relié, doré sur tranche, en parfait état de conservation, portant sur les plats un écu de... au chevron d'or accompagné de deux croissants de même en chef et d'un mont en pointe. Supports et cimier des griffons.

D'une grande valeur selon M. Ulysse Robert.

Renferme les instructions données par le roi Henri IV à MM. de Pomponne de Bellièvre, conseiller en son conseil d'État, et Brulart, marquis de Sillery, conseiller en son conseil d'État et président au Parlement de Paris, pour traiter, de la part du Roy, la paix de Vervins, au mois de janvier 1598, avec S. M. le roi d'Espagne et Monsieur de Savoye, qui avait pour représentant le marquis de Lullins.

A la suite des manuscrits, nous devons placer un volume d'une grande valeur, qui nous représente un des beaux spécimens d'incunable illustré. N° 5. C'est un livre d'heures en latin, format petit in-4°, relié et doré sur tranche, avec

Digitized by Google

un almanach pour XXI ans. Don de M. l'abbé Rendu, devenu plus tard évêque d'Annecy, et alors qu'il n'était que professeur au Collège Royal de Chambéry.

Il est intitulé : *Livre d'Heures* de Philippe Pigouchet, pour Simon Vostre, et imprimé sur vélin avec miniatures.

Dans son dictionnaire, Brunet a consacré un long article aux différents livres d'heures qui ont paru dans les premières années qui ont suivi la découverte de l'imprimérie. Il parle notamment des Heures de Simon Vostre, dont le nom ne commence à paraître, dit-il, qu'en 1484. Il en énumère une très grande quantité ; car, il y avait presque autant de variétés qu'il y avait d'exemplaires. Il décrit minutieusement leur caractère, les enluminures qui les ornent, les dessins sur bois qui entourent les pages et qui offrent des oppositions de sujets tout à fait tranchées.

De l'examen attentif que nous avons fait de la description de Brunet, il ressort que la bibliothèque de Chambéry possède un livre des plus remarquables, dont un exemplaire a été vendu 1,480 francs, le 15 avril 1880, à la salle des ventes, à Paris.

Sur la première page on voit Adam et Ève dans le Paradis, se tenant à côté d'un arbre qui porte des pommes de pin et supporte un cartouche avec les deux lettres gothiques P. P. surmontées d'une croix.

Au-dessous : Philippe Pigouchet.

Puis : Les présentes heures à l'usaige de Rome, furent achevez le 26e jour de septembre. L'an mil quatre cent quatre vingt dix huit pour Simon Vostre libraire demourant à Paris à la rue neuve Nostre Dame, à l'ymage Sainct Jehan l'évangéliste.

Au verso, une gravure représentant un homme le ventre ouvert, un fou entre les jambes.

Digitized by Google

De l'intérieur du corps partent des lignes qui supportent des cartouches portant les indications suivantes : Mars regarde le foye, Jupiter le foye, Saturne le poumon, Sol regarde l'estomac, Vénus le rougnon, Mercure le rougnon, la lune le chef (la tête), avec des indications sur ce qu'il convient de faire à certaines époques de la lune.

Vient ensuite un calendrier pour trois ans, afin de retrouver facilement les fêtes des Brandons, de Pasques, le nombre d'or, la lettre dominicale, les années bissextiles.

A la première page, une gravure coloriée représentant les fonts baptismaux, puis un almanach pour l'année.

Le livre d'heures commence par l'évangile selon saint Jean : « *In principio erat Verbum*, etc. »

Les peintures sont au nombre de dix-sept. La première représente saint Jean l'Evangéliste dans sa chaudière. Autour, la Foi, l'Espérance.

La deuxième, le baiser de Judas, saint Pierre tire l'épée pour défendre son divin maître ; tout autour, scènes de la Passion ; la troisième, la Visitation ; la quatrième, Jésus en croix, scènes de l'Évangile, la pêche miraculeuse, l'Ascension de Notre Seigneur et la trace de ses pas sur le rocher ; la cinquième, la Pentecôte ; la sixième, l'adoration des bergers ; la septième, l'apparition aux bergers ; la huitième, la naissance du Christ ; la neuvième, l'adoration des Mages ; la dixième, la présentation au temple ; la onzième, la fuite en Egypte ; la douzième, la bataille où fut tué Urie ; la treizième, la chaste Suzanne ; la quatorzième, le jugement dernier ; la quinzième, Lazare ; la seizième, la Sainte Trinité ; la dix-septième enfin, la mise au sépulcre.

Toutes les figures sont d'un dessin assez correct, gardant une naïveté particulière à cette époque (xv^e^ siècle) ; les

Digitized by Google

couleurs en sont vives, bien conservées généralement et l'ensemble se détache avec harmonie.

Toutes les pages sont encadrées de bois gravés représentant des allégories et se reproduisant plusieurs fois, mais à des intervalles irréguliers.

On remarque que presque toujours un sujet religieux est placé en regard d'un sujet profane ou mythologique. Ainsi Pluton, Sardanapale, font vis-à-vis à l'Espérance, à la Prudence, etc.

On doit surtout remarquer les dessins de l'office des morts, sorte de danse macabre, dans laquelle on voit la terrible faucheuse entraîner avec elle le pape, le cardinal, le prince, la damoiselle, la chambrière, etc., etc.

Ce livre d'heures serait certainement un heureux choix pour la reproduction chromolithographique.

Enfin, il convient de citer encore parmi les richesses de la bibliothèque quelques manuscrits chinois, qui, suivant M. Ulysse Robert, pourraient avoir une valeur réelle. Leur récent envoi à Paris, et la réponse qui a été faite par le conservateur spécial pour ce genre de manuscrits, a pleinement donné raison à l'opinion énoncée par M. U. Robert. L'un de ces manuscrits forme même le second volume d'un ouvrage dont la bibliothèque de Paris possède le premier et le troisième.

IV

On donne le nom d'incunable aux livres qui sont considérés comme sortis du berceau de l'imprimerie, et qui ont été exécutés jusqu'à l'année 1500 et même 1520 pour quelques ouvrages.

Digitized by Google

Le texte est en caractères mobiles gothiques, et ce genre d'impression a suivi la xylographie, obtenue au moyen de planches de bois d'une seule pièce sculptées ou gravées comme les gravures sur bois de notre époque.

La bibliothèque de Chambéry possède un certain nombre d'incunables qui ont une importance sérieuse et que nous allons décrire avec les numéros du catalogue.

N° 2736. — Le *Roman de la Rose* (commencé par Guillaume de Lorris et terminé par Jean de Meung), imprimé à Paris *(vers 1490 pour Antoine Vérard.)*

Un volume in-folio, relié.

« Cette édition est tellement rare, dit M. Bouchet dans « son catalogue, que Brunet n'en cite aucune adjudi- « cation[1]. »

Ce n'est que tout récemment que nous avons vu des exemplaires de cet ouvrage atteindre dans une vente publique le chiffre de 6 à 8,000 francs (*Journal officiel* du 18 juin 1878.)

L'exemplaire de la bibliothèque de Chambéry est très complet et en bon état, sauf le titre qui manque.

N° 2737. — Le *Rommant de la Rose.* Codicille et testament de maistre Jehan de Meun. *Nouvellement imprimé à Paris (pour Ant. Vérard);* deux tomes en un volume in-4° *gothique, figures sur bois.* Sans date, mais vers 1495.

[1] Nous avons reproduit à plusieurs reprises en les guillemetant les notes de M. Bouchet sur quelques-uns des livres rares de la bibliothèque.

En agissant ainsi, nous n'avons pas cédé à la vaine satisfaction de refaire et de rééditer ce qui a été fait et bien fait.

Mais nous savons par expérience que le catalogue de la bibliothèque est fort peu répandu ; que bien peu de personnes peuvent avoir une idée de la valeur des richesses de cet établissement, et c'est ce motif qui nous a amené à agir ainsi que nous l'avons fait.

Digitized by Google

« Exemplaire parfaitement conservé d'une fort belle « édition, parfaitement conforme à la description du ma- « nuel de Brunet. » Vendu 4 liv. 4 schellings. Heber. « 312 fr. en 1841 [1]. »

Brunet dit en effet à cet article :

Belle édition divisée en deux parties : La première a 148 ff de texte signature a-H, y compris le titre. A la fin se voit la marque de Vérard sur un feuillet blanc au verso et faisant partie de la signature H. La seconde partie se compose de 42 ff signature a-G. ; elle a pour titre : le *Codicille et testament de maistre Jehâ de Meun auecques lepitaphe du feu Roy Charles septiesme qui trespassa audit Meun.*

N° 2738. — Cy commence le livre appelle les Lunettes des Princes auecques aulcunes balades et additions nouuellement faictes et composees par feu *Jehan* Meschinot seigneur des Mortiers, escuier, en son vivant principal maistre d'hostel de la Duchesse de Bretaigne a present Reyne de France (1494). Un volume in-8°, imprimé *en caractères gothiques*. Reliure moderne.

« Édition inconnue aux bibliographes, d'un *ouvrage* « *fort recherché*. Brunet a cru que la première édition avec « date, où se trouvaient les *nouvelles additions*, était celle « de : *Paris par Philippe Pigochet* 1495.

« L'édition de la bibliothèque de Chambery est divisée « en deux parties bien distinctes : la première, y com- « pris le titre ci-dessus, est composée de 90 feuillets non « chiffrés mais marqués A.-Pij, de 24 à 26 lignes à la page ; « à la fin du *recto* du 66e feuillet on lit : *Cy finist le* « *livre intitulé les Lunettes des Princes composé par*

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

« *Jehan Meschinot en son vivant seigneur des Mortiers.*
« *Et après ensuivent plusieurs additions utiles et prou-*
« *fitables à tout le monde.*

« Au *verso* se trouve une vignette sur bois semblable « à celle qui est placée au *verso* du frontispice [1] » et qui représente Adam et Ève chassés du Paradis terrestre par l'ange armé d'un glaive en forme de scie. Sur l'arrière-plan on voit également Adam et Ève qui cueillent le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. « Le 90e ff se termine par ces mots : *Cy finissent les additions*[1]. »

« Le titre de la deuxième partie porte la même marque « que celui de la première sur le *recto* » et qui représente deux anges à genoux devant les fonts baptismaux, qu'ils soutiennent ; au-dessus une couronne d'épines, et tout autour les attributs de la Passion de N. S. Jésus-Christ, le fouet, la lance, l'éponge, le marteau, les tenailles, les clous, les dés, etc.

Il est dit sur le verso : « *s'ensuivent* xxv *balades composees* « *par un gentilhomme nommé Jehan Meschinot...* » Cette seconde partie forme, avec le titre, 44 feuillets non chiffrés, signés A.-Gii.

A la fin on lit : « *Ce présent livre intitulé les Lunettes* « *des Princes a esté imprimé à Nantes par Estienne Lar-* « *chier imprimeur et libraire demeurant en la dicte ville* « *de Nantes, en la rue des Carmes près les changes. Et a* « *esté achevé le huitiesme jour du moys de juing mil* « *quatre cens quatre vingtz et quatorze. Et avec ce* « *finissent plusieurs additions nouvelles faictes par ledit* « *Meschinot* [1]. »

La dernière page est encadrée par une petite gravure sur bois dont une partie a été enlevée par le rognage.

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

En haut de la première feuille du livre on remarque également deux gravures sur bois, représentant, l'une, l'Adoration des bergers, et l'autre, l'Adoration des mages. Toutes ces gravures ont bien le cachet du xv^e^ siècle.

Les lettres capitales ont été faites en rouge, à la main, au-dessus de la lettre gothique noire, imprimée en caractères semblables à ceux de l'édition.

N° 4376. — *Incipit Epistola super declaratione Valerii Maximi edita a fratre Dionysio de Burgo sancti sepulcri ordinis fratrum hermitarum* (sic) *sancti augustini.* Un volume in-folio relié.

« Cette édition en lettres rondes avec la lettre R d'une « forme singulière, a été imprimée, suivant Brunet, à « Strasbourg, par Mentelin, de 1472 à 1475, mais elle est « composée de 370 feuillets, et non de 369, comme le « dit ce célèbre bibliographe dans son Manuel, 4^e^ édition, « tome I^er^, page 497 [1]. »

N° 2976. — *Epistole doctissimi Enee Silvij Senensis quas ad amicos dum in minoribus ageret, ex tempore exarabat, quibus etiam anexe sunt epistole graviori stilo inscripte, dum esset in pontificatu Maximo institutus*, etc.

En assez bon état de conservation, quelques pages ont été mouillées. Écriture gothique. Le titre manque. Commence par ces mots : *Numerus et ordo epistolarum in hoc opere contentarum*, 4 feuillets non chiffrés. Suit une page, sorte de préface : *Ambrosius Archintus patricius mediolanensis lectori salutem.* Puis l'ouvrage commence par 183 feuillets non chiffrés, marqués A.iiij.-Z.iiij, plus 13 feuillets non chiffrés, marqués r.ij-z.ij. Se termine

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

par ces mots : *Impresse Lugduni per Johannem de Vingle anno Domini 1497, die octava novembris.* Un volume in-4° relié. Têtes de lettres ornées.

Cette édition ne se trouve pas dans Brunet.

3728. — *Roberti Gaguini ordinis sancte trinitatis, ministri generalis, de Origine et gestis francorum perquam utile compendium.* Ces mots sont placés au titre de l'ouvrage, qui débute par une page non chiffrée qui comprend l'exposition du sujet, puis 2 feuillets non chiffrés de table.

Puis

Herasmus Rotterdamus Roberto Gaguino viro undecumque doctissimo salutem dicit.

Et

In Gallorum annales a reverendo patre Roberto Gaguino statim edendas benedicti montenati preludium.

Enfin

De origine Francorum.

Bois en rouge, représentant deux anges supportant l'écu de France à 3 fleurs de lys, au-dessous un écu avec 3 fleurs de lys et une main qui tient un livre [1], un autre écu avec le vaisseau de la ville de Paris.

Autour se trouve cette légende : Honneur au Roy et à la Court, salut à l'Université dont notre bien procède et sourt Dieu gart de Paris la Cyté.

A la fin *impss. Parisii impensis magistri Durandi Gerlerii : diligenti vero accuratione magistri Andree Bocard, anno 1497, ad ij. Kal. April.* Un vol. in-folio.

Brunet dit : « Cette édition parisienne a 109 ff en menus caractères gothiques.

N° 1044. — *Sancti Thome de Aquino super libris Boetii*

[1] Une des marques de l'Université de Paris.

Digitized by Google

de consolatione philosophiæ commentum, 1486. Un volume in-folio relié, la première feuille manque.

Divisé en deux parties ; la première comprend 5 livres de prose, caractères gothiques. Le texte est imprimé en caractère plus gros que le *commentum ;* elle se compose de 156 feuillets non chiffrés. La seconde partie comprend 72 feuillets non chiffrés ; elle commence ainsi : *Tabula. Incipit tabula super libris Boetii de consolatione philosophiæ secundum ordinem alphabeti*, 7 feuillets de table *(explicit tabula Boetii)*, 2 feuilles blanches, puis 4 pages *Prohemium* et 6 chapitres.

Ce volume est en bon état de conservation et imprimé sur papier. M. Brunet n'en fait pas mention. D'après une note du 13 juillet 1583, ce volume a appartenu à un sieur Preysaz.

N° 333. — *Joannis de Gerson, canc. Parisii opus continens opusc. ad mores accomodata*. Un volume in-4° relié, imprimé en caractères gothiques. Il contient les œuvres complètes de Jean Gerson, mais on ne trouve pas cette édition dans Brunet. Il porte l'*ex libris* des Dominicains, au-dessous on lit : *Ex communi bibliotheca F. F. Prædicatorum camberiensium*, mais ne donne ni le nom de l'imprimeur ni le lieu.

Il est divisé en deux parties; la première, dont le titre manque, finit ainsi : *Finit feliciter anno Dominice Nativitatis 1494, idibus decembris.*

Au commencement de la deuxième partie se trouve une grande gravure sur bois, en couleur, représentant un homme qui semble être le Juif errant. Elle porte en tête sur une page blanche : *Secunda pars operum Johannis de Gerson*, et comprend 37 feuillets non chiffrés, et commence à la pagination XXIIII ; elle comprend une table des

Digitized by Google

matières ; au verso se trouve l'épitaphe suivante : *Epitaphium magistri Iohannis de Gerson, sacrarum litterarum doctoris christianissimi ac cancellarii parisiensis scriptum in circumferentia sepulcri in Lugduno, in ecclesia sancti Pauli et in tabula muro juxta arma sua.*

Puis viennent six vers à la louange de Gerson.

Magnum parva tenet virtutibus urna Johannem
Precelsum meritis Gerson cognomine dictum
Parisius sacre professor theologie
Claruit ecclesie qui cancellarius. Anno.
Millesimo Domini, centum quater atque vigeno
Nono luce petit superos Julii duodena.

La deuxième partie finit par ces mots : *Finit feliciter anno nostre salutis 1494 idibus decembris.*

N° 2879. — *Pogii liber facetiarum.* Un volume in-4°, imprimé vers 1471 ; relié en basane, en mauvais état.

« *Édition rarissime* et peu connue. Elle est en caractères « gothiques sans chiffres, réclames ni signatures. Les let- « tres majuscules, en tête de chaque conte, ont été laissées « en blanc. Chaque page contient 26 lignes. Le volume « s'ouvre par six feuillets de table (le 7e manque) com- « mençant ainsi : *Incipit tabula sup. facetias Pogii.* Après « un feuillet blanc suit le texte commençant ainsi : *Pogii « Florentini oratoris clarissimi liber facetiarum incipit « feliciter.* Il occupe 93 feuillets et se termine au recto du « dernier après la 9e ligne par cette suscription finale im- « primée sur deux lignes :

« *Pogii Florentini secretarii apostolici faceciarum liber « finit feliciter.*[1] »

A la suite on doit trouver un feuillet entièrement blanc. Il existe parfaitement dans l'exemplaire de la bibliothèque,

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

seulement il a été couvert d'écriture en 1510 par les chanoines de Saint-André de Grenoble, propriétaires de l'ouvrage.

Brunet dit que les caractères de cette édition sont semblables à ceux d'Ulric Han. Elle a été décrite dans la bibliographie instructive, sous le n° 3589, de la manière suivante :

Francisci Pogii florentini facetiarum liber. Editio vetustissima et originalis absque loci et anni indicatione ; sed cujus in fronte apparet epistola præfatoria Bernardi cujusdam in senium deducti ; ad militem Raymundum dominum castri Ambrosii dicata.

Une autre note en français suit celle-ci et dit :

Ce recueil de facéties est assez connu dans la République des lettres. Il renferme plusieurs contes et quantité de bons mots, dans lesquels les papes et les moines ne sont pas toujours épargnés, et l'on y trouve, entr'autres, l'original du fameux conte de Jean de La Fontaine intitulé : *L'Anneau d'Hans Carvel.*

N° 2656. — *Liber Georgicorum Virgilii cum commento familiari.....* à la fin *Publii Virgilii Maronis quatuor librorum Georgicorum una cum commento Zone familiarissimo diligentissime emendato finis. Laus Deo.* Un vol. petit in-folio.

Incunable, caractères gothiques, sans pagination, ni lieu, ni date, mais du xv^e^ siècle, signé A. N.iiii. 99 ff, le premier en blanc. L'impression est nette, très lisible du commencement à la fin, mais le papier est grossier. Nous ne l'avons pas trouvé dans Brunet.

N° 2739. — Lamant desconforte cherchant confort parmy le monde, contenant le mal et le bien des femmes avec plusieurs preceptz et documentz contre lamour. fait

Digitized by Google

et compilé par *Anthoine* Prevost, escolier de la ville de Vaulreas au conte de Venisse. estudiant en la très florissante Universite Dauignon. On les vent à Lyon chez *Jehan Lambany*, en rue Mercière, près Nostre Dame de Confort et chez Laurent Hylaire. Un vol. in-8°, caractères gothiques.

Sur la page du titre, au-dessous, *cum privilegio*, puis un bois représentant un bourgeois bien vêtu qui tient à la main une banderole sur laquelle se trouvent écrits en rouge ces mots : *Lamant desconforte.*

Au verso, une gravure sur bois représentant un seigneur armé et habillé et une dame richement vêtue à laquelle il offre un flacon. Le seigneur tient dans sa main gauche une hallebarde. 50 ff non chiffrés marqués A.iii-L.iii.

Au verso du dernier feuillet, une boule du monde avec une croix au-dessus, et aux quatre angles des anges qui soufflent dans des cornes.

Ce petit volume, parfaitement conservé, se divise en deux parties ; la première comprend une ballade à Messire Jehan de Draguinan egrege et circonspecte personne bachelier en lois de la cite Dorenge son honnore seigneur et entier amy auquel l'auteur dédie son livre ; puis une sorte de dialogue ou de conversation entre l'amant et le gentilhomme. La deuxième partie comprend également un dialogue entre l'amant et sa dame et une ballade finale.

Ouvrage très rare. L'impression en caractères gothiques peut faire supposer qu'il est antérieur à 1520.

C'est par ce motif que nous le maintenons parmi les incunables.

Pièce rare écrite en vers. Vendue 8 livres 12 schellings Heber. Du Verdier en cite une édition de Lyon, Barnabé Chaussard, également sans date et in-8°.

Sans numéro. — *Historia scholastica.*

Digitized by Google

Magistri Petri Concestoris sacre scripture seriem brevem nimis et obscura elucidans. Un vol. petit in-folio, caractères gothiques, 205 ff non chiffrés, imprimé sur deux colonnes.

Édition de 1503. Finit ainsi : *Scholastica historia magistri Petri concestoris impressa Argentine, finit feliciter anno salutis nostre millesimo quingentesimo tertio Kalendas vero tvj* (XVI) *decembris.*

N'a pas été décrit par Brunet, qui parle de l'édition de 1473 et de deux éditions sans date, dit-il, tandis que celle-ci est parfaitement datée.

Sans numéro. — *Bandelis a Castro Novo (Vincentii de) libellus recollectorius de veritate conceptionis beatæ virginis Mariæ.*

Mediolani per Christ Valdarfer 1475; un volume in-4°, caractères gothiques.

Volume de 125 ff à deux colonnes de 38 lignes, non compris le dernier, au recto duquel se trouve le registre ; il commence par l'épître dédicatoire *ad generosum comitem Petrum de Gambara.*

Dans l'exemplaire de la bibliothèque, la lettre initiale de la première page a été enlevée.

Finit ainsi : *Explicit valde utilis libellus recollectorius de veritate conceptionis beate virginis Marie.*

Impres. Mediolani dominante felicissimo Galiaz-Maria vice comite duce quinto p. Christoforum Valdarfer Ratisponensem anno Domini 1475. Vendu de 100 à 184 fr.

L'ouvrage est parfaitement conforme à la description de Brunet, qui dit : « Cet ouvrage est anonyme, mais la « preuve que Vinc. de Bandalis en est l'auteur se trouve « dans le chap. IX du livre, dont le titre suit :

Tractatus de singulari puritate et prerogativa conceptionis salvatoris. D. N. J. C.

Digitized by Google

Ce livre est en assez bon état. On y voit des restes de fermoir en cuivre, et il porte le nom de P. Grant en grosse écriture.

Sans numéro. — *Sermones dormi secure*, par Maisdtone :

Un volume petit in-4°, en bon état, sauf la couverture qui manque.

Il est divisé en deux parties :

La première 1 ff de table, 1 ff blanc ensuite ; texte 93 ff signés A. M iiii. Elle contient 71 sermons intitulés : *Sermones domicales cum expositionibus evangeliorum per annum*, etc.

Les têtes de chapitres sont ornées de vignettes et lettres en noir.

La deuxième partie est intitulée : *Sermones de sanctis dormi secure* ; 7 ff de table, texte 132 ff signés A. S. iij, puis 1 ff blanc.

Les têtes de chapitres sont comme ci-dessus. Il y a un grand nombre d'annotations à la main. Finit : *Sermones dormi secure de sanctis finiunt feliciter. Impressi Lugduni per Johannem de Vingle, anno Domini* M.CCCCLXXXXVII *die* XXVIII *novembris*.

Brunet ne parle pas de cet auteur, mais Larousse nous apprend que Maisdstone était un théologien anglais estimé, qui fut confesseur du duc de Lancastre et qui laissa un grand nombre d'ouvrages en manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Angleterre. Le seul, croit-on, qui ait été imprimé est intitulé : *Sermones dominicales intitulati Dormi secure* (Lyon 1494, in-4° ; Paris 1520, in-4°.) Vient de la bibliothèque de l'abbaye de Talloires.

Sans numéro. — *Opus Aristotelis de moribus. A Joanne Argyropylo traductum.*

Digitized by Google

Un volume petit in-4°, en bon état, beau papier, belle impression en caractères gothiques, relié en peau avec un reste de fermoir en cuivre.

Un feuillet blanc avant le titre ; ce feuillet est couvert d'écriture ; au-dessous du titre, un bois représentant deux arbres, dans celui de gauche, un nid d'oiseau avec ces mots : *le pélican* (c'est en effet un pélican qui donne à manger à ses petits) ; sur celui de droite, un oiseau perché. Au-dessous une croix barrée, surmontée des trois lettres gothiques E. J. C. Au-dessous, Demarnef en gothique, et autour : *Sit nomen Domini benedictus.* (Cette marque est en effet celle indiquée par Brunet comme appartenant à Demarnef, libraire de l'époque.)

Ce volume comprend 124 ff signés A. Q. i, dont 4 de table. Il finit ainsi : *Finitur per Egidium delfum Socium Sorbonicum, atque impressum per Johannem Hignum, in intersignio Leonum : prope scholas decretorum anno Domini millesimo* CCCC°LXXXVIII *die* XXVI *mensis martii.*

Toutes les pages sont couvertes d'annotations d'une écriture serrée. Au dos de la première feuille et à la fin également se trouve écrit plusieurs fois le nom d'un des propriétaires, Claude Barbier ou *Claudio Barberi.*

Nous ne l'avons pas trouvé dans Brunet.

Sans numéro. — *Guillermus Parisiensis de septem sacramentis.*

Un volume in-12, en bon état, caractères gothiques très lisibles, reliure bien conservée, bon papier.

Au-dessous du titre un écusson avec une sirène entourée d'étoiles, et plus bas une ancre avec les lettres R. M.

Un bois carré avec un écusson à chaque coin, et sur chaque côté : Un Dieu. — Un Roy. — Une Foy. — Une Loy.

Digitized by Google

Au-dessous : Robinet Mace.

Imprimé en Rouen pour Robinet Mace. Et au verso du titre un bois représentant la passion de Notre Seigneur avec un fleuron au bas et les lettres R. M.

Commence par : *De Sacramento baptismi.* Texte 86 ff signés ; table 6 ff non signés. Se termine par : *Explicit Guillermus Parisiensis sup septem sacramentis. Impressus Rotomagi p. Roberto Mace Cadomensi universitatis librario.* Sans date, mais antérieur à 1500.

Le même volume comprend : *Dialogus Bone aventure.* La page du titre renferme un bois gravé, où l'on voit en haut deux mains jointes avec deux anges, au-dessus d'un livre qui est tenu par deux mains; d'un côté des notes de musique, de l'autre l'inscription : *Fides Fuit.*

Au bas de la page, à droite et à gauche, deux cordonniers exerçant leur profession.

Au verso du titre, un bois grossièrement gravé, représentant Moïse et les Hébreux recevant la manne qui tombe du ciel.

Commence ainsi : *Incipit dialogus Sancti Bone aventure cardinalis in quo anima devota meditando interrogat. Et homo mentaliter respondet.* Texte 43 ff non signés. Sans date.

Au verso du dernier feuillet on trouve un bois gravé de la même facture que le précédent, et qui représente Notre Seigneur J.-C. assis, les mains liées, et devant lui, deux personnages en costume moyen âge enfonçant la couronne d'épines sur sa tête.

Puis : *Bernardus de Concordantia statuum religiosorum qui pro suo tempore erant.*

La page du titre contient un bois gravé avec deux singes de chaque côté d'un arbre ; au milieu se trouve un écusson

Digitized by Google

avec le mot Félix en lettres gothiques. Brunet donne cette marque comme étant une de celles de Robinet Macé.

Cette partie de l'ouvrage commence ainsi : *Incipit libell. Bernardi abbatis Clarevallensis*, etc. 39 ff non signés, et finit ainsi : *Explicit liber de dispensatione et precepto.*

Le dernier feuillet représente le même bois que celui du *Dialogus ;* seulement, au verso, on voit Adam auquel Ève offre le fruit de l'arbre du bien et du mal.

Enfin, le quatrième ouvrage est intitulé : *Tractatus qui dicitur fructus sacramenti penitentiæ editûs per doctissimum virum magistrum Jacobum Lupi Rebello in quo propositiones valde perutiles de penitencia continentur feliciter incipit.* Texte 15 ff signés A.B.ii. Il finit de la manière suivante : *Explicit tractatus intitulatus fructus sacramenti penitencie editus et compilatus per doctissimum virum magistrum Jacobum Lupi Rebello : in quo continentur propositiones perutiles ad mentem scoti et aliorum sacrorum doctorum de ista materia loquentium. Impressus Parisiis per magistrum Guidonem mercatorem in Campo gaillardo. Anno Domini 1498 die 18 decembris.*

Au verso, Moïse et les Hébreux comme ci-dessus.

Ne se trouve pas dans Brunet.

Sans numéro. — Les *Offices* des frères prédicateurs de Chambéry.

Un volume in-4° en caractères gothiques, bien conservé, reliure en bon état. La fin de la table manque, ce qui fait qu'il n'y a pas de date, mais doit être antérieur à 1500. Porte l'indication suivante en latin : *Ex communi bibliotheca Camberiensis ordinis prædicatorum.*

Commence ainsi : *Incipit liber de instructione officialium ordinis fratrum predicatorum venerabilis patris fratris Umberti magistri ordinis fratrum predicatorum. Prologus.*

Digitized by Google

Les lettres capitales des chapitres sont indiquées par des lettres minuscules, et la place n'a pas été remplie. Texte 64 pag. chiff. et signées A. I.

Finit de la manière suivante : *Explicit liber de instructione officialium ordinis fratrum predicatorum Venerabilis p. fratris Umberti prefati ordinis generalis magistri. Incipiunt capitula.*

Ce volume offre de la valeur indépendamment de son titre d'incunable, parce qu'il est possible qu'il sorte des presses de Savoie. Cependant nous ne l'avons pas trouvé dans le travail de M. Rabut [1].

Puis, nous trouvons deux ouvrages, dont l'un peut rentrer dans la catégorie des incunables qui ont une valeur toute particulière au point de vue savoyard, et que nous ne voulons pas séparer à cause de cela.

N° 591. — *Decreta Sabaudiæ ducalia tam vetera quam nova ad justitiam et rem publicam gubernandam, prope. divina : Suasu atque opetoris præclari juris utriusque doctoris Petri : Care : Ducalis consilarii*, etc.

Taurini, impressa per insignem Johannem Fabri Lingonensem... 1477; 15 kal. decembris. Un volume in-4°, relié.

Commence par 6 feuillets non chiffrés de table ; le premier feuillet est copié à la main ; suivent 157 ff numérotés à la main, 32 lignes à la page, caractères romains, beaucoup de mots en abréviation ; suit un folio de table, à la main, des matières contenues dans 13 ff numérotés également à la main postérieurement à l'impression.

Se termine par : *Explicit Taurini p. egregium magistrum Johannem Fabri Lingonensis.*

Laus Deo.

[1] *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry*, tome XV.

Digitized by Google

On remarque dans cet ouvrage, qu'à la page 25, la dernière ligne a été portée par erreur à la page 26. La rectification a été faite à la main par un des possesseurs de ce volume. Une note indique qu'il a appartenu à Albert-Jean seigneur de Beauséjour, sénateur au Sénat de Savoie, qui dit lui-même que ce volume lui a été donné par l'avocat des pauvres au Sénat de Savoie, le 12 février 1585.

Les lettres majuscules sont en rouge.

Première édition très rare. Vendue 115 florins.

A été réimprimé en 1487, in-4° gothique, sous le titre qui suit :

N° 592. — *Sabaudiæ statuta vetera* [1].

Pas de titre, deux feuillets en blanc, le verso du troisième feuillet commence par ces mots : *Clarissimo juris utriusque doctoris Comiti domino Petro Care : Ducali Senatori Collaterali dignissimo Jacobinus Suicus inter litterarum impressores minimus : Sal. Plu. D.*

96 feuillets numérotés en chiffres romains, six feuillets de table. 1487.

A la suite on lit : *Sequuntur statuta per illustrissimum principem dominum Carolum secundum Sabaudiæ ducem modernum condita ;* trois feuillets imprimés. *Impressa fuerunt suprascripta noviter edicta Sabaudie statuta in florentissima Gebennæ civitate per Ludovicum Cruse in eadem impressorem, anno 1513.* Un volume petit in-folio, relié. Couverture en bois et cuir. Imprimé en caractères gothiques. En assez bon état de conservation, mais enfumé et noirci par le temps.

Ouvrage curieux et très rare, dont le prix varie beaucoup suivant son état de conservation.

[1] Ils furent rédigés par Jean de Beaufort, et publiés à Chambéry en 1430.

Digitized by Google

Cet ouvrage se termine par 45 feuillets manuscrits, qui renferment des choses fort intéressantes du commencement du XVII^e^ siècle, notamment les faits les plus importants de l'histoire de ce pays, la grandeur de ses princes, les mœurs de ses habitants, etc., de 1598 à 1622.

Occupé d'un autre but, nous n'avons point poussé nos recherches plus loin ; mais nous croyons qu'il y aurait peut-être d'utiles indications à extraire de ces 45 feuillets.

La bibliothèque de Chambéry ne possède point de représentants des premiers ouvrages imprimés en Savoie, tels que : *Les Expositions des evangiles en romant ;* le livre de *Baudoyn conte de Flandres et de Ferrant son filz, roy de Portugal qui après fut conte de Flandres;* le livre de *Bonne vie*, de Jean Dupin ; *le Roy Modus et la Royne Ratio*, etc., imprimés par Neyret.

C'est là une lacune qu'il sera fort difficile de combler, les exemplaires de ces ouvrages étant devenus de plus en plus rares ; et il serait à désirer que quelque généreux amateur put en doter la bibliothèque.

Après ces incunables, nous pouvons citer une belle série d'ouvrages sortant des presses des imprimeurs des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, tels que les Alde, les Estienne, les Elzevir, ainsi que de beaux échantillons des imprimeries de Lyon, d'Amsterdam et de quelques imprimeries de la Savoie.

V

LES ALDE

Nous n'avons point l'intention de faire l'histoire des Alde, des Estienne, etc., qui ont illustré l'art typographique dans les diverses contrées de l'Europe, et qui ont

Digitized by Google

contribué pour une si large part au mouvement intellectuel de l'époque que l'on a appelée à juste titre la Renaissance.

Mais nous ne pouvons pas non plus, au moment où nous allons parler de quelques-uns de leurs plus remarquables ouvrages, ne pas donner quelques notes sur ces restaurateurs de la littérature grecque et latine.

Manuce (Alde), dit l'Ancien, est né dans les États Romains en 1449; il mourut à Venise en 1515.

C'est dans cette ville qu'il fonda une imprimerie qui devint bientôt célèbre par ses éditions *princeps* des chefs-d œuvre des auteurs grecs et latins.

En 1500, il épousa la fille d'un imprimeur nommé André d'Asola. Six ans plus tard, il eut beaucoup à souffrir de la guerre, ses propriétés furent mises au pillage et il fut même emprisonné.

Rendu à la liberté, il put reprendre ses travaux, qu'il dut cependant abandonner bientôt faute d'argent.

Cependant, en 1512, il forma une association avec son beau-père, et il reprit jusqu'à sa mort ses travaux typographiques.

Il s'attacha à réformer la typographie des caractères gothiques, répandit les caractères romains, inventa les lettres italiques, améliora la ponctuation, employa le premier les *deux points* et le *point-virgule*, apporta le plus grand soin non seulement à la beauté de l'impression, mais encore à la correction des textes.

La marque de son imprimerie est une ancre, dont un dauphin enlace la tige, de chaque côté de laquelle on lit deux syllabes AL DVS.

La première édition qui sortit des presses d'Alde Manuce est celle d'*Héro et Léandre*, de Musée, avec traduction latine (1494).

Digitized by Google

Il donna successivement les éditions *princeps* des auteurs suivants : Aristote, Platon, Eschyle, Aristophane, Sophocle, Euripide, Pindare, Théocrite, Hérodote, Thucydide, etc., etc.

Son fils, Manuce Paul, naquit à Venise en 1512, et mourut à Rome en 1574.

Il prit l'imprimerie de son père en 1533. Puis il alla diriger à Rome, en 1562, une imprimerie et surveiller l'impression des ouvrages des Pères, ordonnée par le pape Paul IV. Après la mort de ce pontife, ses émoluments ne lui ayant pas été payés, il revint à Venise en 1570, plus pauvre qu'il n'en était parti. Il se remit au travail ; mais, deux ans après, il retourna à Rome sur les instances du pape Grégoire XIII, et il consentit à reprendre ses travaux et publia successivement de nouvelles éditions plus correctes que les précédentes.

Manuce Alde, dit le Jeune, fils de Paul, naquit en 1547 et mourut en 1597. Successivement imprimeur à Venise, grammairien, professeur d'éloquence à Bologne, à Pise, à Rome, puis directeur de l'imprimerie du Vatican, il se montra comme imprimeur très peu soucieux de la correction, qu'il n'eut pas le soin de confier à des érudits. En 1584, il céda son imprimerie à un de ses ouvriers, Nicolas Massani, qui conserva sa marque.

La première marque d'Alde le Vieux, marque fort simple et qui avait une double signification : le dauphin, représentant la vitesse et l'activité ; l'ancre, significative du repos, du calme, du soin avec lequel l'imprimeur doit travailler, fut employée longtemps telle que le chef de la famille l'avait inventée.

Ses fils s'étant séparés de ceux d'André d'Asola, ne changèrent point la marque, ils se contentèrent de modifier la devise *Aldus* en *Apud Aldi filios*.

Digitized by Google

En 1546, sa forme éprouva un changement plus considérable, le fond resta le même : le dauphin enroulé autour d'une ancre dont les pattes sont beaucoup plus recourbées. La marque est entourée d'un petit cartouche dont le bas, formant deux cornes d'abondance, supporte deux amours tenant au-dessus de leurs têtes du feuillage. A la devise *Aldus* qui avait été employée longtemps, fut substituée celle de *Aldi filii*.

La plupart des livres imprimés de 1546 à 1554 portent cette nouvelle marque, que Paul Manuce abandonna probablement à l'époque à laquelle il resta seul maître de l'imprimerie. Il revint alors à l'ancre simple, que, dans les années suivantes, il entoura quelquefois d'un ovale de deux sortes différentes.

Enfin, à l'époque où il reçut des armes de l'empereur Maximilien, il adopta une nouvelle marque dans laquelle on voyait toujours le dauphin enroulé autour d'une ancre, mais au-dessus du dauphin se trouve un aigle. Le tout est entouré de quelques ornements en forme de cartouche, et l'ensemble est surmonté d'un casque avec couronne impériale ayant pour cimier un aigle aux ailes déployées.

Le mérite des éditions aldines avait bien vite excité la convoitise des autres imprimeurs, et M. Renouard nous apprend que les Lyonnais surtout n'avaient pas tardé à faire une concurrence sérieuse aux presses des Alde.

Il existe, en effet, une contrefaçon des œuvres de Pontanus imprimée à Lyon, *expensis Bartholomei Troth. M.D.XIIII, anno salutis, mense februario.* In-8° non chiffré.

Une autre contrefaçon : *Pontani opera*, deux volumes in-8°, sans date, avec chiffres. M. Renouard fait observer que c'est une copie servile des éditions aldines de 1513 à 1518, dont on a reproduit jusqu'aux fautes typographi-

Digitized by Google

ques. Il ajoute, du reste, que ces deux volumes n'ont point été imprimés à Lyon, mais plutôt à Venise, sans qu'il lui ait été possible de savoir de quelle imprimerie ils sont sortis.

Nous n'avons indiqué ici que les contrefaçons des ouvrages qui existent à la bibliothèque.

Terminons ce petit exposé en citant quelques parties de la préface de l'ouvrage que l'érudit M. Renouard a consacré à la description de toutes les éditions aldines qu'il a rencontrées [1].

« Parmi ceux qui ont exercé l'art de la typographie, « cet art dans lequel les demi-succès sont aussi faciles que « la véritable supériorité est rare, Alde l'Ancien et son fils, « Paul Manuce, méritent à tous égards d'occuper le pre- « mier rang. Remplis d'une admiration enthousiaste pour « les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome, « ils sacrifièrent les avantages de réputation et de for- « tune, qu'ils pouvaient ne devoir qu'à leurs ouvrages « personnels, et dévouèrent leur vie entière à tirer les « écrivains anciens du chaos, où huit siècles de barbarie « les avaient plongés.

« Non contents de les arracher à la destruction, ils vou- « lurent les rendre d'un usage universel, et s'appliquèrent « à les reproduire sous des formes qui, rendant leur « acquisition moins dispendieuse, les missent à la portée « d'un plus grand nombre de lecteurs.

« Des connaissances ordinaires et des talents médio- « cres étaient suffisants pour l'impression des livres de « scholastique, de jurisprudence et de mysticité qui, à

[1] *Annales de l'imprimerie des Alde.* Paris, Renouard, 1803; 3 volumes in-8°, 2e édition, 1825-1826.

Digitized by Google

« cette époque, occupaient presque exclusivement les « imprimeries et tenaient la principale place dans les « bibliothèques ; mais pour s'écarter de la route depuis « si longtemps fréquentée, n'être rebuté par aucune des « difficultés inséparables de la publication première des « anciens auteurs grecs, il fallait, avec une instruction peu « commune, toute l'activité d'un génie supérieur, jointe « à une persévérance que rien n'arrête et qui tient presque « de l'opiniâtreté.

« Nombre de savants de ces premiers temps de la renais- « sance des lettres ont illustré leur vie entière par la « revision d'un seul ou d'un petit nombre de ces précieux « écrits, qui n'ont traversé la nuit des temps qu'avec plus « ou moins d'altération ; mais ces célèbres imprimeurs « sont les seuls dont la brillante nomenclature des édi- « tions par eux publiées et soigneusement châtiées, soit « en même temps la liste presque complète des chefs- « d'œuvre de l'ancienne littérature.

« Au milieu des travaux continuels, des soins de tous « les instants, qu'exigèrent pendant de longues années les « difficiles et savantes éditions que chaque mois, chaque « semaine voyait sortir de leurs presses, ces deux hom- « mes infatigables trouvèrent des loisirs pour cultiver « eux-mêmes les lettres, et ils ont laissé plus d'un ouvrage « qui atteste leur profond savoir et jouit encore d'une « estime méritée.

« Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'Alde l'Ancien « et son fils Paul Manuce, doivent être considérés sous « le triple rapport de littérateurs occupant les premiers « rangs parmi ceux de leur siècle, d'imprimeurs habiles « et de savants éditeurs.

« Paul Manuce, surtout, a su acquérir, par une étude

Digitized by Google

« continuelle des ouvrages de Cicéron, cette pureté et « cette élégance de style que toujours on admirera dans « ses lettres et préfaces écrites en langue latine. Ses « commentaires sur Cicéron sont encore dans les mains « de tous ceux qui veulent lire avec fruit les chefs-d'œu- « vre de ce père de l'éloquence, et ses traités d'antiquité « ne sont pas moins lus à présent parce qu'ils ont été « remplacés par des écrits plus récents, qui lui doivent une « partie de ce qu'ils contiennent de meilleur sur les sujets « que lui-même avait traités.

« Alde Manuce, fils de Paul, le dernier de cette famille « si recommandable, figure avec moins d'éclat dans la « liste des imprimeurs.

« On peut même dire, sans être injuste, que s'il n'avait « pas été le fils de Paul Manuce, s'il n'eût pas hérité de « l'excellente imprimerie aldine, on se souviendrait peu « qu'il ait jamais été imprimeur. »

Les *aldes* ne sont malheureusement qu'au nombre de deux, inscrits sous les numéros 2276 et 2964.

N° 2276. — *Claudii Ptolemæi liber de* Analemmate, *a Federico Commandino Vrbinate instauratus et commentariis illustratus, qui nunc primum eius opera e tenebris in lucem prodit. Ejusdem Fed. Commandini, liber de* Horologiorum descriptione. *Romæ, 1562; apud Paulum Manutium Aldi F.* In-4° de 4 ff préliminaires, 93 ff de texte, et 3 de table et errata.

Sur la page du titre, une ancre avec un dauphin enroulé, marque des Alde.

Ce traité de Ptolémée, traduit en latin, avait été découvert, dit M. Renouard, quelques années avant par le pape Marcel III, lorsqu'il était encore cardinal, ainsi que l'éditeur l'apprend dans sa préface au cardinal Ranuzio Farnèse.

Digitized by Google

M. Renouard cite un exemplaire sur grand papier.

Ce livre a appartenu à la Congrégation des Missions, maison de Saint-Lazare, à Paris, en 1777.

Il porte sur une feuille blanche les mots : Parent de Charompré, et au verso de la couverture un écusson avec les lettres L. E. Bigot. Il est d'une belle édition, bien conservé, avec de grandes marges. Don de M. Marcoz, astronome.

Cette édition ne se trouve pas dans Brunet.

Le même volume contient, en outre, les deux ouvrages suivants qui, avec le livre des *Analemmate,* forment 3 parties réunies en un volume in-4° relié.

C'est d'abord : *Archimedis, de iis quæ vehuntur in aqua, libri duo, a Fed. Commandino in pristinum nitorem restituti et commentariis illustrati. Bononiæ Alex. Benacius 1565 ;* et ensuite, *Fed. Commandini, liber de centro gravitatis solidorum. Bononiæ, Alex. Benacius, 1565.*

N° 2964. — *Joannis Joviani Pontani*, de Aspiratione, *libri duo.* — Charon, *dialogus.* — Antonius, *dialogus.* — Actius, *dialogus.* — Egidius, *dialogus.* — Asinus, *dialogus.* — De Sermone, *libri sex. Belli quod Ferdinandus senior neapolitanus rex cum Joanne Andeganiensium* (sic) *duce gessit, libri sex.*

Venetiis in Ædibus Aldi et Andreæ soceri, mense aprili 1519. Un volume in-4° relié, en bon état, bien conservé, belles marges ; 318 ff dont le 48e en blanc.

Cette édition est très rare ; elle est citée d'une manière particulière dans les *Annales de l'imprimerie des Alde.*

Dans l'exemplaire de la bibliothèque de Chambéry, on trouve le feuillet 64e, qui manque fort souvent.

A ce sujet, M. Renouard dit que dans beaucoup d'exemplaires de ce volume, on a arraché le feuillet 64e

Digitized by Google

contenant une partie du dialogue intitulé *Charon*, dans lequel l'auteur s'égaye un peu vivement aux dépens des évêques, des prêtres et des moines. Il y a des exemplaires où le zèle des commissaires de l'Inquisition a rendu les mutilations bien plus considérables.

Les œuvres complètes de Pontanus (édition de 1519) ont 3 volumes. Brunet fait remarquer qu'on les trouve fort rarement ensemble. Celui que nous citons est le deuxième volume de l'édition intitulée : *Opera omnia soluta oratione composita.*

On doit ranger également dans les éditions aldines les deux ouvrages ci-dessous, qui sont au nombre de ceux retrouvés par M. Carret.

Agricoltura nuova et casa di villa di Carlo Stefano Francese tradotta dal K^r Hercole Cato.

Con tre tavole; una, de capitoli, l'altra delle cose notabili che si contengono nell'agricoltura, la terza delle malattie co' rimedii di quelle. Con privilegio. In Venetia 1591; un volume in-4° relié. *Presso Aldo.*

511 pag. chiff., le verso blanc au commencement ; 24 ff non chiff., contenant deux préfaces de Cato à Manassi et *a Lettori*, datées de Ferrare 1581 ; trois pièces de vers, trois tables et un errata.

Brunet, tom. II, pag. 953, donne la même description ; *Venetiis Nicolaus Tridentinus, 1554 ;* in-4°, de 4 ff et 310 pp (il fait remarquer que l'index *rerum*, annoncé par le titre du livre, ne se trouvait pas dans l'exemplaire décrit par Molini.)

Joannis Baptistæ Egnatii de exemplis illustrium virorum Venetæ civitatis atque aliarum Gentium. Parisiis, apud Bernardum Turisanum, sub Aldina bibliotheca, 1554, avec

Digitized by Google

l'ancre aldine ; in-12 ou in-16, car le format des livres de cette époque est assez équivoque.

Copie de l'édition in-4° faite dans la même année à Venise *apud Nicolaum Tridentinum*, et qui y fut publiée par Marco Molino, fils de Luigi, *Procuratore di S. Marco*, après la mort de l'auteur, à qui cet ouvrage estimable a mérité le nom de *Valère Maxime vénétien.*

Une partie des exemplaires de cette édition in-16, au lieu du nom de Turisan, porte sur le titre « *Parisiis in officina Audœni Parni via Jacobea ad Floris Lilij insigne 1554.*

M. Renouard, dans sa notice sur les Alde, pag. 295, dit que le mot *officina* ne signifie pas que le livre ait été exécuté dans l'officine ou atelier d'imprimerie ainsi indiqué, ni même que dans cette librairie il ait existé un établissement typographique, car à la fin de ce volume on lit en effet cette suscription : *Excudebat suis typis Mauricius Menier typographus, in Suburbiis Victorianis, ad insigne Divi Petri. Anno Domini millesimo quingentesimo, quinquagesimo quarto, sexto Calendas Octobris.*

Un exemplaire de l'in-4°, sur papier coloré, est indiqué dans le catalogue Ebner, Nuremberg 1815.

(Éditions publiées à Paris par Bernard Turrisan.)

VI

Les Estienne.

Par son instruction, par son dévouement à l'art typographique et son zèle à sauver de la destruction et à propager en France les monuments littéraires de l'antiquité grecque et latine, dont on lui doit un si grand nombre

Digitized by Google

d'éditions imprimées avec autant de soin que de goût, Robert Estienne occupe le premier rang parmi les imprimeurs. Ses éditions, supérieures à celles des Alde par leur exécution typographique et leur correction, l'emportent même en général sur celles de son fils Henri II, et la modicité de leur prix nous étonne.

Un goût sévère se fait remarquer dans toutes les éditions de Robert Estienne. Ses caractères, même avant l'emploi des types de Garamond gravés d'après les belles formes romaines, sont bien fondus. Les seuls ornements qu'il se permette sont ces belles lettres fleuronnées, dites *grises* ou criblées, et quelques vignettes en tête des livres ou des chapitres reproduisant avec le goût de la Renaissance ce que les manuscrits de Rome et de la Grèce offrent de plus beau en ce genre.

Son *Thesaurus linguæ latinæ*, dont l'apparition fut un événement littéraire, nous offre un exemple de son grand respect de la langue latine. Son succès fut tel qu'il dut en imprimer trois éditions : la première en 1532 ; la dernière, qui forme trois volumes in-folio, en 1543.

Son fils nous apprend que, *tant ce recueil que l'impression coûta à son père 30,000 francs.*

C'est sous le nom de Robert Estienne et avec son travail qui en est le fond, que tous les grands dictionnaires latins ont paru successivement avec des additions plus ou moins considérables.

Tel est celui de la bibliothèque de Chambéry, inscrit sous le numéro 2481, avec le titre suivant : *Thesaurus linguæ latinæ (Roberti Stephani). Lugduni, 1573 ;* 4 tom. en 2 vol. in-folio, reliés.

Il sort des presses de Tinghius, à Lyon, et porte un lion

Digitized by Google

au milieu du titre. *Cum privilegio Cœsare maiestatis et christianiss. galliarum regis. Lugduni.*

M. A. Renouard, quoique passionné pour les Alde, s'étonne avec raison que ces beaux livres des Estienne « si « rigoureusement corrects, si bien imprimés et vénérés « de tout le monde savant, ne soient point arrivés à cette « haute valeur pécuniaire, n'obtiennent point ces prix « exagérés que l'on prodigue non-seulement aux édi- « tions la plupart si estimables des Manuce, mais même « à une multitude de livres qui ne sont souvent que de « vaines curiosités bibliographiques..... Ces vénérables « volumes, trop graves, dit-il, pour être l'occasion de « folies, vont bien plus souvent aider le savant dans ses « études, que chez les curieux parer les tablettes dont ils « seraient certes un des ornements les plus recomman- « dables. »

Nous avons reproduit exprès des extraits de la *Nouvelle biographie générale* publiée par MM. Firmin Didot frères, afin de donner une idée plus nette, plus exacte de la valeur de cette dynastie des Estienne, qui est une des gloires de la France, et qui commence à Henri I^er^, pour aller à François I^er^, Charles, Robert I^er^, Henri II, Paul, Antoine, Robert II, Robert III et François II, pour se personnifier surtout dans Robert I^er^ et Henri II.

N° 6. — Estienne Robert I^er^. — *Biblia sacra* en latin. *Roberti Stephani, 1555.* Un volume in-8°, relié, en très bon état. Elle est de Robert I^er^ et provient de la bibliothèque de M. de Mellarède. Une note de la main de l'abbé indique que cette édition de la *Vulgate* est la première qui ait été divisée par versets et nombrée par chapitres.

Sur la page du titre on remarque la marque distinctive des Estienne : l'olivier avec une banderole qui porte

Digitized by Google

ces mots : *Noli altum sapere*, et au bas : *Excudebat Roberto Stephano Comadius Badius anno 1555*, le 8 des ides d'avril. Brunet la cite seulement comme la 7e édition, et il ajoute : « Le Père Le Long regardait cette édition comme la première dans laquelle les versets fussent distingués, et il faisait honneur de cette nouveauté à Rob. Estienne, sur le témoignage de H. Estienne, son fils. Cependant on trouve les versets sinon distingués, du moins numérotés, dans la première édition de la Bible de Santès Paganini, Lyon 1527, 1528 sur le titre. »

N° 29. — Estienne Robert II. — *Psalmorum Davidis paraphrasis poetica authore Geor. Buchanano Scoto. poetarum nostri sæculi facile principe. Eiusdem Buchanani tragediaque inscribitur Jephthes.* Ces deux ouvrages forment un volume in-12 relié, doré sur tranche et en assez bon état.

La première partie porte : *Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani 1575* (Robert II). La seconde porte : *Parisiis, ex officina Rob. Steph Typographi Regij 1567. Cum privilegio.* Le titre porte également l'olivier avec un vieillard et la banderole avec les mots : *noli altum sapere.*

Brunet cite une édition imprimée en 1580, in-16 de 344 p. Celui de la bibliothèque en porte 348 avec 40 pages de supplément.

N° 965. — Estienne Henri II. — *Plutarchi Chæronensis Opuscula varia quæ magna ex parte sunt philosophica vulgo autem moralia opuscula nimis angusta appellatione vocantur ex diversorum interpretionibus quarum quædam sunt Henrici Stephani non antea editæ. Indici superioribus multo locupletiori adunctæ sunt annotationes eiusdem Henr. Stephani. Anno 1572.* En 1572 paraissait une édition

Digitized by Google

grecque de Plutarque en un volume in-8°. *Excudebat Henr. Stephanus cum privilegio Cæs. maiestatis et christianiss. galliarum regis.* Un volume in-8°. Brunet en donne la même description, mais il dit qu'il y a deux volumes.

N° 1153. — Estienne Henri Ier. — *De regis officio opusculum (Jodoco Clichtoveo auctore) Parisiis, ex officina Henrici Stephan. 1519 ;* un volume in-8° couvert en parchemin. Provient de la bibliothèque Mellarède. Le titre imprimé offre deux personnages qui se regardent, un écusson avec trois fleurs de lys, et une main sortant d'un nuage et portant un livre[1]. Brunet ne cite point cet ouvrage ; il en cite un : *De necessitate peccati Adæ*, de la même année 1519, du même format, imprimé à Paris, *Henr. Steph.*

N° 2652. — Estienne Robert Ier. — *P. Virgilii Maronis opera Mauri Servii Honorati grammatici, in eadem commentarii ex antiquiis exemplaribus suæ integritati restituti. Index eorum quæ a Servio explicantur, ita copiosus ut vel dictionarii instar esse possit. Castigationes et varietates Virgilianæ lectionis per J. Pierium Valerianum. Parisiis, ex officina Roberti Stephani 1532. Cum privilegio.* Un volume in-folio relié. Un olivier sans le vieillard, une branche cassée, à côté : *Noli altum sapere sed time.*

Parmi les cinq éditions de Virgile qu'il a données, celle in-folio de 1532, nous dit M. Firmin Didot, est suivie du commentaire de Servius, considérablement amélioré par Robert Estienne à l'aide des manuscrits. Cette édition, imprimée avec soin et avec des caractères d'une gravure nouvelle, contient des corrections et variantes que Pierus Valerianus avait recueillies de très anciens manuscrits. Brunet dit que « cette édition est belle et mérite d'être

[1] Marque de l'Université de Paris.

Digitized by Google

recherchée ; les *Castigationes* et les *variæ lectiones*, qui occupent 205 p. indépendamment de l'index, ont un titre daté de 1529 ; cette partie avait déjà paru séparément. »

N° 2572. — Estienne Henri II. — *Oratorum veterum orationes* Æschinis, Lysiæ, Andocidis, Isœi, Dinarchi, Antiphontis, Lycurgi, Herodis *et aliorum, cum interpretatione latina quarumdam Excudebat Henr. Steph. anno 1575 ;* 3 parties en un volume in-folio, relié, en bon état. Édition rare, conforme au Manuel de Brunet, qui dit que cette belle édition, pour laquelle les textes d'Eschine et de Lysias ont été revus sur des manuscrits, est recherchée. Elle est également reprise dans les *Annales de l'imprimerie des Estienne* par Renouard.

Au titre, l'olivier avec le vieillard et la banderole portant ces mots : *Noli altum sapere.*

N° 2824. — Estienne Henri II.— *Æschyli Trajediæ VII quæ cùm omnes multo quàm antea castigatiores eduntur, tum vero una, quæ mutila et decurtata prius erat, integra nunc profertur.* Scholia *in easdem, plurimis in locis locupletata et in pene infinitis emendata.* Petri Victorii *cura et diligentia. Ex officina Henrici Stephani, 1557 ;* un volume in-4° relié. Magnifique exemplaire, d'une conservation remarquable, tranche rouge.

La collection des 15 manuscrits qu'Henri Estienne avait faite en Italie, rend son édition des tragédies d'Eschyle très précieuse, et donne pour la première fois la tragédie d'Agamemnon toute entière. (Didot.) Brunet dit que c'est une bonne édition.

N° 2954. — Estienne Robert I^er^. — *Adagiorum Chiliades quatuor, cum sesquicenturia D. Erasmi Roterodami. Hæc editio multos Græcorum Latinorumque authorum locos emendatiores, quam in aliis sint editionibus indicem*

Digitized by Google

item longè locupletiorem habet. Henrici Stephani *animadversiones in Erasmicas quorumdam* Adagiorum *expositiones. Oliva Robert. Steph. 1558.* Un volume in-folio relié.

Précédé d'une préface de Henri Estienne aux lecteurs, et terminé par une conclusion du même.

La table se trouve au commencement.

Au titre, un olivier avec le vieillard et une banderole portant : *Noli altum sapere.*

Une note indique qu'il a été acheté le 3 juin 1684 par P. Mellarède. (Belle édition, beaucoup plus complète que les deux qui précèdent, mais moins ample que celle de Paris, *Mich. Somnius 1579.*

N° 3004. — Estienne Robert Ier. — *Luciani dialogi aliquot, per D. Erasmum versi ac à* Nicolao Buscoducensi *succintis pariter et eruditis scholiis explanati.*

Accesserunt et his aliquot alii Luciani Dialogi mire festivi, eodem Erasmo Roter. interp. Tertia editio Parisiis, ex officina Rob. Steph. 1533 ; un volume petit in-8° relié, en très bon état de conservation, très bel exemplaire, tranche rouge, belles marges ; index et errata.

Au titre, un olivier avec une branche cassée ; sur un cartouche appendu la devise : *Noli altum sapere.*

A la fin : *Imprimebat Robertus Stephanus anno Christi 1533,* le 18 des calendes de septembre.

N'est pas cité par Brunet.

N° 3086. — Estienne Robert Ier. — *Dionysii Alexandrini de Situ orbis Libellus, Eustathii Thessalonciensis archiepiscopi commentariis illustratus (græce). Lutetiæ, ex officina Rob. Stephani, typographi Regii, Regiis typis, ex privilegio regis, 1547.* Un volume in-4° relié.

Bel exemplaire avec toutes ses marges, tranche rouge.

Digitized by Google

Au titre, un arbre avec feuilles et un serpent enroulé, conforme à la note de Brunet, qui dit : (Belle édition, la première avec le commentaire d'Eustathe. Elle a 158 p., puis 15 ff pour l'index et les variantes. Brunet.)

Ce volume se termine par *Michaelis Syngeli Presbyteri Hierosolymitani de laudibus divi Dyonysii liber* dont ne parle pas Brunet. Le titre de cette partie porte l'olivier avec une branche cassée, le vieillard et la banderole avec la devise : *Noli altum sapere. Parisiis ex officina Rob. Stephani typographi Regii 1547. Ex privilegio regis.* Porte la mention suivante : *Ex libris Biblio. D. D. Cavali De Pradel epipi. Monspe.*

N° 3087. — Estienne Henri II. — *Dionysii Alex. et Pomp. Melæ, Situs orbis descriptio. Æthici Cosmographia. C.I. Solini Polyistor. In Dionysii poematium commentarii Eustathii : interpretatio ejusdem poematij ad verbum ab Henr. Stephano scripta : nec non annotationes ejus in idem et quorumdam aliorum. In Melam annotationes Johannis Olivarii : in Æthicum Scholia Josiæ Simleri in Solinum Emendationes Martini Antonii Delrio. Excudebat Henricus Stephanus anno 1577.* Un volume in-4°, couvert en parchemin, en assez bon état de conservation ; exemplaire ordinaire.

Il est accompagné d'une traduction littérale par Henri Estienne et suivi d'autres géographes grecs et latins auxquels il a joint des commentaires.

Au titre, un olivier avec le vieillard et la banderole avec la devise : *Noli altum sapere.*

Brunet ajoute : texte revu, nouvelle version latine et choix des notes de Cerporius, Morel et Papin.

N° 3256. — Estienne Henri I^er^. — *Eusebii Cesariensis, episcopi, Chronicon : quod Hieronymus presbyter divino*

Digitized by Google

ejus ingenio latinum facere curavit et usque in Valentem Cæsarem Romano adjecit eloquio. Ad quem et Prosper et Mattheus Palmerius et Matthias Palmerius demum et Johannes Multivallis complura que ad hæc usque tempora subsecuta sunt adjecere. Henricus Stephanus, 1512.

Absolutum est in alma Parisiorum Academia hoc Eusebij Cæsariensis de temporibus chronicon, etc : *per Henricum Stephanum in formularia litterarum arte opificem, illius maxima cura et diligentia nec non ejusdem et Jodoci Badij*, etc. *Anno 1512, idibus vero junij.* Un volume in-4° relié. Bel exemplaire en bon état de conservation, belles marges.

Table au commencement. En tête de la première page, lettres capitales ornementées noires.

Provient de la bibliothèque de l'avocat Guy.

Brunet, dans son supplément, dit : « *Parisiis apud* « *Henricum Stephanum et Jod. Badium*, in-4°, impres- « sion en rouge et en noir. Volume d'une très belle « exécution typographique, que nous citons à cause d'un « passage important qu'on lit à la date de 1547 *(quantum* « *litterarum*, etc.). Dans la continuation de la Chronique « d'Eusèbe, on lit à la date de 1509 la description de « l'arrivée de sept Brésiliens en la ville de Rouen ; sous « la date de 1500, Multivallis parle du voyage de Cada- « mosto. »

N° 3487. — Estienne Henri II. — *Herodoti Halicarnassei Historiæ libri* IX (latine), *et de vita Homeri libellus. Illi ex interpretatione Laurentii Vallæ adscripta, hic ex interpret. Conradi Heresbachii : utraque ab Henrico Stephano recognita. Ex Ctesia excerptæ historiæ. Icones quarumdam memorabilium structarurum. Apologia Henrici Stephani pro Herodoto. Eiusdem H. Steph. de hac*

Digitized by Google

sua editione distichon. Herodoti Latium possederat hactenus umbram nunc Latium corpus possidet Herodoti. Excudebat Henricus Stephanus 1566 ; illustris viri Huldrichi Fuggeri typographus. Un volume in-folio relié. La reliure est belle mais un peu en mauvais état ; beau papier.

Au titre, l'olivier avec le vieillard et la banderole portant la devise : *Noli altum sapere.*

Puis vient une préface.

L'ouvrage est orné de 5 planches, la première donne la description de la Tour de Babylone ; la seconde représente les ponts de Babylone ; la troisième les portiques de Sémiramis ; la quatrième les fameux jardins de cette reine ; et la cinquième la vue générale de la ville de Babylone. Conforme à la description de Brunet. Porte la mention : *R. Chippard.*

N° 3488. — Estienne Henri II. — *Herodoti Halicarnassei Historarium Lib.* IX, IX *musarum nominibus inscripti. Ejusdem narratio de vita Homeri cum Vallæ interpretatione latina Historiarum Herodoti, ab Henrico Stephano recognita, item cum iconibus structurarum ab Herodoto descriptarum. Ctesiæ quædam de reb. Pers. et Ind. Editio secunda. Excudebat Henricus Stephanus 1592.* Un volume in-folio relié. Belle édition, dont il a épuré considérablement le texte grec et la traduction latine, mais dont le papier est beaucoup moins beau.

Au titre, l'olivier avec le vieillard et la banderole portant la devise : *Noli altum sapere.*

Cette édition, moins belle que la précédente, lui est préférable, dit Brunet, parce qu'elle est plus complète.

N° 3495. — Estienne Henri II. — *Xenophontis (viri armorum et literarum laude celeberrimi) quæ extant opera (græce). Annotationes Henrici Stephani, multum*

Digitized by Google

locupletatæ : quæ varia ad lectionem Xenophontis longe utilissima habent. Editio secunda, ad quam esse factam maximam diligentiæ accessionem statim cognosces. Excudebat Henricus Stephanus 1581. Un volume in-folio relié, en bon état de conservation, reliure moderne, mauvais papier.

Les annotations sont en latin. Au titre, l'olivier et la banderole portant la devise : *Noli altum sapere.*

Dans le corps, fleurons, culs-de-lampe, lettres ornées.

Cette édition est supérieure d'après Estienne lui-même à celle de 1561 quant au texte et aux annotations, ainsi qu'il le déclare sur le titre.

Brunet émet la même opinion.

N° 3496. — Estienne Henri II. — *Xenophontis Sapientissimi et fortissimi viri quæ extant opera* (latin) *quorum interpretationem a diversis editam Henricus Stephanus partim ipse recognovit, partim per alios recognoscendam curavit in iis potissimum locis in quibus minus tolerabilis esse videbatur. His præfixa est eiusdem Henrici Stephani oratio De coniungendis cum Marte Musis, exemplo Xenophontis. 1581.*

Un volume in-folio, reliure moderne ; en bon état de conservation, mauvais papier. Dans le corps, fleurons, culs-de-lampe, lettres ornées.

Cette édition contient sur les marges les numéros correspondants dans l'édition latine à l'édition grecque et qui peuvent faciliter au lecteur les recherches qu'il aurait à faire.

Porte la mention : *Amédée Rambert.*

N° 3497. — Estienne Henri II. — *Xenophontis (viri literarum et armorum laude celeberrimi) omnia quæ extant opera* (latin) *quorum interpretationem a diver-*

Digitized by Google

sis datam Henricus Stephanus quam plurimis in locis recognovit, alicubi per alios recognoscendam, et recognitiones magna ex parte margini apponendas (ut lectoribus admonitiones totidem essent) curavit 1596. Un volume in-folio, reliure moderne; en bon état de conservation, mauvais papier.

Dédicace au roi Christian IV, roi de Danemark, de Norwège, des Vandales et des Goths.

Préface de Henri Estienne au lecteur; dans le corps, fleurons, culs-de-lampe, têtes de chapitre, lettres ornées.

Brunet cite une édition de la même année, mais en deux parties.

N° 3564. — Estienne Robert 1^er^. — *Ammiani Marcellini, rerum gestarum libri* XVIII à XIV *ad* XXXI *nam* XIII *priores desiderantur. Parisiis ex officina Rob. Stephani typographi regii 1544.* Un volume petit in-8° relié.

Sur la page blanche, au commencement, on lit : De Loriol, avocat au Sénat.

Se termine par *Excudebat Rob. Stephanus typographus regius, Parisiis anno 1544,* XVI *cal. junii.*

Belle édition, bien conservée, belles marges, beau papier. Les commencements de chapitre ont l'espace réservé en blanc pour recevoir une lettre ornée qui n'y a pas été mise.

Brunet n'en fait pas mention.

N° 4311. — Estienne Robert I^er^. — *Dictionarium propriorum nominum virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, cæterorumque locorum quæ passim in lib. prophanis leguntur. Dictionarium nominum propriorum quæ in Bibliis scripta sunt seorsum impressimus.*

Parisiis ex officina Roberti Stephani typographi

Digitized by Google

regii 1541, cum privilegio regis. Un volume grand in-4°.

Au titre, l'olivier à la branche cassée, le vieillard debout entre l'arbre et la tête, la devise : *Noli altum sapere.*

Belle édition, bien conservée, beau papier, bonnes marges ; se termine par les mots : *Excudebat Robertus Stephanus, Hebraicarum et latinarum literarum, typographus regius, Parisiis anno 1541,* III *cal. junii.*

Brunet ne parle pas de cet ouvrage.

N° 4335. — Estienne Henri II. — *Diogenis Laertii de Vitis, dogmatis et apophthegmatis eorum qui in philosophia claruerunt libri* X *in quibus plurimi loci integritati suæ ex multis vetustis codicibus restituuntur, et ii quibus aliqua deerant, explentur cum annotationibus Henr. Stephani. Pythag. philosophorum fragmenta, cum latina interpretatione, anno 1570; excudebat Henricus Stephanus.* Un volume petit in-8°. En latin et en grec, doré sur tranche, couverture en fort mauvais état, belles marges, papier ordinaire ; dans le corps, quelques culs-de-lampe, têtes de chapitre, lettres ornées. Au titre, l'olivier, le vieillard et la banderole avec les mots : *Noli altum sapere.*

Edition rare, peu connue et très estimée. Exemplaire de 494 p., 1 ff blanc, 40 et 432 p., qui est conforme à la description donnée par Brunet dans son *Manuel du libraire,* 4e édition, tome II, page 93.

M. A. Firmin Didot dit aussi que cette édition doit être considérée comme entièrement nouvelle tant H. Estienne y a inséré de parties récemment découvertes par lui dans les manuscrits ; il n'y a point de commentaires.

Dans les dernières recherches qui ont été faites par M. Carret, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il se trouve un autre exemplaire de cet ouvrage. La reliure

Digitized by Google

en parchemin n'est pas en trop bon état, mais l'édition est fort belle, les marges sont grandes ; il est rogné, mais n'a pas été beaucoup lu sans doute, car quelques pages ne sont pas coupées. Il est d'ailleurs très bien conservé. Sur le premier feuillet, il porte la mention de : *Ex libris Caroli Furnij Chamberiani*, et plus bas : Charles Dufour de Chambéry, nº 231.

Rien n'indique quel a été son donateur.

Signalons encore dans les ouvrages non catalogués et sans numéro, par conséquent, un ouvrage de Charles Estienne qui porte le titre suivant :

Prædium rusticum, in quo cuiusvis soli vel culti vel inculti, plantarum vocabula atque descriptiones, earumque conserendarum atque excolendarum instrumenta suo ordine describuntur.

In Adolescentulorum, bonarum literarum studiosiorum, gratiam.

Porte le fleuron des Estienne, l'olivier avec le vieillard et la banderole avec les mots : *Noli altum sapere.*

Lutetiæ apud Carolum Stephanum typographum regium 1554.

Le premier feuillet manque ; l'ouvage débute par une préface de Ch. Estienne à *Gulielmo Bayllio Regiarum rationum Præsidi ;* texte 648 ff signés A.Siij, et 24 ff de table dont la signature se continue jusqu'à Xiii.

Divisé en 10 chapitres. Beau papier, belles marges, en bon état, mais la reliure en parchemin est laide.

Charles Estienne, dit Brunet, refondit dans ce livre divers opuscules qu'il avait déjà publiés séparément plusieurs fois, en commençant par le *Vinetum (Parisiis apud Fr. Stephanum 1537).* Depuis, il traduisit ou rédigea en français le *Prædium rusticum*, et c'est cet

Digitized by Google

ouvrage qu'après sa mort Jean Liébant, son gendre, publia sous le titre de : *L'Agriculture et Maison rustique* de Ch. Estienne.

M. l'avocat Guy a fait don à la bibliothèque d'un ouvrage inscrit sous le nº 4312, et qui porte le titre suivant : *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum, authore Carolo Stephano. Genevæ. J. Stoer, 1650.* Un vol. in-4° relié.

Il s'agit sans doute d'une réimpression de celui de Charles Estienne paru en 1553.

La bibliothèque possède également quelques volumes petit in-8°, publiés sous le nom de Vᵉ Estienne et Frères Estienne de 1755 à 1758, qui n'ont d'autre rapport avec les *Estiennes* ci-dessus décrits que la similitude du nom.

C'est, du reste, l'imprimeur Chouet de Genève, qui devint acquéreur de la typographie et de la librairie d'Estienne Paul, en 1627, et nous aurons à revenir plus tard sur quelques ouvrages remarquables sortis des presses de cet atelier.

Sans numéro.— *Claudii Galeni de sectis medicorum, Georgio Valla interprete, libellus.*

Alexandri Aphrodisei medici Clariss, de febribus, eodem interprete.

Hippocratis de natura humana. Andrea Bretio Patavino interprete.

Un vol. petit in-4°, en bon état, mais sans couverture. Sur le recto du premier feuillet un bois gravé au milieu duquel se trouve le titre ci-dessus ; de chaque côté une figure de jeune homme ou d'ange qui regarde l'écusson fleurdelisé de France soutenu par une main sortant d'un nuage et montrant un livre. (Armes de l'Université.)

Au-dessous :

H. S.

Digitized by Google

Parisiis in officina Henrici Stephani 1518, aprili 20 die.

Cet ouvrage, dont les caractères sont fort beaux et fort nets, le papier bien conservé, ne figure pas dans Brunet, mais a été cité par M. Renouard d'une manière avantageuse.

Il y a une seconde partie qui sort des presses de Simon Colines qui épousa la veuve d'Henri Estienne.

VII

Les Elzevir.

Elzevir, Elzevier ou Elsevier, en latin *Elzevirius*, tel est le nom d'une célèbre famille d'imprimeurs et de libraires hollandais, originaire de Liège ou de Louvain, peut-être même d'Espagne, dit Beuchot dans la *Biographie universelle*. Les recherches minutieuses qui ont été faites sur cette famille, ont constaté d'une manière positive, dit Brunet, que, depuis 1580 jusqu'à 1712, quatorze membres de cette illustre famille ont exercé, en Hollande, soit le commerce de la librairie seulement, soit simultanément la profession d'imprimeur avec celle de libraire.

Nous n'avons à nous occuper ici que des derniers, et parmi eux, nous citerons seulement les plus remarquables, qui furent, en première ligne :

Louis I^er^. Libraire à Leyde et aussi à La Haye, né à Louvain en 1540, mort en 1617. Il s'établit à Leyde en 1580, forcé qu'il fut de s'expatrier à cause de son attachement pour la Réforme. Il fit seulement paraitre un petit nombre d'ouvrages qui sont devenus fort rares, se retira d'assez bonne heure des affaires et laissa cinq fils, dont l'un sur-

Digitized by Google

tout, Bonaventure, est une grande réputation dans l'art typographique.

Bonaventure. Né à Leyde en 1583, mourut dans la même ville en 1652. C'est lui qui fut le fondateur de l'*Officina elzeviriana* de Leyde, qui publia en petit format la plupart de ces volumes qui sont regardés comme des chefs-d'œuvre d'impression et qui ont donné au nom d'Elzevir cette illustration qui s'est conservée jusqu'à nos jours.

Louis III. Né à Utrecht vers 1604, mourut en 1670. Il fut le premier de sa famille qui vint s'établir à Amsterdam, où il imprima seul de 1639 à 1655. Dans cette période de 16 années, 189 ouvrages différents, parmi lesquels il en est de très remarquables, sortirent de ses presses. De 1655 à 1664, il exerça son industrie avec son cousin Daniel. L'imprimerie elzevirienne parvint, sous la direction des deux cousins, à un haut degré de splendeur, sinon toujours par la perfection typographique, du moins par l'importance de ses productions. A partir de cette association, on voit paraître notamment une série de classiques latins in-8°, *cum notis variorum; Cicéron*, en 1661 (2 vol. in-4°); l'*Etymologicon linguæ latinæ;* le magnifique *Corpus juris* (1663, 2 vol. in-f°), qualifié de véritable chef-d'œuvre typographique par un juge compétent, M. Ambroise Firmin Didot.

Daniel, fils de Bonaventure, imprimeur-libraire, naquit en 1617 et mourut en 1680. Il imprima d'abord, à Leyde, de 1652 à 1654, avec un de ses cousins nommé Jean [1], et à Amsterdam, avec un autre de ses cousins, Louis III, en société depuis 1655 jusqu'en 1664, puis enfin seul depuis cette époque jusqu'à sa mort. Daniel et Louis, pen-

[1] Le n° 3794 sort de cette imprimerie.

Digitized by Google

dant leur association de près de dix années, publièrent 110 ouvrages, parmi lesquels on remarque surtout: *Homère grec,* 2 vol. in-4° ; *Ovide* revu par Hensius, 3 vol. in-12 (1658-1662); recommandable par sa correction et une exécution soignée.

Resté seul à la tête d'un établissement considérable, Daniel montra beaucoup d'activité ; mais il subit de grandes pertes par suite des guerres que supporta la Hollande attaquée par la France et l'Angleterre. On compte plus de 150 ouvrages imprimés par lui de 1664 à 1680. Il fut du reste le dernier représentant marquant de la typographie elzevirienne.

Les marques et devises des Elzevir sont au nombre de trois.

Louis I^er^ prit pour marque un aigle sur un cippe avec un faisceau de sept flèches, accompagné de cette devise: *Concordia res parvæ crescunt.*

Isaac, un de ses fils, remplaça cette marque par l'orme qu'entoure un cep de vigne chargé de raisins ; un philosophe debout devant cet arbre paraît vouloir détacher une grappe de raisin ; du côté opposé est la devise : *Non solus.* Cette devise est celle de l'imprimerie de Leyde.

Louis III adopta, dès 1642, Minerve avec un olivier et cette devise : *Ne extra oleas.* Ce fut la marque de l'imprimerie d'Amsterdam tant qu'elle fut sous la direction de Louis et de Daniel associés et plus tard de Daniel seul.

On pourra voir par ces quelques détails que les éditions elzeviriennes qui sont à la bibliothèque de Chambéry sont presque toutes de la bonne époque.

Être imprimé par les Elzevir était un grand honneur pour les écrivains de cette époque. On en a une preuve dans la préface de Jean-Louis Guez, sieur de Balzac, qui

Digitized by Google

parut pour la première fois en tête de ses *Lettres choisies*. (Leyde, 1652, petit in-12).

Cependant les Elzevir, malgré la beauté de leurs éditions, ne sauraient être mis en parallèle, dit M. Amb. Firmin Didot, avec les Alde, les Estienne, les Morel, les Turnèbe. Il considère ces imprimeurs comme des hommes habiles qui profitèrent des progrès que la typographie avait fait en Europe pour la porter à sa perfection, mais qui n'ont rien inventé sous le rapport de l'art en lui-même, et qui ne sauraient soutenir la comparaison quant au savoir littéraire avec leurs illustres prédécesseurs. Ce n'était point, dit-il, « sur d'anciens manuscrits que les Elzevir établissaient les textes de leurs éditions ; elles ne sont en général que des réimpressions et souvent des contre-façons. »

Mais il faut bien le reconnaître, ils déployèrent une grande activité, et, d'après les dernières recherches sur les éditions elzeviriennes, le nombre total des ouvrages publiés par cette laborieuse famille est de 1,207, dont 968 en latin, 44 en grec, 22 en langues orientales, 120 en français, 32 en flamand, 11 en allemand et 10 en italien.

D'après ce qu'on vient de lire, on voit qu'on désigne généralement sous le nom d'*elzevirs*, une collection d'ouvrages en petits formats imprimés en Hollande depuis l'année 1640 jusqu'à l'année 1681 et publiés par les célèbres éditeurs de Leyde et d'Amsterdam.

C'est surtout le format in-12 qui a eu la faveur de tenir un rang distingué dans les cabinets des curieux, et qui, par conséquent, est devenu le spécimen de la collection elzevirienne.

De Bure, dans sa *Bibliographie instructive*, n'avait admis qu'un petit nombre de ces sortes de livres, parce

Digitized by Google

que les amateurs s'étaient attachés de prime abord à rechercher les éditions qui se font remarquer en même temps par la netteté de l'exécution et par le mérite littéraire du contenu.

Mais les bibliophiles ne tardèrent pas à ajouter à la liste donnée par de Bure un certain nombre d'ouvrages qui pouvaient entrer dans la bibliothèque d'un homme de goût. Puis, on réunit peu à peu, aux précédents, tous les petits volumes qui portent le nom d'Elzevir, et tous ceux qui, sans avoir ce nom, ressemblent aux livres sortis des presses elzeviriennes. Enfin, des bibliomanes passionnés classèrent comme *elzevirs* toutes les éditions en petit format imprimées dans les Pays-Bas de 1617 à 1681.

Parmi les imitateurs, souvent heureux, qu'on a assimilé ainsi aux Elzevir, on peut citer : François Foppens, Migeotet Friex, de Bruxelles; Wolfrang, Jacques le Jeune, Sambix, Meine, Hegens, Leers, Boom, Graaf à *la Tortue*, et Blæn à *la Sphère*, qui se sont appliqués à employer des caractères d'imprimerie identiques à ceux de ces laborieux typographes dans leurs productions les plus parfaites. On est arrivé de la sorte à établir une série qui, ne comprenant pas beaucoup plus de 80 volumes à l'origine, dépasse maintenant 1,500, qui sont loin d'avoir tous, on le conçoit, un égal mérite.

Larousse, dans l'article qu'il consacre aux Elzevir, dit qu'il s'en faut beaucoup que tous les livres sortis de l'imprimerie elzevirienne soient également recherchés. Les traités latins de théologie, de droit et de médecine, selon lui, sont délaissés; les grands formats sont à peu près abandonnés, et cette défaveur s'étend aux in-16 et aux in-24. Les prédilections des amateurs se portent sur les classiques latins et sur les auteurs français imprimés dans le format in-12.

Digitized by Google

D'après ces indications, la collection des *elzevirs* de la Bibliothèque de Chambéry est dans les meilleures conditions, tous les ouvrages étant généralement de ce dernier format.

Les ouvrages sur les Elzevir sont beaucoup plus nombreux que ceux que l'on a sur les Alde et les Estienne.

Nous avons relevé notamment : *Une notice sur les imprimeurs de la famille des Elzevir, faisant partie de l'introduction au catalogue raisonné de toutes les éditions qu'ils ont données, par un ancien bibliothécaire.* Paris, Delance, 1806, in-8° de 60 p. Cette notice est du P. Adry, ancien bibliothécaire de l'Oratoire.

Cette notice a été reproduite par Bérard, dans son *Essai bibliographique sur les éditions des Elzevir les plus anciennes et les plus recherchées.* Paris, F. Didot, 1822 ; in-8°.

Charles Nodier a donné dans l'ouvrage intitulé : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, une théorie complète des éditions elzeviriennes.

Ch. Picters publia à Gand, en 1843 : *Analyse des matériaux les plus utiles pour de futures annales de l'imprimerie des Elzevir* (grand in-8°), tiré seulement à 50 exemplaires. Ce travail a été refondu par l'auteur lui-même, dans ses *Annales de l'imprimerie des Elzevir ou histoire de leur famille et de leurs éditions.* Gand, 1851, grand in-8°.

Brunet s'est occupé de ces éditeurs dans chacune des éditions de son *Manuel de librairie.* Enfin, il existe un grand nombre de catalogues dressés à l'occasion des ventes qui ont eu lieu à diverses époques.

Les représentants des éditions elzeviriennes sont assez nombreux à la bibliothèque de Chambéry, et quelques-

Digitized by Google

uns d'entre eux ont une grande valeur. Ils comprennent 29 numéros du Catalogue imprimé de M. Bouchet, et un certain nombre d'ouvrages récemment trouvés par M. Carret.

N° 159. — *Gerardi Joannis Vossii, de Baptismo disputationes* XX *et una de Sacramentum vi atque efficacia. Amstelodami, Ludov. Elzevirius 1648.* Un vol. in-4° relié.

Brunet n'en fait pas mention.

Don de M. l'avocat Guy.

N° 537. — *D. Justiniani S. Pr. Institutionum sive Elementor. Libri quatuor cum notis Arnoldi Vinnii. Amstelod. ex officina Elzeviriana 1668.* Un vol. in-12 relié.

N° 538. — *D. Justiniani S. Pr. Institutionum sive Elementor libri IV cum notis Arn. Vinnii. Amstel. ex officina Elzeviriana 1679.* Un vol. in-12 relié.

Brunet ne fait pas mention de ces deux éditions ; il dit en parlant des *Institutiones* que « peu d'ouvrages ont été « plus souvent réimprimés que les *Institutes*, ainsi qu'on « peut en juger par une dissertation sur la valeur compa- « rative des 600 et plus d'éditions qu'on en connait. » M. Bérard cite seulement les éditions de 1654, de 1664 et de 1676.

N° 555. — *Arnoldi Corvini. Digesta per aphorismos strictim explicata. Amstelodami ex offic. Elzeviriana 1664.* Un vol. in-12 relié.

N° 556. — *Arnoldi Corvini. Digesta per aphorismos strictim explicata. Amstelodami ex offic. Elzeviriana 1656.* Un vol. in-12 relié.

Sans numéro de catalogue et retrouvés par M. Carret.

(V. page suivante.)

Digitized by Google

Arnoldi Corvini jus canonicum, per Aphorismos strictim explicatum.

Le premier feuillet représente un religieux à genoux aux pieds d'un prélat et lui présentant un livre ouvert. Dans le fond, assemblée de prélats ou de religieux (gravure en taille douce).

Amstelodami apud Ludovic. Elzevirium, 1651. Un vol. in-12 relié.

Epitre dédicatoire, 2 ff non chiff. ; avis au lecteur, 2 ff non chiff. ; dédicace en vers de Jehan Christenius à Corvinus, 1 ff non chiff. Texte, 380 ff chiff. signés de A à Q ; table, 6 ff non chiff.

Assez jolie édition, ouvrage en bon état et bien conservé, reliure ordinaire.

Aucune indication sur sa provenance.

Joannis Arn. Corvini J.-C. Elementa juris civilis iuxta ordinem institutionum imperialium erotematice exposita ; additis Germani Cousinii J.-C. receptarum utriusque juris regularum partitionibus.

Amstelodami apud Danielem Elzevirium, 1664. Un vol. in-12 relié.

Au titre, le fleuron des Elzevir (Daniel et de son associé son cousin Jean), l'olivier avec Minerve, qui tient d'une main son bouclier, et de l'autre un ruban où est la devise : *Ne extra oleas.* Dans ce fleuron, la chouette, oiseau consacré à la déesse, est au-dessous de la devise.

Dédicace de Corvinus, datée des calendes de juillet 1645, à divers personnages importants énoncés au titre, 3 ff non chiff. ; avertissement, 2 ff non chiff. ; texte des *Elementa.* 238 ff chiff. signés de A à K.

Les *Partitiones , Germano Cousinio in supremo Parisiensi senatu advocato autore,* 52 ff chiff. signés de

Digitized by Google

L à N; table 3 ff non chiff. Jolie édition, volume bien conservé, reliure ordinaire, tranche rouge.

L'ouvrage est fait en forme de dialogues.

La date de la dédicace, 1645, fait supposer qu'il a été fait plusieurs éditions de cet ouvrage, que ne mentionnent d'une manière spéciale ni Brunet, ni M. Bérard.

Arnoldi Corvini à Belderen J.-C.

Jus Feudale per aphorismos strictim explicatum.

Editio tertia, priore emendatior Amstelodami, ex officina Elzeviriana, 1680. Un vol. in-12 relié.

Au titre, le fleuron comme ci-dessus, l'olivier avec la Minerve.

Épitre dédicatoire, datée *Leidæ* III, *kalend. feb. anno repar. salut. 1660.* 4 ff non chiff., table, 1 ff non chiff.; texte, 216 ff chiff. signés de A à K. Jolie édition, en bon état de conservation, reliure en parchemin.

Dans la note mise au bas de l'art. Corvinus, Brunet renvoie au n° 2506 de la table méthodique, qui dit simplement : *Amstelodami Elzevir, 1655.*

N° 974. — *L. An. Senecæ phil. flores sive sententiæ insigniores excerptæ per D. Erasmum*, etc. *Amst. Lud. Elzevirius, 1642.* Un vol. in-12 rel.

Brunet ne fait point mention de cet ouvrage, mais on peut remarquer que dans le tome V et dans son supplément, les ouvrages de Sénèque sortent presque tous des presses elzeviriennes.

N° 1133. — *Elementa philosophica de Cive, auctore Thom. Hobbes Malmesburiensi. Amstelodami apud Daniel Elzevirium, 1669.* Un vol. in-12 rel.

La première édition est de 1647. Les Elzevir ont imprimé successivement cet ouvrage en 1650, 1657, 1660 et 1669. Brunet dit que celle de 1657, par L. et D. Elzevir, a la même valeur que la présente.

Digitized by Google

L'ouvrage de M. Bérard indique que la première est peut-être un peu mieux imprimée que les autres, mais qu'aucune d'elles n'est fort belle. Il cite un exemplaire broché de celle de 1669, qui a, dit-il, été payé *follement* 94 fr. chez M. Caillard.

N° 1134. — *Epistolica dissertatio de principiis justi et decori, continens apologiam pro tractatu clarissimi Hobbœi de Cive (Velthusio). Amstelod. Lud. Elzevir, 1651.* Un vol. in-12 relié.

Brunet, qui cite l'ouvrage précédent, ne fait pas mention de celui-ci.

N° 1396. — *C. Plinii secundi Historiæ naturalis, lib.* XXXVII. *Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana, 1635.* Deux vol. in-12 rel.

Brunet mentionne cette édition en ajoutant qu'elle est très jolie.

M. Bérard dit que cette édition, la seule qui ait été imprimée par les Elzevir du format petit in-12, a été donnée par Jean de Laet, qui l'a revue exactement sur les éditions précédentes, et particulièrement sur celle de Cl. Saumaise. Il entreprit ce travail à la sollicitation des Elzevir, et le dédia à Jérôme Brignon, avocat général au Parlement de Paris.

Il ajoute que c'est une de leurs plus jolies éditions et que les beaux exemplaires en sont rares et chers. Indépendamment des 2 vol. catalogués dans le n° ci-dessus, M. Carret a retrouvé un autre exemplaire du Pline de 1635 parfaitement conservé ; malheureusement il ne contient, comme celui inscrit au n° 1396, que deux volumes au lieu de trois. Mais il serait peut-être facile, au moyen d'un échange, de se procurer celui qui manque et qui donnerait

Digitized by Google

une bien plus grande valeur à l'exemplaire de la bibliothèque.

Don de M. Marcoz, astronome.

N° 1400. — *Fr. Baconis de Verulamio, Sylva, Sylvarum, sive Hist. naturalis et nova atlantis. Amstel. Ex offic. Elzeviriana, 1661.* Un vol. in-12, rel.

N° 2068. — Un petit volume in-8° relié, contenant:

Procli, *de Sphæra liber.* — Cleomedis, *de mundo, sive circularis inspectionis meteororum libri duo.* — Arati Solensis, *phænomena, sive apparentia.* — Dyonisii Aphri, *descriptio orbis habitabilis. Omnia græce et latine ita conjuncta, etc., adjectis etiam annotationibus. Antuerpiæ, ex offic. Joan. Loëi, 1553.*

Ocellus Lucanus, *de universi natura (edit 3e), 1596.*— Procli Diadochi, *paraphrasis in Ptolemei lib.* IV *de siderum affectionibus, à Leone Allatio è græco in latinum conversa. Lugd. Batav., ex offic. Elzevir., 1635.*

Mentionné par Brunet dans les mêmes conditions.

Don de M. Marcoz, astronome.

N° 2275. — *Cl. Salmasii de Annis climactericis et antiqua astrologia diatribæ. Lugd. Batav., ex officina Elzeviriorum, 1648.* Un vol. petit in-8°, relié.

Brunet ne fait pas mention de cette édition qui est cependant fort jolie.

N° 2451. — *J.-A. Comenii Janua linguarum reserata quinque linguis sive compendiosa methodus, latinam, gallicam, italicam, hispanicam et germanicam linguam perdiscendi* (3e édit.).

Amstelod., Ludov et Daniel Elzevir, 1661. Un vol. in-8°, relié.

Conforme à la note de Brunet qui ajoute :

Ce livre eut beaucoup de succès quand il parut, et il s'en

Digitized by Google

fit un grand nombre d'éditions dans différentes villes d'Europe. Mais, il est à remarquer que la plupart de ces éditions diffèrent entre elles et par le nombre, et par l'espèce des idiomes qu'elles contiennent. Ainsi, par exemple, l'édition faite à Dantzick, en 1643, est en latin, allemand et *polonais;* celle de Stockolm, 1640, en latin, français et *hollandais.* Dans celle d'Amsterdam, Elzevier, 1649 et 1665, on a ajouté une version *grecque,* et dans celle de Londres on a mis une version *anglaise.*

Vient de la bibliothèque de M. Joseph de Maistre.

N° 2460. — *Institutiones linguæ græcæ olim quidem scriptæ à Nicolao Clenardo, nunc expurgatæ ab erroribus, etc., studio atque opera Gerardi Jo. Vossii. Amstel., Dan. Elzevir., 1672.* Un vol. petit in-8°, relié.

Note conforme de Brunet qui ajoute que les *Institutiones* du savant Clenardus ont été longtemps en usage et conservent encore de la réputation.

N° 2638. — *Apollonii Rhodii, Argonauticorum libri* IV, *ab Jeremia Hoelzlino in latinum conversi, commentario et notis illustrati, etc., Lugd. Batav., ex officina Elzeviriana, 1641.* Un vol. in-8°, relié.

Brunet qui mentionne cette édition ajoute que c'est celle que l'on faisait entrer dans l'ancienne collection des *Variorum.* Elle est encore assez recherchée, quoique Brunck l'ait qualifiée d'*omnium pessima.*

Provient de la bibliothèque Marin.

N° 2862. — *Jo. Barclaii Argenis cum clave. Lugd. Batav., ex officina Elzeviriana, 1630.* Un vol. petit in-12, relié.

Brunet qui cite cette édition ajoute : « Les Elzevier ont « donné deux éditions de ce roman politico-allégorique, « sous la date de 1630 ; la plus belle des deux n'a que

Digitized by Google

« 690 pages, y compris les pièces liminaires, mais sans « la table qui commence à cette même page. »

Même appréciation de M. Bérard.

L'édition de la Bibliothèque de Chambéry est dans ces conditions, elle est donc d'une valeur réelle et conserve encore deux restes d'un fermoir.

Les réimpressions de cet ouvrage faites par les Elzevier d'Amsterdam n'ont plus de valeur.

N° 2914. — *Jani Rutgersii variarum lectionum libri sex. Lug. Batav., ex officina Elzeviriana, 1618.* Un vol. in-4°.

Brunet ne cite point cet ouvrage.

N° 2967. — *Les Entretiens de feu M. de Balzac.* Amsterdam, Louis et Daniel Elsevier, 1663. Un vol. in-12, relié.

Brunet ne cite point cette édition de Balzac, mais, dit-il, « ses différents ouvrages sortent presque tous des Elze- « vier; éditions que l'on préfère. »

Cette édition est citée par M. Bérard qui la trouve un peu moins belle que celle de 1659 et qui ne contient que 388 pages au lieu de 396.

Porte cette mention : *Ex libris Julii Cornuty sacerd.*

N° 2971. — *M. Tullii Ciceronis, Epistolarum libri* XVI, *ad familiares, etc., ex recensione* Georgii, Grævii, *cum ejusdem animadversionibus et notis integris* Petri Victorii, Pauli Manutii, Hier. Ragazonii, D. Lambini, F. Ursini, *nec non selectis* Jo. Fr. Gronovii *et alior. Amstelodami, Daniel. Elzevir*, 1677. Deux vol. in-8° reliés.

Brunet ne parle pas de cette édition.

Don de M. l'avocat Guy.

N° 3094. — *Philippi Cluverii, Introductionis in universam geographiam tam veterem quam novam libri* VI.

Digitized by Google

Accessit P. Bertii Breviarum orbis terrarum. Lug. Batav., apud Elzevirios, 1641. Un vol. in-18 relié.

N'est pas mentionné par Brunet dans son Dictionnaire.

Porte au commencement et à la fin : *De Saint-Innocent.*

N° 3521. — *Titi-Livii, Historiarum quod extat cum perpetuis Gronovii et variorum notis, Amstel., apud. Lud. et Dan. Elzevirios, 1664-1665.* Trois vol. in-8° reliés.

Cette édition a moins de valeur que celle de 1678-1679.

L'exemplaire de la Bibliothèque de Chambéry vient de la collection de M. Hurson, conseiller au Parlement, ainsi qu'on le voit par son écusson collé à la couverture des trois volumes.

M. Bérard ne cite que des éditions in-12 de cet auteur.

N° 3525. — *L. Annœi Flori, Histor. rom. lib.* IV, *cum notis integris Cl. Salmasii additus etiam L. Ampelius ex ejusdem bibliotheca. Lug. Batav., ex officina Elzeviriana, 1655.* Un vol. in-8° relié.

Brunet ne parle pas de cette édition ; mais toutes celles qu'il mentionne portent : *Lug. Batav. ex officina Elzeviriana.*

Édition citée par Lemaire *(Bibliothèque classique latine)*, comme des plus estimées.

N° 3526. — *L. Annœus Florus, Cl. Salmasius addidit Lucium Ampelium. Lug. Batav, apud I Elzevirium, 1657.* Un vol. petit in-12 relié.

Indiquée dans les mêmes termes par Brunet.

Cette édition reproduit page pour page celle de 1638 et le même frontispice gravé dont on a changé le bas. L'épître dédicatoire seule est différente.

Don de M. l'avocat Guy.

N° 3542. — *C. Julii Cœsaris, quæ extant cum selectis*

Digitized by Google

variorum commentariis, quorum plerique novi, opera et studio Arnoldi Montani, accedunt notitia galliæ et notæ auctiores ex autographo Josephi Scaligeri. Amstelod., ex officina Elzeviriana, 1670. Un vol. in-8° relié.

Il est fait mention de cette édition dans Brunet sans explications.

Nous parlerons plus loin d'une édition fort belle et d'une grande valeur, donnée par M. le marquis Costa de Beauregard, et qui n'a pas encore reçu de numéro de catalogue.

N° 3594. — *De principatibus Italiæ tractatus Varii.* Edit. 2ª *(Incerti auctoris de principatibus Italiæ commentarius ex Italico in latinum versus a Thoma Segetho.) Lugd. Batav., ex offic. Elzeviriana, 1631.* Un vol. petit in-12 relié.

Brunet ne mentionne pas cet ouvrage d'après le titre, qui n'a pas de nom d'auteur.

Don de M. l'avocat Guy.

N° 3684. — *Theod. J. F. Graswinckeli J. Cti Delphensis, dissertatio de jure præcedentiæ inter sereniss. Venetam Rempub. et sereniss. Sabaudiæ Ducem; opposita dissertationi jussu sereniss. Sabaudiæ Ducis evulgatæ. Lugd. Batav., ex officina Elzeviriorum, 1644.* Un vol. petit in-8° relié.

N'est pas mentionné dans Brunet.

N° 3794. — *Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes*, recueillie par M. P. D. P. (Pierre Dupuy), avec un journal de ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre. Leyde, J. Elzevier, 1659. Un vol. in-4° relié.

Brunet, au mot Histoire, dit que l'édition est commune, mais qu'il y en a une imprimée à Leyde, chez Jean Elzevier, 1659, un volume in-12 (c'est celle de la bibliothèque

Digitized by Google

de Chambéry), qui est plus recherchée et moins facile à trouver.

Il a paru un extrait de cet ouvrage, sous le titre de: *Histoire d'aucuns favoris*, par feu M. P. D. P. (Pierre Dupuy). Amster. Ant. Michels, 1660 ; petit in-12 de 330 pages, y compris le titre avec la sphère.

Don de M. l'avocat Guy.

N° 4142. — *Roma illustrata, sive antiquitatum romanarum breviarium accessit Georgii Fabricii chemnicensis veteris Romæ cum nova collatio. ex nova recensione Antonii Thysii, J. C. Amstelodami, apud Lud. et Dan. Elzevirios, 1657.* Un vol. in-12, relié.

Ni Brunet, ni Quérard, ni Barbier ne font mention de cet ouvrage, non plus que Bérard.

Don de M. l'avocat Guy.

Sans numéro. — *Le Vray Guidon de la langue française, accompagné de quatre dialogues français et allemands, comme aussi d'un gentil bouquet de sentences et proverbes*, par Nathanael Duvez.

A Leyde, chez Bonaventure et Abraham Elsevier, l'an clɔ lɔc xxxix (1639). Un vol. petit in-8°.

Cet ouvrage est divisé en deux parties ; la première comprend 207 ff chiff. de dialogues et 55 ff chiff. de bouquets de sentences, le tout signé de A à R.

La 2e partie est intitulée : *Nova nomenclatura quatuor linguarum, Gallico, Germanico, Italico et Latino idiomate conscripta per Nathanaelem Dhuesium.*

Lugd. Batav. ex officina Elzeviriorum. clɔ lɔc xl (1640).

Dédicace en français à illustres et très généreux seigneurs, patrons et amis.

Avis au lecteur bienveillant J. P. D. Nathanaël Duvez (en latin) 1 ff non chiff.

Digitized by Google

Texte 212 ff chiff. signés de A à O.

Fleuron avec l'orme entouré d'un pied de vigne, au pied le vieillard avec la bandelette *non solus.*

Reliure en parchemin en assez mauvais état; le papier est mauvais, l'impression ordinaire.

La première édition est d'Amsterdam ; celle-ci, qui est la seconde, sans doute, est de Leyde.

Brunet dit que cet ouvrage n'est plus guère recherché qu'à cause du recueil de proverbes français traduits en allemand qu'il contient.

Il porte sur le premier et le dernier feuillet le timbre de la Bibliothèque de Chambéry, et on ne s'explique point comment il n'a pas été catalogué.

Sans numéro. — *Antoni Perezii C. S. C et R. Majestatis Consiliarii in Academia Lovaniensi Legum antecessoris jus publicum, quo arcana et jura Princiserpis exponuntur.*

Amstelodami apud Ludovicum et Danielem Elzevirios, clɔ lɔc LVII *(1657)*. Un vol. rel. petit in-12.

Fleuron à la Minerve au-dessous de l'olivier et avec la chouette.

Sur la première page, une gravure en taille douce, représentant un cavalier portant un bâton de commandement ; au fond une troupe de soldats et un héraut d'armes portant une bannière sur laquelle est inscrit le titre ci-dessus. Au bas, dans un cartouche, une scène de jugement avec un avocat qui plaide.

Dédicace à Léopold Ignatius, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, etc.

Avis au lecteur, 1 ff non chiff., table 3 ff non chiff. Texte 338 ff chiff. signés de A à P.

Digitized by Google

Reliure en parchemin en bon état, exemplaire bien conservé.

Les marges contiennent des annotations et l'indication des auteurs dont on cite des extraits.

Porte au dos de la couverture ces mots imprimés : ***Ex libris Foncet.***

Sans numéro. — *C. Julii Cæsaris quæ extant ex emendatione Jos. Scaligeri.*

Amstelodami, Typis Ludovici Elzevirii, Sumptibus Societatis, 1650. Un vol. petit in-12.

Texte 416 ff chiffrés, signés de A à Z et de Aa à Ff, et Hh pour 28 ff de table ; outre à la fin une carte de l'Espagne ancienne, une carte de la Gaule ancienne, et une carte de l'Empire romain au temps de César.

Reliure du XVIII^e^ siècle, en bon état, tranche dorée, jolie édition, les marges un peu petites seulement.

Porte au verso de la couverture : *Ex Museo Antonii Nicolai Gavinet, Lugdunensis Academ. scientiarum, litterarum et artium.* Au-dessus, un écusson d'or au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une tête de cerf coupée de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant entre deux étoiles d'argent.

« Originaires de Beaune en Bourgogne, établis à Lyon « où ils tenaient en franc *aleu* une maison appelée de la « *Caille d'Or*, à l'angle des rues *Mercière* et *Thomassin*. « La profession de pharmacien est pour ainsi dire hérédi- « taire dans cette famille depuis plus d'un siècle.[1] »

[1] *Armorial général du Lyonnais.* Lyon, 1860.

Digitized by Google

VIII

LIVRES DIVERS.

N° 3011. — *Petri de Boissat opera et operum fragmenta historica et poetica.* Un volume in-folio sans frontispice, cartonné.

« Volume de toute rareté, que peu de bibliophiles auront « la consolation de voir jamais. Il a été imprimé vers « 1629. Ce recueil est divisé en deux parties. La première « contient six relations des expéditions auxquelles Pierre « de Boissat avait assisté. La relation III *Ligustica expe-* « *ditio* donne des détails fort intéressants sur l'expédition « que Charles-Emmanuel, duc de Savoie, entreprit contre « les Génois en 1625. La seconde partie renferme les « poésies latines de l'auteur, dont Chorier a écrit la vie « *(Petri Boessatii equitis et comitis palatini viri claris-* « *simi vita amicis que litteratis libri duo. Nicolai Cho-* « *rerii Viennensis J. C. ad Franciscum Duguaum regi* « *ab intimis consiliis virum illustrem. Gratianopoli,* « *fr.; Provensal, 1680.* In-12 de 292 pages).

« Dans le catalogue des livres de la bibliothèque de « Lyon, il est dit que l'exemplaire de cette bibliothèque « est le second exemplaire connu. [1] » Mais on en connaît en réalité quatre : celui de la bibliothèque de Lyon ; celui de la bibliothèque de l'Académie ; celui qui se trouvait dans celle de M. Verna, ancien député de Lyon ; enfin, celui de la bibliothèque de Chambéry, qui a été donné à cet établissement, en 1823, par M. de Montbel, Président

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

au Sénat de Savoie. Malheureusement, cet exemplaire n'est pas complet, il manque le titre et les dix premières pages.

Brunet dit qu'il en a été mis 150 exemplaires dans le commerce. (Mémoires de d'Artigny).

Pierre de Boissat, littérateur français, fils de Pierre de Boissat, historien français mort en 1613, est né en 1603 et mort à Vienne en 1662. Il suivit d'abord la carrière des armes, y montra de la bravoure et se fit une réputation de duelliste. Devenu premier gentilhomme de la Chambre de Gaston d'Orléans, il fut admis au nombre des premiers membres de l'Académie française et nommé comte palatin par Gaspard Lascaris, vice-légat d'Avignon.

(V. *Histoire de l'Académie française* (ABBÉ D'OLIVET), t. II ; *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par d'Artigny, t. II ; la *Bibliothèque ancienne* de Clément).

N° 2798. — *Opere del divino poeta Danthe con svoi comenti : recorrecti et con ogne diligentia novamente in littera cursiva impresse : Impressa in Venetia, per Miser Bernardino Stagnino da Trino de Monferra. Del. 1512.* Un volume in-4°, relié en parchemin, tranche verte.

Au verso de la première feuille, un portrait du Dante, dessiné par Tommi Gentili, gravé par C. Grégory.

Le titre est orné d'une vignette représentant un évêque, et au-dessous un bois gravé représentant le paradis terrestre, avec Dieu le père, le serpent avec une tête de femme, Adam et Ève, des animaux divers.

Il est précédé d'un *Comento di Christophoro Landino fiorentino sopra la comedia di Danthe Alighieri poeta fiorentino.*

Une grande gravure sur bois représente le Dante descendant aux Enfers sous la conduite de Virgile. On

Digitized by Google

trouve dans le texte de nombreuses gravures sur bois avec le nom du personnage principal.

Édition rare et recherchée, conforme à la description de Brunet.

Don de M. Balbis.

N° 2804. — *Orlando furioso di M. Ludovico Ariosto, tutto di nuovo con figure adornato et riveduto con ogni diligenza, con nuova giunta di annotationi a ciascun canto, con gli argomenti in stanze di M. Livio Coraldo et con i cinque canti che ne gli altri non erano. In Venetia appresso Francesco Rampazeto, 1562.* Un vol. in-4° rel., fig., doré sur tranche, reliure moderne.

(Vient de l'avocat Guy ; a coûté 23 livres, relié).

« *Édition rarissime*, inconnue à Gamba. 4 ff prél. y « compris le titre, 299 ff chiff., plus 5 ff de table. A la « suite on trouve, avec un frontispice particulier qui est « le même qu'au titre : *Cinque canti di un nuovo libro di « M. Lodovico Ariosto... di nuovo con somma diligenza « ristampati et correti dall' originale di mano dell' au- « tore... con stanze del medesimo che mancavano ag- « giunte e poste a i suoi luoghi nuovamente. In Venetia « appresso Francesco Rampazeto, 1562.* 31 ff [1]. »

Ces cinq chants comprennent 31 ff, et au verso du dernier se répète la gravure du frontispice.

Le volume est terminé par trois tables particulières ; la première : *Espositione delle historie, favole, allegorie et de' vocaboli difficili che nell' Orlando furioso si contengono. Con la difensione delle calvnnie date all' autore ;* la 2e : *Dimonstratione delle comparationi et altre annotationi nuovamente aggivnte, con le citationi de lvoghi dall'*

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

autore imitati ; la dernière : *Tavola di tutte le cose nell opera contenvte per ordine di alfabeto, nella quale il primo numero dinota il canto et l'altro le carte e dove è segnato. P significa la prima faccia, e dove, S, la seconda.* L'ouvrage est précédé de la vie *di M. Lodovico Ariosto, tratta dall' opere sve medesime. Da M. Francesco Sansovino.*

Chaque chant est accompagné d'une gravure sur bois, représentant le sujet principal dont il fait mention, avec un cartouche intitulé : *Allegorie*, et d'un cartouche intitulé : *Argomento*, qui indique sommairement l'analyse et l'objet principal du chant.

Toutes les lettres capitales du commencement de chaque chant sont ornées de dessins.

Chaque chant est terminé par des annotations qui donnent l'explication de quelque fait historique, géographique, ou de quelque nom historique ou géographique, etc.

Édition rare, dit Brunet.

Nous trouvons ensuite un assez grand nombre de volumes ayant rapport à l'histoire générale et particulière de l'astronomie et qui proviennent, pour la plupart, de la bibliothèque de M. Marcoz ; ce sont :

N° 2076. — *Almagestum Cl. Ptolemei Pheludiensis Alexandrini astronomorum principis : opus ingens ac nobile omnes celorum motus continens. Felicibus astris eat in lucem : Ductu Petri Liechenstein, coloniensis Germani. Anno 1515 die 10 ja. Venetiis ex officina ejusdem litteraria.* Un volume in-folio relié.

« Cet exemplaire vient de la bibliothèque de M. Mar-
« coz ; il l'avait acheté à la vente Delambre. Une note
« autographe indique qu'il avait appartenu au célèbre

Digitized by Google

« de Lalande. C'est la plus ancienne édition de l'Alma-
« geste. [1] »

N° 2077. — *Claudii Ptolemæi, magnæ constructionis, id est perfectæ cœlestium motuum pertractationis, lib.* XIII. *Theonis Alexandrini in eosdem commentarium. Lib.* XI (texte grec) *Basileæ, apud Joannem Walderum, 1538.* Un volume in-f° relié, tranche dorée.

« Magnifique exemplaire de cette première édition, dont
« la rareté est bien connue. Il provient de la bibliothèque
« d'Ansse de Villoison. On y trouve le *commentaire de*
« *Theon*, qui manque souvent. [2] »

N° 2086. — *Joannis de Monteregio et Georgii Purbachii epitom. in Cl. Ptolemei magnam compositionem, etc. Basil., Henricus Petrus, 1543.* Un volume in-4°, relié veau.

« Bel exemplaire d'une édition très rare. Titre, 7 feuil-
« lets préliminaires non chiffrés et 267 pages. [3] »

Mentionné par Brunet.

N° 2113. — *Astronomiæ fundamenta novissimis solis et stellarum observationibus stabilita, Lutetiæ in collegio Mazarineo et in Africa ad caput Bonæ Spei, peractis* à N. L. de la Caille. Paris, Collombat, 1757. Un volume in-4° relié.

« Ouvrage rare, qui n'a été tiré qu'à un très petit nom-
« bre d'exemplaires pour être offert à des amis. Titre, 3
« feuillets préliminaires, 244 pages. [4] »

N° 2126. — *Opere di Galileo Galilei.... in questa nuova editione insieme raccolte, e di varii trattati dell' istesso*

[1] Catalogue de M. Bouchet.
[2] Idem.
[3] Idem.
[4] Idem.

Digitized by Google

autore non più stampate accrescite. In Bologna per gli H. H. del Dozza, 1656. Deux volumes in-4°, reliés.

« Édition très rare. — La dédicace de Charles Manolessi « est datée de Bologne, 17 février 1656 ; ainsi Brunet a « dû faire erreur en croyant que les exemplaires portaient « la date de 1655. — C'est un recueil des divers traités « de Galilée ; tous ont un titre et une pagination séparés, « et à l'exception de : *le operazione del compasso 1656*, ils « ont été imprimés à Bologne en 1655. » (Bouchet.)

Brunet donne une appréciation très favorable sur la valeur de cet ouvrage.

N° 2125. — *Tychonis Brahe Dani*, Epistolarum astronomicarum libri. *Quorum Primus hic illustrissim. et laudatiss. principis Gulielmi Hassiæ Landtgravii, ac ipsius mathematici literas, unaque responsa ad singulas complectitur.* Imprimebantur Uraniburgi Daniæ, prostant Francofurti apud Godefridum Tampachium. 1610, in-4°.

Tychonis Brahe Dani, de mundi ætherei recentioribus phænomenis liber secundus. Francofurti ap. Godefridum Tampachium. 1610; in-4° ; deux parties en un vol. relié.

« Édition peu connue. L'exemplaire de la bibliothèque « de Chambéry est celui de *de Lalande ;* il est enrichi « d'une note autographe, reproduite en partie, pages 119 « et 128 de sa *Bibliographie astronomique.* Voici la distri- « bution des *Épîtres :* après 3 ff contenant des vers à la « louange de Tycho-Brahé, on trouve son portrait. Suivent « encore 16 ff non chiffrés, puis 309 pages; à la fin, sur « un feuillet : *Uraniburgi ex officina typographica autho- « ris,* 1596. D'après la note de M. de Lalande, « *les épî- « tres ne furent rendues publiques qu'en 1610, quand Tam- « pach de Francfort acquit les livres de Tycho.* » Nous « doutons fort qu'il y ait des exemplaires portant sur le

Digitized by Google

« frontispice *Uraniburgi*, 1596, comme l'a cru M. Brunet, « en se fiant à la *Bibliographie astronomique* dont cette « note est une rectification. Le second ouvrage est relatif « à la comète de 1577. Le volume est bien composé de « 466 pages, comme le dit la *Bibliographie astronomique*, « mais il faut observer s'il ne manque pas 7 ff préliminaires « non chiffrés. A la fin, on lit sur un feuillet : *Uraniburgi* « *authoris typographus Christophorus Uveida, anno* 1588; « et sur un autre feuillet : *Pragæ Bohemorum, absolve-* « *batur typis Schumanianis, anno* 1603. »

Cette note est de M. Bouchet.

N° 2135. — *Tychonis Brahe Astronomiæ instauratæ mechanica. Noribergæ, apud Lev. Hulsium, 1602.* Un volume petit in-folio, avec figures.

« Ouvrage rare. Il est composé de 107 pages non chif- « frées, y compris le titre. (Exemplaire de Lalande).[1] »

N° 2137. — *Astronomia nova seu physica cœlestis tradita commentariis de motibus stellæ Martis ex observationibus G. V. Tychonis Brahæ, elaborata à J. Keplero. Pragæ, 1609.* Un volume in-folio, relié en mouton rouge marron.

Ouvrage rare et recherché. (Exemplaire Delambre).

N° 2142. — *Astronomiæ reformatæ, tomi duo*, etc., *auctore P. J. B. Ricciolo, Bononiæ, ex typ. Hœred. V. Benatii, 1665.* Deux tomes en un volume in-folio relié.

Ouvrage rare et important.

N° 2157. — *Rosa ursina sive sol, ex admirando facularum et macularum suarum phœnomeno varius, nec non circà centrum suum et axem fixum ab occasu in ortum annua, circaq. alium axem mobilem ab ortu in occasum conversione quasi menstrua, super polos proprios, libris*

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

quatuor, mobilis *ostensus à Christophoro Scheiner. Bracciani, apud Andr. Phœsun, 1626-30.* Un volume in-folio relié, avec figures.

Rare. (Exemplaire de Lalande avec une note autographe). Cité par Brunet.

N° 2172. — *Scientia Eclipsium ex imperio, et commercio sinarum illustrata. complectens integras :* Constructiones astronomicas, *P. Jacobi Philippi Simonelli ;* — Observationes sinicas, *P. Ignatii Kegler ;* — Investigationes ordinis eclipsium, *P. Melchioris à Briga. Romæ typis Anton. de Rubeis, et Lucæ, apud Salv. et Jo. Dom. Maresc, 1747.* Quatre parties en deux volumes in-4°, avec planches.

Ouvrage très rare. (Exemplaire d'Anquetil-Duperron). Brunet a dû faire erreur en disant que ce recueil n'était composé que de trois parties. Dans l'exemplaire que nous mentionnons, chacune d'elles porte un titre particulier : la première imprimée à Rome en 1744 ; la deuxième, à Luca en 1745 ; la troisième et la quatrième, dans la même ville en 1747.

N° 2175. — *Mahometis Albatenii. de Scientia stellasum liber cum aliquot additionibus Joannis Regiomontani. Bononiæ, Benatius, 1645.* Un volume in-4° relié.

« Se compose de 6 ff préliminaires et 228 pages, plus « 2 ff à la fin. Bel exemplaire de Lalande avec des notes « autographes de ce savant et de Delambre.[1] »

Volume peu commun, vendu 3 fr. (Soubise), jusqu'à 80 fr. (de Lalande), et seulement 16 fr. (Delambre), quoiqu'avec des notes de ce savant ; différences remarquables, qui prouvent combien peu on doit se fonder sur les prix d'adjudication de certains livres malgré leur valeur réelle.

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

N° 2251.— *Instrumentum primi mobilis, a Petro Apiano, nunc primum et inventum et in lucem editum*, etc., *accedunt Gebri Libri* IX *de Astronomia*, etc., *Norimberg. Jo. Petreius, 1534.* Un volume in-folio relié, vélin, doré.

Exemplaire aux armes du Président de Thou.

Ne figure pas dans Brunet.

N° 2256. — *Construction d'un télescope de réflexion de 16 pouces de longueur, faisant l'effet d'une lunette de 8 pieds et de plusieurs autres télescopes*, etc. (Par Claude-Siméon Passement.) Paris, Lottin, 1738. Un volume in-4° relié. « Ouvrage rare[1]. »

N° 2304. — *Vegecius de Re militari.* Un volume in-folio relié. (Sans lieu ni date, mais très vraisemblablement du commencement du XVI^e^ siècle).

« Recueil peu connu de gravures sur l'art militaire, « sans aucun texte. Il se compose de 195 pages chiffrées, « comprenant autant de planches différentes fort remar- « quables par la singularité de leurs dessins. Il existe, « paraît-il, deux éditions des écrivains anciens sur l'art « militaire, imprimées vers le milieu du même siècle, aux- « quelles on avait joint des gravures copiées certainement « sur celles-ci, mais retouchées dans les parties les plus « grotesques et réduites à 120.[2] »

2679. — *Les Métamorphoses d'Ovide*, en latin, traduites en français avec des remarques et des explications historiques par M. l'abbé Banier, enrichies de figures en taille-douce gravées par Picart et autres habiles maîtres. Amsterdam, Welstein, 1732. Deux vol. in-folio, reliés veau, tranche dorée.

[1] Catalogue de M. Bouchet.

[2] Idem.

Digitized by Google

« Bel exemplaire sur grand papier, figures de premier « tirage. Il provient de la bibliothèque du cardinal Fesch, « et a été acquis par la bibliothèque de Chambéry au prix « de 300 fr. Il convient de remarquer qu'il contient les « trois grandes planches qui manquent très souvent. [1] »

Vendu 800 fr. (Gouttard) en figures de premier tirage.

N° 2707. — *Ludovici Bigi Pictorii ferrariensis opusculorum christianorum libri tres.... Pontii Paulini Carmen iambicum, Christianam pietatem commendans. Argentoraci, anno 1509.* Un volume in-4°.

Se compose de 4 ff préliminaires non chiffrés, y compris le titre, 60 ff chiffrés ; suivent 3 ff non chiffrés.

« Édition peu connue d'un ouvrage recherché. [1] »

Non cité par Brunet.

N° 2101. — *Ismaelis Bullialdi astronomia Philolaica. Parisiis, S. Piget, 1645.* Deux parties en un vol. in-f° relié.

La première partie contient 469 pages, et la deuxième 232 pages.

« Exemplaire aux *armes* du célèbre *Huet*, évêque « d'Avranches. [2] » Ouvrage rare.

C'est, dit Brunet, le principal ouvrage d'Ismaël Bouilland ; mais ce savant mathématicien en a écrit plusieurs autres. Le dernier porte le titre de *Opus novum ad arithmeticam infinitorum Libris* VI *comprehensum.* A appartenu à Anquetil-Duperron.

Don de M. Marcoz, astronome.

N° 2100. — *Astronomia Danica, vigiliis et opera Christiani S. Longomontani cum appendice de Asscititiis Cœli Phœnomenis, nempe stellis novis et cometis, ab auth.*

[1] Catalogue de M. Bouchet.
[2] Idem.

Digitized by Google

emend. et aucta. Amsterdami, Blaerv. 1640. Deux parties en un vol. in-fol. relié.

« Titre, 5 ff préliminaires, 459 pages ; la 2e partie man-
« que quelquefois, titre, 2 ff préliminaires, 44 pages.[1] »

Vendu 45 francs.

La première édition a été publiée en 1622. Celle-ci ne lui est pas inférieure. A appartenu à Anquetil-Duperron.

Don de M. Marcoz, astronome.

N° 2186. — *Historia Cœlestis Britannica, complectens stellarum fixarum nencon planetarum omnium observationes*, etc., *observante Joanne Flamsteedio Londini, Meere, 1725.* Trois vol. in-f° reliés.

Ouvrage estimé et peu commun en France. Il indique la place de 2,934 étoiles. La première édition de 1712 est à bas prix. Celle-ci a été vendue 40 fr. sans l'atlas, et 72 fr. (la Vallière) avec l'atlas.

Don de M. Marcoz, astronome.

N° 2352. — *Fastes de la nation française*, ouvrage présenté au Roi. Ternisien d'Haudricourt. Paris, Decrouan, 1825. Trois vol. grand in-4° rel., figur., sur papier vélin.

La première édition est de 1804-1813.

Cet ouvrage a principalement trait aux guerres qui ont suivi la révolution de 1789 et aux campagnes de Bonaparte. Les *Fastes* ont été publiés de nouveau en 1825, sous le titre indiqué plus haut.

Cette édition vaut 400 francs.

N° 2386. — *La Galerie du Palais du Luxembourg*, peinte par Rubens, dessinée par les sieurs Nattier et gravée par les plus illustres graveurs du temps. Paris, Ducange, 1710. Un vol. in-folio, max. V. br.

« Exemplaire aux armes de Mme la duchesse de Berry.

Digitized by Google

« Provient de la riche bibliothèque de Rosny, sur le cata-
« logue de laquelle il figure sous le n° 475. [1] »

A été vendu 361 francs.

Don de M. le comte Eugène Costa de Beauregard.

N° 2458. — *Constantini Lascaris, Institutiones linguæ græcæ. Ferrariæ per Joann. Maciochium Bondenum, 1510.* Un vol. in-4° relié.

Brunet dit que cette édition d'un des ouvrages de Constantin Lascaris est presque aussi rare que les autres œuvres, qui le sont beaucoup.

N° 2394. — *Voyage pittoresque en Sicile*, dédié à S. A. R. M^me^ la duchesse de Berry. (A. S. Gigault de la Salle). Paris, Ostervald, impr. P. Didot l'aîné, 1822-26. Deux vol. in-f° reliés, fig. color.

A coûté dans l'origine 560 fr. Les épreuves avant la lettre valaient 840 francs,

Ouvrage de valeur et assez rare maintenant, qui a été donné à la bibliothèque par le comte Pillet-Will. (Voyez *Journal de Savoie*, 1832, n° 4).

N° 2627. — *Hesiodi Ascræi quæ extant (græc. et latin.), cum græcis scholiis* Procli, Moschopuli, Tzetzæ, etc., *Jos.* Diaconi, etc., *item notæ, emendat., etc., opera et studio* Danielis Heinsii. *Ex offic. Plantiniana Raphelengij, 1603.* Un vol. in-4° relié. De 32 ff, 329 pp, 1 f et 159 pp.

Édition rare et estimée, conforme à la description qu'en donne Brunet.

N° 2636. — *Manethonis Apotelesmaticorum, libri sex, nunc primum ex Bibliot. Medicea editi cura Jacobi Gronovii qui etiam latine vertit ac notas adjecit. Lugd. Batav., Haaring, 1698.* Un vol. in-4°.

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

Brunet la cite comme une édition peu commune.

Don de M. Marcoz, astronome.

N° 2726. — *Triumphus Veneris Henrici Bebelii, poete laureati, cum commentario Joannis Altenstarig Mindelheimensis, Argentinæ, anno 1515.* Un vol. in-4°.

Cette édition, dit Brunet, que Pauzer indique mal à propos comme la première de cet ouvrage, contient 118 ff chiffrés, précédés de 6 ff non chiffrés et suivis de 2 autres ff séparés. La suscription est placée au verso de l'antépénultième feuillet, mais on trouve au recto du dernier la date de 1501, ayant les armes de l'auteur.

Ouvrage rare. Don de M. l'avocat Guy.

N° 2799. — *La Gerusalemme di Torquato Tasso, figurata da* Bernardo Castello. *In Genova, Giuseppe Pavoni, 1617.* Un vol. petit in-f° rel., figur.

Cette édition, dit Brunet, contient les mêmes notes que celle de 1590, mais les gravures sont différentes et bien moins belles, quoique sur les mêmes sujets. Il s'en trouve des exemplaires avec la date de 1592.

Cette édition est plus estimée en Italie qu'en France.

Don de M. l'avocat Guy.

N° 2864. — *Les Aventures de Télémaque*, par François de Salignac de la Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai. Amsterdam, Wetstein, 1734. Un vol. in-4°, sur nom de Jésus, avec figures de B. Picart et autres.

Cette belle édition, dit Brunet, dont on ne tira que 150 exemplaires, a encore été soignée par le marquis de Fénelon, alors ambassadeur de Rome à la Haye. Quelques lacunes de l'édition de 1717, qui est la plus belle des trois, s'y trouvent remplies, et beaucoup de fautes y ont été corrigées. L'exemplaire de la bibliothèque de Chambéry ne contient point, ainsi que beaucoup d'autres, les 5 pièces de

Digitized by Google

la fin dont parle Brunet et qui sont : 1° *Examen de conscience pour un roi*, 40 p. ; 2° *Récit de la vie de Fénelon*, 43 p. ; 3° *Chapitre de la généalogie de Fénelon*, 8 p. ; 4° *La liste des ouvrages de Fénelon*, 10 p. ; 5° *Mémoires concernant Mme Guyon*, 3 p.

Ces 5 pièces, dont les 4 dernières sont du marquis de Fénelon, devaient faire partie de l'édition, mais la Cour de France en ayant demandé la suppression, l'éditeur ne put les conserver que dans quelques exemplaires.

Brunet dit qu'elle s'est vendue de 300 à 500 francs, mais qu'elle est moins chère aujourd'hui.

En tête du volume dont nous venons de parler, on lit : « Donné à la bibliothèque de Chambéry, par le sieur Bernard François, le 27 juillet 1819. »

N° 2865. — *Les Aventures de Télémaque*, par Fénelon. Paris, *imprimerie de Monsieur*, 1785. Deux vol. grand in-4° rel., figur. Imprimé sur vélin.

A la deuxième page : *Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulisse*, gravées d'après les dessins de Ch. Monnet, peintre du Roi, par Jean-Baptiste Tilliard.

Le 1er volume renferme 36 gravures, indépendamment de l'encadrement de chaque livre ; le deuxième en renferme 39.

Assez belle édition, dit Brunet, qui a été faite pour recevoir les figures gravées par Tilliard sur les dessins très médiocres de Monnet. Elle se vend de 80 à 120 francs, selon la beauté des reliures. Il ajoute : « Il existe quatre exemplaires de cette édition sur vélin, vendus 1,021 francs (Lamy) ; 1,280 francs (Mac-Carthy) ; 802 francs (Galitzin). » Il ne parle pas du quatrième exemplaire, qui doit être celui de la bibliothèque de Chambéry, qui est, en effet sur vélin, édition de la même année, du même imprimeur et du même

Digitized by Google

relieur que l'exemplaire de cet ouvrage vendu à Paris en l'année 1880, pour la somme de 15,000 francs. Il provient de la bibliothèque Marin.

N° 3083. — *Claudii Ptolemei viri alexandrini Geographie opus novissima traductione e grœcorum archetypis castigatissime pressum : ceteris ante lucubratorum multo prestantius. Argentinæ, J. Schott, 1513.* Un vol. in-folio, relié à neuf.

Cité avantageusement par Brunet, qui dit que c'est encore la traduction de Jac Angelus, mais corrigée avec le secours d'un manuscrit grec. Le volume a 60 ff chiffrés et 14 non chiffrés, 46 cartes gravées sur bois et 15 ff pour le traité de *locis mundi.*

Donné par M. Marin père, avocat, le 23 avril 1825.

N° 3501. — *Diodori Siculi, Historiarum libri aliquot qui extant (textus grœcus) opera et studio Vincentii obsopœi in lucem editi. Basileæ, Jo. Operinus, 1539.* Un vol. petit in-4° rel., de 6 ff et 481 pp.

Première édition, rare, mais peu estimée ; elle ne contient que les livres XVI-XX.

N° 3904. — *Histoire de Bresse et de Bugey.* Samuel Guichenon. Lyon, Huguetan, 1650. Quatre parties reliées en un vol. in-fol., figur.

Ouvrage estimé et dont les exemplaires sont devenus très rares. Vendu 154 fr. (Mac-Carthy.) Se vend couramment aujourd'hui aux environs de 300 francs.

N° 3912. — *Les recherches du sieur Chorier sur les Antiquités de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, capitale de l'Empire romain dans les Gaules, des deux royaumes de Bourgogne et présentement du Dauphiné.* 1re partie. Lyon et Vienne, Cl. Baudrand, 1659. Un vol. in-12.

Digitized by Google

Le titre de cet ouvrage l'annonce comme la première partie de la topographie historique des principales villes du Dauphiné, topographie que l'auteur cependant n'a pas continuée.

Il est devenu rare, et une autre édition de cet ouvrage ancien a été donnée sous le titre de:

N° 3913. — *Recherches sur les Antiquités de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, capitale de l'Empire romain dans les Gaules et des deux royaumes de Bourgogne*, par N^as^ Chorier.

Nouvelle édition conforme à celle de 1659, revue, corrigée et considérablement augmentée des inscriptions et antiques trouvées jusqu'à ce jour par M. Cochard; ornée de figures. Lyon, chez Million jeune, Lib. 1828. Un vol. in-8°. Lyon, impr. de D. L. Aynė, rue de l'Archevêché.

L'exemplaire de la bibliothèque de Chambéry offre cette particularité qu'il est imprimé sur papier vert avec toutes ses marges.

N° 4045. — *Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols, et des autres Tartares occidentaux, etc., avant et depuis Jésus-Christ jusqu'à présent, etc.*, ouvrage tiré des livres chinois et des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi, par Deguignes. Paris, Desaint, 1756. Quatre tom. reliés en cinq vol. in-4°.

Ouvrage rare et très estimé. Brunet dit que les exemplaires n'en sont point communs. Vient de M. de Mellarède.

N° 4189. — *Alexandri Xaverii Panelii è soc. Jesu presbyteri de Cistophoris-Ejusd.* Remarques sur les premiers versets du premier Livre des Machabées, ou dissertation sur une médaille d'Alexandre-le-Grand, du cabinet de

Digitized by Google

l'Hôtel-de-Ville de Lion. Lugduni, de Ville, 1734; de la Roche, 1739. Deux tom. reliés en un vol. in-4°.

Ouvrage rare. Cité comme tel par Brunet, dans sa table méthodique. Quérard exprime la même opinion.

N° 4256. — *Bibliothèque curieuse et instructive de divers ouvrages anciens et modernes de littérature et des arts.* (Par le P. Menestrier.) Trévoux, Ganeau, 1704. Deux tom. en un vol. in-12.

« Ouvrage curieux, rare et très recherché, dit Bru-
« net. [1] »

N° 3541. — *C. Julii Cæsaris Commentarii ab Aldo Manutio Pauli F. Aldin. Emendati et Scholiis illustrati. Venetiis apud Floraventem Prato. 1584.* Un vol. petit in-8°.

Couvert en parchemin, bien conservé, bon papier, marges petites.

Dédié *ad illustr. atq. excellentis. D. Jacobum Boncompagnum. S. R. E. Gen. Gubern.*

En tête, fleuron avec 3 arbres surmontés chacun d'un oiseau. Lettres ornées. Deux cartes. *Hispaniæ descriptio. Galliæ divisio.*

Se termine par un fac-simile des divers alphabets qui ont été employés. Citée par Lemaire comme très estimée, et par Brunet, qui dit qu'elle a surtout de la valeur pour les personnes qui font collection des Aldes.

N° 3003. — *Luciani opuscula Erasmo Roterodamo interprete impress. Florentiæ per hæred. Philipp. Juntæ, 1519.* Un vol. petit in-8°.

L'édition de ces opuscules, imprimés par les héritiers de Ph. Junte en 1519, in-8°, de 284 ff, a encore quelque valeur, bien qu'elle ne soit pas à comparer à la première

[1] Catalogue de M. Bouchet.

Digitized by Google

édition des Aldes de 1516. On y a ajouté *Th. Mori Utopia.* (Brunet).

N° 1397. — *C. Plinii secundi, natural. Historia. cum notis variorum, recensuit Joh. H. Gronovius. Lugd. Batav. Hackius, 1669.* Trois vol. in-8° rel.

Brunet ajoute : « Belle édition, et l'une des moins communes de la collection des anciens *variorum.* »

Se vend de 50 à 100 fr. Don de M. l'avocat Guy.

N° 2473. — *Aldi Pii Manutii Institutionum grammaticarum libri* IV. *Addito in fine de octo partium orationis constructione libello.*

Quæ quoque libro continentur hanc volventi chartam statim se offerunt.

A la fin, *Victor à Rabanis et Socii Venetiis excudebant, 1540.* Un vol. petit in-8°. Au-dessous, un petit bois représentant une sirène couronnée avec deux queues.

La première page du titre est encadrée et porte la même gravure au bas.

Cette édition ne figure pas dans Brunet.

N° 4377. — *Joannis Tzetzæ variarum Historiarum liber versibus politicis ab eodem græce conscriptus, et* Pauli Lacisii *operâ ad verbum latine conversus, nuncq primum in lucem editus. Basileæ, ex officina J. Operini, 1546.* Un vol. in-f°. Très rare.

Donné par M^gr^ Billiet, qui dit dans une note l'avoir échangé en 1811 contre un autre volume de Photius.

N° 2740.— *Petit Traité contenant la déploration de toutes les prinses de Rome, depuis la fondation ou constitution d'icelle faicte par Romulus jusqu'à la dernière prinse des Espaignolz qui a este la plus cruelle que toutes les autres.* (Par Jacques Godard). Un vol. in-8°, caractères gothiques, Imprimé à Paris, par Jean Longis, 1528.

Digitized by Google

Le nom de l'auteur se trouve dans ces derniers vers du poëme :

Tant que je puis, à toy me recommande
Et à tous ceulx, ayant nom de Cambray
Qui ce tracte, lequel en septembre ay
L'an mil cinq cens vingt et sept fut bout mis
Lire pourront, car de leurs bons amys
Et seruiteurs ainsi qung bon souldard
Jusque a la mort, sera *Jaques Godard*.

Riens sans art.

Brunet en fait mention et le cite comme un livre rare.

Nous avons relevé aussi deux ouvrages qui ne sont pas compris au catalogue imprimé parce qu'ils ont été donnés depuis sa publication.

Le premier est intitulé : *C. Julii Cæsaris quæ extant accuratissime cum libris editis et Mss optimis Collata, Regognita et Correcta. Accesserunt annotationes Samuelis Clarke S. T. P., item indices locorum Rerumque et Verborum Milissimæ.*

Tabulis Æneïs ornata.

Londini : sumptibus et Typis Jacobi Tonson, 1712. Un vol. in-f° relié.

Ouvrage très rare et très recherché des curieux. Vendu jusqu'à 64 L. sterl. ou 1,600 fr.

Don du marquis Léon Costa de Beauregard.

Brunet donne une notable valeur à cet ouvrage, qui a été imprimé à Londres et qui contient 87 planches, représentant à la page 42 un taureau sauvage, qui, d'après le même auteur, est un signe de sa valeur.

Le second a pour titre : *Jacobi Griacii i. c. operum quæ de iure fecit. Tomus quintus quo continentur observationum et emendationum. Libri* XVII. Porte la mention : *Ex libris Bibliothecæ Fabrianæ. Camberii.*

Digitized by Google

Ce volume a appartenu en effet à Antoine Favre, Premier Président du Sénat, et il a été annoté de sa propre main.

La première page est ornée d'un bois au-dessous duquel on lit : *Honora patrem tuum et matrem tuam ut sis longevus super terram.* (*Exode*).

Au haut de la page, une tête de cerf surmontée d'une croix, et au-dessous deux étoiles.

Au milieu, deux cigognes, marques de l'éditeur, et au bas M.

Parisiis apud Sebastianum Nivellium sub Ciconiis via Jacobea ; mil cinq cent soixante-dix-sept.

Cum privilegio.

Et plus bas, à la main : *Antonius Faber.*

Enfin, nous devons mentionner quelques-uns des nombreux volumes qui ont été découverts tout récemment par M. Carret, que nous avons trouvé animé du plus vif désir de nous venir en aide dans nos recherches et que nous prions de vouloir bien recevoir ici nos remerciements.

Sans numéro. — *Les Muses françaises ralliées de diverses parts ou recueil de diverses poesies de différents auteurs de ce tems*, par le sieur d'Espinelle.

Paris, Math. Guillemot, 1599-1600.

On le trouve également sans date, dit Brunet.

Celui-ci forme un volume petit in-12, en deux parties. L'exemplaire de la bibliothèque donne l'extrait du privilège qui date de 1598.

Il a été réimprimé avec des augmentations en 1600, 1603, 1607 et depuis.

Sans numéro. — *Le vieil papiste. S. E. 1609-1610.*

Digitized by Google

Deux parties en un vol. in-8°, en assez bon état. Vaut de 70 à 100 francs, suivant Brunet.

Ces poésies sont de Claveson (chevalier de l'ordre du Roy et sous-lieutenant de S. M. es terres et seigneuries de Claveson, Hostun, Mercural et Mureil. (V. Gouget xv, pp 89-90).

C'est un recueil de sonnets violents et injurieux contre les réformés. Aux pages 117 et 118, dit M. Claudin, l'auteur somme les dames huguenotes d'avoir à quitter leurs ministres, et cette mise en demeure est appuyée des raisons les plus incongrues.

Sans numéro. — *Ordonnances royaulx sur le faict de la justice et abbréviation des pces par tout le Royaulme de France faictes par le Roy notre sire et publiées en la court de Parlement à Paris le sixième iour du moys de septembre, l'an mil cinq cens trente neuf.*

Au-dessous du titre : Ecusson avec deux anges qui supportent l'écu fleurdelisé de France couronné.

Avec privilège.

1539.

Un vol. in-12. État ordinaire, la couverture, qui est bonne, est un peu détachée. Texte, 64 ff signés A. H. iij.

Rare et précieux.

La préface indique que c'est sur la demande « de nostre « ame Galliot du pré, libraire juré de notre université de « Paris, que l'autorisation d'imprimer ces ordonnances « lui est donnée. »

Donné à Villiers cotrais.

Sans numéro. — *Digesti novi Textus : cum summarijs amplisissimis.*

Habetur Parisiis ex adverso Sancti Yvonis in edibus Franoisci Regnault in vico Sancti Jacobi.

Digitized by Google

Un bois gravé, représentant un Empereur (Justinien sans doute) sur son trône, l'épée d'une main, la boule du monde surmontée d'une croix, de l'autre ; à droite, des évêques, à gauche, de grands personnages en costume moyen âge. Ce bois est reproduit au verso du 3e feuillet qui termine la table.

Un vol. in-12 de 300 ff ainsi marqués ccc. Au verso, un petit bois avec un éléphant supportant un petit château avec les deux lettres F. R. (marque de François Regnault, suivant Brunet). Au-dessous, sur une banderole, le nom de ce libraire. Table, 28 ff non chiffrés ni signés.

Relié, mais en assez mauvais état, sans date. Ne figure pas dans Brunet.

Avons-nous décrit dans ce travail tout ce qu'il y a d'intéressant en fait de livres à la bibliothèque de Chambéry ? Assurément non.

Nous avions voulu commencer tout d'abord par les ouvrages non catalogués, ayant un caractère bien déterminé de rareté et de valeur, et par ceux qui, l'ayant déjà été, pouvaient cependant avec quelque utilité pour le public être décrits plus minutieusement.

Éloigné de Chambéry, nous n'avons pas pu continuer sur place les études qui nous eussent permis de donner une monographie plus complète, mais nous espérons pouvoir ajouter plus tard une seconde partie à ce premier travail.

Nous voudrions parler d'un certain nombre d'ouvrages sortis des presses d'imprimeurs moins célèbres que ceux que nous avons cités, mais qui ont néanmoins une valeur réelle ; de tout ce qui est sorti de la plume des écrivains savoyards, dont les bibliographes ont peu ou point parlé ;

Digitized by Google

et puis, s'il y avait lieu, de ce qui a été imprimé en Savoie.

Mais, en terminant, nous ne pouvons que revenir sur le vœu que nous exprimions en commençant : c'est que la subvention accordée à la bibliothèque soit sérieusement augmentée.

Nous savons déjà que sous l'impulsion de son nouveau maire, l'administration municipale est entrée dans une voie d'amélioration de ce service, mais il reste encore beaucoup à faire.

Autrement on laissera dépérir des richesses considérables que plus tard on ne pourra pas remplacer au poids de l'or.

Nous avons travaillé cette année dans une bibliothèque qui n'a pas une importance beaucoup plus grande que celle de la ville de Chambéry et dont la dotation est dix fois plus élevée que celle de cette dernière.

Nice, le 5 mars 1881.

Aix-les-Bains, le 8 octobre 1881.

Digitized by Google

PIÈCES ANNEXES OU JUSTIFICATIVES

I

Composition du Conseil de Ville au 5 décembre 1780.

CONSEILLERS.

Nobles.

Joseph-Nicolas Comnène.
Pierre-Hyacinthe de Buttet, seigneur de Tresserve.
Joseph de la Grange, marquis du Vuache.
Joseph de Crempigny.
Jean-Baptiste de Regard, comte de Vars et de Clermont.
Benoît-Denis de Lambert, seigneur de Soyrier.
Joseph de Châtillon, marquis de Thônes.
Desery, comte de Bonne.

Avocats.

Jacques Genot.
Jacques Vulliod.
Hyacinthe Garin.
Claude Saillet.
Claude-Louis Pillet.
Claude Pointet.
François Pavy.
Charles Roissard.

Digitized by Google

Procureurs.

Louis Lognos.
Jean-François Vulliod.
Jacques Chardon.
Benoît Magnin.
François-Bertrand Bertier.
Joseph Velat.
Prudent Dupasquier.
Pierre-Louis Pacoret.

Bourgeois.

Laurent Laracine.
Antoine Beauregard.
Antoine Brunet.
Marc-François Gorrin.
Pierre-François Duroch.
Jérôme Tiollier.
Joseph Dardel.
Rey.

Syndics.

Le comte de Vars.
L'avocat Garin.
Le Procureur Vulliod.
Pierre-François Duroch.

Avocat de ville, Sancet; — *procureur de ville*, Tiollier; — *secrétaire de ville*, Saint-Martin.

II

Fol. 18.

Du mercredi 20 décembre 1780.

La Ville, convoquée en conseil ordinaire, auquel ont assisté MM. les syndics, comte de Vars, avocat Garin et procureur Vulliod; ex-consuls de Soyrier, avocat Vulliot et

Digitized by Google

procureur Dupasquier; conseillers : Marquis de Thônes, avocats Pillet, Pointet, Pavy et Roissard; Laracine, Lognoz, Garin, Bertier, Velat, Tiollier, Magnin, Dardel et Rey; avocat et procureur de Ville, Saucet et Tiollier.

Le seigneur comte de Vars, premier syndic, ayant présenté au Conseil, de la part de dame Anne-Amédée de Mellarède, comtesse de Sainte-Hélène, héritière de R^d^ Mess^re^ Aimé-Philibert de Mellarède, son frère, la clause du testament de celui-ci, en date du 5 novembre dernier, Perret notaire, par laquelle il a légué à la Ville, sa *bibliothèque* et son *cabinet d'histoire naturelle, tant dedans que dehors*, pour être rendus publics et sous les autres conditions portées par ladite clause. Ledit Conseil, après s'en être fait faire la lecture, a délibéré d'une voix unanime d'accepter le legs précieux fait par un patriote, ami de l'humanité et zélé pour le bien public, sous les clauses et conditions qui y sont attachées, et a député, en même temps, MM. les syndics pour aller remercier M^me^ la comtesse de Sainte-Hélène de son attention, et lui témoigner la part que la Ville avait prise à ses justes regrets sur la perte d'une personne si respectable, dont les lumières et les connaissances faisaient honneur aux lettres et à l'État.

DE VARS, syndic.

III

Teneur de lettre écrite par MM. les syndics le 31 dudit janvier.

Excellence,

M. l'abbé de Mellarède ayant légué à la ville de Chambéry sa bibliothèque avec son cabinet d'histoire naturelle, pour en faire une bibliothèque publique, à la charge de payer la somme de 5,000 livres à une famille nécessiteuse, le Conseil a pensé, malgré cette charge et les autres dépenses considérables qu'exige un pareil établissement, tant pour

Digitized by Google

l'emplacement que pour les honoraires du bibliothécaire et autres frais indispensables, il lui convenait d'accepter ce legs à cause des avantages qui en peuvent résulter pour les habitants, qui trouveront par là un moyen facile de s'instruire et de se tirer de l'oisiveté. C'est dans cette vue, qu'après avoir pris l'avis de M. l'Intendant général, le Conseil de Ville assemblé a fait la délibération, dont nous avons l'honneur d'envoyer un extrait à Votre Excellence, la priant de vouloir bien en faire part à Sa Majesté et employer son crédit pour obtenir de ce souverain bienfaisant quelques secours pour aider notre Maison de Ville, dont la caisse est épuisée et même obérée de dettes, à supporter ces nouveaux frais. Nous espérons que si Votre Excellence, par ses représentations, daigne exciter les sentiments de bonté dont le Roi a donné tant d'assurance à notre ville, nous ne manquerons pas d'en éprouver les plus heureux effets.

C'est dans cette espérance et pénétrés de reconnaissance et de respect, que nous avons l'honneur d'être...

Cette lettre est signée par les syndics, comte de Vars, avocat Garin et Duroch.

De Vars, syndic.

IV

Fol. 21.

Du mercredi 14 février 1781, à 3 heures après midi.

La Ville, convoquée au son de la cloche, et assemblée en conseil ordinaire, auquel a été invité M. le Juge-Mage; et ont assisté MM. les syndics, etc., etc...

Lecture faite de la lettre adressée à MM. les syndics par Son Excellence M. le comte Corte, ministre des affaires internes, en réponse de celle que lui ont écrite MM. les syndics, au sujet de la bibliothèque léguée à la Ville par M. l'abbé de Mellarède; la Ville a délibéré que ladite lettre sera enregistrée.

Digitized by Google

Teneur de lettre.

Messieurs,

Je prendrai en considération, de concert avec M. le marquis de Cravanzana, général des finances, la demande contenue dans la lettre que vous m'avez écrite, Messieurs, le 31 du mois de janvier proche passé et j'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

CORTE.

Turin, le 7 février 1781.

V

Fol. 24.

Du mercredi 18 avril 1781, à 3 heures après midi.

La Ville, assemblée en conseil ordinaire, auquel a été invité M. le Juge-Mage et ont assisté MM. les syndics....

Lecture faite au bureau de la lettre adressée à MM. les syndics par Son Excellence M. le comte Corte, en réponse de celle à lui écrite par MM. les syndics au sujet de la bibliothèque léguée à la Ville par M. l'abbé de Mellarède ; la Ville ordonne qu'elle sera enregistrée.

Messieurs,

Je ne suis pas à même de pouvoir rien vous dire; Messieurs, au sujet de la bibliothèque qui a été léguée par M. l'abbé de Mellarède à la ville de Chambéry, s'agissant de savoir si elle a des fonds pour faire face aux dépenses qu'exigeraient la manutention d'icelle, son emplacement, etc. Et, comme vous me dites, Messieurs, que M. l'Intendant général vous a ordonné de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, tous arrangements à cet affet, c'est à lui à qui vous devez vous adresser.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, votre très humble et très obéissant serviteur,

CORTE.

Turin, le 11 avril 1781...

DE VARS, syndic.

Digitized by Google

VI

Fol. 25.

Du mercredi 25 avril 1781, à 3 heures après midi.

Le Conseil de Ville, dûment convoqué au son de la cloche, à la manière accoutumée. Le seigneur sénateur Juge-Mage invité, et auquel ont assisté MM. les syndics.

La Ville ayant ouï la lecture de la lettre de Son Excellence M. le comte Corte, en réponse a celle qu'elle avait eu l'honneur de lui écrire au sujet du legs qui lui a été fait par M. l'abbé et comte de Mellarède, de sa bibliothèque, à la charge de remettre 5,000 livres à Mme la comtesse de Sainte-Hélène, sa sœur et son héritière, et de rendre cette bibliothèque publique, par laquelle lettre Son Excellence la renvoie à conférer de cette affaire avec M. l'Intendant général, a délibéré de faire présenter, par MM. les syndics, les réflexions suivantes et sur l'heureuse époque qui se présente de former l'établissement d'une bibliothèque.

Qu'après avoir accepté le legs qui lui a été fait par M. l'abbé de Mellarède, avec l'agrément même de M. l'Intendant général, il serait messéant de revenir en arrière, que la Ville ne pouvait le faire sans s'exposer aux plus vifs reproches de tout le public, dont les cœurs se réunissent pour cet établissement qu'il regarde avec raison comme très utile, très avantageux et même nécessaire; que la somme à payer pour cette bibliothèque, les frais de son transport et ceux pour la placer ne sont pas assez considérables pour balancer les avantages d'un si bel établissement, que quoique les grandes dépenses que la Ville a été obligée de faire depuis plusieurs années aient pu surcharger la caisse, cependant, dès que Mme la comtesse de Sainte-Hélène, à qui elle doit remettre les 5,000 livres, a bien voulu consentir, pour faciliter l'accomplissement des desseins patriotiques de M. son frère, que cette somme fut payée

Digitized by Google

par parties égales, en cinq ans, avec intérêts comme il est juste, le payement de cette somme, fait de cette manière, ne saurait empêcher la Ville de pourvoir aux payements des intérêts et des dettes et aux dépenses qu'elle peut être dans le cas de faire, cet arrangement facilite les moyens d'acquérir un fonds de livres considérables et précieux pour procurer l'établissement d'une bibliothèque publique, d'autant plus nécessaire dans cette ville que peu de particuliers sont en état de s'en procurer; que quant aux frais pour la manutention et autres, la Ville se propose d'user de la plus grande économie, jusqu'à ce qu'elle ait des fonds; elle a lieu de se flatter du zèle patriotique de ses concitoyens, auxquels le bel exemple de M. l'abbé de Mellarède paraît avoir donné plus d'activité et d'empressement à concourir au bien public; que plusieurs d'entre eux concourront par des soins et des secours à soutenir et augmenter cet établissement et à le rendre tous les jours plus utile.

GARIN, syndic.

VII

Fol. 26.

Du samedi 7 mai 1781, à 6 heures après midi.

La Ville, extraordinairement convoquée en assemblée aux personnes de MM. les syndics;

Ouï la lecture d'une lettre adressée au Conseil par M. l'Intendant, dont la teneur est comme s'ensuit:

Messieurs,

Le Roi ayant daigné consentir à ce que s'approuvasse l'acceptation dont vous avez, Messieurs, délibéré du legs que feu M. l'abbé de Mellarède a fait à cette ville de sa bibliothèque, j'ai la satisfaction de vous en faire part, persuadé que vous n'en aurez pas moins d'apprendre ces royales déterminations auxquelles je prends toute la part possible pour l'empressement où je suis de concourir, en ce qui dépend de moi, aux avantages de cette ville.

Digitized by Google

Comme Sa Majesté ne veut cependant pas que votre caisse supporte aucun frais pour l'entretien de cette bibliothèque, et qu'elle me charge de voir à ce que son emplacement dans les chambres que vous y destinez se fasse avec toute l'économie possible, j'ai l'honneur de vous en prévenir, Messieurs, afin qu'après que vous aurez fait dresser l'état de toute cette dépense, vous vouliez bien me le communiquer, pour l'approbation nécessaire, vous réitérant en attendant les nouvelles assurances du parfait respect, avec lequel j'ai celui d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur, SECHI.

Chambéry, le 5 mai 1781.

La Ville a, en conséquence, commis MM. les syndics pour remercier à son nom M. l'Intendant général des attentions qu'il a pour le Conseil et de lui avoir procuré l'approbation du Roi, au sujet du legs de la bibliothèque, et a délibéré que le sieur Dupuy dressera un état circonstancié de la dépense à faire pour ce sujet, conformément à la lettre ci-dessus.

GARIN, syndic.

VIII

Fol. 58.

Du 16 février 1783.

La Ville, extraordinairement convoquée..... a nommé MM. les conseillers comte Desery, marquis de la Chambre et avocat Pointet, pour avec MM. le marquis de Chignin et avocat Saillet, nommés pour conservateurs de la bibliothèque, par délibération du 5 septembre 1781, former un comité, auquel elle donne et confère tous les pouvoirs nécessaires pour prendre toutes déterminations relatives à l'arrangement de ladite bibliothèque et dépendances, comme encore pour recevoir toutes souscriptions qui pourraient être proposées pour l'avantage de ladite bibliothèque.

DE LA SERRAZ, syndic.

Digitized by Google

IX

Fol. 127.

Du mercredi 29 mars 1786.

La Ville, assemblée en conseil ordinaire, MM. les bibliothécaires ayant fait part à la Ville que M. l'abbé Soulavie de Paris leur avait écrit, par sa missive du 8 du courant, qu'il offrait à la Ville la collection de ses ouvrages qui consistent en 7 vol. de minéraux et du tome I des végétaux, en attendant l'histoire naturelle de la France et du cardinal de Brogny, la Ville a délibéré d'accepter cette offre et commis MM. les bibliothécaires pour les recevoir.

ROISSARD, syndic.

X

Fol. 9.

Séance du 22 décembre 1792.

Présidence de M. MANSORD, maire.

Un citoyen a formé une pétition tendante à ce que la bibliothèque publique fut ouverte tous les jours. La municipalité a ajourné la proposition et a commis les citoyens Daquin et Dénarié, officiers municipaux, pour chercher un emplacement plus vaste, vu que la bibliothèque est dans le cas d'augmenter et que son emplacement actuel est nécessaire aux opérations des différents comités.

Le Procureur de la commune, pour augmenter le cabinet d'histoire naturelle, a fait offre d'une collection des pierres du Mont-Blanc et des environs, classées; la municipalité a accepté l'offre, et a ordonné que mention honorable en serait faite au procès-verbal.

Digitized by Google

XI

Fol. 16, v°.

Séance du Conseil général en permanence du 30 avril 1793.

Président : M. MANSORD, maire.

Les citoyens Daquin et Dénarié sont commis pour reconnaître s'il serait praticable de placer la bibliothèque dans la salle de l'arsenal.

XII

Fol. 34.

Séance du Conseil général en permanence du 7 mai 1793.

Président : M. MANSORD, maire.

D'après le rapport du municipal Daquin, le procureur de la commune ouï, sont commis les citoyens Daquin et Dénarié, pour faire dresser le devis estimatif des ouvrages à faire pour préparer l'établissement de la bibliothèque où est actuellement l'arsenal de la commune.

XIII

Fol. 52, v°.

Séance du Conseil général de la commune en permanence du 17 mai 1793.

Président : M. MANSORD, maire.

Lecture faite du rapport du municipal Daquin et du devis de l'architecte Trivelly, qui ont pour objet 1°..., 2°..., 3°..., la transposition de la bibliothèque publique dans la salle au-dessus de celle où la municipalité tient ses séances; 4°...

Digitized by Google

Le Conseil général, vu l'indispensable nécessité de ces divers établissements, le procureur de la commune ouï, arrête que le corps municipal est et demeure autorisé à faire faire, au nom de la commune, les réparations portées au devis du citoyen architeete Trivelly, du 15 du courant, ... et sera la présente délibération incessamment adressée au directoire du département, par la voie du district, avec prière de la revêtir de son approbation.

XIV

Fol. 75, v°.

Séance du Conseil général en permanence du 27 mai 1793.

Président : M. Mansord, maire par intérim.

Ensuite de l'approbation de l'arrêté du Conseil général de la commune relatif.... au changement de la bibliothèque...., le Conseil général autorise le procureur de la commune à faire publier et afficher l'adjudication au rabais des ouvrages à faire, portés au devis de l'architecte Trivelly, du 16 de ce mois.

TENEUR DE L'ARRÊTÉ D'APPROBATION

Égalité, liberté.

Extrait des registres des délibérations du Conseil général du département du Mont-Blanc, séant à Chambéry.

Le Conseil général, ouï le procureur général syndic, approuve l'arrêté du Conseil général de la munipalité de cette ville en date du 17 du courant, relatif.... à un nouvel emplacement à donner.... à la bibliothèque publique, fait en séance publique le 23 mai 1793, l'an II de la République, signé au registre, Verney, faisant les fonctions de président; Favre-Buisson, procureur général syndic; contresigné : Mermoz, secrétaire général.

Digitized by Google

AVIS DU DISTRICT.

Extrait du procès-verbal du directoire du district de Chambéry, du 22 mai 1793, l'an II *de la République française.*

Vu le rapport des commissaires nommés par la municipalité de cette ville, pour choisir des emplacements propres.... à faire une bibliothèque publique, vu, de plus, le devis des réparations qu'exigent ces emplacements, fait par l'architecte Trivelly.

Le district, ouï le vice-procureur syndic, est d'avis que l'arrêté pris par la municipalité de cette ville, le 17 de ce mois, soit approuvé, et qu'elle soit autorisée, en conséquence, à donner au rabais, à l'extinction de la bougie, le forfait des réparations dont s'agit. Signé : Janin, vice-président.

XV

Fol. 40, v°.

Du vingt-cinq frimaire an VII *de la République française.*

INCENDIE DU CHATEAU NATIONAL.

Un membre chargé de faire le rapport de l'événement désastreux qui a eu lieu la nuit avant-dernière en cette commune, obtient la parole et dit :

Le 23 du présent mois, sur environ minuit, un incendie des plus terribles a éclaté presque au même instant au château national de cette commune dans toute la ligne du vestibule occupé au nord par le département, et de là s'est étendu rapidement sur l'autre aile en face de la Chapelle, sauf la tour ronde dont le toit seul a brûlé, tout généralement a été consumé dans les deux lignes jusqu'à l'escalier du bâtiment neuf. Tous les efforts ont été inutiles dans ces parties remplies de papiers, de boisages, et dont les plafonds en toile, ainsi que les arbres de l'orangerie et un atelier de charpentier, placés dans le bas, ont donné subitement aux flammes un progrès au-dessus de tout secours.

Le bâtiment neuf a résisté par le moyen de ses voûtes

Digitized by Google

à l'exception cependant de la toiture qui a été incendiée jusqu'à son extrémité de la terrasse, où des charpentiers et plusieurs autres citoyens s'étant ouvert une rue au travers les flammes et par des brèches faites aux murs, ont réussi, après beaucoup de peines et de dangers, à couper l'embrasement, secondé par le service des pompes, qui là, comme sur tous les autres points du contact, n'ont cessé de jouer pendant plus de six heures.

Le zèle et l'intelligence sagement distribués sur toutes les parties menacées par ce vaste foyer, l'on est enfin parvenu, sur les sept heures du matin, à mettre hors de danger la ville et le faubourg Antoine.

Dans ce qu'on a réussi à conserver du château, se trouve la Trésorerie, dont le toit, à plusieurs reprises, a été attaqué, la ci-devant chapelle, les bâtiments de l'ancien gouvernement, la grande tour servant de prison militaire, le bâtiment neuf contenant les bureaux de commissaire près le département et de l'agence des contributions, le dépôt des mappes, la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle.

Pendant très longtemps l'on a eu des craintes pour les deux bureaux sus-énoncés, malgré la proximité des flammes qui s'introduisaient dans plusieurs points de l'escalier, tous les papiers ont été transportés en lieu sûr, par les soins du citoyen Garin, commissaire du district ex-près le département, qui, dans cette circonstance difficile, a été courageusement secondé par le zèle des citoyens, Sibuet, l'un de ses secrétaires; Niétain, serrurier; Chaboud, officier municipal; Palluel, secrétaire-général du département; Lardy, préposé aux vivres; et Jacques Belly, ce dernier de la commune d'Yenne.

On n'a à regretter la perte d'aucun individu; on compte cependant quelques blessés en donnant des secours: les citoyens François Masset, ferblantier; Jacques Lardy, préposé aux vivres; Joseph Ducret, charpentier; Caffe, Padet, officier; et Joseph Porraz, orfèvre.

Digitized by Google

Un très grand nombre de particuliers, voisins de l'embrasement, entre autres deux fonctionnaires, le payeur du département et le receveur des domaines, ont été obligés de sortir leurs effets ; une foule immense s'aidait à transporter. On apprendra avec plaisir que le matin tout a été fidèlement replacé.

On doit des éloges aux bons citoyens et à la garnison, composée, partie de la 50e demi-brigade de bataille, et du dépôt du 14e régiment de cavalerie.

Tous, à la première alerte, se sont rapidement portés sur les différents postes de service, et n'ont cessé d'y agir sous la direction des autorités civiles et militaires, des ingénieurs et des officiers du génie.

On doit surtout un tribut de reconnaissance aux charpentiers, lesquels ont, suivant leur usage, bravé, avec quelques autres citoyens, tous les périls pour s'élancer sur les toits embrasés.

On doit aussi beaucoup aux pompiers, puiseurs d'eau, et à un grand nombre de braves conscrits des départements de l'Yonne, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Nièvre et du Mont-Blanc, lesquels, pendant toute la durée de cet incendie affreux, n'ont cessé de faire des travaux pénibles et constamment soutenus ; malgré le froid excessif, plusieurs de ceux qui puisaient ont demeuré des heures entières, soit dans un puits très profond, soit dans les canaux.

Parmi les traits de courage et de dévouement, il ne sera pas non plus oublié celui de quelques citoyens du faubourg Antoine, les citoyens Barthélemy Dumont, tambour-major de la garde nationale; Jacques Georges, serrurier; Nicolas Lognier fils, voiturier; Claude Berthet, boulanger; Michel Curtet, tanneur; Sulpice Curtet, agriculteur; le citoyen François Charvet, défenseur officieux, était de ce nombre, lesquels, au risque de leur vie, ont traversé le vestibule, et sont enfin parvenus à multiplier les moyens de secours, en

Digitized by Google

arrachant des flammes la grande pompe du château national.

Les habitants de ce faubourg, qu'on croit encore avoir donné le premier éveil, demandent pour toute récompense, la garde de cette pompe et la faculté de l'entretenir à leurs frais.

Le charpentier Basin logeait au rez-de-chaussée, sous le département; tous ses effets ont été la proie des flammes; au lieu de tenter de les sortir, il s'est occupé d'un intérêt plus général, en appelant et portant lui-même, pendant toute la nuit, des secours aux édifices et dépôts publics. Ce citoyen est dans le besoin; tout demande qu'il soit d'abord indemnisé.

Le citoyen Trépanet, soldat invalide, concierge de la bibliothèque, habitait aussi dans une partie très voisine de l'embrasement; voyant les charpentiers et plusieurs autres citoyens qui se portaient sur les toits, au lieu de chercher à sauver ses effets, il suit les autres et dit à sa femme: « fais comme tu pourras, quant à moi mes forces et mon devoir m'appellent avant tout à secourir la chose publique. »

A travers les raisonnements qu'occasionne cet incendie, l'on observe d'abord cet accord unanime que dans un édifice aussi fragile, où tout, sauf les murs, était tellement combustible, une étincelle négligée a pu aussitôt y produire les plus grands ravages.

On n'a encore jusqu'à présent aucunes données propres à en faire connaître la vraie cause; mais voici les présomptions: quelques-uns inclinent à penser que le feu peut de lui-même s'être communiqué des foyers mal éteints de quelques cheminées ou poêles à des chiffes qui, rapidement et de proche en proche auront allumé l'immensité des papiers existants dans les bureaux de l'administration centrale.

D'autres, frappés d'avoir vu presque simultanément s'embraser et s'écrouler toute la masse du bâtiment existant

Digitized by Google

dans l'étendue des deux lignes incendiées, surtout dans celle du vestibule dont les deux ailes étaient séparées par de grands murs, soupçonnent toute autre chose, frappés surtout de la coïncidence de cet événement avec l'expulsion récente du tyran du Piémont et l'époque à laquelle devaient éclater les trahisons de cette dernière cour et de celle de Naples, ils n'hésitent pas à croire que le crime s'est saisi de la torche pour réduire tout au moins en cendres et les preuves écrites de ces complots liberticides et le principal dépôt de notre régénération politique.

On se dit : « Ils sont capables de tout, ceux qui haïssent la Patrie ; leur existence au milieu de la République est pour eux un supplice. »

Mais le crime agit ténébreusement. Quoiqu'il en soit la perte est immense, et peut-être irréparable. On sera longtemps sur les doutes et les conjectures, sans pouvoir peut-être jamais acquérir des certitudes sur la vraie cause de l'événement.

L'administration munipale, ouï le commissaire du directoire, arrête qu'extrait du présent sera transmis au ministre de l'intérieur et à l'administration centrale.

Et considérant qu'il intéresse de signaler, à la reconnaissance publique, les actions utiles et généreuses, arrête que les noms des citoyens qui se sont plus particulièrement dévoués lors de cet incendie seront inscrits comme suit, etc., etc.

XVI

Du 16 juillet 1808.

Le Maire,

Vu la pétition présentée par M. Daquin, docteur-médecin et bibliothécaire de la bibliothèque de cette ville, dans laquelle exposant que son âge ne lui permet plus d'exercer aussi exactement que par le passé la charge de bibliothécaire, il manifeste le désir d'obtenir un adjoint ;

Digitized by Google

Considérant que la demande de M. Daquin mérite d'être accueillie, motivée sur les égards et le repos dus à la longueur de son service public et sur la reconnaissance qui lui est due pour le bon ordre introduit dans la bibliothèque et les sacrifices répétés qu'il a faits pour son augmentation et son embellissement lorsque les fonds publics n'ont pu y suffire;

Vu la délibération du Conseil municipal de cette ville, du 25 pluviôse an XII, par laquelle le Conseil a déterminé, relativement à la conservation de cette propriété communale, que la charge en serait donnée de préférence à ceux des anciens professeurs qui auraient les connaissances requises;

Considérant que M. Bise, ayant professé au ci-devant collège Royal de cette ville, à l'école centrale du département et professant actuellement à l'école secondaire communale, est le plus ancien des professeurs, et que non seulement sous ce rapport, mais encore sous celui du mérite personnel, de ses connaissances variées et de la capacité à suppléer au bibliothécaire qui paraît le distinguer, il mérite une préférence indiquée même par l'opinion publique;

Arrête:

ART. 1er. — M. Bise, professeur à l'école secondaire communale de cette ville est nommé adjoint au bibliothécaire actuel de la bibliothèque publique;

ART. 2. — Les fonctions seront gratuites;

ART. 3. — Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Signé: GRUAT, Maire.

XVII

Du 11 août 1815.

Nous, Maire de la ville de Chambéry,

Vu l'arrêté de cette mairie du 16 juillet 1808, approuvé

Digitized by Google

par M. le Préfet le onze août suivant, par lequel, pour les causes qui y sont prises en considération, M. Bise, comme le plus ancien professeur du collège, a été nommé adjoint à M. Daquin, bibliothécaire de la bibliothèque de cette ville ;

Vu l'acte de décès de M. Daquin en date du 11 juillet dernier ;

Arrêtons ce qui suit :

ART. 1er. — M. Bise est définitivement nommé bibliothécaire et conservateur de la bibliothèque publique de cette ville, avec le traitement dont jouissait M. Daquin en sa dite qualité ;

ART. 2. — Il sera procédé au récolement de l'inventaire de ladite bibliothèque en contradictoire de l'héritier de M. Daquin, en notre assistance, en celle d'un de nos adjoints, par ledit M. Bise, qui restera ensuite chargé de tous les objets dont il y sera fait mention ;

ART. 3. — Le présent arrêté est soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Signé : ANDRÉ, adjoint.

Approuvé : Chambéry, le 12 août 1815.

Signé : FINOT,
Préfet du Mont-Blanc.

XVIII

Séance du 11 juillet 1818.

Présidence de M. le marquis de TRAVERNAY.

ART. 4. — DU BIBLIOTHÉCAIRE. — SES CHARGES.

L'emploi de bibliothécaire sera confié à une personne de mérite, versée dans les sciences, et ayant toutes les qualités requises. Il aura un adjoint doué des mêmes moyens. L'un et l'autre seront nommés par le Conseil général, sur la

Digitized by Google

proposition du bureau municipal; le premier jouira d'un traitement qui lui sera fixé par le budget, et le dernier exercera gratuitement.

La bibliothèque sera desservie par un concierge, salarié par la ville, présenté par le bibliothécaire et nommé par le Conseil sur la proposition du bureau municipal.

La conservation de la bibliothèque est confiée aux syndics qui surveilleront tout ce qui y a rapport.

Charges.

Le bibliothécaire continuera à être, comme par le passé, responsable de tous les objets existants dans la bibliothèque, ainsi que de ceux qui y seront mis par la suite.

Il sera fait par le bibliothécaire, en contradictoire d'un des syndics, le récolement des inventaires existants; et il dressera ensuite de la même manière un état général, à double original, de tous les livres, cartes, plans, collections diverses, modèles et gravures destinés à l'école de dessin, ainsi que des objets d'histoire naturelle, de physique et de chimie et tous autres relatifs aux sciences, aux lettres et aux arts qui forment la dotation de la bibliothèque de la ville et de son musée. Il relatera au dit état la provention de chaque objet, autant que possible, pour perpétuer la mémoire des donateurs.

Un double de cet état sera laissé à la bibliothèque, et l'autre remis aux archives de la ville pour y avoir recours au besoin.

Il sera additionné à l'un et à l'autre de ces états, à la fin de chaque année, tous les livres et objets dont la bibliothèque aura été augmentée.

Indépendamment de l'état général ci-dessus, il sera formé, de tous les ouvrages qui y seront décrits, des catalogues par ordre de matière et d'attribution, pour les objets d'art qui y seront inscrits.

Digitized by Google

L'ordre et l'arrangement de la bibliothèque pour le surplus est laissé aux soins du bibliothécaire, ainsi que les mesures de précaution à prendre pour prévenir toute altération ou dépérissement des objets qui en seront susceptibles, et il sera pourvu, tant aux frais de ce genre qu'à ceux pour reliure, cartonnage et autres, à concurrence de ce qui sera annuellement bilancé au budget.

Il sera pris acte d'état des meubles au public, les jours et heures qui seront déterminés par le bureau municipal ou les syndics.

Le bibliothécaire ne pourra accorder à personne la sortie ni le déplacement d'aucun ouvrage ni objet d'art, sauf de ceux nécessaires à l'enseignement de la physique, chimie et dessin, qu'il pourra remettre et laisser à la disposition des professeurs, sur chargé de leur part constatant leur état au moment de la rémission.

Il pourra aussi accorder aux coabonnés à demeure, qui concourent avec l'administration de la ville à procurer chaque année les journaux les plus utiles et les ouvrages les plus intéressants, relativement aux sciences, aux lettres et aux arts, et qui contribueront ainsi à enrichir et compléter la bibliothèque, la communication des ouvrages qui leur seront utiles et nécessaires, moyennant chargé de leur part, en prenant avec les coabonnés, les arrangements convenables, pour que chacun d'eux puisse jouir de cet avantage, et en avisant aux moyens que les ouvrages provenant de ces abonnements soient ensuite laissés en bon état, en définitive, à la bibliothèque.

XIX

Séance du 29 mars 1820.

Présidence de M. le marquis de La Serraz, vice-syndic.

M. le premier syndic donne lecture au Conseil d'un pro-

Digitized by Google

jet de lettre à adresser à S. E. le ministre des affaires internes, à l'effet de solliciter de S. M. la permission d'orner la bibliothèque du portrait en pied du Roi dont l'exécution a été confiée par la ville à M. le peintre Moreau ; en joignant à cette lettre la description du tableau donnée par ce dernier.

Le Conseil adopte la rédaction de cette lettre dont la teneur suit :

« Monsieur le Comte.

« Le Conseil d'administration de la ville de Chambéry, depuis trois ans, s'est occupé de la restauration de la bibliothèque publique de cette ville, de la formation d'un cabinet d'histoire naturelle et d'un musée; il a établi ce dépôt dans une nouvelle salle, formée du vase de l'ancienne église de Saint-Antoine, qu'il a fait disposer convenablement, à cet effet, l'année dernière, sous le syndicat de M. le marquis de Travernay.

« Il forma le vœu, que ce local fût honoré du portrait de notre auguste souverain, protecteur éclairé des sciences et des lettres; il a pensé qu'en déposant cette image révérée dans un lieu fréquenté par tous les amis de l'étude, non seulement il satisfait l'empressement du public à contempler les traits d'un prince universellement chéri de ses sujets, mais qu'il contribuerait ainsi à développer et à entretenir dans l'âme de la jeunesse les sentiments d'attachement, d'amour et de respect qu'elle doit avoir pour la personne sacrée du père de ses peuples.

« Les syndics et Conseil de ville ont, en conséquence, commandé le portrait en pied de S. M. à un artiste des plus distingués, M. Moreau ; mais ils ont cru, pour l'accomplissement de leur vœu, qu'il était de leur devoir d'en solliciter la permission auprès de S. M., par le canal de Votre Excellence. J 'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Comte, joint à ma lettre, la description de ce tableau.

« J'ai done l'avantage de supplier V. E. d'avoir la bonté

Digitized by Google

de porter au pied du trône l'humble demande des syndics et Conseil de la ville de Chambéry et de leur permettre de la faire insérer dans le *Journal de Savoie*, si S. M. daigne l'accueillir favorablement.

« Si nous ne l'avons pas adressée plus tôt à Votre Excellence, c'est que, quoique l'habileté de M. Moreau fût une garantie, nous avons cru devoir nous assurer auparavant si le tableau était digne de son objet et de nature à remplir sa destination; l'exécution ne laisse rien à désirer, et fera l'admiration des connaisseurs les plus difficiles.

« Je supplie encore Votre Excellence de vouloir bien dans cette raison renouveler à S. M. l'hommage du respect, de l'amour et de l'inviolable fidélité de la ville de Chambéry. Elle se félicite d'avoir pour interprète auprès du Roi, un ministre dont la sagesse et le zèle pour tout ce qui intéresse le bien public égalent les hautes lumières et son amour pour les sciences dont il est l'illustre Mécène.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé: De La Serraz. »

XX

Séance du 30 avril 1823.

Présidence de M. Perrin, premier syndic.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Syndic de première classe donne connaissance d'une lettre que Son Excellence Monsieur le Gouverneur lui a adressé le 9 avril dernier, par laquelle Son Excellence énonce que la bibliothèque de Chambéry est un établissement trop essentiel et d'une utilité majeure pour le public, toutefois que ceux qui cherchent à s'instruire y pourront trouver, avec les livres de sciences, ceux qui peuvent diriger l'opinion publique dans le bien, mais que ce serait un véritable fléau, s'il s'en trouvait de ceux qui fussent contraires aux principes de

Digitized by Google

religion et à la science morale et que ceux-ci fussent mis en circulation.

Son Excellence M. le Gouverneur dit ensuite que c'est cependant malheureusement vrai que dans ces derniers temps il n'y a pas eu assez de réserve, ni sur les choix des livres, ni pour les remettre et même prêter à demeure.

Et enfin, qu'étant particulièrement chargé d'exercer une surveillance exacte sur ce point essentiel, et sachant qu'il n'existe pas un règlement pour la bibliothèque qui pare à ses inconvénients, il doit engager la Ville à en dresser un au moyen duquel l'on puisse s'assurer qu'il sera dorénavant mis, dans le choix des livres et leur distribution, toute la réserve que le cas exige.

Le Conseil, prenant en grande considération le contenu de cette lettre, et considérant que l'administration de cette ville ne veut et n'entend en aucune manière que l'établissement de la bibliothèque puisse devenir nuisible aux principes religieux, politiques et moraux, et que loin de là elle veut contribuer de tous les moyens à seconder les vues sages et morales du gouvernement, pour le bonheur de toutes les classes de la société.

Arrête en conséquence les dispositions suivantes :

Art. 1^er^. — Le catalogue général des livres contenus dans la bibliothèque publique de la Ville sera formé, avec l'annotation de tous les ouvrages qui sont déjà tenus sous clef.

Art. 2. — Le catalogue sera communiqué à Son Excellence M. le Gouverneur, chargé de la haute police, et les ouvrages qu'il jugera à propos devoir n'être pas publiquement communiqués seront de même de suite tenus sous clef.

Art. 3. — Les armoires contenant les livres susmentionnés seront fermées à deux clefs différentes, l'une desquelles sera confiée au bibliothécaire et l'autre sera retenue par M. le syndic de 1^re^ classe, qui seul pourra permettre

Digitized by Google

avec prudence la communication de ces livres aux personnes connues et sur leur demande ; de quoi il sera tenu note par elles signée sur un registre à ce destiné à la bibliothèque.

Art. 4. — Chaque fois que la Ville fera des acquisitions de nouveaux ouvrages, ils seront notés au catalogue général, et l'état en sera remis à S. Ex. M. le Gouverneur qui voudra bien faire les indications mentionnées en l'art. 1er.

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera transmise par M. le syndic de 1re classe à S. Ex. M. le Gouverneur, en réponse à la lettre du 7 avril dernier.

XXI

Séance du 7 avril 1824.

Présidence de M. de Travernay, premier syndic.

Sur la représentation faite par M. le syndic de première classe qu'il paraît être le cas de renouveler la commission nommée par délibération du 7 avril 1820, pour veiller à la conservation et à l'accroissement de la bibliothèque publique de la Ville, de son musée et de tout ce qui en dépend, ou tout au moins de la compléter, par le motif qu'il a cessé d'être membre de cette commission depuis son élection au syndicat, et qu'en cette qualité il est dans le cas de présider, sur quoi le Conseil arrête ce qui suit :

« La Commission ci-dessus énoncée est composée à dater de ce jour de M. Balbis, comte de Sambuy, M. l'avocat Milliet, comte de Saint-Alban, conseillers de 1re classe, et de M. Verney, conseiller de 2e classe.

XXII

Séance du 22 décembre 1841.

Présidence de M. du Bourget, premier syndic.

M. le Président, en rappelant la perte que l'administra-

Digitized by Google

tion a faite de M. Bise, bibliothécaire, décédé en novembre dernier, invite le Conseil à pourvoir à son remplacement.

Le Conseil, considérant que la bibliothèque étant une des institutions les plus utiles à cette Ville, l'administration doit mettre tous ses soins pour conserver et augmenter cet établissement.

Arrête en conséquence qu'il sera créé, séance tenante, une commission composée de deux personnes, dont une seulement pourra être prise hors du Conseil, qui, sous le titre de conservateurs de la bibliothèque et du musée, veilleront de concert avec MM. les syndics et le bibliothécaire, à tout ce qui peut être avantageux à ce précieux établissement, tels que le choix et l'acquisition des ouvrages, des objets d'art, d'histoire naturelle et autres.

La durée des fonctions de MM. les conservateurs sera de quatre ans. Pour la première fois seulement, ils concourront par la voie du sort à la sortie de l'un d'eux au bout de deux ans ; ils seront pourtant toujours rééligibles.

Cette commission, conjointement avec le bureau de ville, rédigera un règlement pour le service intérieur de la bibliothèque, qui sera soumis à l'approbation du Conseil, en conformité de l'art. 39 du règlement administratif.

Ensuite des déterminations ci-dessus, le Conseil procédant par bulletin secret à la formation de ladite commission, il est résulté que M. le marquis Costa de Beauregard Léon et M. l'avocat Léon Ménabréa ont obtenu l'unanimité des suffrages.

En conséquence, le Conseil les a nommés et nomme conservateurs de la bibliothèque et du musée de cette ville.

Le Conseil, vu les diverses demandes qui lui ont été adressées pour le remplacement de feu M. Bise, dans les fonctions de bibliothécaire de la Ville ;

Vu les articles 6 et 39 du règlement administratif annexé aux lettres patentes du 28 mai 1823,

Digitized by Google

Procédant à ce remplacement par bulletin secret, il est résulté du dépouillement qui en a été fait que M. l'avocat Bouchet Bernard-Antoine a obtenu la majorité des voix; en conséquence, le Conseil l'a nommé et nomme aux fonctions de bibliothécaire de cette ville.

Résultant au Conseil que les bâtiments de la bibliothèque publique de la Ville se trouvent privés d'une localité convenable pour que les lecteurs puissent se livrer à l'étude sans être distraits par le service intérieur de l'établissement;

Ouï le rapport de deux de ses membres désignés pour reconnaître les localités et indiquer les moyens de remédier à cet inconvénient,

Le Conseil arrête qu'il sera établi, en addition à la bibliothèque, du côté du jardin, un pavillon, soit cabinet de lecture; que le choix du plan et la direction des travaux sont confiés au bureau de Ville et à la commission de la bibliothèque, en faisant toutefois concorder telle construction avec le plan général d'alignement;

Arrête en outre, que, pour faire face à cette dépense, il sera bilancé au budget de 1843 un fonds de 5,000 livres.

XXIII

Séance du 11 décembre 1843.

Présidence de M. du Bourget, premier syndic.

Budget de 1844. — Bibliothèque.

Pour le traitement du bibliothécaire, il a été alloué au budget de 1843 la somme de 1,200 francs; semblable dépense est proposée à celui de 1844 : 1,200 francs.

Pour le traitement de l'employé en aide au bibliothécaire, est proposé comme a été admis au budget de 1843 : 700 francs.

Digitized by Google

Pour frais de bureau, bois de chauffage ou entretien du mobilier de la bibliothèque de la Ville, est proposé comme a été admis au budget de 1843 : 400 francs.

Sur l'observation faite par la commission chargée de la conservation de la bibliothèque de la Ville, que les fonds bilancés jusqu'à ce jour ont été insuffisants pour le maintien et l'augmentation de cet établissement public ; que d'ailleurs il est de toute nécessité de compléter la collection des ouvrages déjà existants, de remplacer ceux incomplets, et enfin d'acquérir un grand nombre de livres utiles dont cet établissement est dépourvu.

Par ces considérations, le Conseil propose de porter au présent article un fonds de 2,000 francs destiné aux frais d'acquisition de divers ouvrages nécessaires à la bibliothèque : 2,000 francs.

XXIV

Séance du 19 décembre 1844.

Présidence de M. Deville de Quincy, premier syndic.

Un membre du Conseil ayant observé que M. le bibliothécaire se disposait, dans l'intérêt de la science, à faire imprimer le catalogue *raisonné* des divers livres qui composent la bibliothèque de la Ville ;

Le Conseil, reconnaissant l'utilité de cette mesure et les avantages qui en pourront résulter pour l'instruction publique, arrête à l'unanimité, sous l'approbation de M. l'intendant général, que MM. les syndics sont autorisés à faire acquitter les frais de cette impression sur les fonds bilancés pour dépenses casuelles imprévues, exercice 1845.

(Cette somme de 1,455 francs fut bilancée dans la séance du 15 mai 1851. Titre 2, catégorie 7e, art. 98.)

Digitized by Google

XXV

Séance du 11 mai 1849.

Présidence de M. Forest, syndic.

Budget de 1850. — Bibliothèque.

Budget imprimé pour 1849. — Passant ensuite aux articles 16 et 17 du même chapitre 5e, section 2e, instruction publique, ces deux articles portant ensemble la somme de 2,400 francs pour frais de bureau, entretien de mobilier, acquisition de livres, d'objets d'art et reliure, le tout à l'usage de la bibliothèque publique de la Ville,

Sur la proposition faite par plusieurs membres qu'il est le cas de nommer une commission chargée de former un budget et de diriger l'emploi des 2,400 francs alloués chaque année pour frais de bureau, acquisition de livres et d'objets d'art à l'usage et au maintien de la bibliothèque ;

Le Conseil, prenant en considération cette proposition et en maintenant aux articles sus-énoncés la susdite somme de 2,400 francs, délègue, à l'unanimité, MM. les conseillers Raymond, Genin et Chapperon pour former la commission de la bibliothèque.

Digitized by Google

NOTES

SUR LE

TRÉSOR DE VINZIER

Par M. A. DUPLAN,

ANCIEN MAGISTRAT

Dans le courant du mois de mars 1880, un berger découvrait, dans un *talus* nouvellement éboulé, une marmite de cuivre (trois pieds), contenant environ un kilog. et demi de vieilles monnaies. Ce talus, distant de 2,500 mètres du hameau des Girard (commune de Vinzier, canton d'Évian), termine un petit plateau et commence, après un ressaut peu elevé, un plan fortement incliné du côté du midi.

A ses pieds coule la Dranse. Ces lieux sont déserts; c'est en vain que l'on cherche à y découvrir un village, un hameau; ici, pas de trace de construction ancienne; aucune voie n'a sillonné ce coin de terre peu fréquenté. Les investigations auxquelles je me suis livré sur les lieux, ne m'ont pas paru établir d'une façon plausible le motif déterminant qui a présidé à l'enfouissement de ce petit trésor. J'en ai acquis 800 pièces environ, et mon excellent ami et cher collègue en numismatique, M. l'abbé Diacquenod, professeur au petit séminaire d'Évian, 120 pièces environ.

Les autres monnaies ont pris la voie, soit de Genève, soit de Lausanne; mais, de mes informations, il résulte

Digitized by Google

que je détiens les pièces les plus précieuses de la trouvaille de Vinzier.

Ces pièces présentent en général un état de conservation satisfaisant et laissent encore voir, sur la surface du billon, l'argenture des premiers jours, sauf en ce qui concerne les Charles II et les plus anciennes en date du règne d'Emmanuel-Philibert.

Les monnaies d'or font absolument défaut.

Peut-on assigner sans témérité une date certaine à l'enfouissement de ce trésor? J'en suis persuadé et je vais essayer de faire cette démonstration.

On peut voir par la liste des monnaies qui suit, que les plus récentes en date sont : celles de 1579 pour le règne de Charles-Emmanuel Ier; — de 1579 pour celui d'Henri III de France; — de 1570 pour Berne; — de 1562 pour Fribourg; — de 1580 pour Genève; — de 1572 à 1592 pour le Valais. Quoique le teston de Philippe II d'Espagne ne porte pas de date, on peut, en tenant compte de son type, soutenir qu'il a été frappé vers 1588-1589, époque à laquelle se rapporte l'émission de monnaies si considérable de ce règne, au titre de duc de Milan et à ses armes.

1592 est la date la plus rapprochée de nous inscrite sur les pièces que j'étudie. Nous devons observer, et il ne peut en être autrement, que plus les pièces sont récentes, mieux elles sont conservées; ainsi les kreutzers du Valais sont à fleur de coin; cela est bien évident, puisque ces pièces, sortant de l'hôtel des monnaies et l'émission en étant très récente, n'ont pas encore pu subir ce déchet, cette usure, qu'une circulation prolongée leur inflige inévitablement.

Je crois donc que le trésor de Vinzier a dû être enfoui à partir de la dernière moitié de 1592 à la fin de 1593.

Digitized by Google

Liste des monnaies trouvées à Vinzier.

CHARLES II DE SAVOIE

				Pièces de billon.
Quarts	Promis,	atlas,	nº 17.	2
Fort	Id.	Id.	nº 68.	1
Quarts	Id.	Id.	nº 67.	5
Parpaioles	Id.	Id.	nº 4.	3
Gros	Id.	Id.	nº 66.	1

EM.-PHILIBERT

				Pièces de billon.
Gros 1555	Promis,	atlas,	nº 17.	1
Quarts	Id.	Id.	nº 18.	14
Gros 1560	Id.	Id.	nº 25.	1
Quarts	Id.	Id.	nº 26.	2
Quarts	Id.	Id.	nº 27.	7
4 sols 1575	Id.	Id.	nº 39.	1
4 sols 1576	Id.	Id.	nº 39.	5
4 sols 1577	Id.	Id.	nº 39.	3
4 sols 1579	Id.	Id.	nº 39.	1
4 sols sans date	Id.	Id.	nº 39.	2
4 sols 1562	Id.	Id.	nº 40.	2
Quarts lettre A (Aoste)	Id.	Id.	nº 41.	3
Quarts lettre B (Bourc)	Id.	Id.	nº 41.	21
Quarts lettre C (Chambéry)	Id.	Id.	nº 41.	24
Quarts lettre P	Id.	Id.	nº 41.	6
Sol 1566	Id.	Id.	nº 49.	1
Sols 1569	Id.	Id.	nº 49.	2
Sols 1570	Id.	Id.	nº 49.	4
Sols 1571	Id.	Id.	nº 49.	4
Sol 1575	Id.	Id.	nº 49.	1
Sols 1576	Id.	Id.	nº 48.	16
Sols 1577	Id.	Id.	nº 49.	4
Sols 1579	Id.	Id.	nº 56.	5
Sols 1578	Id.	Id.	nº 56.	5

Digitized by Google

				Pièces de billon.
Parpaiole 1577. Étoile pour Chambéry.	Promis, atlas,		nº 57.	1
Parpaioles 1577. Lettre B pour Bourc..	Id.	Id.	nº 57.	3
Parpaioles 1578. Lettre B.....	Id.	Id.	nº 57.	11
Parpaioles 1578. Étoile.....	Id.	Id.	nº 57.	6
Parpaioles 1579. Étoile.....	Id.	Id.	nº 57.	12
Parpaioles 1579. Lettre B.....	Id.	Id.	nº 57.	8
Parpaioles 1580. Étoile..... ..	Id.	Id.	nº 57	12
Parpaioles 1580. Lettre B.....	Id.	Id.	nº 57.	6
Sols frustes.....				18
Parpaioles frustes.....				2
Quarts sans lettre indicative.....				82
Quarts frustes.....				16
Pièce fausse de 4 sols 1576.....				1

CHARLES-EMMANUEL 1er

				Pièces de billon.
Sol 1580.. Étoile pour Chambéry...	Promis, atlas,		nº 10.	1
Sol 1581.. T Turin.....	Id.	Id.	nº 8.	1
Sols 1582.. Étoile pour Chambéry...	Id.	Id.	nº 10.	5
Sol 1583.. Étoile pour Chambéry...	Id.	Id.	nº 10.	1
Sol 1583.. C pour Cornavin.....	Id.	Id.	nº 10.	1
Sols 1584.. Étoile pour Chambéry...	Id.	Id.	nº 10	2
Sols 1585.. Étoile pour Chambéry...	Id.	Id.	nº 10.	3
Sol 1585.. B pour Bourc.....	Id.	Id.	nº 10.	1
4 Sols 1583, monnaie non décrite par Promis, ni par MM. Perrin et Rabut. Cette variété est conforme au nº 10 de l'atl. de Promis, sauf qu'elle n'a pas l'écu de Savoie frappé sur le côté droit de l'avers.....				1
Quart..... Lettre A pour Aoste..	Promis, atlas,		nº 11	1
Quarts..... Lettre B pour Bourc..	Id.	Id.	nº 14	32
Quarts..... Lettre C pour Chamb.	Id.	Id.	nº 14	33
Parpaioles 1581. Lettre B pour Bourc.	Id.	Id.	nº 17	2
Parpaioles 1581. Étoile pour Chambéry.	Id.	Id.	nº 17	5
Parpaiole 1582. Étoile pour Chambéry.	Id.	Id.	nº 17	1
Parpaioles 1582. B pour Bourc.....	Id.	Id.	nº 17	5
Parpaioles 1584. B pour Bourc.....	Id.	Id.	nº 17	2
Parpaiole 1584. Étoile pour Chambéry.	Id.	Id.	nº 18	1
Parpaioles 1584. B pour Bourc.....	Id.	Id.	nº 18	3
Sols sans date et sans désignation de lieu	Id.	Id.	nº 49	
Parpaioles..... Quarts illisibles.....				45

Digitized by Google

FRANCE ROYALE

HENRICVS 2 (sic) D. G. FRANCORVM. REX. : écusson de France entre deux croissants surmontés d'une couronne.

Rv. SIT. NOMEN. DNI. BENEDITVM. : sceptres fleurdelisés formant une croix. — Entre les branches de cette croix deux H et deux couronnes alternés, 1550. — Diamètre : 25 millimètres; poids : 2 gram. 4 déc. (Pièce, bil. 1).

HENRICVS. II. D. G. F. REX. : buste cuirassé à droite.

Rv. XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMPE. † : écusson de France semé de trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale entre deux H sommés d'une couronne. — Lettre A, 1552. — Diamètre : 31 millimètres ; poids : 9 gram. 5 déc. (Pièce, ar. 1).

CAROLVS. VIIII. D. G. FRAN. REX. (Une feuille ou une fleur) M : buste lauré à gauche.

Rv. SIT. NOMEN. DOM. BENEDI. MDLXXV (!) P. † : écusson de France entre deux C sommés d'une couronne. — Diamètre : 30 millimètres ; poids : 9 gram. 5 déc. 5 cent. (Pièce, ar. 1).

CAROLVS. 9. FRANCOR. REX. N. : écu de France avec dauphins entre deux C sommés d'une couronne.

Rv. SIT. NOMEN. D. BENEDICTVM. : † : croix dans le champ. — Une couronne et un dauphin alternés entre les bras de la croix, 1574. — Diamètre : 26 millimètres; poids : 2 gram. 2 déc. 5 cent. (Pièce, bil. 1).

CAROLVS. IX. D. G. FRANCOR. R. D. : écusson de France entre deux C.

Rv. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDIC. B. † : fleurs de lis et couronnes alternées entre les bras de la croix, 1574. — Diamètre : 27 millimètres ; poids : 2 gram. 2 déc. 5 cent. (Pièce, bil. 1).

Digitized by Google

CAROLVS. IX. D. G. FRANCOR. R. †. D. : écusson de France entre deux C.

Rv. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDIC. A. †. † : fleurs de lis et couronnes alternées entre les bras de la croix, 1575. — Diamètre : 25 millimètres ; poids : 2 gram. 2 déc. 5 cent. (Pièce, bil. 1).

HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. POL. REX. D. : écusson de France entre deux H.

Rv. SIT. NOMEN. DNI. BENEDICT. A. M. : couronnes entre les bras d'une croix, 15..... — Diamètre : 26 millimètres ; poids : 2 gram. 2 déc. 5 cent. (Pièce, bil. 1).

HENRICVS. III. D. G. FRANC. ET .POL. REX. : buste lauré à droite.

Rv. SIT. NOMEN † DOMINI. BENEDICTVM. T. : écusson de France entre deux H sommés d'une couronne, 1575. — Diamètre : 30 millimètres ; poids : 9 gram. 5 déc. 5 cent. (Pièce, ar. 1).

HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET POL. REX. D. : écusson de France sommé de la couronne royale entre deux H.

Rv. SIT. NOMEN DNI. BENEDICT. A. M. : couronnes entre les bras de la croix, 1576 † †. — Diamètre : 26 millimètres ; poids : 2 gram. 2 déc. 5 cent. (Pièces, bil. 2).

HENRICVS. III. D. G. FRA. ET. POL. REX. : buste lauré à droite.

Rv. SIT. NOMEN. DNI. C. BENEDICT. : écusson de France sommé de la couronne royale entre deux H surmontés d'une couronne, 1576 † †. — Diamètre : 28 millimètres ; poids : 8 gram. 8 déc. 5 cent. (Pièce, ar. 1).

HENRICVS. III. D. G. FRAN. ET. POL. REX. D. : écu de France surmonté d'une couronne entre deux H.

Rv. SIT. NOMEN. DNI. BENEDICT. A. M. : quatre couronnes entre les bras d'une croix, 1577. — Diamètre : 24 millimètres ; poids : 2 gram. 2 déc. (Pièce, bil. 1).

Digitized by Google

HENRICVS. III. D. G. FRANC. ET. POL. REX. † : buste lauré à droite — une rose au-dessous.

Rv. SIT. NOMEN. DNI. BENEEDICTVM.— H sur quatre fleurs de lis en croix, 1578. — Diamètre : 34 millimètres; poids, 14 gram. 1 déc. 5 cent. (Pièce, ar. 1).

HENRICVS. III. D. G. FRANC. ET. PO. REX. : buste lauré et diadémé à droite. — F à l'exergue.

Rv. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. O † — H au milieu de quatre fleurs de lis en croix, 1579. — Diamètre : 36 millimètres; poids : 14 gram. (Pièce, ar. 1).

Même légende que dessus. — Ecu de France sommé d'une couronne entre deux H.

Rv. Même légende que pour le numéro précédent. — Quatre couronnes entre les bras d'une croix, 1579. — Diamètre : 24 millimètres ; poids : 2 gram. 2 déc. (Pièce, bil. 1).

ESPAGNE

PHILIPPVS. (II) REX. HISPANIARVM : buste de l'empereur, cuirassé et couronné à droite. Au-dessus, une tête de saint entourée du nimbe.

Rv. DVX. MED. IOLANI : écussons d'Espagne et de Milan conjugués, surmontés d'une couronne. Ce teston ne porte pas de date. — Diamètre : 35 millimètres ; poids : 17 gram. 8 déc. (Pièce, ar. 1).

Charles V d'Espagne, frap. pour Besançon. — Diamètre : 15 millimètres ; poids : 0 gram. 5 déc. (Pièce, ar. 1).

ITALIE

Guillaume, duc de Mantoue et de Montferrat, en 1559. — Diamètre : 26 millimètres ; poids : 4 gram. 8 déc. 5 cent. (Pièce, bil. 1).

Sols de la Principauté de Masserano, 1575. — Diamètre : 21 millimètres; poids : 1 gram. 3 déc. 5 cent. (Pièces, bil. 11).

Monnaie de cuivre des Mazetti de Frinco, 1580. — Dia-

Digitized by Google

mètre : 23 millimètres; poids : 1 gram. 7 déc. 5 cent. [1] (Pièce, bil. 1).

Sur l'origine de ce petit trésor.

Si l'on veut, maintenant, abandonnant la voie de la certitude, entrer dans le domaine de l'hypothèse, l'on peut, à mon avis, essayer de poser les bases d'un système offrant quelque apparence de réalité. Ainsi, il résulte des observations que j'ai faites sur les lieux, qu'il y a trois cents ans environ, le territoire de la commune de Vinzier, et principalement l'endroit qui nous occupe, étaient couverts d'épaisses forêts. Maintenant, sauf quelques bouquets de bois, semés ça et là, il n'en reste plus de trace ; et cependant, en examinant de près la nature du sol, on y reconnaît cette terre légère, particulièrement aimée des arbres de haute futaie.

Au XVI[e] siècle, sous la sage administration de nos princes de Savoie, la culture devait faire chaque jour de nouveaux progrès, malgré les guerres que rendait nécessaire la situation topographique de notre pays; et les habitants de

[1] Remarque : Les très profonds et très consciencieux travaux de Promis, complétés si heureusement par MM. Perrin et Rabut, me dispensent d'entrer dans de plus amples études au sujet de nos pièces de Savoie. Les poids et les diamètres indiqués dans les ouvrages cités sont d'une rigoureuse exactitude ; je les ai vérifiés et je ne ferais donc qu'œuvre de copiste en les donnant ici. Il sera bien aisé, pour les personnes qui voudront compléter ce travail, de le faire, puisque les numéros de chacune de ces pièces correspondent à ceux de l'Atlas *dei Reali di Savoia*. Elles n'auront, pour toutes les autres recherches, qu'à prendre ces mêmes numéros pour les appliquer au texte ; les Tables de Promis, par dates, simplifient extrêmement les recherches.

Digitized by Google

nos belles collines du Chablais devaient éprouver le besoin de remplacer par des prés, des champs, en un mot par une culture utile, ces grands bois, qui, comme à Vinzier, faute d'écoulement, n'avaient pas d'utilité pratique. Dès lors, naissait pour eux l'obligation d'abattre leurs forêts.

Chaque travail un peu important nécessite des connaissances et une pratique spéciales ; ne voit-on pas encore de nos jours nos compatriotes recourir à l'expérience des bûcherons bergamasques, tyroliens et suisses, pour l'exploitation des forêts. Chaque contrée a son génie particulier qui lui permet d'atteindre une perfection relative dans les entreprises pour lesquelles elle sent qu'elle possède le plus d'aptitude.... Ces prémices posées, il convient d'examiner le fait : la moitié des pièces trouvées à Vinzier appartient à la Suisse; les monnaies soleuroises absorbent à elles seules la moitié de cette moitié, soit un quart des monnaies trouvées : kreutzers ou cruches. N'en peut-on pas conclure avec quelque apparence de vérité, que cette part assez importante de la trouvaille de Vinzier représente un fonds de réserve permettant à l'ouvrier prudent de s'aventurer sans trop de crainte en pays étranger, d'attendre sans angoisse que les mauvais jours soient passés et de parer ainsi à toutes les éventualités possibles?

L'apparition de monnaies étrangères autres que celles de Suisse ; la présence de six testons de France et d'un d'Espagne dans ce petit trésor, ne me paraît être d'aucun poids dans l'hypothèse que je présente. Si elle ne lui est pas utile, il faut aussi convenir qu'elle ne lui est pas contraire; les monnaies dont nous parlons, ayant eu aussi bien cours en Savoie qu'en Suisse, et ayant pu d'ailleurs y être apportées par des étrangers.

Des considérations hypothétiques qui précèdent, il est

Digitized by Google

permis de conclure..... timidement : que ce petit pécule appartenait à un bûcheron suisse, plutôt Soleurois que Bernois ou Fribourgeois. — Que ce qui vient à l'appui de ce *sentiment*, c'est qu'aucun vestige de construction ne s'est laissé apercevoir au lieu même de la trouvaille. En effet, l'habitation du bûcheron ne comportant qu'une installation provisoire, le possesseur de ce petit trésor avait dû l'enfouir par mesure de prudence. — Dans ce lieu isolé où il avait fait étape, la mort a pu le surprendre, soit par un accident, soit par une de ces maladies inopinées qui foudroient. — La valeur exiguë de la somme trouvée ; — l'éloignement relatif de toute voie de communication ; — le certificat d'origine inscrit sur le flan de ces monnaies, — l'état du pays, alors couvert en majeure partie de forêts, ainsi que permettent de l'admettre les traditions recueillies sur les lieux, donnent un certain relief à l'hypothèse qui me séduit et semble la revêtir d'une apparence de réalité.

Evian-les-Bains, le 15 mars 1881.

Digitized by Google

DESCRIPTION D'UNE NOUVELLE ESPÈCE

DE

CARCHARODON FOSSILE

PAR M. L. PILLET

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Carcharodon longidens[1] (nobis).

Longueur du bord postérieur.....	0m 074
Longueur du bord antérieur portant les deux denticules.....	0m 103
Largeur à la base.....	0m 032
Épaisseur maximum à la base.....	0m 013

Ce qui distingue surtout cette dent, c'est sa grande longueur et aussi sa position oblique, et par suite la dissymétrie de ses deux bords. On voit qu'elle était inclinée vers le fond de la bouche, comme pour mieux retenir la proie. Les deux denticules, au lieu d'être implantés symétriquement de chaque côté de la dent, sont tous les deux à la base du bord antérieur ; le premier est finement dentelé, et forme un angle aigu avec le cône principal ; le second, rudimentaire, n'a que trois petites dents terminales.

[1] Voir la planche à la fin du volume.

Digitized by Google

La dent est droite, en fer de lance, ou triangle isocèle très allongé ; le bord postérieur rectiligne, l'antérieur légèrement convexe. La face interne est bombée, deux fois plus saillante que la face externe.

L'émail noir a été crevé, vers la base, au point où l'ivoire de la dent était probablement moins compacte. Il se prolonge sur la face externe à 0m 014 mill. plus bas que sur la face interne, où il est, comme d'ordinaire, bien plus échancré.

La racine n'a pas pu être dégagée; il semble cependant que, du côté antérieur, elle était plus forte et plus longue que de l'autre côté.

Rapports et différences. — Cette dent se rapproche de celles du *Carcharodon angustidens* (agass) par sa forme générale et par la dentelure de ses bords, mais elle s'en distingue par des caractères si tranchés qu'on se demande si elle ne devrait pas former un genre nouveau.

D'abord sa longeur qui, mesurée sur le bord antérieur, est triple de sa largeur; aussi le nom de *longidens* lui est-il dû incontestablement; — ensuite, sa position oblique et la dissymétrie de ses deux bords; — enfin, la position des denticules basilaires, tous les deux placés sur le même côté.

Il faudrait toutefois de plus nombreux échantillons pour connaître l'ensemble de la dentition, et autoriser la création d'un genre nouveau.

Histoire. — Voici dans quelles circonstances et dans quelles couches cette dent a été découverte :

Le 20 juillet 1870, je parcourais la vallée d'Abondance, dans la Haute-Savoie. En montant du chef-lieu au mont d'Abondance, je vis sous mes pieds, dans les calcaires rouges du sentier, une apparence de fossile. Je le déta-

Digitized by Google

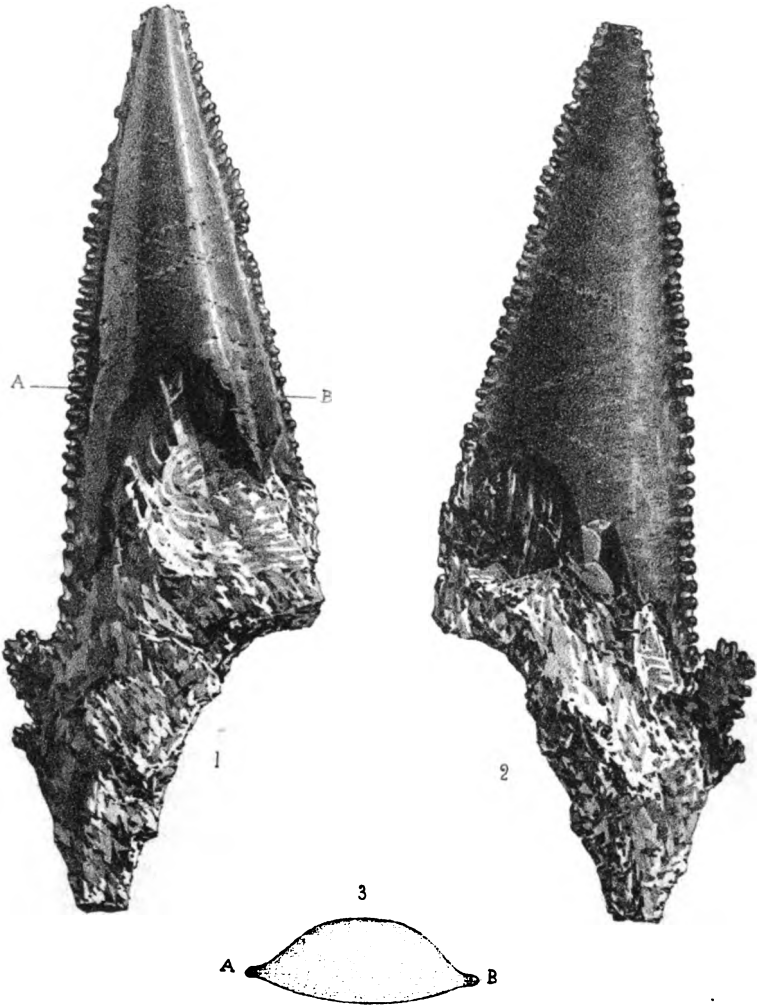

CARCHARODON LONGIDENS (Pillet)

Fig. 1. Dent face interne _ 2. Face externe _ 3. Coupe suivant la ligne AB.

Lith. A. Perrin. Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

chai avec soin. Quel ne fut pas mon étonnement en y reconnaissant une magnifique dent de *Carcharodon*, aussi large mais deux fois plus longue que celles du *Carcharodon Megalodon* de notre mollasse marine !

Aussitôt, comme pour consacrer son état civil, je la portai chez M. Folliet, maire d'Abondance, pour savoir de lui si ce genre de fossile était connu dans le pays. Il m'assura n'avoir jamais rien vu de semblable dans la vallée.

En revenant à Genève, je la soumis à M. Ern. Favre, qui en fut aussi étonné que je l'avais été. Nous fouillâmes ensemble tous les tiroirs du Musée sans rien découvrir qui s'en rapprochât. Il me pria de lui laisser ce fossile pendant quelques jours, pour le soumettre à M. Pictet et aux autres savants naturalistes de Genève, qui s'accordèrent à le reconnaître comme constituant une espèce entièrement neuve.

D'après son caractère le plus saillant, je l'avais nommé *Carcharodon longidens*. Étant allé à Paris, quelques années plus tard, je le soumis à M. Sauvage, du *Museum*, qui a fait sa spécialité de l'étude des poissons fossiles; il me confirma encore la nouveauté de cette espèce, en ajoutant: vous pouvez bien l'appeler *longidens*, et même *longissimidens*, si vous le voulez.

Le fossile caractéristique est trouvé ; mais quel est l'étage géologique auquel il appartient ?

Les calcaires rouges du Chablais constituent un terrain fort difficile à classer. Aux fossiles il ne faut pas songer : notre dent de *Carcharodon longidens* est jusqu'ici le seul débris organique qui ait été rencontré dans cette couche en Chablais. Il resterait donc à voir, si, dans les pays voisins, il serait possible de reconnaître sa date, ou du moins celle des couches entre lesquelles il est intercalé.

Digitized by Google

M. Gilliéron, de Zurich, a traité cette question dans une *Notice sur les terrains crétacés dans les chaînes extérieures des Alpes des deux côtés du Léman*, communiquée à la Société des sciences naturelles de Bâle, le 2 mars 1870. Il a suivi les calcaires rouges dans les chaînes suisses du Stockhorn, du Simmenthal, du Moléson, des Verraux, et enfin dans le nord du Chablais. Je crois devoir résumer en peu de mots ces renseignements :

« S'il est, dit-il, un point de départ incontestable dans « la question, c'est la superposition du calcaire rouge au « néocomien dans la chaîne du Stockhorn. On pourrait « citer bien des endroits où, en montant sur un des flancs « de la chaîne, après être parti du Rhétien ou du lias, on « traversera la formation jurassique, et, dans les hau- « teurs, le néocomien et le calcaire rouge, pour redescen- « dre de l'autre côté en constatant la même série dans « l'ordre inverse...

« Le calcaire rouge du Simmenthal n'a pas une position « stratigraphique aussi bien déterminée ; mais si on cher- « che son équivalent dans la chaîne du Stockhorn, qui est « complète et régulière, on n'a pas un instant d'hésitation, « on ne peut le paralléliser qu'avec les couches supé- « rieures au néocomien. Il est identique au point de vue « pétrographique et diffère notablement sous ce rapport « de tous les autres membres de la série. Quant aux « restes organiques, je n'en connais absolument aucun « qui puisse donner quelque doute sur cette assimilation. « Il est vrai que les fossiles y sont bien rares et ne nous « disent que peu de chose sur l'âge des assises, mais ils « sont les mêmes dans les deux chaînes. Voici ceux qui « méritent une mention :

« *Dents de poissons.* — Après l'*inoceramus Brunneri*,

Digitized by Google

« ce sont les dents de squalides qu'on trouve le plus fré-
« quemment ; dans celles qui sont entièrement lisses, la
« racine manque, de sorte qu'on ne peut pas même en
« faire une détermination générique. Une autre dent pour-
« vue de dentelures régulières me paraît appartenir au
« genre *Carcharodon* (agass), dont les espèces connues
« ne se trouvent pas plus bas que la craie de Maës-
« tricht.

« *Belemnites*. — On en trouve, vers le bas seulement,
« des exemplaires mal conservés, qui paraissent former
« deux espèces et que je n'ai pas encore pu rapprocher
« des types connus.

« *Inoceramus Brunneri* (ooster). — Ce fossile est celui
« qu'on rencontre le plus fréquemment dans les deux
« chaînes, mais toujours en fragments...

« Une serpule très grande et lisse...

« Un foraminifère visible à l'œil nu, probablement du
« genre nodosaria. »

Ces citations nous suffisent pour prouver que les calcaires rouges du Stockhorn et du Simmenthal, à débris de *carcharodon*, sont bien les mêmes que ceux d'Abondance.

Le fils et le neveu de M. V. Gilliéron ont parcouru une partie du Chablais ; ils y ont trouvé, entre le Château et la dent d'Oche, une zone de craie supérieure, avec un assez grand fragment de l'*inoceramus Brunneri* (ooster).

« Quant aux couches rouges de la craie supérieure,
« ajoute-t-il, elles me paraissent avoir dans le Chablais
« une extension encore plus grande. Elles y recouvrent
« non seulement le néocomien, mais encore le kimméri-
« dien ; c'est ce qui me paraît résulter de beaucoup de
« profils de M. Favre, particulièrement de celui du Mont-

Digitized by Google

« Chauffé. Partout elles se montrent surmontées par le « flysch, ce qui explique qu'on les ait jointes à cette forma- « tion, avec laquelle elles ont une certaine analogie pétro- « graphique. »

En effet, M. Alph. Favre avait parcouru la vallée d'Abondance et gravi le Mont-Chauffé en 1861 ; il en donne une excellente coupe et une description exacte, dans ses *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc.* (Genève, 1867; vol. 2, p. 98 et suiv.).

Il signale les couches tertiaires à fucoïdes, qui forment le sous-sol de la Chapelle-d'Abondance ; sous les schistes du Macigno alpin, *on voit*, dit-il, *un calcaire rouge, vert et schisteux très décomposé, qui est plus ancien*, mais il ne cherche même pas à en déterminer l'âge. Ce calcaire rouge repose sur les masses kimméridiennes du Mont-Chauffé relevées presque verticalement.

Ce que MM. Favre et Gilliéron ne signalent pas, c'est une couche de gypse très impur, caché sous les gazons et les terres végétales, qui n'a été mise à jour que dans une fosse creusée pour un essai d'exploitation. Ce gypse serait intercalé entre le kimméridien massif et les schistes rouges de la craie. Il pourrait représenter les argiles lacustres de Purbeck.

Le terrain néocomien tout entier manquerait dans cette partie du Chablais. Le purbeck y serait recouvert par la craie. Il serait à désirer qu'on parvint à retrouver des fossiles dans les parties inférieures de ces calcaires rouges, et à les rapporter à l'un des étages connus de la craie... probablement au *sénonien*, contemporain de la craie de Meudon. Les couches supérieures, où j'ai recueilli le *carcharodon longidens*, seraient l'équivalent de la craie de

Digitized by Google

Maëstricht, qui n'a pas encore été signalée dans notre pays. Mais pour le moment, en l'absence de tout autre fossile, je dois me borner à classer la masse entière dans la craie supérieure.

Localités. — Abondance (Haute-Savoie) et probablement aussi les couches rouges du Simmenthal et du Stockhorn (Suisse).

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

TERRAINS QUATERNAIRES

DE

L'ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY

Par M. L. PILLET.

PREMIÈRE PARTIE

CANTONS D'AIX ET D'ALBENS

Depuis les premières années de ce siècle, l'étude des couches solides du globe a fait d'immenses progrès. Grâce surtout à l'observation des fossiles, il a été possible d'établir une stratigraphie complète depuis les assises les plus anciennes, jusqu'aux formations contemporaines. Chose étonnante! on peut dire que la succession des terrains primaires et secondaires nous est mieux connue, laisse moins d'incertitudes, en ce moment, que la série des tertiaires.

Mais quand on arrive aux dépôts quaternaires, qui ont recouvert les pliocènes les plus récents, tout est encore à faire, les difficultés semblent insolubles. Cela tient d'abord à ce que, dans ces couches récentes, où les débris végé-

Digitized by Google

taux et animaux sont identiques à ceux du monde actuel, les fossiles ne fournissent plus aucune lumière. Cela tient surtout à ce que les phénomènes se sont diversifiés à l'infini, suivant les régions. Cette diversité bien grande déjà, dans la période tertiaire, en rend l'étude très difficile; elle va en s'accentuant de plus en plus, dans chaque bassin, dans chaque vallée, à mesure qu'on se rapproche de l'ère actuelle.

Pour jeter quelque jour sur cette période si voisine de nous, et cependant si obscure, il m'a semblé que rien ne serait aussi utile que de dresser des monographies fort exactes et fort détaillées de quelques localités connues. En les comparant entre elles, en généralisant les données communes, on arriverait à saisir des traits d'ensemble, qui serviraient de base à une classification méthodique des terrains quaternaires.

J'ai choisi, pour commencer, le bassin d'Aix, qui m'est le mieux connu. J'ai publié déjà, en 1859, la *description géologique des environs d'Aix* [1], où je me suis attaché principalement à décrire les couches solides, qui forment la charpente de nos montagnes et de nos collines, depuis le Purbeck jusqu'à la mollasse la plus récente.

J'y avais désigné, sous le nom de *quaternaire*, seulement certains dépôts meubles inférieurs au glaciaire, et qui n'occupent qu'un espace très limité dans notre bassin. Je crois devoir rectifier aujourd'hui cette terminologie. Pour répondre aux grandes divisions de l'ère primaire, secondaire et tertiaire, l'ère quaternaire doit comprendre tout l'ensemble des phénomènes complexes, des terrains déposés depuis la fin du tertiaire, jusqu'à nos jours. C'est dans ce

[1] Mémoires de l'Académie royale de Savoie, 2e série, tome III, p. 1 à 117.

Digitized by Google

sens que j'emploirai ce terme de *quaternaire*, dans le présent travail.

Nous verrons qu'il se subdivise en un nombre assez considérable d'assises, correspondant à des périodes diverses, qu'il est souvent difficile de distinguer entre elles. Heureusement que la grande période glaciaire est venue s'intercaler dans cette série et y a créé une division toute naturelle entre le *préglaciaire*, le *glaciaire* et le *postglaciaire*. Ce sont les trois termes qui formeront la division de ce travail. Nous commencerons par les dépôts les plus anciens.

§ 1. — *Préglaciaire.*

Esquissons d'abord la physionomie du bassin d'Aix au jour où commence notre récit.

C'est au lendemain du soulèvement plus ou moins violent qui a fait émerger la Savoie au-dessus de l'Océan miocène, en refoulant ses eaux à l'ouest, loin de la lisière des Alpes.

Nos trois chaînes, le Mont-du-Chat, la Chambotte, le Nivolet, ont surgi, redressant du même coup les dépôts tertiaires amoncelés horizontalement sur leur croupe.

Le Mont-du-Chat était plus élevé qu'il n'est aujourd'hui, de toute la hauteur que formait l'arête supérieure de roches dures enlevée depuis lors par les érosions ; il était couvert en outre des fragments de la mollasse marine que le soulèvement avait fracturée, craquelée sur son dos.

La Chambotte, déchirée moins rudement que le Mont-du-Chat, ne formait qu'une voûte légèrement entamée et baillante vers l'ouest. Mais sur cette voûte reposaient des tertiaires bien plus épais : une mollasse lacustre d'abord (car le bassin lacustre du pied des Alpes avait occupé cette ré-

Digitized by Google

gion jusque vers le milieu du lac); puis la mollasse marine, plus puissante que sur le Mont-du-Chat. Celle-ci devait être plus profondément disloquée encore, parce que reposant sur une marne lacustre sans consistance, elle avait dû se fendiller et s'effondrer au premier ébranlement.

Entre ces deux plans inclinés recouverts de débris de mollasse brisée, s'étendait un vaste lac. L'Isère, avec ses affluents, l'Arly, l'Arc, etc., descendant de la haute chaîne des Alpes méridionales, coulait au nord et versait ses eaux dans le lac de Chambéry; le défilé de Grenoble n'était point encore ouvert à cette époque. Les eaux étaient bien plus fortes; les Alpes se couvraient d'immenses glaciers, qui s'avançaient chaque jour.

C'est ce cours d'eau préglaciaire qui a déposé les nappes de cailloux, de sables, d'argile de la longue colline de Sonnaz, qui limite au sud-ouest le bassin d'Aix. Lorsque les eaux laissent à découvert une plage, elle se couvre d'une riche végétation; ces tourbes, ces forêts ensevelies de nouveau sous les eaux donnent naissance aux dépôts de lignite.

Sont-ils pliocènes, contemporains des tufs de Meximieu, ou bien exclusivement quaternaires? C'est une question sur laquelle j'aurai bientôt à revenir; pour le moment ce serait sortir du cadre de cette monographie.

En effet, les lignites ne se rencontrent nulle part dans les cantons que j'étudie aujourd'hui. Ce n'est que dans la commune de St-Innocent, dans les vignes de Grésine, au point où la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée avait commencé une tranchée, que les travaux ont mis à jour une faible couche de lignites. Elle a été recouverte presque aussitôt, lorsque la Compagnie s'est décidée à ouvrir un petit tunnel en place de la tranchée. Il me paraît qu'elle était à quinze mètres au-dessus du niveau

Digitized by Google

du lac actuel, Elle présentait des bois à peine altérés, de nombreux cônes de sapins, divers mollusques fluviatiles et terrestres, des élytres d'hydrophile..., en un mot des représentants de la flore et de la faune contemporaines. Le tout n'était recouvert que par des boues glaciaires. On voit que cette forêt n'a existé qu'à la veille de la période glaciaire, au moment où le lac du Bourget était réduit presque à son niveau actuel.

Passons maintenant à l'est de la Chambotte. Les dépôts miocènes, lacustres et marins y acquièrent une puissance énorme, plus de 300 mètres. Les marnes miocènes durent être disloquées et très vite attaquées par les eaux, sur les deux côtés du vallon. Il se forma ainsi deux combes d'érosion sur ces deux flancs, là où les lacustres tertiaires avaient atteint leur plus grande épaisseur.

Au milieu se trouvent les mollasses marines les plus récentes, à peine agglutinées par un ciment calcaire. Aussi ces mollasses, composées de cailloux roulés provenant des Alpes Dauphinoises, des bassins de la Romanche et du Drac, ont-elles été les premières désagrégées et emportées par le courant erratique.

Ces mollasses récentes occupaient le centre du bassin, de Corbel à Bissy d'un côté, de Pugny à Mognard de l'autre. C'est de là que proviennent les cailloux exotiques, si abondants dans cette région, ainsi que je l'ai déjà exposé dans un précédent travail [1].

Je suis porté à croire que la mollasse entière était alors à l'état de sable désagrégé. Ce sont les eaux pluviales qui ont d'abord dissous le calcaire des couches supérieures,

[1] *Les cailloux exotiques du bassin d'Aix.* — Compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Chambéry les 9, 10 et 11 août 1880. — Annecy, Périssiﬁ, 1881, p. 51.

Digitized by Google

puis, filtrant jusqu'aux masses imperméables du lacustre, ont soudé et agglutiné peu à peu les couches plus anciennes. Il n'y a eu là ni métamorphisme, ni chaleur centrale, mais le simple effet des causes actuelles, le même phénomène qui se passe encore sous nos yeux dans certaines sablonnières récentes.

En résumé : un grand fleuve à l'ouest, le long du Mont-du-Chat ; entre la Chambotte et Nivolet un large bassin, dont le fond se trouvait sur la sommité des collines de mollasses, entre le Montcel et Mognard ; sur les deux bords de ce bassin, de vastes combes d'affouillement dans les marnes lacustres latérales, le long de la Chambotte et du Semnoz.

§ II. — *Glaciaire.*

Pendant des années, le glacier s'est avancé lentement des Alpes jusqu'au Bourget ; il s'est élevé peu à peu au-dessus de la cime de la Chambotte, et de celle du Mont-du-Chat. Seul, un îlot du Nivolet est resté témoin de cette scène grandiose et désolée.

Les premières glaces nous sont venues du sud, par la cluse de Chambéry ; d'autres sont descendues plus tard des Bauges, et même de Faverges et Annecy, lorsque le flot a dépassé la hauteur des cols qui nous en séparent. Mais, remarquons-le, aucun affluent ne nous est venu du côté de la vallée du Rhône ni de l'Arve. Aussi n'est-il pas étonnant, que nous ne trouvions dans nos cailloux glaciaires que des roches des Alpes avec de rares apports nummulitiques des Bauges.

Cette direction du courant glaciaire, du sud au nord, nous est encore démontrée par ce fait que les cailloux exotiques ramassés par le glacier sur la crête molassique

Digitized by Google

ont tous été portés vers le nord. On ne les trouve pas à Chambéry ni le long du Nivolet, de Chambéry à Saint-Offenge.

Au moment des grands phénomènes glaciaires, le canton d'Aix avait acquis son relief, sa physionomie actuelle. Loin d'affouiller, le glacier n'a fait que le couvrir d'un épais manteau de boues.

Cette nappe de glace de plus de 1,000 mètres d'épaisseur a dû laisser de nombreux témoins de son passage. Ce ne sont pas des fossiles animaux, ou végétaux, puisque, stérile par nature, elle a étouffé sur son passage toute trace de vie.

Mais à défaut de fossiles, nous avons trois sortes de témoins : les stries sur les roches encaissantes, les blocs erratiques, et surtout les boues glaciaires.

La masse lourde du glacier a exercé une pression énorme sur les parois de roches dures qui lui servaient de lit. Entre la glace et le rocher était intercalé un limon mêlé de cailloux, qui jouaient le rôle de l'émeri dans nos polissages artificiels. Aussi n'est-il pas étonnant de voir l'urgonien de la Chambotte, partout où sa surface est protégée par le limon glaciaire, présenter un poli miroitant, avec stries fines parallèles à la direction du glacier.

J'avoue qu'il me serait difficile, au vu des stries, de reconnaître si elles ont été produites par une pression du sud au nord, ou du nord au sud. Il me semble néanmoins que cette dernière direction, qui est celle de la pente de la vallée, est aussi celle de la marche du glacier semi-fluide. Cette conclusion n'est point incompatible avec la progression du sud au nord que nous avons admise, pour le glacier de l'Isère, qui aurait le premier atteint cette région : en effet, ce glacier aurait avancé vers le nord tant qu'il trouvait l'espace libre devant lui. Mais à la rencontre des

Digitized by Google

masses plus puissantes du glacier du Rhône, il aurait été arrêté, et aurait dû, pendant des années ou des siècles, rebrousser et suivre la marche générale du courant.

Les blocs erratiques sont disséminés fort irrégulièrement dans le bassin d'Aix. Il n'y forment ni moraine, ni traînée. Les uns à angles vifs étaient portés à la surface du glacier; les autres plus émoussés ont été roulés dans les boues profondes.

Cette phase glaciaire a-t-elle duré longtemps? Comme elle a été accompagnée d'une suspension de toute vie, sur les régions envahies, elle n'a pu y laisser de chronomètre naturel. D'après la hauteur des moraines terminales on pourrait hasarder quelques conjectures sur sa durée: ainsi les lacs de la Bresse, ceux de la Lombardie, ceux du Canada, s'ils sont le résultat des apports morainiques, nous donneraient une idée de l'importance de ces apports. Dans le bassin d'Aix, nous n'avons aucune moraine de ce genre; ici nous ne pourrions donc émettre que de pures suppositions, sans fondement scientifique.

Le lehm glaciaire a formé un enduit sur la surface entière du canton d'Aix, à l'exception de la cime de Nivolet. L'enduit est plus épais dans les bas-fonds. Bien qu'il ait été balayé en bien des points par les courants plus récents, il n'en reste pas moins encore aujourd'hui le sous-sol des neuf dixièmes du bassin d'Aix.

Les blocs erratiques se composent souvent d'anagénite ou de schistes du trias, de grès anthraxifère, de micaschiste de gneiss ou de granite, de serpentines et surtout de ces roches vertes qui caractérisent les chaînes extérieures des Alpes. Jamais je n'y ai rencontré ni les jaspes, ni les euphotides de Saas, qui distinguent les apports du glacier du Rhône ou de l'Arve; jamais aucune de ces roches

Digitized by Google

exotiques si fréquentes dans la mollasse marine, et dans les cailloux du glaciaire qui en proviennent.

La boue glaciaire est formée des mêmes éléments triturés par le glacier, et surtout de débris du calcaire friable des roches encaissantes. Aussi, dans les couches profondes, qui n'ont pas été lavées par les eaux pluviales, le calcaire forme les 45/100es de la masse. C'est une marne argileuse, une terre froide, souvent humide, assez favorable à la végétation.

Faute de drainage, on voit souvent des marais se produire dans les bas-fonds et parfois même sur les pentes fort inclinées. Dans les expositions chaudes, la vigne prospère sur ce sol, pourvu qu'il soit convenablement séché. Lorsque la surface a perdu son élément calcaire par suite d'une lévigation séculaire, il suffit de profonds labours pour y ramener les marnes des couches profondes et produire ainsi un marnage économique.

Les tussilages, les cyperacées, les equisetum marquent souvent les boues glaciaires froides et imperméables.

La marne argileuse est utilisée pour les constructions en pisé ; aussi pourrait-on presque, à la vue des maisons, reconnaître les contrées qui en sont couvertes. On pourrait encore l'employer à la fabrication des briques ou des poteries grossières en choisissant avec soin les pâtes fines, sans mélange de cailloux.

§ 3. — *Alluvions postglaciaires.*

Après le retrait des grands glaciers, notre canton d'Aix, tout couvert d'une boue blanche et épaisse, semblait un monde nouveau sorti du déluge.

Le glacier du Rhône, en se retirant vers le nord, y ver-

Digitized by Google

sait un puissant cours d'eau, qui était, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'*ancêtre* du Rhône actuel. Les coupures de Bellegarde, du Val-de-Fier n'étaient probablement point encore déblayées. Toutes les eaux des Alpes, depuis le Valais jusqu'au bassin de l'Isère, s'écoulaient par le bas de ce glacier ; elles étaient plus abondantes encore à cette époque qu'elles ne sont aujourd'hui.

Le fleuve occupa d'abord le centre de la vallée, de Rumilly à Albens ; vers la Biolle, il se jeta contre la Chambotte, où l'érosion des mollasses lacustres laissait une dépression. Les eaux courent au sud jusqu'au point où elles débouchent dans un vaste lac, qui occupait tout l'espace entre Chambéry d'une part, et Seyssel de l'autre.

Le lit du fleuve se voit sur ce trajet à 370 mètres d'altitude (plus élevé de 60 à 80 mètres, que le lit de la rivière actuelle). Il est marqué par des monticules allongés de sable et de gravier en couches inclinées, souvent tourmentées, comme celles des îlots que déposent nos fleuves. Ces monticules reposent sur un fond de boue glaciaire, qui forme encore de petis marais enclavés dans les graviers.

La terre végétale qui recouvre cet ancien lit de fleuve est rouge, siliceuse, très pauvre en calcaire. J'en ai trouvé à peine un et demi pour cent, dans des champs de cette nature, à Grésy-sur-Aix. Amendée par la culture et par les engrais, elle forme néanmoins d'assez bonnes terres à blé. Là où le sable se montre à nu, il se couvre de plantes arénicoles, thym-serpolet, genévriers, genêts, etc.

Dans ce grand fleuve, courant du nord au sud, une rivière venait se jeter, entre Grésy et Albens. Elle descendait de la montagne de Nivolet, ou plutôt de la Cluse, au-dessus du Montcel, passait sur la limite entre le Montcel et Trévignin, dans le lit actuel de la *Meunaz*, où l'on voit de vastes gravelières reposant sur les boues glaciaires.

Digitized by Google

Comme il n'existait alors aucune dépression dans le lit actuel du Sierroz, cette rivière coulait paisiblement du Montcel à Épersy et de là à Mognard où elle se perdait dans le grand fleuve. Les collines de sable et de gravier qu'on rencontre à 560 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à près de 200 mètres au-dessus du fond de l'ancien Rhône, sont les témoins du passage de cette rivière préhistorique.

Une autre rivière coulait à peu près parallèle, au nord-est de cette *Meunaz*, c'était le Sierroz, sorti du défilé de la *Cluse* et se dirigeant alors au nord vers Cusy et le Chéran. Un éboulement de la montagne de Saint-Offenge vint barrer son cours, en formant les abîmes de *Lachat de Cusy*, La rivière alors dut trouver une issue au sud-ouest, se mêler à la *Meunaz*, et continuant son cours dans la même direction, entamer les mollasses entre Épersy et Grésy et y ouvrir les gorges pittoresques du Sierroz.

Ce lit, qui forme aujourd'hui un précipice de 150 mètres de profondeur, était alors à fleur du sol, ou profond de quelques mètres à peine. Durant cette première période, il déversait des graviers torrentiels dans le fleuve central, au niveau du hameau d'Arbussin, où ils forment encore de vastes deltas de cailloux mêlés de poudingues.

§ 4. — *Érosions modernes.*

Ici se place un événement capital pour notre canton, événement qui ouvre la période contemporaine.

Le Rhône se fraye un passage entre le Credoz et le mont Vuache, il laisse à sec son lit à travers notre vallée.

Dès lors le lac du Bourget occupe à peu près son lit actuel, en y joignant toutefois les marais du Bourget et de la Motte au sud, et les plaines des Fins d'Aix, à l'est.

Digitized by Google

Le Sierroz, qui avait son embouchure au niveau de la tour de Grésy, rencontre devant lui une immense dépression; il s'y précipite en creusant son lit supérieur, d'année en année, de siècle en siècle, jusqu'à ce qu'il l'ait descendu au niveau des eaux du lac.

Les matériaux qu'il enlève en amont de la tour vont former un vaste delta, la plaine actuelle des Fins d'Aix.

En même temps les petits ruisseaux, au nord du Sierroz, depuis Cessens à Saint-Félix, coulent sur les bas-fonds de l'ancien lit, y forment des marécages ; le trop plein se déverse par la Biolle, en entamant la mollasse d'abord, puis les boues glaciaires jusqu'au point de rencontre des eaux torrentielles du Sierroz.

Les alluvions de ce paisible cours d'eau ne contiennent presque que des sables et des marnes, sans mélange de cailloux. On les reconnaît sans peine en remontant le long de la route nationale, depuis la cascade de Grésy au pont de la Biolle, où les cultures sont maigres, entrecoupées de marécages. Cette terre contient à peu près quinze pour cent de calcaire.

Au contraire, les alluvions torrentielles du Sierroz sont composées de cailloux roulés presque purs, depuis la gare de Grésy jusqu'au lac. Ce n'est que depuis le jour où le torrent a eu nivelé son cours supérieur, et par suite, ralenti sa fureur, qu'il n'y répand plus que des eaux troubles et des boues argilo-calcaires, formant de bonnes terres à blé, sur un fonds perméable. Ce sous-sol exclut les marécages et permet d'établir des prairies arrosées dans d'excellentes conditions. Il contient environ 5/100es de calcaire.

Les apports du nant de la Bay, entre Grésy et Pugny, sont de même nature que ceux du Sierroz et ont subi les mêmes péripéties.

Digitized by Google

Par contre, le Tillet, au nord d'Aix, ne traverse que des plaines marécageuses ; il n'y a recueilli que la boue glaciaire, qu'il a entraînée jusqu'à son embouchure dans le lac. Il n'est pas étonnant que ce parcours ne présente que des marécages difficiles à drainer.

Il en est à peu près de même de la Leysse, au sud du lac du Bourget. Elle entraîne dans ses eaux force cailloux, mais elle les dépose en amont de Chambéry ; les sables, plus légers, se sont triés entre Chambéry et Voglans. En aval de Voglans, il ne reste que des boues fines, qui forment un sous-sol essentiellement marécageux.

Enfin, au nord du lac du Bourget, les eaux troubles du Rhône, ou plutôt de son affluent boueux, l'Arve, ont déposé peu à peu les limons qui forment la Chautagne, et séparent aujourd'hui le lac du Bourget du Rhône. Ces limons, détritus de roches granitiques, sont généralement imperméables, marécageux, peu favorables à la culture. Par contre, ils fournissent une excellente terre à briques, qu'on utilise à Portoz, au nord du lac.

§ V. — *Période contemporaine.*

Durant la longue, très longue période que j'ai désignée sous le nom *des érosions modernes*, le niveau du Rhône était réglé par un seuil de roches dures entre La Balme et le fort de l'Écluse. Celui du Sierroz, par une croupe urgonienne, entre la Chambotte et la côte d'Aix.

Peu à peu les eaux ont usé ces barrières de rochers. Le Rhône a creusé la passe d'Yenne, où l'on reconnaît encore les traces de ce travail séculaire. Le lac du Bourget a baissé d'autant ; la plaine d'Aix, celle de la Chautagne, celle du Bourget ont émergé.

Digitized by Google

En même temps le Sierroz a attaqué l'émail urgonien sur lequel il coulait près du vignoble de Pont-Pierre. Remontant peu à peu il a creusé les gorges pittoresques de la cascade de Grésy. Cette cascade n'est elle-même que le spectacle de l'eau en lutte contre le rocher et continuant sous nos yeux son travail de destruction.

On voit comment tombant en tourbillons sur la roche, elle y creuse d'abord des cuves ; peut-être est-elle aidée dans ce travail par quelques cailloux, comme dans les *marmites des géants* des Alpes. Peu à peu les cuves s'élargissent, se confondent entre elles, et ne forment plus qu'un lit de rivière. On peut comparer ce travail à celui de nos perforatrices des Alpes, qui criblent la roche, comme un rayon de cire dans une ruche, et permettent de la briser ensuite sans efforts. Seulement, nos ingénieurs ont à leur service la dynamite, pour accélérer le travail ; tandis que la nature ne disposait que de cette autre puissance qui s'appelle : la durée des siècles.

Pendant que les roches dures se creusent en abîmes, que les alluvions lentes avancent de tous côtés sur le lac, un autre travail se produit dans les bas-fonds humides : ce sont les tourbes qui s'élèvent et comblent peu à peu les mares d'eaux croupissantes.

On y remarque souvent, au fond, des terres blanches, mêlées de débris de coquilles : ce sont les cendres des tourbières, que l'on considère comme un amas de carapaces d'infusoires en décomposition. Ces cendres sont peu épaisses et ne se rencontrent qu'accidentellement, là où les flaques d'eau étaient assez profondes pour nourrir cette population microscopique.

Au-dessus viennent les tourbes composées de racines accumulées et comme feutrées de longues générations de carex. Ce détritus végétal produit une terre noire, acide, peu propre à la culture. On n'en retire que de médiocres

Digitized by Google

récoltes de seigle et de plantes sarclées lorsqu'elles sont convenablement asséchées. Aussi nos cultivateurs préfèrent-ils souvent conserver leur marais, lorsque, sans culture aucune, ils y coupent chaque année de lourdes charretées de *roseaux*, *de carex* (blache), qu'ils utilisent comme litière sous leurs bestiaux.

Les eaux des marais sont souvent imprégnées de peroxyde de fer, produit par la décomposition du bois. On trouve parfois dans la tourbe du fer limoneux en concrétions, et aussi quelques parcelles de fer phosphaté, dû à la même cause.

Sur les coteaux, qui ne sont pas arrosés par les eaux, la décomposition des herbes et des feuilles produit une substance bien plus précieuse : l'humus. On le trouve pur, et alors d'un noir foncé, sur les sables siliceux, où il ne rencontre aucun aliment assimilable. Plus fréquemment il est mêlé aux couches superficielles du sol et en constitue la richesse. C'est un engrais naturel qui se renouvelle de lui-même chaque année.

Pour compléter l'histoire des dépôts modernes, il faut mentionner encore les terrains détritiques, formés par les roches dures qui se sont brisées et ont couvert d'une avalanche de débris de vastes espaces. Nous en avons un exemple à Grésy-sur-Aix, au nord du hameau d'Antoger. L'urgonien blanc de la Chambotte a couvert de ses débris le terrain glaciaire, sur une étendue de plusieurs centaines de mètres. Une autre avalanche cent fois plus considérable est tombée du mont de la Cluse, sur les communes de Saint-Offenge et de Cusy, jusqu'au village de Lachat (la chute), et y a laissé une vaste surface désolée, connue sous le nom *de rapillis*. Ces chutes, analogues à celle qui a formé les Abymes de Myans, en 1248, n'ont pas laissé de traces dans l'histoire locale.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE

TERRAINS QUATERNAIRES DES CANTONS DE CHAMBÉRY ET DE LA MOTTE-SERVOLEX

Pour décrire les terrains quaternaires des environs de Chambéry, il faut remonter à l'époque où ce bassin a pris son relief actuel.

La mer miocène avait été refoulée au sud-ouest, dans la vallée du Rhône, par le dernier soulèvement des Alpes, du massif des Bauges, de la Grande-Chartreuse et du Jura. Entre les calcaires alpins des Bauges, et la chaîne du Mont-du-Chat, s'était creusée une dépression profonde, un lac, qui occupait le bassin entier de Chambéry.

A en juger par les dépôts qu'il a laissés, ce lac s'élevait à une altitude de 350 mètres, soit à 79 mètres au-dessus du sol actuel de Chambéry. C'est en effet l'altitude des cailloux d'alluvion qu'on exploite, en face de Beauvoir, sous les carrières de Lémenc. A l'extrémité nord du lac du Bourget, au-dessus de Conjux, on remarque également des amas de sables et de cailloux horizontaux, contre les rocs de la chaîne du Mont-du-Chat, qui s'élèvent à la même altitude.

Une nappe d'eau, haute de 350 mètres, ne devait pas s'enserrer dans les confins étroits de notre bassin ; elle communiquait par la cluse de Chambéry et de Chignin, avec un immense lac s'étendant de Conflans jusqu'à Grenoble, où il était barré probablement par le prolongement du massif de la Grande-Chartreuse. Au nord, il devait s'avancer jusqu'à Seyssel. A l'ouest, je crois qu'il était limité par la

Digitized by Google

chaîne de Pierre-Châtel, qui n'était point encore corrodée pour livrer passage au Rhône. La montagne de Parves atteint à 571 mètres et le fort de Pierre-Châtel lui-même 397 mètres d'altitude. Le lac de 350 mètres n'y trouvait donc pas d'écoulement, avant que la fissure de la Balme ne s'y fut produite.

Telle était la configuration de notre région, à la fin de la période miocène. A la même époque, les neiges permanentes, qui venaient de s'installer aux pôles de notre planète, avaient couronné les Alpes, bien plus élevées alors qu'elles ne sont aujourd'hui. Grâce aux vastes nappes d'eau, à l'humidité générale du climat, les glaciers des Alpes commençaient leur progression séculaire.

Suivant les cours actuels de l'Arly, de l'Isère, de l'Arc, du Bréda, de la Romanche et du Drac, ils venaient combler peu à peu l'immense bassin lacustre, d'Albertville à Grenoble. Les alluvions déversées devant le front des glaciers y avaient atteint une altitude de près de 310 mètres avant que les glaces y fussent arrivées à leur tour.

L'imagination est effrayée de la masse de cailloux détachés des rochers des Alpes, de la masse plus considérable encore de roches triturées en sables ou en boues, qui a dû être transportée pour combler cet immense bassin. Il a fallu des siècles et des milliers de siècles pour ce travail gigantesque. Ce fut probablement pendant la période pliocène, pendant que la mer déposait ailleurs de puissantes alluvions mêlées d'espèces détruites et d'espèces contemporaines ; et pendant que sur les parties émergées de notre continent, on voyait l'*elephas antiquus*, l'*elephas meridionalis*, le rhinocéros, le tigre du Cap, le machaïrodus. La flore de cette époque, dont on trouve les éléments dans les tufs de Meximieu, atteste un climat chaud : des lau-

Digitized by Google

riers-roses, des grenadiers, des tulipiers, des magnolias, et même le bambou, associés au noyer, à l'érable, aux tilleuls, nous rappellent le climat des Canaries, du Japon et des grandes forêts de l'Amérique méridionale. Mais ces plantes, ces animaux pliocènes n'ont laissé de traces ni dans les boues du grand lac, ni dans nos montagnes alors couvertes de glaciers, ni dans les rares coteaux émergés à cette époque désolée. On n'a pas encore signalé de fossiles pliocènes en Savoie.

Terrain préglaciaire.

La transition du pliocène ou quaternaire se fait insensiblement; on peut dire que la limite qui les sépare est purement idéale. Le climat s'est refroidi de plus en plus; les grands glaciers ont continué de progresser. Certains animaux qui avaient habité jusqu'alors l'Asie septentrionale, en sont chassés et refoulent à leur tour, vers le sud, ceux qui peuplaient nos climats.

Au nombre des nouveaux arrivants, il faut compter le mammouth *(elephas primigenius)*, le rhinocéros *tichorinus*, le bœuf, le cheval, le cerf, et parmi les fauves, l'ours des cavernes, le lion, l'hyène. Nos arbres actuels, le chêne, le frêne, l'orme, s'établissent dans nos climats vers la même époque.

Mais l'être dont l'apparition marque une ère nouvelle, c'est l'homme, arrivant lui aussi des hauts plateaux de l'Asie, chassé peut-être par le froid et devançant dans nos climats la colonie sibérienne. Il arrive avec ses grossières haches de silex acheuléennes. Le type de ces premiers arrivants est dolichocéphale, avec la mâchoire prognathe; ils semblent vivre en plein air, sur le bord des rivières, associés aux grands mammifères.

Digitized by Google

Je ne donne ces indications ethnographiques que pour fixer les dates et rattacher à l'histoire générale du globe les faits que je vais avoir à décrire. Dans le bassin qui nous occupe, nous n'avons rencontré encore ni mammifère, ni débris de l'industrie humaine de cette époque. Nous étions probablement envahis par les glaces des Alpes.

En effet, les glaciers alpins qui avaient comblé la vallée de l'Isère à la période pliocène, ont, sans intermittence, continué d'avancer et recouvert de glaces cette nouvelle plaine alluviale, alors qu'elle avait une altitude de 310 mètres.

En même temps qu'ils déposaient dans ce premier bassin les gros et menus cailloux, leurs eaux boueuses s'écoulaient par la cluse de Chambéry et avaient déjà, au contact avec les eaux limpides du lac, étendu un vaste delta depuis Lémenc jusqu'au Bourget et à Méry.

A mesure que la moraine frontale s'avance vers Chambéry, les eaux torrentielles qui s'en échappent déposent, au sortir de la cluse, des nappes de plus gros cailloux dans la direction principale du courant. On les trouve en place sous les carrières de Lémenc, à Beauvoir et Caramagne. Atteignant le niveau *maximum* de 350 mètres, soit à peu près le niveau des eaux du lac, à Lémenc, elles s'abaissent bien vite à 290 mètres vers la Boisse, sur le prolongement du delta. Elles continuent néanmoins d'y former un monticule allongé qui va rejoindre l'îlot de Voglans, placé en face de la cluse, en étendant ses talus, à droite, jusqu'à Sonnaz et à gauche, jusqu'à Servolex.

Cependant, dans les baies abritées, protégées contre le torrent par un écran, les eaux limoneuses déposent des sables fins : on en trouve au Petit-Barberaz, au niveau de 340 mètres; plus bas, sous le tir des militaires, une terrasse à

Digitized by Google

300 mètres, et enfin toute la colline de Montgex à la Revériaz à 310 mètres. Sur le flanc est du long delta de Caramagne, il se forme également une crique abritée, où les matériaux plus fins viennent s'accumuler sous la Croix-Rouge, Morat et Sonnaz.

Dans le remous du Petit-Barberaz, où les dépôts marneux accusent des eaux parfaitement tranquilles, des paludines ont pu vivre nombreuses ; elles y ont laissé des opercules cornés, que je me rappelle avoir recueillis en abondance dans les berges du chemin, lorsqu'elles étaient fraichement entamées.

Sur ces entrefaites, une lente révolution se produit : le rocher corallien de Pierre-Châtel, qui formait une mince paroi du lac quaternaire, a donné passage à des filets d'eau ; ils ont usé peu à peu leurs canaux, ouvert des grottes immenses, par lesquelles les eaux s'échappent en cascades, et abaissent d'autant le niveau du lac. Enfin, miné de tous côtés, le rempart cède et le Rhône entier se précipite par cette nouvelle embouchure. Ce changement, que j'indique en quelques lignes, a mis des siècles à se réaliser par l'usure lente du rocher. Peut-être quelque tremblement de terre en imprimant une secousse violente a-t-il hâté la catastrophe.

Toujours est-il que le niveau du lac étant par là abaissé de 100 mètres, ramené à peu près à 240 mètres, les deltas de cailloux, de sables, de vase précédemment formés sous les eaux se sont trouvés exondés et disposés en terrasses à diverses hauteurs. Presque aussitôt ils ont été couverts de végétaux, de graminées, de carex d'abord, puis d'arbres de haute futaie, et en même temps de tous les animaux habitants des marécages et des forêts. C'est l'âge des lignites de Sonnaz, de la Motte et de Voglans.

Digitized by Google

Les arbres sont ceux qui végètent encore aujourd'hui, des pins et sapins, des ifs, des chênes rouvres, des noisetiers et même des myrtils, à Durnten, dans un dépôt analogue de la Suisse allemande. A Sonnaz on a reconnu des feuilles de buis, qui accusent un climat plus chaud que celui de Durnten, et identique à celui de Lémenc, et aussi du bois de genévrier. La plus grande masse des lignites est formée de tiges et feuilles de cypéracées, analogues à celles de nos marais actuels.

Le seul mammifère dont nous ayons trouvé les ossements dans les lignites du bassin de Chambéry, c'est le cerf, dont une dent et un fragment de corne ont été recueillis par M. le comte de Maugny, dans une couche dont il avait tenté l'exploitation, sur le plateau de la Croix-Rouge. G. de Mortillet cite deux autres dents, trouvées à Sonnaz, mais qu'il n'a pas pu voir. (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. I, p. 134).

Les mollusques sont représentés par des helix, des planorbes, des pupa, paludina, cyclas, des lymnées. Ces coquilles sont ordinairement concentrées dans une couche pulvérulente, blanchâtre, à la base des lignites, analogue à la cendre des tourbières. Comme elles ont perdu leurs couleurs, et sont généralement écrasées, il est impossible d'en déterminer les espèces.

Les insectes ont laissé des élytres assez nombreux sur les écorces d'arbres, et aussi dans les boues voisines des lignites. M. de Mortillet, qui a le premier signalé et déterminé ces insectes (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle*, vol. I, p. 205 et suiv.), les considère tous comme nouveaux, et les décrit sous les noms de carabus Billieti, agonum Sismonda, donacia Albin Gras, donacia Scipion Gras, chrysomela Costa. Je pense que la *donacia genini* men-

Digitized by Google

tionnée dans un précédent mémoire du même auteur n'est pas distincte des précédentes. Au vu de ces nombreuses espèces éteintes, M. de Mortillet n'hésite pas à considérer les terrains à lignites comme tertiaires pliocènes ; il s'étonne seulement d'y trouver en même temps des mollusques tous identiques à ceux de l'ère quaternaire actuelle. Son étonnement diminuerait peut-être si tous ces types d'insectes nouveaux avaient été revisés par des entomologistes plus exercés. Ainsi, M. Heer, de Zurich, à qui j'ai soumis les nombreuses donacies du Musée de Chambéry, classées sous les noms d'*Albin Gras* et de *Scipion Gras*, a reconnu qu'elles doivent être identifiées avec la *donacia menianthidis*, si commune encore dans nos bois humides, sur les bords des ruisseaux de la Savoie.

Le lignite ne forme pas une couche unique, mais en certains points jusqu'à quatre couches distinctes, séparées pas des bancs horizontaux de marnes et de sables. Ceci nous prouve que les surfaces boisées ont été à plusieurs reprises ravagées par les eaux boueuses sorties de la moraine frontale. Entre chaque inondation, la végétation a eu le temps de renaître et même d'entasser des couches épaisses de tourbes ou des forêts. On voit par là ce qu'il a fallu de siècles pour cette seule période de la marche progressive du glacier, entre Chambéry et Voglans.

Au-dessus des derniers lignites viennent encore de nombreuses alternances de sables, de graviers et de marne, et enfin, à mesure que la limite inférieure du glacier s'approche, d'énormes dépôts de cailloux roulés plus volumineux. Dans ces cailloux, sans trace de terre végétale, aucune vie n'a pu se manifester. On y remarque seulement des lentilles de sable fin, irrégulièrement disséminées, suivant que le courant principal faisait quelques remous,

Digitized by Google

comme on les voit dans les dépôts de toutes nos rivières. Cette disposition nous semble accuser une formation fluviale, dans une eau courante, plutôt qu'un dépôt horizontal dans un lac. Aussi n'est-il pas surprenant qu'on l'observe jusqu'à 350 ou 360 mètres d'altitude, et partant au-dessus du niveau des eaux calmes du lac antéglaciaire, et au-dessus des lignites.

Quant aux cailloux qui forment ces dépôts, ils sont composés exclusivement de roches des Alpes; on y reconnaît les granites, les gneiss, les micaschistes, les serpentines, les grès houillers de la Maurienne et de la Tarentaise ; les grès blancs grenus du trias, les schistes violets et verts des marnes irrisées, les calcaires durs de la vallée de l'Isère et de la cluse de Chambéry. Mais il y a, sous Lémenc, absence complète de mollasses, de jaspes, de porphyres et de tous cailloux exotiques. C'est que, en ce point, le glacier n'avait encore rencontré aucune des formations tertiaires, d'où sont détachés ces cailloux.

Les cailloux roulés ne se continuent pas au-delà de Voglans. Plus loin, les sables ont formé une longue falaise sur le bord du lac, à Saint-Innocent et à Chindrieux, où elle atteint encore une altitude de 265 mètres, soit 25 mètres au-dessus du niveau du lac. Il est probable qu'elle se continue plus au nord, dans la Chautagne; mais elle y est cachée sous la végétation et les éboulis.

A la pointe de Grésine, un peu au sud de la tranchée actuelle du chemin de fer, on avait creusé dans les vignes une autre tranchée ; elle atteignit un amas de lignites superficiels, composés de bois de sapin noircis à peine décomposés, mêlés à de nombreuses coquilles fluviatiles et terrestres presque intactes. Ce dépôt est évidemment le plus récent des lignites de ce bassin. Il est sur un coteau élevé

Digitized by Google

de 15 mètres au plus au-dessus du niveau du lac ; par conséquent sur une plage récemment émergée ; il n'est recouvert par aucun autre dépôt d'alluvion, et n'a probablement été enseveli que par la progression des glaciers alpins, à la fin de la période préglaciaire *(ci-devant, p. 288-289)*.

Terrain glaciaire.

Les glaciers des Alpes progressant toujours à travers la cluse de Chambéry ont rencontré un premier obstacle : la colline transversale de Lémenc. Leur moraine terminale y a dû être arrêtée longtemps : aussi y ont-ils déposé des milliers de blocs erratiques. La plupart sont formés de quartzites du trias, d'anagénites anthraxifères, de protogine, ou de micaschistes. J'en signalerai en particulier un qui mesure plus de 80 mètres cubes, sans compter la partie enfouie dans la terre végétale. Il est situé à Bassens, dans le flanc de la colline appelé *mont à Bellin ;* il est connu dans le pays sous le nom de *Gabiolon*. Il présente un amas de blocs à angles très vifs d'une brèche triasique, et paraît provenir de la haute Tarentaise, au-dessus d'Aime.

Le glacier a contourné d'abord la colline de Lémenc, par la dépression où se trouve Chambéry, puis bientôt, par-dessus la colline entière qu'il a comme enjambée. C'est alors qu'il a poli et strié les rochers de la cime, près de la maison Droguet. On retrouverait probablement des stries pareilles, du sud au nord, sur toutes les autres surfaces protégées par le *lehm* contre les agents extérieurs. Là au contraire où la roche est restée nue, elle est attaquée par les eaux pluviales, qui s'y sont creusé de longs canaux, dirigés dans le sens de la pente, canaux qu'il faut se garder de confondre avec les stries glaciaires.

Digitized by Google

Arrivant sur les cailloux de l'alluvion préglaciaire, le glacier les a recouverts, sans y creuser aucun affouillement sensible. Il s'est borné à les presser d'un poids énorme, qui a produit souvent un écrasement des cailloux moins durs, et qui a dû contribuer à déformer les tiges d'arbres des lignites. Les hivers humides se succèdent pendant une suite de siècles ; le courant de glaces s'est élevé jusqu'à une altitude de 1,200 mètres dans notre bassin, se déversant par-dessus la montagne d'Épine et celle de la Charve, où il a laissé, comme témoins de son passage, de nombreux blocs erratiques.

En quel point le glacier descendant de la Tarentaise a-t-il rencontré le grand glacier du Rhône venant du Valais et du lac de Genève?

Dans leur excellente *Monographie géologique des anciens glaciers et du terrain erratique du bassin du Rhône* (Lyon 1880), MM. Falsan et Chantre démontrent que le grand glacier descendant de Beaufort et de la Tarentaise a contourné les Bauges, paaverges et Annecy, et a dû rejoindre le glacier du Rhône vers les Usses. Refoulé au sud par ce puissant fleuve de glaces, il est venu se déverser dans le lac du Bourget. On comprend ainsi comment nos dépôts glaciaires ne contiennent aucun de ces cailloux caractéristiques du Valais, ou du Mont-Blanc, les euphotides de Saas, les jaspes de Saint-Gervais, mais exclusivement ceux des Alpes méridionales, de Beaufort à la Maurienne.

Grâce à la dispersion des cailloux exotiques, nous pouvons ajouter encore un trait à ce tableau. Dans la note que nous avons lue au Congrès des Sociétés savantes de Chambéry, en 1880 : « *Les cailloux exotiques du bassin d'Aix*, nous avons établi que ces cailloux qu'on trouve empâtés dans le lehm glaciaire de la vallée d'Aix, ont été pri-

Digitized by Google

mitivement détachés d'une mollasse marine de la vallée de Couz, par un glacier marchant du sud vers le nord. » (Compte-rendu de la 3e session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Chambéry les 9, 10 et 11 août 1880, p. 53-55.) Cet affluent méridional est venu se mêler au glacier descendant par la cluse de Chambéry ; il a glissé avec lui vers Rumilly et les Usses. C'est probablement lui qui a disséminé sur ce trajet les jaspes et les spilites, jalonnant ainsi la marche du grand glacier des Alpes.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que du glacier Alpin. Mais, en même temps, nous avions près de Chambéry un puissant glacier secondaire, analogue à ceux que M. Emile Benoît a étudiés dans l'Ain et le Jura.

Il suivait le cours de la Leysse : prenait sa source dans la combe d'Aillon, descendait par la Thuile, Puygros et Curienne jusqu'à Saint-Jean d'Arvey et la Bâthie. Les neiges de ce massif de montagnes ont formé, dès le début de la période glaciaire, un vaste affluent, dans lequel on ne trouve aucun caillou des Alpes, mais des boues noires exclusivement crétacées, mêlées de cailloux du néocomien, du Berrias et du jurassique supérieur. Ce dépôt jurassien, ou plutôt crétacé, n'a pas moins de 160 mètres de puissance sous les hameaux des Pachoud de la Thuile, d'Arvière de Puygros, des Vernet de Curienne.

Pendant que ce dépôt se formait paisiblement, le grand glacier des Alpes l'avait devancé à Chambéry. Les micaschistes argentins de la Maurienne forment un placage au-dessus du château de la Bâthie, jusqu'au niveau du premier lacet de la route neuve de Curienne. Le fleuve glacé des Alpes a dû barrer en ce point le tronçon secondaire de la Thuile. C'est là ce qui a retenu ces dépôts de cailloux calcaires si puissants dans cette vallée latérale.

Digitized by Google

Lorsque enfin le glacier des Alpes a dépassé l'altitude de 1,150 mètres, à Montmélian, tout à fait à la fin de la période glaciaire, les blocs de la Maurienne, portés sur la surface du glacier se sont déversés par-dessus les roches du Guet, et se sont déposés à la surface des boues crétacées, à la Glière au Vernet, et surtout près de Curienne. Cette branche du glacier secondaire est alors venue rejoindre le glacier central par Saint-Jean d'Arvey et Saint-Alban, et en même temps aussi par le Fornet et la Boisserette.

Pendant que la glace s'élevait à une altitude de 1,200^{m} sur notre vallée, les eaux de fonte réunies en fleuve sous-glaciaire commençaient à corroder les alluvions quaternaires qui formaient le fond de leur lit. Ainsi, au défilé de Chambéry, les eaux n'ont pu couler que par la cluse étroite, entre les rochers de Lémenc et ceux de Jacob.

Il n'est pas étonnant qu'elles y aient balayé une partie des graviers préglaciaires et séparé dès lors la butte de Montgex, du surplus du delta protégé par le roc, sous Beauvoir et Caramagne. Je ne pense pas qu'il y ait là une érosion produite par les eaux du Rhône, ni que jamais ce fleuve ait coulé par Chambéry, ainsi que le supposait M^{gr} Rendu. (*Aperçus géologiques sur la vallée de Chambéry*. Mémoires de la Société royale académique de Savoie, série I^{re}, vol. 7, p. 242.)

Après des siècles de silence et de mort, lorsque le glacier, fondant à son extrémité inférieure et remontant vers les Alpes, abandonna la vallée de Chambéry, la plaine dut apparaître comme un immense cône de déjection boueux, coupé par un profond ravin, s'étendant de Lémenc jusqu'au lac, qui occupait alors les bas-fonds de Bissy à la Boisse.

A ce moment commence la période postglaciaire.

Digitized by Google

Terrain postglaciaire.

Au lendemain du retrait des glaciers, les Alpes et la vaste région qui les sépare de la Saône étaient couvertes d'une boue humide, qui devait engendrer des nuages et des pluies incessantes. C'est la période qu'on pourrait justement appeler *pluviaire*.

Ces pluies ont d'abord entraîné les boues plaquées contre les pentes ; elles en ont accumulé des bourrelets au pied des montagnes comme on en voit du Bourget au Tremblay, à Saint-Sulpice, à Vimines. En même temps les marnes les plus ténues viennent combler une partie du lac postglaciaire, de Bissy au Bourget d'un côté, de Méry à Aix de l'autre côté.

Ces remblais argilo-calcaires imperméables se couvrent de vastes marécages, à 265 ou 275 mètres d'altitude, au niveau de l'ancien lac.

Au moment de la fonte des glaciers, un changement important se produit dans la direction de nos grands cours d'eau. L'Isère, qui avait jusqu'alors déversé ses eaux par la cluse de Chambéry, se fraye une issue vers le sud par Romans et Valence. Ce serait sortir du cadre de cette monographie, que d'aller chercher le point où s'est ouvert ce nouveau lit et les causes qui l'ont déterminé ! M. Lory l'a étudié dans sa *Description géologique du Dauphiné.* (Paris-Grenoble, 1860). Nous pouvons nous en rapporter à sa connaissance parfaite des lieux et à sa haute expérience.

La première conséquence qui en résulte pour nous, c'est l'absence, depuis cette époque, de toute alluvion postglaciaire provenant des Alpes. Nous ne trouvons plus, autour

Digitized by Google

de Chambéry, les traces de ces puissants cours d'eau disparus, que nous avons étudiés dans le bassin d'Aix, entre Rumilly et Grésy.

Tout se réduit aux petits cours d'eau actuels, dont nous allons en quelques mots esquisser le régime. Ils n'apportent que bien peu de matériaux, ils commencent au contraire à creuser leur lit dans les puissants apports des périodes précédentes.

La Leysse, le plus considérable de tous, descend d'Aillon et de la Thuile, suivant le cours du petit glacier latéral jurassien. La Leysse coulant sur ces terres meubles commence, après la fusion des glaces, un travail séculaire qui creuse un immense ravin, depuis le hameau de la Glière, de la Thuile, jusqu'au Bout-du-Monde, sur Barby.

Pour connaître le temps écoulé depuis le retrait des glaciers, il faudrait mesurer les érosions produites sur le lit de ces chétifs cours d'eau. On en peut prendre une idée, au *Bout-du-Monde* près Chambéry. La Leysse coulant sur les couches horizontales du néocomien inférieur (de Berrias), a coupé une tranchée verticale de 144 mètres de hauteur, dans la roche calcaire. La Doria, petit torrent qui met en mouvement une papeterie, nous montre la lente progression de ces forces érosives. Les filets d'eau se glissent dans les fissures du rocher, les creusent en grottes pittoresques, qui s'élargissent jusqu'au jour où tout s'éboulera, remontant de quelques mètres plus haut la cascade du Bout-du-Monde.

Plus haut, la Leysse reçoit les eaux d'un second torrent venant des Déserts, et portant également le nom de Doria. Celui-là a creusé son lit dans les amas glaciaires accumulés entre les montagnes de Chaffardon et de Margeria. Là

Digitized by Google

encore le lit a plus de 100 mètres de profondeur avec d'immenses talus sur ses deux rives. Ce sont des millions de mètres cubes de matériaux qui ont été enlevés depuis la fin de la période glaciaire. Car, remarquons-le bien, ces dépôts n'ont été creusés que depuis le retrait des glaciers ; ils formaient une surface unie entre Saint-Jean d'Arvey, Curienne, Puisgros et Thoiry, au moment où la Doria a commencé son attaque. A mesure que le seuil régulateur s'est abaissé sous le château de la Bâtie, les lits de la Daisse et de la Doria se sont creusés pareillement jusqu'à l'état d'équilibre qui subsiste déjà depuis des siècles.

Les matériaux de ces érosions colossales ont couvert les plaines de la Madeleine de galets roulés, et le lac en aval de Chambéry, de sable et de fin limon. Ce limon sablonneux, très favorable à la culture, a formé le sous-sol de la plaine qui s'étend aujourd'hui de Chambéry au Bourget. Dans cette dernière commune, on trouve une sorte de chronomètre naturel. Le vieux château des comtes de Savoie, qui, au XII^e^ siècle était au bord de l'eau, s'en trouve aujourd'hui à plus de 200 mètres de distance. Le delta de la Leysse aurait ainsi augmenté de 200 mètres en sept siècles, soit d'environ 0^m^28 par an.

L'exhaussement des cailloux de la Madeleine a eu pour effet de barrer le cours des eaux découlant de Saint-Jeoire, la Boisserette, Apremont et de toute la cluse de Chambéry. C'est à cette cause que sont dûs les marais de Challes, de la Ravoire, Saint-Baldoph et Apremont. L'éboulement du mont Granier, en 1248, qui produisit les abîmes de Myans, barra tout écoulement au sud, du côté de l'Isère ; c'est ce qui a empiré encore la condition des marais du Chêne, dont les eaux s'écoulaient par la vallée de Saint-André.

Digitized by Google

Nous avons parlé de la Leysse et de ses affluents ; passons maintenant à l'Hyères, naissant à Saint-Jean de Couz, entre la montagne d'Hauterens et celle du Signal. Elle n'a d'abord qu'une faible pente, et entame la mollasse marine qui encaisse son lit. Vers le tunnel de Vimines, elle rencontre la mollasse lacustre, marne friable et peu résistante ; elle y creuse un lit profond. Ainsi fait également le ruisseau de Saint-Cassien, qui se creuse un abîme en amont du pont Saint-Charles, dans les marnes aquitaniennes.

Au-dessous du pont Saint-Charles, ces ruisseaux réunis ne rencontrent plus qu'une moraine médiane, formée à la rencontre du glacier des Alpes et du petit glacier de la val d'Hyères, moraine sur laquelle sont assis les châteaux de Villeneuve et de Salins. La rivière s'y ouvre un passage et le creuse jusqu'à ce qu'elle ait atteint le niveau du lac comblé de Cognin et de Bissy.

Je n'ai mentionné que deux rivières, la Leysse et l'Hyères, mais il existe un grand nombre d'autres torrents de moindre importance, dont l'étude ne présente pas moins d'intérêt.

Ainsi, tout près d'Hyères, débouche le Forésan, qui réunit les petits filets d'eau des pentes de la montagne d'Épine, et coupe transversalement les mollasses marines de là jusqu'à Cognin. Son lit, encaissé entre Vimines et Cognin, atteste la durée d'une érosion au moins cent fois séculaire, depuis le jour où il a eu déblayé l'enduit glaciaire et attaqué le roc vif.

On en dira autant des ravins parallèles de Bissy, Saint-Sulpice, la Motte. Mais au nord de la Motte, il se produit un phénomène étrange ; le ruisseau du Chapitre, qui prend sa source près de Barbiset, ne se dirige pas à l'est, vers la plaine, en suivant la pente naturelle du terrain ; il longe

Digitized by Google

la montagne, du sud au nord, entre le Tremblay et la Serraz, pour se jeter dans la Leysse, seulement près du Bourget. Il est à remarquer que les boues glaciaires coulées depuis les hautes cimes de Château-Richard formaient une masse plus épaisse et plus résistante. L'eau use plus aisément les sables et même les grès de la mollasse, que les argiles comprimées du glaciaire. Ainsi a-t-elle fait à Barbiset, où elle a creusé son lit dans la mollasse, au contact du glaciaire, et a paru barrée par ce dernier terrain comme par une digue infranchissable.

Sur l'autre flanc de la vallée de Chambéry, on peut voir les eaux limpides de Verel, se précipiter dans une fracture de rocher, à Saint-Saturnin, et de là se perdre dans le petit lac, devenu plus tard marais de Fournet et du Viviers. Ces eaux croupissantes se couvrent d'une végétation de carex, qui deviennent des tourbes, que l'industrie utilisera peut-être un jour. Pour le moment, les essais de culture ont peine à y réussir. Les arbres se développent mal et n'ont aucune solidité dans ces terres acides et légères; le froment n'y graine pas, on y cultive un peu de seigle et des plantes sarclées, là où l'on peut assécher les terres, leur prodiguer engrais et labours.

Au centre du bassin, de Chambéry à Voglans, l'enduit glaciaire reste assis sur la croupe de l'alluvion préglaciaire. On voit le point de contact à la Boisse, à l'ancienne poterie, aujourd'hui propriété de M. Cusin. Les alluvions se terminent par une couche argileuse d'une faible épaisseur, qui jadis a été exploitée pour une poterie. Comme elle était imperméable, les graviers qui la surmontent, baignés par les eaux pluviales chargées de carbonate de chaux, se sont agglutinés en poudingues irrégulièrement disséminés. Plus haut le glaciaire forme une falaise de 10 à 20 mètres de

Digitized by Google

puissance, contenant des cailloux polis et striés, et aussi quelques blocs alpins à vives arêtes, jetés pêle-mêle dans le limon blanchâtre. C'est le sous-sol de toutes les cultures depuis Caramagne jusqu'à Ragès et le Viviers. Terres fortes comme toutes celles du glaciaire. La vigne y prospère aussi bien que le blé. Le châtaignier, qui ne peut vivre sur les calcaires dénudés de Nivolet, de Lémenc, de Curienne, de Puisgros, se plait au contraire partout où il trouve un placage glaciaire, comme aussi sur les sols siliceux de la mollasse marine.

Durant cette longue série de siècles dont je viens d'esquisser l'histoire, je n'ai pas fait mention de l'homme. Cependant l'homme existait probablement déjà en Europe, depuis nos plus anciens dépôts de la Boisse, seulement il semble n'avoir pas abordé alors notre pauvre région Sa première installation constatée en Savoie date de l'ère de la pierre polie. A cette époque, il avait tenté de franchir la barrière des Alpes; la plaine de Chambéry ne lui offrait que des marais inabordables; il s'était glissé le long des hauteurs, d'Aix vers la cluse de Saint-Saturnin, où l'on trouve les débris d'une station néolithique; il est arrivé jusqu'en Maurienne et en Tarentaise.

A la période du bronze, notre pays avait déjà sa physionomie actuelle. Des établissements importants ont laissé leur trace sur les bords du lac du Bourget; des colonies étaient implantées jusqu'à Saint-Jean de Belleville, dans la Tarentaise, et à Lanslevillard, en Maurienne.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

TERRAINS QUATERNAIRES DES CANTONS DE MONTMÉLIAN, SAINT-PIERRE D'ALBIGNY, LA ROCHETTE ET CHAMOUX

Pour étudier avec ordre les terrains quaternaires de ces quatre cantons, je dois d'abord dessiner l'orographie de la région ; c'est le squelette solide qui supporte les sédiments récents.

Au sud-ouest de notre bassin, la chaîne granitique des Alpes était depuis longtemps émergée sur les bords des mers jurassiques; le bathonien, l'oxfordien, le corallien, le kimmeridien, n'y ont jamais pénétré. Il en est de même des terrains crétacés, depuis le berrias jusqu'à la craie sénonienne.

Durant cette longue suite de siècles, le massif cristallin du Mont-Blanc et Belledone, formait un rempart élevé, flanqué à l'ouest de faibles dépôts houillers et triasiques, relevés presque verticalement sur ses pentes. Au-delà, vers le nord-ouest, une immense étendue était occupée par les boues friables du lias, formant le littoral des océans jurassique et crétacé.

Si ces océans ont laissé quelques dépôts plus compactes sur cette base fragile et boueuse, ces dépôts ont dû se fendiller et être balayés bien vite aux premières secousses qui ont marqué le commencement de l'ère tertiaire.

En effet, à ce moment la masse entière des Alpes s'est redressée, soulevant jusqu'aux dépôts les plus récents de la craie. Le tertiaire a été refoulé plus à l'ouest, sauf des

Digitized by Google

criques profondes qui ont fait pénétrer la mer nummulitique jusqu'au milieu du labyrinthe des Alpes.

Pendant les siècles sans nombre de l'ère tertiaire, les cours d'eau descendus des Alpes ont commencé les érosions gigantesques qui forment aujourd'hui les vallées de la Tarentaise, de la Maurienne, de l'Isère et cent autres qu'il serait impossible d'énumérer dans cette région. Le torrent s'échappant de la cluse d'Aiguebelle est venu battre la digue résistante formée par les calcaires jurassiques des Bauges. Rencontrant un obstacle, il l'a tourné et s'est dirigé au sud vers le Rhône, ou plutôt vers le golfe qui en occupait la place, et a creusé la vallée du Grésivaudan. Sur ce trajet, les eaux n'ont rencontré que les marnes friables du lias qu'elles ont corrodées. A mesure que le lit devenait plus profond, l'émail de roches dures, jurassiques et néocomiennes, manquant d'appui, s'effondrait dans l'abîme et était entraîné par le courant. Ainsi s'est formé, sans faille aucune, ce front de roches abruptes qui longe l'Isère, de Grésy à Grenoble.

De l'autre côté du massif liasique, au contact des terrains cristallins des Alpes, un phénomène analogue se produisait pendant la même période tertiaire. Les anhydrites du trias, attaquées et décomposées par les eaux, ont vite creusé un sillon, entre le Pontet et la Rochette. Ce sillon a été agrandi par les eaux torrentueuses de la pente des Alpes ; il a formé, également sans failles, la vallée d'érosion des *Ullies*, circonscrite par les micaschistes des Alpes au sud-est, et par les hautes falaises du bajocien au nord-ouest.

En même temps que se dessinaient et se creusaient ces deux vallées d'érosion, le plateau des Bauges continuait de s'exhausser en se plissant de rides profondes. On connaît

Digitized by Google

la structure particulière de ce massif formé de trois hauts vallons, perchés au sommet des montagnes, et qui sont de véritables fonds de bateaux contenant les terrains les plus récents. Les profondes déchirures qui séparent ces chaînes ne sont pas des vallées, mais des fentes creusées entre les replis des couches, fentes agrandies par les érosions séculaires.

Ces trois vallons primordiaux, dirigés du nord au sud, en se rapprochant des Alpes, et tombant obliquement sur cette chaîne, ont subi une inflexion, avec une cassure au point de jonction. Ainsi, la chaîne la plus orientale, celle du mont Charvin, de la dent de Conz, de la Belle-Étoile, se continue par Notre-Dame et Sainte-Hélène des Millières, plaquée aux Alpes, puis par la cime de Montendry, de Champlaurent, de La Table, où le bajocien, le plus récent des terrains relevés, est perché sur l'axe de la chaîne, comme dans un fond de bateau.

Le vallon de Bellevaux, les cimes du Pècle et d'Arcalod ne se continuent que par la légère protubérance des tours de Montmayeur. Le revêtement supérieur, s'il a existé, a été broyé et balayé par les courants tertiaires, qui ont raviné le lias. Une faille, avec une légère dénivellation, suit probablement le milieu de la vallée de la Rochette.

On remarquera que ces deux chaînons ont été déviés et coudés vers le nord, au point où la chaîne alpine les a fait fléchir. Il en est résulté deux fractures, ou cluses, que traverse aujourd'hui le lit de l'Isère. Au sud, vers la Rochette, les Alpes s'éloignant sensiblement, la tension devient moins forte; il en résulte une fracture en sens contraire, qui ramène la montagne de La Table vers l'ouest, sur l'axe même de la Belle-Étoile. Cette fracture permet au Bréda de trouver un écoulement vers Pontcharra. Elle permet en même

Digitized by Google

temps au Gelon, qui coulait du nord au midi, à l'est de La Table, de couper cette chaîne, et de passer dans la vallée de la Rochette et de Chamoux, à l'ouest de la même chaîne et en sens contraire, du sud-est vers le nord-est.

En résumé, nous avons eu pendant les milliers de siècles de l'ère tertiaire, un mouvement lent, élevant la chaîne des Alpes et creusant les deux vallées d'érosion, celle de l'Isère et celle des Ullies, sans aucune faille.

Au moment où les mollasses tertiaires se sont redressées, les plis qui ont sillonné les Bauges se sont prolongés au-delà de l'Isère et ont produit les petits chaînons de La Table et de Montmayeur. Ce même soulèvement a dû chasser la mer loin de Valence et du Dauphiné, barrer le lit de l'Isère, vers Grenoble, la forcer de trouver un débouché temporaire dans la cluse de Chambéry, en laissant un lac immense sur son ancien lit, depuis Albertville à Grenoble.

A cette époque, s'ouvre l'ère quaternaire, et commencent les alluvions préglaciaires dans le vaste lac du Grésivaudan.

§ II. — *Alluvion préglaciaire et terrain glaciaire.*

Je ne répèterai pas ici ce que j'ai dit déjà en décrivant les alluvious préglaciaires de Chambéry. Ces alluvions, avant de s'échapper par la cluse de Chignin, avaient dû combler entièrement le lac, en amont de Montmélian et de Barraux. Elles atteignent une altitude de 310 mètres à Saint-Jean de la Porte, de 309 à Chamousset, 500 à Chapareillan. Au-dessous de Sainte-Marie d'Alloix, les alluvions ne se sont pas déposées. Il semble que le courant les dirigeait par la cluse de Chambéry ; c'est du moins la seule explication que nous puissions donner de leur brusque

Digitized by Google

disparition en aval de Barraux. Dans toute cette région de Sainte-Marie d'Alloix à Grenoble, le lac subsista jusqu'à la période glaciaire.

En même temps que l'Isère comblait la large vallée d'Albertville à Chambéry, les eaux de la vallée des Ullies apportaient des alluvions dans la branche du lac, près de la Rochette. A Villard-Sallet, à la Trinité, ces alluvions préglaciaires s'élèvent jusqu'à 346 mètres. Elles sont formées de sable en nappes horizontales, alternant avec de fins graviers bien lavés, et avec de minces assises d'argile. C'est un dépôt dans les eaux tranquilles d'un lac, un véritable *delta* du Gelon, du Joudron et probablement aussi de Bréda. Il semble résulter de la disposition du terrain que Bréda, prenant sa source aux Sept-Laux et coulant au nord par Allevard, avait alors son débouché dans le même lac.

A mesure qu'on s'éloigne de la Rochette vers Chamoux, les alluvions diminuent : il n'en reste, aux buttes de Chamousset, qu'un fin limon, noirâtre, dont on fait des briques de médiocre qualité. Il est probable qu'un lac persista dans cette région marécageuse, jusqu'à l'arrivée des glaciers.

Les cours d'eau qui coulaient dans la large vallée de l'Isère, quoique plus considérables que ceux de l'époque actuelle, ne suffisaient pas à remplir ce lit de quatre kilom. de largeur. Les eaux se partageaient, coulaient en partie à droite, le long des montagnes des Bauges, et en partie à gauche, le long de la colline de Montmayeur, semant entre ces deux lits une série d'îlots, un bourrelet de graviers. Le courant de gauche a laissé des traces de son passage, de Maltaverne à Pontcharra, dans le lit du Coisin et dans le petit lac de Sainte-Hélène.

A mesure que les glaces envahissaient les Alpes, et descendaient par tous les lits des torrents, les eaux arrivaient

Digitized by Google

plus abondantes et plus torrentielles. Il en résulte que les alluvions les plus anciennes sont formées de sables fins et d'argile ; tandis que celles de la période plus récente sont composées de cailloux roulés. M. Lory avait déjà signalé cette disposition dans les alluvions du ravin du Furet, près de Chapareillan *(Description géologique du Dauphiné*, § 334). Il décrit également les hélix et les lignites qui s'y rencontrent. Bien que ces observations se réfèrent à d'autres communes que celles que nous avons à étudier, il est probable, cependant que les mêmes faits doivent se continuer dans notre bassin.

Les glaces ont tout recouvert de leur manteau, jusqu'à 1,200 et peut-être 1,300 mètres d'altitude. Des blocs erratiques témoins et preuves de leur passage sont disséminés le long de la montagne de Chamoux, d'une part, le long des Bauges, de l'autre. On voit qu'ils ont escaladé le col du Frêne à 936 mètres, celui du Lindar à 1,192, et surtout la roche du Guet et la passe de la Thuile au-dessus de Montmélian, à 1,020 mètres d'altitude, d'où il se répandent jusqu'à Curienne.

§ III. — *Érosions postglaciaires et dépôts contemporains.*

Avec la période glaciaire a fini l'apport des matériaux, la période de comblement des anciens lacs, en un mot celle des alluvions. Après le retrait des glaciers s'ouvre une période tout opposée, celle des érosions.

L'Isère s'est frayé un lit nouveau d'abord par Voiron et Saint-Rambert, et plus tard par son tracé actuel de Voreppe à Valence. Elle a rencontré là un seuil moins élevé que celui de Chambéry, et surtout des couches plus

Digitized by Google

meubles, dans lesquelles elle a commencé à creuser son lit. A mesure que le seuil régulateur s'abaissait, les eaux rapides ont entraîné les cailloux et les alluvions supérieures, et s'y sont enfouies plus profondément.

Lorsque de Cruet ou de Saint-Pierre d'Albigny, on mesure de l'œil la hauteur de la berge gauche de l'Isère, et à la fois la largeur de son lit, on reste effrayé. Cette section de plus de 2,000 mètres de large, sur 100 mètres de hauteur représente l'érosion séculaire en ce point, depuis le retrait des glaciers. Mais ce n'est qu'une section ; sur plus de vingt kilomètres de longueur, l'érosion s'est continuée, enlevant des millions de tonnes de terre et de cailloux, pour les porter à la vallée du Rhône.

Après des siècles, lorsque le lit actuel de l'Isère a été creusé et nivelé, un équilibre stable semblait devoir s'établir et assurer un niveau invariable, pour la suite entière des temps.

Point du tout, la nature ne connaît pas de repos ; les eaux devenues plus paisibles, au jour même où elles ont cessé de creuser, ont commencé à déposer des limons, en forme d'îlots dans le lit trop large de la rivière. Un immense colmatage naturel s'est opéré et a créé une terre végétale, noire et riche, sur toutes les partie exondées de l'ancien lit. La végétation n'a pas tardé de s'y établir, mêlée de bois et de marécages, que la culture a bientôt transformés en champs et en prairies.

Tout récemment, les travaux d'endiguement de l'Isère ont modifié encore la marche de cette nouvelle alluvion, que nous devrons appeler contemporaine. Si le lit artificiel eût été maintenu étroit, strictement suffisant pour le débit ordinaire, il est à croire qu'il se serait creusé et aurait laissé les cultures à l'abri des inondations.

Mais, par malheur, par force peut-être, pour suffire au

Digitized by Google

débit des grandes crues, on a donné aux digues une trop grande largeur; il en résulte des îlots nombreux, des atterrissements, un exhaussement lent de la rivière, qui sera bientôt plus élevée que les cultures riveraines, et les menace de ses infiltrations. C'est une alluvion regrettable, fait de l'homme, succédant à l'alluvion bienfaisante de la nature. Peut-être aurait-on pu en prévenir les effets désastreux pour notre Savoie, en établissant des digues submersibles. Mais, dans toute combinaison, il fallait tenir compte des millions de mètres cubes de boues que charrient l'Isère et l'Arc, il fallait leur ménager un réceptacle dans l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, ou même aux Bouches-du-Rhône, sur les cailloux de la Crau, si la chose eût été possible.

Ce sont là de graves questions agricoles ou plutôt administratives, que nous n'avons pas charge de résoudre. Je voulais montrer seulement comment l'alluvion quaternaire se continue aujourd'hui, et constitue encore pour nous un des problèmes les plus ardus de la science.

Terrain détritique.

Dans la région qui nous occupe, les éboulis occupent de vastes étendues, c'est là surtout qu'on peut en mesurer la puissance.

C'est d'abord l'éboulement historique du mont Granier, en 1248, qui a enseveli la ville de Saint-André et produit les abîmes de Myans. On avait d'abord supposé que la montagne éboulée, occupait la dépression entière du col du Frêne, entre la cime du Granier et celle de Joigny. (*Notice sur les Abîmes de Myans*, par le docteur Gouvert, p. 76. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. VII, 16 mai 1834.) Mais, dans un exposé présenté à l'Académie de Sa-

Digitized by Google

voie, en 1843, M. le chanoine Chamousset a parfaitement établi que l'éboulement n'avait compris qu'une tranche verticale du mont Granier, qui n'arrivait pas même au col. (*Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, vol. XI, 1re série, p. 30.) Il a reconnu, en effet, que des blocs erratiques, de la période glaciaire, recouvrent encore le col du Frêne. Ce n'est, dit-il, qu'en se rapprochant du grand escarpement vertical du Granier, que l'on retrouve le sol dépourvu de cailloux roulés ; ce n'est donc que de ce point qu'est parti l'éboulement.

M. Chamousset voit avec raison la cause première de cet éboulement dans la nature des roches qui composent l'escarpement du mont Granier ; seulement il fait erreur, lorsqu'il suppose que la base serait oxfordienne, surmontée de corallien et de néocomien.

Il est aisé de reconnaître que le col du Frêne est composé de marnes argileuses de berrias, surmontées de valangien, de néocomien moyen, tous également friables. La sommité seule est urgonienne, formant une arête de roches blanches et dures, qui couronne l'escarpement. Tout est crétacé ; il n'y a donc ni oxfordien, ni corallien.

Aussi, en étudiant les roches étalées dans la plaine, depuis Myans au pied du Granier, on observe d'abord l'urgonien blanc, parti de plus haut et en conséquence rejeté plus loin, puis le néocomien, et enfin le valangien dans les éboulis plus voisins de la montagne.

Il résulte des savantes recherches de M. le chanoine Trépier, que cet éboulement a été probablement occasionné par un tremblement de terre.

Il a fait périr plus de 5,000 personnes, et a enseveli cinq paroisses : la petite ville de Saint-André, Cognin, Vourey, Granier et Saint-Pérange.

Cet éboulement terrible de 1248 n'a pas été le seul.

Digitized by Google

Depuis lors, les mêmes causes n'ont cessé de produire les mêmes effets ; à mesure que les marnes du pied de Granier se désagrègent, il se fait presque chaque hiver, à la fonte des neiges, des éboulements moins considérables, qui ravagent les talus boisés du pied de la montagne.

Il est pareillement à croire que la catastrophe de 1248 n'a pas été la première, bien que ce soit la seule dont l'histoire ait gardé le souvenir. Dans les âges préhistoriques, les coteaux sur lesquels étaient placées les cinq paroisses détruites, avaient été certainement eux-mêmes formés par des éboulis superposés à des alluvions quaternaires. M. le chanoine Chamousset, dans la notice précitée, me paraît faire erreur lorsqu'il affirme que la colline de Myans et celle des Marches sont formées de dépôts tertiaires. La mollasse, ni les autres dépôts tertiaires n'ont jamais été trouvés dans la vallée de l'Isère, ni, à plus forte raison, dans la cluse transversale, qui a déchiré les chaînes de montagnes entre cette vallée et celle de Chambéry.

Outre les éboulements du mont Granier, on en observe d'autres à la Thuile, près du hameau du Nicoday, à Chignin, Montmélian, Cruet et Saint-Pierre d'Albigny, tout le long de la haute falaise qui domine la vallée de l'Isère.

Les terres végétales de l'alluvion contemporaine des bords de l'Isère et du Gelon sont des calcaires noirs du lias pulvérisés ; ils contiennent un mélange de calcaire et d'alumine très favorable à la culture des plantes sarclées ou fourragères. Les terres fortes à blé, les terres favorables à la vigne se rencontrent plus haut dans les dépôts glaciaires, ou dans les éboulis des terrains détritiques plus riches en calcaires. Sur les sommités des coteaux le lias décomposé et oxydé produit des terres rouges, très fortes, où le châtaignier se plaît ainsi que toutes les essences forestières.

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE

TERRAINS QUATERNAIRES DU CANTON DU CHATELARD.

Dans les Bauges, le terrain quaternaire se réduit à un seul étage : le glaciaire. Le préglaciaire n'existe pas, soit qu'il se trouve enfoui sous les masses épaisses des anciennes moraines, soit que les neiges se soient accumulées de bonne heure sur les cimes de ce massif, et que les glaciers s'y soient développés déjà pendant la longue période préglaciaire.

Les premiers glaciers des Bauges ne contiennent que des cailloux jurassiques et crétacés, les seuls qu'ait pu fournir la région, sans aucun mélange de roches des Alpes.

Ces glaciers, que j'appellerai *calcaires*, partent des hautes montagnes des Bauges, suivant les cours d'eau actuels; ils ont comblé toutes les vallées, jusqu'à une altitude de près de 900 mètres entre Jarsy et le col du Frêne. Avec de si petits glaciers, il a fallu des siècles sans nombre pour atteindre ce niveau.

Pendant ce temps, les grands glaciers des Alpes s'étaient élevés dans la vallée de l'Isère, jusqu'à l'altitude du col du Frêne, (955 mètres); ils envoyaient une branche bien faible vers les Routennes, où elle se heurtait au glacier calcaire. Il y eut là un arrêt, une moraine terminale, dont on reconnaît les blocs, formant un barrage transversal dans la vallée.

La victoire devait rester au plus puissant. S'élevant à

Digitized by Google

1,200 mètres, le glacier des Alpes enjamba sur l'ancien glacier des Bauges, qu'il barra et fit refluer au col de Bellevaux. Aussi rencontre-t-on de rares granits disséminés, avec des schistes amphiboliques et des grès triasiques de la Maurienne, le long de l'étroit vallon de Sainte-Reine et d'École. Ces blocs ne remontent pas au-dessus de Bellevaux et de Jarsy. Ils sont fort rares en amont du Châtelard.

Dans la vallée d'Aillon, Lescheraine, La Motte, Leschaux, ils deviennent bien plus abondants. Y sont-ils arrivés par le col de Plainpalais, par Leschaux ou par Banges, je ne saurais le dire ; peut-être par tous les cols à la fois. Ce qui est certain, c'est qu'ils deviennent plus nombreux.

Je n'y ai pas vu de ces colosses de plusieurs mètres cubes, comme on en rencontre jusque dans la Bresse et le Dauphiné, près des moraines frontales du grand glacier des Alpes. Nous n'avons eu ici que des branches latérales, d'une faible importance ; les plus gros blocs des Alpes que j'y ai mesurés ont à peine 0,60 cubes. Par contre il n'y a pas de menu gravier alpin, de boue des moraines profondes, qui n'ont pu escalader les hauts cols des Bauges. Les boues glaciaires y sont exclusivement calcaires, c'est peut-être à cette composition chimique du sol, plus qu'à l'altitude, qu'on doit attribuer l'absence des châtaigniers dans tout ce massif.

Je dois signaler aussi dans les Bauges l'absence de tous cailloux exotiques, de ces jaspes, ces porphyres, ces variolites dont nous avons signalé la présence à Cusy et dans le bassin d'Aix et d'Albens. Ce fait ne doit pas étonner, si ces cailloux proviennent de la désagrégation de mollasses marines miocènes, ou plutôt de poudingues de la même époque. Comme les mollasses marines manquent en Bauges, il

Digitized by Google

est tout naturel que les cailloux exotiques y fassent également défaut.

Ceci m'amène à étudier de plus près la question des paillettes d'or du Chéran. Dans la *Description géologique des environs d'Aix* que j'ai publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* [1]. J'ai donné comme probable l'existence de paillettes, à Lescheraine, dans le Chéran, et même dans le ruisseau de Bellecombe. Je citais le témoignage d'un chercheur Anglais, M. John Marchand, qui m'avait affirmé y avoir recueilli de l'or.

Devenu aujourd'hui plus défiant, je considère l'or comme inséparablement lié aux autres cailloux exotiques, qui doivent avoir la même origine. Il serait étonnant que ces derniers faisant défaut, les paillettes puissent se rencontrer en Bauges. Ayant interrogé divers habitants, ayant fait une espèce d'enquête sur place, je ne crains pas de revenir aujourd'hui sur mes affirmations antérieures. On n'a jamais connu en Bauges d'orpailleurs ; l'or de Cusy ne remonte pas jusqu'à Allève, pas au-dessus des premières gorges du Chéran.

Il est clair qu'une enquête ne saurait jamais prouver un fait négatif, qu'elle ne peut prévaloir contre un témoignage, affirmant avoir vu, avoir recueilli le précieux métal dans les Bauges. Mais j'ai été si souvent témoin des illusions fréquentes des orpailleurs, qui prennent souvent du mica, et même des grains de fer magnétique pour de l'or, que je me crois autorisé à démentir les assertions de M. Marchand, au moins jusqu'à preuve contraire.

Je m'exposerais à tomber dans des redites, si j'entrepre-

[1] *Mémoires*, 2e série, t. III, Chambéry, Puthod, 1859, et 2e édition, Chambéry, Puthod, 1863.

Digitized by Google

nais de décrire les phénomènes d'érosion qui ont accompagné et suivi le retrait des glaciers. Ces phénomènes sont visibles surtout sous le Châtelard. Le Chéran s'est creusé un lit profond de plus de cent mètres dans le *delta* de cailloux et de boues glaciaires, jusqu'à Lescheraines.

Plus tard coulant sur l'urgonien, qui barrait son cours au défilé de Banges, il a peu à peu limé cette roche dure, et s'y est creusé un chenal vertical de plus de 40 mètres de hauteur.

Le petit ruisseau de Bellecombe a rencontré pareillement l'émail urgonien entre le pont d'Entrèves et Lescheraines. Il s'y est creusé une fente étroite de plus de 100 mètres. C'est en ce point qu'est établi le pont du Diable, l'une des merveilles des Bauges.

L'érosion a attaqué et façonné toutes les roches des Bauges ; elle a donné une pente de 45° à tous les talus des vallées ; elle a entassé les matériaux énormes qui forment les petits bassins d'École, de la Compôte, de Lescheraines, etc. Elle a été l'agent principal, l'agent séculaire qui en a formé toutes les terres végétales.

Digitized by Google

CINQUIÈME PARTIE

TERRAINS QUATERNAIRES DES CANTONS DE RUFFIEUX, YENNE, SAINT-GENIX, PONT-DE-BEAUVOISIN ET LES ÉCHELLES

Je puis associer dans une même monographie ces cinq cantons, qui complètent l'arrondissement de Chambéry. Ils forment en effet un seul bassin : celui du Rhône et du Guiers, son affluent, aux confins des départements de la Savoie, de l'Ain et de l'Isère.

La Chautagne, les vastes plaines de Lavours, qui y font suite, ne sont qu'une partie du lac du Bourget récemment atterri, à l'époque glaciaire, ou même plus récemment encore. Il n'y a donc aucun fait à y signaler dans les temps quaternaires.

J'ai déjà dit, en parlant des environs de Chambéry, que le lac du Bourget s'est élevé, à une époque peu ancienne, au niveau du fort de Pierre-Châtel. Le chenal dans lequel coule le Rhône, d'Yenne à la Balme, a été creusé par l'action lente des eaux. Il y a eu là comme une cascade du Niagara, déversant sur une ceinture de rochers, le trop plein du lac quaternaire. Comme au Niagara, le roc a été usé, la cascade a remonté de siècle en siècle, jusqu'à ce que la digue entière ait disparu, ait été nivelée sous le défilé de la Balme.

Pendant ce travail mille fois séculaire, les eaux du lac se sont lentement abaissées et ont mis à nu une grande partie des cantons de Ruffieux et d'Yenne.

Mais il reste au sud de la passe de la Balme, une moitié

Digitized by Google

du canton d'Yenne, qui par son altitude n'a pu être couverte par les eaux du lac. De cette partie, il nous reste à dire quelques mots.

Elle comprend avec le sud d'Yenne les communes de Traize, Saint-Paul, Loisieux, la Chapelle Saint-Martin, Saint-Pierre d'Alvey, Meyrieux et Verthemex. C'est un bassin de mollasse marine resserré entre le Mont-du-Chat à l'est, et la montagne de la Balme à l'ouest. La mollasse y est repliée en fond de bateau, pincée presque verticalement entre les deux chaînes. Elle est partout recouverte par un épais manteau de boues glaciaires, qui atteint une altitude de 600 mètres à Saint-Pierre d'Alvey. C'est la moraine latérale gauche du grand glacier du Rhône, dans ses dernières étapes.

Au-delà de cette espèce de rempart glaciaire, le terrain s'abaisse insensiblement par Marcieux, Gerbaix, Novalaise, Nances, jusqu'au lac d'Aiguebelette, qui occupe le fond de cette dépression. Ces quatre communes dépendent du canton de Saint-Genix ; Ayn, Dullin, Saint-Alban de Montbel, Oncin, Lépin et Aiguebelette, sur les bords du lac, dépendent du canton du Pont-de-Beauvoisin.

Comme elles forment un même bassin géologique, nous les étudierons toutes ensemble.

Dès la période secondaire cette région a été fort accidentée, et s'est distinguée au surplus de la Savoie. Ainsi le sud de la chaîne de la Balme était émergé pendant une partie de l'ère néocomienne ; à Saint-Pierre d'Alvey, le valangien en forme la couche la plus récente. Plus au sud, à Gerbaix, le valangien lui-même a disparu, le jurassique émergeait déjà pendant toute la série des dépôts crétacés.

Au début de la période miocène, entre ces deux pitons, s'ouvrait une profonde dépression. La partie qui touche au

Digitized by Google

col de la Crusille était plongée dans un lac qui s'étendait à droite et à gauche de la chaîne, et même sur sa croupe alors immergée ; c'est dans ce lac que se sont déposés les poudingues et les argiles rouges à *helix* et *achatina* qu'on trouve à Saint-Pierre d'Alvey, à Gerbaix, à Sainte-Marie d'Alvey, à Saint-Maurice de Rotherens, et jusque sur la crête du mont Chaffaron. C'est un bassin aquitanien qui mettait en communication le bassin d'Aiguebelette avec la plaine immense du Dauphiné jusqu'à Lyon.

Les mers ne tardèrent pas à envahir la contrée et à recouvrir non seulement le petit lac, mais le bassin entier.

On y rencontre les assises d'une mollasse sans rapport avec celle du bassin de Chambéry, mais en tout semblable à celle du département de l'Isère, à l'ouest du Pont-de-Beauvoisin. Pour la bien observer, il faut se transporter à Novalaise, sur la route qui descend de la montagne d'Épine.

Près d'une petite chapelle appelée Notre-Dame des Grâces, on voit à nu les couches redressées contre la montagne. C'est d'abord une mollasse marine verte avec fragments de pecten. En y joignant les éboulis qui supportent la chapelle, où le roc n'est pas visible, ces mollasses ont près de 160 mètres.

Au-dessus viennent des conglomérats de cailloux roulés et fortement impressionnés, d'une épaisseur de 40 mètres; puis une marne sans fossiles alternant avec des conglomérats. En descendant vers la vallée, mais en remontant en réalité la série des mollasses, on atteint la grande assise des conglomérats, qui n'a pas moins de 200 mètres de puissance. C'est sur ce dépôt que reposent le château et l'église de Nances un peu plus au sud.

Sur les conglomérats affleurent d'abord des sables, puis des argiles bleues ou grises de 6 mètres d'épaisseur, dans

Digitized by Google

lesquelles ont été creusées deux petites galeries de recherche des lignites. On n'y a trouvé que des veines de trop peu d'importance pour couvrir les frais d'une exploitation. Toutes ces couches sont fortement redressées contre la montagne d'Épine.

Au-dessus, reviennent des poudingues recouverts par les éboulis et par la végétation. Il est impossible d'en supputer l'épaisseur. Il est même probable que la partie supérieure se confond avec les sables et graviers de la superficie. Ce sont ces cailloux désagrégés qui sont désignés par M. Lory, sous le nom d'*alluvions anciennes (Description géologique du Dauphiné*, § 326). Comme le petit vallon de Novalaise est le seul point de la Savoie où nous rencontrons à la fois les mollasses à cailloux impressionnés, les lignites avec les *alluvions anciennes*, au-dessus, nous avons cru devoir en esquisser la physionomie, bien qu'elles n'appartiennent pas au terrain quaternaire.

Ainsi, on voit qu'il y a eu à l'ouest de Novalaise :

1° D'abord un petit lac aquitanien à marnes rouges et à *achatina*, qui manque généralement dans la série dauphinoise.

2° Des mollasses marines sableuses à fossiles marins. Si de Novalaise on se rend à Saint-Genix par le col de la Crusille, on rencontre, à deux niveaux, ces mollasses marines, très riches en fossiles. D'abord à Sainte-Marie d'Alvey, près de l'auberge, où elles abondent en bryozoaires, piquants de cidaris, echinolampas scutiformis, psammechiaues, pecten, avec quelques pholadomyes, conus et certhium.

Plus loin, au hameau du Pin, sur Gresin, un second niveau ramène des pecten mêlés à de nombreuses coquilles bivalves, à des échinides de petite taille, dans une pâte presque marneuse.

Digitized by Google

3° Des poudingues à cailloux impressionnés, qui ont été probablement déposés dans une eau douce ou saumâtre, mais complètement dépourvus de fossiles ; dans le haut ils alternent avec des couches marneuses.

4° Les argiles bleues avec lignites, qui sont lacustres, ainsi que le prouvent de nombreux hélix, signalés par M. Lory dans les gisements analogues du Dauphiné. D'ailleurs les restes de bois de sapin ou de feuilles de peuplier qu'on y recueille à Novalaise suffiraient à le prouver.

5° Retour de poudingues impressionnés que M. Lory suppose marins, mais que je croirais plutôt lacustres, comme ceux du niveau inférieur.

6° Cailloux et graviers de l'alluvion ancienne, qui ont été exploités à Gerbaix et à Marcieux, pour en extraire les sables employés au tunnel de Lépine. Ces sables, situés à une altitude de près de 500 mètres, forment le terme le plus élevé des terrains que nous décrivons ici. Aucun grand courant n'a pu les apporter à ce niveau ; ils se rattachent aux alluvions et sont antérieurs au soulèvement de la chaîne de la Balme. Sont-ils pliocènes ? Nul ne le peut dire, en l'absence de tout fossile ; mais leur position, leur soulèvement antérieur à l'extension des glaciers, me le ferait penser. Ils seraient ainsi les représentants des galets de quartzite décrits par M. Lory (§ 320, ibid.)

Le soulèvement presque vertical des deux parois tertiaires s'est opéré après le dépôt des poudingues. Il est probable que les couches les plus récentes encore désagrégées ont été bouleversées, les cailloux, les sables se sont amoncelés dans le fond du berceau creusé par le soulèvement. Tel serait, à mon avis, l'origine de ce vaste dépôt de Marcieux.

7° Les boues glaciaires ont recouvert tout cet ensemble,

Digitized by Google

lors de l'invasion des glaciers du Rhône; elles forment un bourrelet depuis Yenne jusqu'à Gerbaix et Marcieux. C'est la moraine latérale gauche du courant sous-glaciaire du Rhône, qui se déversait sur les rocs de la Balme à peine érodés à cette époque.

8° Après la fusion des glaces, ce bourrelet glaciaire a comme partagé la vallée en deux bassins; il a laissé au sud le lac d'Aiguebelette, dont les eaux s'écoulaient auparavant dans le Rhône. Ce lac, réceptacle des petites rivières locales, a dû se frayer un écoulement par le Gué-des-Planches et la Bridoire. A mesure qu'elles ont usé le rocher, ses eaux se sont abaissées jusqu'à leur niveau actuel.

9° La surface entière de ces boues glaciaires, enrichie par les détritus azotés, a formé la terre végétale du bassin que nous étudions; terres fortes à blé, d'excellente qualité.

La vigne y réussirait également, là où l'altitude ne nuirait pas à la maturation des raisins.

En résumé, on peut dire que le vallon de Novalaise, comme les cantons inférieurs de Saint-Genix, du Pont-de-Beauvoisin et des Echelles, se rattache en tout aux plaines limitrophes du Dauphiné.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SAVOIE

ET

LES SAVOYARDS AU XVI^{e} SIÈCLE

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ A

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE SAVOIE

Par M. l'abbé L. MORAND,

CURÉ DE MACHÉ

MESSIEURS,

Le bonheur parfait, dit-on, n'est pas de ce monde. Votre nouveau confrère en a fait l'expérience, lorsque vous eûtes exaucé le vœu le plus cher de son ambition en lui ouvrant les portes de l'Académie de Savoie.

A la joie profonde et à la légitime fierté que m'avaient causées vos suffrages, s'est mêlée bientôt une secrète inquiétude. Songeant à cette solennité où j'aurais à pro-

Digitized by Google

noncer le discours imposé par vos statuts au récipiendaire, je me voyais d'avance dans la situation embarrassante de ce bon villageois, qui, au moment d'être introduit dans le salon d'un haut personnage, s'aperçoit avec terreur que les idées et les paroles lui font défaut, hésite, et regarde la porte pour s'enfuir.

Le souvenir des enseignements de votre illustre Compagnie s'est alors présenté à mon esprit. J'ai revu les figures pensives de vos éminents prédécesseurs, dont les œuvres, rebelles à l'oubli, continuent à nous faire entendre leurs voix d'outre-tombe dans le sanctuaire de vos Mémoires. Je vous ai contemplés vous-mêmes, Messieurs, plein d'admiration pour vos talents multiples et votre zèle infatigable à ajouter chaque jour quelques nouveaux fleurons à la couronne scientifique, artistique et littéraire de notre Savoie.

Qu'étais-je, moi nouveau venu, en face d'un aussi brillant cortège? Que vous apporterais-je à mon entrée? Par quel moyen ingénieux prolongerais-je l'illusion bienveillante que vous vous étiez faite, en escomptant à mon actif le mérite d'un ouvrage, qui n'est encore qu'une promesse?

Je restais longtemps perplexe. Heureusement, Messieurs, — qu'il me soit permis de faire cette confidence aux inventeurs et aux savants que j'aperçois ici, — je fis, moi aussi, une découverte, qui ramena le calme dans mon cœur. En vous observant avec attention, je découvris que vous, si graves, si austères, si laborieux, vous aviez tous une même passion, une passion si vive que vous saviez bien peu vous en défendre. Elle suscite vos recherches, elle anime vos dissertations, elle jaillit en flammes des lèvres de vos orateurs. Oui, votre amour pour la Savoie, — c'est votre passion commune, — vous domine et vous trahit. Vous

Digitized by Google

présentez là, Messieurs, je vous en avertis charitablement, une brèche toute grande ouverte à tout soldat de la plume qui rêve de monter à l'assaut de vos sympathies.

Souffrez donc que je m'y précipite, et laissez-moi, en évoquant, dans une causerie sans prétention, quelques traits empruntés aux annales du pays aimé, prendre possession de ce fauteuil qui comble tous mes vœux en dépassant toutes mes espérances.

I

La Savoie, Messieurs, a depuis très longtemps un état civil. Néanmoins, en ce siècle où l'on sait tout, où l'on croit tout savoir, certaines gens, qui ont assurément beaucoup d'esprit, ont émis, sur le point du globe occupé par elle, des idées absolument neuves. D'aucuns, doués d'une merveilleuse imagination, l'ont placée en Suisse; d'autres l'ont aperçue en rupture de ban dans quelque coin de l'Italie; d'autres enfin, — ce sont les érudits, — s'en rapportant à leur Strabon classique[1], l'ont peinte comme un lieu de désespérance, où les brigands occupent les sommets et où le froid et l'âpreté du sol en font partout l'image désolante du chaos. La fantaisie et l'ignorance ont des droits incontestables; mais, c'est à condition qu'elles n'en abusent pas. La Savoie, Messieurs, est bien chez elle, et n'y fait pas trop mauvaise figure. Ses vallées riches et variées, ses montagnes imposantes et splendides, ses lacs semblables à des lambeaux du ciel tombés sur des tapis de verdure, son

[1] *De Geographiâ*. Lib. IV, cap. VI, § 9.

Digitized by Google

air pur et tempéré, forment un ensemble qui peut se passer d'emprunter des charmes aux régions étrangères.

Avec leurs grands sommets, leurs neiges éternelles,
Par un soleil d'été que les Alpes sont belles !
Heureux qui sur ces bords peut longtemps s'arrêter ;
Heureux qui les revoit, s'il a pu les quitter ! [1]

Le poète est ici un peintre fidèle, et bien d'autres esprits d'élite ont partagé son enthousiasme.

Pourtant, Messieurs, si l'enveloppe est belle, l'âme lui est supérieure en beauté. Non, si grandioses que soient ses horizons, si pittoresques que soient ses aspects, ce n'est point par sa conformation que notre pays est surtout remarquable. Ce petit coin de terre, suivant la destinée que lui ont donnée nos libres votes de 1860, est maintenant confondu avec les autres provinces de la grande patrie française. Il n'en fut pas toujours ainsi. Sur ses quatre cents lieues carrées, un peuple vivait jadis de sa propre vie, avait sa place respectée parmi les autres peuples, défendait fièrement sa nationalité et trouvait dans son esprit et dans ses vertus un moyen efficace de triompher des épreuves. Je n'ai pas la prétention de vous rappeler en détail toute cette longue et glorieuse histoire de nos aïeux. Plus modeste, mon ambition se borne à attirer votre attention sur quelques traits saillants de leur physionomie en un temps qui fut si semblable au nôtre par ses luttes et ses troubles de toutes sortes : je veux parler du XVI^e^ siècle. J'ai pensé que rien, comme l'esquisse des grandes figures de cette époque reculée, ne pourrait vous donner une idée plus exacte des Savoyards

[1] GUIRAUD, *Le Petit Savoyard.*

Digitized by Google

d'autrefois et fournir un plus utile enseignement aux Savoyards d'aujourd'hui.

Dieu me garde cependant de faire intervenir en aucune manière, dans cet aperçu, la nymphe que Numa Pompilius allait consulter dans le bois d'Aricie, et que les Numa si nombreux de nos jours vénèrent, à défaut d'autre dieu, sous le nom de politique. Depuis que cette semi-déesse, quittant sa retraite sacrée, s'est mise à courir nos rues en fille échevelée, il convient de la laisser à ses divagations. Mais, tout en repoussant son contact compromettant, n'est-il pas permis, Messieurs, de s'entretenir, au foyer de la famille, des gestes glorieux de ses ancêtres, et même d'exprimer l'espoir que :

Où le père a passé, passera bien l'enfant ? [1]

II

Qui ne sait les profondes perturbations apportées à la paix du monde européen par le XVI^e^ siècle, qui, véritable volcan en pleine éruption, vint presque subitement couvrir de laves, de cendres et de ruines, la religion, les mœurs, les institutions civiles, les sciences, les arts et jusqu'à la langue du passé ? Est-il besoin d'énumérer les terribles événements qui surgirent, en Allemagne, en France, en Italie et en Angleterre, des harangues furieuses des prédicants de la Réforme ? Laissez-moi vous dire seulement, Messieurs, que notre pays ne fut pas à l'abri de pareils malheurs. Quinze ans à peine s'étaient écoulés dès le jour où Luther avait brûlé, aux applaudissements des

[1] ALFRED DE MUSSET, *Poésies nouvelles : le Rhin allemand.*

Digitized by Google

écoliers, la bulle de Léon X[1] à la porte orientale de Wittemberg, que nos vallées et nos montagnes furent à leur tour en proie aux horreurs de la double invasion des dogmes hérétiques et des armées étrangères. D'un côté, Genève révoltée à la voix de Calvin, de l'autre, le reste des États de Savoie aux mains des Suisses et des Français : telle fut la situation.

François Ier, neveu par sa mère du malheureux duc Charles III, joua à cette heure critique de notre histoire un rôle auquel les diplomates ont pu applaudir, mais que l'historien doit juger avec sévérité. Pousser les Suisses à s'emparer des provinces de son oncle sur les rives du Léman, puis faire envahir par ses propres troupes les vallées de l'Arve, de l'Isère et de l'Arc, n'était ni juste, ni loyal. Le roi chevalier avait fait place à Machiavel. Louis XII avait dit de lui, à son lit de mort : « Ce gros garçon gâtera tout. »

A la vérité, François Ier, qui tenait beaucoup, par l'esprit, de sa mère Louise de Savoie, mérita d'être appelé le Père des lettres. On ne saurait nier l'influence heureuse qu'il exerça à cet égard sur son époque, soit en favorisant les savants et les artistes, soit en créant le Collège trilingue, la bibliothèque de Fontainebleau et l'Imprimerie royale. Il tournait lui-même assez agréablement les vers. Mais, il fut un mauvais pasteur du peuple et un plus mauvais politique. Tout en ne partageant pas, au sujet de ses mœurs, les attaques grossières et récemment encore flétries du *Roi s'amuse*[2], on peut au moins dire que ses entreprises à l'extérieur ne justifièrent que trop le jugement de son prédécesseur, et furent loin de profiter à la France.

[1] *Exsurge.*

[2] Drame de Victor Hugo.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, Messieurs, ce n'est pas de la conquête de nos provinces que celle-ci eut à se plaindre. La Savoie, pendant les vingt trois ans qu'elle lui resta unie[1], se montra, malgré tout, fidèle à son génie et à ses traditions. Si la violence des étrangers hérétiques triompha sur certains points de la faiblesse de quelques Savoyards, partout ailleurs les autres n'en devinrent que plus fermes dans leur foi et n'en montrèrent que plus d'ardeur à suivre les voies de l'honneur et de la vertu. D'ailleurs, c'est le spectacle qui se remarque durant tout ce XVI^e^ siècle. On est étonné de la pléiade d'hommes distingués qu'un aussi petit pays fournit en même temps à toutes les branches de l'activité humaine. Le clergé comptait les évêques Anthelme de Miolans à Valence, Claude de Seyssel à Marseille et à Turin, François de Lambert à Nice, Louis de Gorrevod, Jean-Philibert de Challes, Hippolyte d'Est, Pierre de Lambert à Saint-Jean de Maurienne ; les jésuites Le Fèvre et Claude Le Gay aux côtés de saint Ignace ; le dominicain Guy de Furbity à Montmélian ; l'observantin Michel Trepier à Paris, etc. Faut-il citer aussi les magistrats ou les savants Louis d'Hérée, Jean de Seyssel de La Serra, Pierre de Lambert de la Croix, Louis Millet de Faverges, Catherin Pobel d'Anières, Louis Odinet de Montfort, René de Lucinges, Emmanuel-Philibert de Pingon, Marc-Claude de Buttet, Guillaume d'Oncieu, etc. ? Ce sont là les principaux, et j'en passe une foule d'autres que nos annales rapportent comme étant également remarquables.

Messieurs, Gœthe observe excellemment que « dans les diverses classes et jusque dans les rangs les plus élevés de l'ordre social, des hommes se sont produits qui en ont

[1] De 1536 à 1559.

Digitized by Google

rassemblé en eux tous les traits caractéristiques, au point d'identifier leur nom avec l'idée même de ces rangs et de ces classes, et d'en paraître comme la personnification vivante [1]. » La nomenclature que je viens de faire est une preuve irrécusable de la vérité de ces paroles. Tous ces illustres personnages étaient l'expression fidèle et comme le génie de la nation même à laquelle ils appartenaient. Ils tenaient leurs qualités éminentes de ses mœurs, de son esprit et de son caractère, et ils en sortaient, comme la fleur de la tige, comme l'arbre du sol. On entend souvent répéter dans notre temps malheureux ce cri désespéré : « Où sont les hommes ? Les hommes manquent ! » Le tort de cette stérilité n'incombe pas à la nature humaine, mais à la nation qui, ayant vicié ses sucs nutritifs, cesse de produire. Les hommes qui sauvent ou élèvent un peuple, apparaissent toujours quand le peuple n'a point failli. Les forces vitales qui donnèrent au nôtre sa puissante fécondité, furent donc la finesse de son bon sens, la pureté de ses mœurs, la culture de son intelligence et la force de sa volonté. Ici, Messieurs, je vous demande la permission d'imiter le sage qui n'avance rien qu'il ne prouve.

III

Les deux grandes classes qui composent encore la société à cette époque, sont la noblesse et le peuple ; mais, c'est à peine si l'on distingue la ligne de démarcation que l'affection et la confiance réciproques ont presque effacée. Autrefois, lorsqu'il s'était agi de protéger la terre contre

[1] Gœthe, *Mémoires*.

Digitized by Google

les maraudeurs nomades, ou de donner, avec la sécurité, de l'air et du soleil à la patrie, la première s'était chargée exclusivement de ce soin. Dans ces châteaux et maisons-fortes dont on aperçoit les ruines presque à chaque pas, au carrefour des vallées, sur la croupe des collines ou sur le flanc escarpé des montagnes, le vicomte et le marquis veillaient, nuit et jour la main à la garde de leur épée, l'un au maintien de l'ordre à l'intérieur, l'autre à la garde des frontières contre les surprises de l'étranger. En un mot, le noble, c'était dans ce temps le brave, l'homme fort et expert en armes qui combattait, tandis que le prêtre instruisait et que le laboureur semait. Maintenant que, grâce à ses efforts, la société est devenue stable, le voilà descendu de sa tour dans la plaine, mêlé aux paysans et vivant de leur vie. S'il sort momentanément de son modeste manoir pour le service de l'État, il ne désire rien tant que d'y rentrer au plus tôt. Il remplit lui-même ordinairement l'office de fermier, il visite ses métayers, s'entretient avec eux du soin de leur bétail, va aux noces de leurs enfants et choque familièrement le verre avec eux. Enfin, lorsqu'il est près de mourir, il ordonne dans son testament, ainsi qu'on le voit chez le marquis Pierre-Louis de Lescheraines[1], que ses funérailles soient faites avec quatre cierges seulement, sans plus ni moins de ce qui se pratique ordinairement pour les défunts du village où se trouve sa maison.

On aurait, Messieurs, une idée fausse de ce qu'étaient nos anciens seigneurs, si l'on se bornait à les étudier dans les romans qu'ont écrits, sous le nom d'histoire, des auteurs aussi passionnés qu'ignorants. Il n'exista jamais, du moins

[1] *Testament du 16 mai 1738.* Arch. de M. le baron Favier du Noyer de Lescheraines.

Digitized by Google

dans notre pays de Savoie, un réel antagonisme entre les nobles et le peuple ; les actes d'injustice ou de barbarie qu'on se plaît à attribuer aux premiers comme une tendance générale, n'eurent point ce caractère ou ne furent qu'une rare exception. Ce qui frappe, au contraire, dans leur vie, c'est, avec la foi, la distinction des manières et le savoir, un esprit d'ordre, une simplicité, une bonté et une douceur aussi admirables que touchantes. Pour mieux vous en faire juger, j'ai la bonne fortune de pouvoir vous citer en témoignage une série de volumes précieux contenant la vie intime et aussi détaillée que possible de l'un d'eux. Ces volumes authentiques et inédits[1], dont votre éminent collègue, M. le marquis d'Oncieu, leur heureux possesseur, se propose, du reste, de vous apporter un jour une étude plus complète, sont les « Livres de raisons » ou livres de compte de Jean de Piochet, seigneur de Sallin[2].

[1] Sont au nombre de sept, dont six cotés aux lettres A, B, C, D, E, G sont en la possession de M. le marquis d'Oncieu de la Bâtie, et le septième, coté F, en celle de M. Jean Faga, bibliophile.

[2] Jehan de Pyochet, sgr de Sallin, né le 1er mars 1532, enseigne colonnelle, lieutenant du sgr des Landes, capitaine de Chambéry, marié le 5 février 1570 à Louise, fille de Jacques-François de Belletruche dit d'Orlié, sgr de Saint-Innocent, était lui-même fils d'Antoine de Pyochet, sgr de Monterminod et de Sallin, et de Jeanne, fille de Pierre Dieulefit Magnin, ensuite du mariage contracté en 1522. — Avait pour frères : 1° Nicolas, mort jeune ; 2° Raphaël, avocat du Consistoire, lequel eut deux fils et une fille ; 3° Amédée, sgr de Sallin, contrôleur général des guerres et commissaire général des fortifications, mort à Genève, en octobre 1567, âgé de 42 ans ; 4° Georges, mort au service de Charles-Quint, à Trapani, en 1554, à l'âge de 25 ans ; 5° Pierre, gentilhomme ordinaire d'Emmanuel-Philibert, né en 1538 ; 6° Laurent, sgr de Monterminod, capitaine au château de Chambéry, en 1590, marié à Gabrielle d'Alby. *(Archives du Mis Costa de Beauregard.)*

Les armes de Jehan de Pyochet portaient : *D'or au chef d'azur chargé d'une licorne issant d'argent.* Il avait pour devise habituelle : *In pace novi hostes.*

Digitized by Google

Vous pouvez, Messieurs, apercevoir de la tour de ce château les trois maisons qu'il possédait dans les environs. L'une se dresse sur le bord méridional de la terrasse qui porte le village de Saint-Jean d'Arvey, et forme le centre d'un paysage des plus ravissants. Au nord, elle est abritée par les hautes montagnes murales du Peney et de Margériaz ; au sud, elle domine les gorges profondes de la Leysse et a vue sur le magnifique panorama de bas-fonds, de coteaux et de monts qui s'étend de la vallée de l'Hyères au col de Granier. L'autre s'élève à gauche de la route d'Aix, presque à la sommité de la colline qui court des rochers de Lémenc à l'église du Viviers. Des fenêtres de la façade, le regard embrasse à son tour le riant tableau de toute la partie occidentale du bassin de Chambéry, comprise entre la chaîne de Joigny et la montagne de Lépine. Jean de Piochet nous fait connaître lui-même l'étendue et la nature des terres qu'il possédait dans ce site charmant : « Quatre-vingts fossorées de vignes, vingt-quatre journaux de terre labourable qui font cent vingt fossorées, six seytorées et demie de pré qui font cinquante fossorées : le tout en un clos, et ne devant point de servis, hormis environ un quartan de froment au seigneur de Lescheraines, au lieu dit en Vermoillat. »

Enfin, la troisième de ces habitations, plus rapprochée d'ici, est située sur la rive gauche du ruisseau de Jacob, au pied de la colline qui porte aussi les anciens domaines des seigneurs de Villeneuve et de la Violette. Cachée dans d'épais massifs de feuillage, sans autre voisinage que des eaux, des bois, des prés et des champs, je ne sache, autour de nous, aucun séjour plus favorable à l'homme qui, fatigué des rumeurs assourdissantes du monde, veut goûter le repos dans la grâce et la fraîcheur,

Digitized by Google

le silence et la paix de la nature. Le torrent qui, plus haut, se précipite des rochers, semble ici vouloir lui-même respecter cette douce solitude, en retenant sous les aulnées les fantaisies de son cours et les clapotements de ses eaux.

Vous le voyez, Messieurs, ces trois demeures, qui portent encore les noms de Sallin et de Piochet, n'ont rien de bien terrible. Il n'en était pas autrement jadis. On n'y remarquait ni créneaux, ni machicoulis, ni carcans aux murs, ni oubliettes sous terre. Néanmoins, pardonnez-moi de leur donner une aussi large place dans ce discours, elles en tenaient une bien plus grande dans le cœur de leur ancien maître. De père en fils elles étaient demeurées dans sa famille pendant plusieurs siècles. C'est d'elles qu'il parle le plus souvent, et c'est dans l'une d'elles surtout qu'il a tracé les pages intimes que je vous ai citées.

IV

Que vous apprendrai-je, Messieurs, de ces Livres de raisons que les anciens chefs de maison avaient coutume de tenir soigneusement ? Vous avez lu les nombreux documents de ce genre, par lesquels Charles de Ribbe a réhabilité les familles et la société d'avant la Révolution, et, parmi eux, vous n'avez pas vu sans fierté qu'un des plus remarquables concernait précisément, sous le titre de « Une famille au XVI^e^ siècle », une famille savoyarde originaire de ce village de Pugnet qui avoisine la maison de Jean de Piochet. N'est-ce point peut-être sur l'exemple de ce dernier que Jeanne du Laurens composa son admirable « Généalogie » ? Chaque jour, en effet, le gentilhomme savoyard se retire dans son cabinet, prend une plume, et, sur un volume solidement recouvert de parchemin, inscrit

Digitized by Google

d'abord le titre, l'année, sa devise ; puis, à mesure qu'ils se produisent, les événements de sa famille, les faits publics et privés dont il a été témoin ou auxquels lui et les siens ont participé ; en un mot, tout ce qui, de près ou de loin, a frappé son esprit et occupé son activité. C'est là qu'il marque ses alliances et la généalogie de ses ancêtres, qu'il prend possession de sa quatre-vingt-dixième année par un sonnet, qu'il relate la mort de sa femme, fait le dénombrement de ses « 72 compères » et nous apprend qu'il a dix-huit enfants, — douze garçons et six filles. Sur tout le reste, même exactitude, même précision. Il tient note de tout : des « lods et acquis » qu'il fait à Saint-Jean d'Arvey, à Thoiry, à Drumettaz, à Pugnet, à Couz, à Vimines, à Cognin, à Jacob, au faubourg Maché, à Chambéry ; des « servis » qui lui sont dus ; de l'argent qu'il a prêté et des dettes qu'il a payées ; des cinq cent cinquante écus d'or au soleil, de la « robe d'étamine et du cotillon » qu'il a constitués en dot à sa fille Louise dans ses deux mariages consécutifs avec Jacques de Chaffardon et Claude de Pavy ; des « cent vingt florins » qu'il a envoyés à l'abbesse de Sainte-Catherine d'Annecy, M^me^ Claudine de La Balme, pour la pension et l'éducation de sa fille Claudine ; enfin, des « cinq livres de bœuf et des deux livres de mouton » qu'il reçoit chaque dimanche du boucher Tonin.

J'abrège, Messieurs, cette longue énumération des actes de ménage de Jean de Piochet, et je passe sous silence une foule d'autres détails charmants et curieux, comme celui où il a prêté à M^re^ Truffon un « teston de Roy » qu'ils sont allés dépenser ensemble chez Langhetta, et cet autre où il a remis également au seigneur de Lescheraines un « quart de sol » qui devra lui être rendu le lendemain.

Digitized by Google

Mais cet homme si positif et si soigneux dans l'administration de sa fortune, est doublé d'un érudit et d'un lettré. Sa bibliothèque est remplie de livres, qu'il a rangés par catégories et dont il dresse le catalogue. On vient lui faire des emprunts de tous côtés, et, par le compte qu'il tient de ses obligeances, on voit quelles sortes d'ouvrages étaient principalement en honneur dans la société savoyarde de cette époque. Les livres qu'il inscrit le plus fréquemment, sont :

L'*Histoire générale de France*, de Bernard seigneur de Harlay;

L'*Histoire de France*, de Bernard de Gérard;

La *Vraie Histoire des troubles de France*, de Jean le frère de Laval;

La *Description des Francs et de la France;*

Le Soldat français;

L'*Histoire générale du Portugal*, de Osorine;

L'*Histoire de la conquête de Jérusalem*, du maréchal de Villard Arduin;

Le *Livre des Déclarations du roy d'Angleterre;*

L'*Histoire de la Chine;*

L'*Architecture de Vitruve;*

La Servitude volontaire;

Le Synode de Montpellier, de Reboul;

Le *Livre de la curiosité naturelle;*

Les *Histoires prodigieuses;*

La *Démonomanie;*

L'*Amadis de Gaule*, version de Tiron et Montreux;

Le *Cardan des subtilités;*

Le Primaléon de Grèce;

Le *Discours des champs;*

La Muse guerrière;

Digitized by Google

Le Cavalier de Savoye;

La *Harangue de Mᵉ Pictet de Genève*, du seigneur de Mallatrait;

Une Farce savoyenne, écrite à la main;

Les *Six Jornates facétieuses*, de l'Arétin;

Le *Passe-Partout des Jésuites*, etc.

V

Bien plus, ce bibliophile complaisant est auteur lui-même. Il écrit de longues pages en prose, et surtout il fait des vers. Ce dernier talent, qu'il partage avec Marc-Claude de Buttet, est de famille et semble le travailler plus fortement qu'aucun autre. Vous l'avez vu, à quatre-vingt-dix ans, il rime encore. Il glisse ses poésies un peu partout, les mêlant, sans s'inquiéter du voisinage, aux comptes de viande de Tonin, aux remèdes contre le mal de dents, ou aux « effets du cœur du coq placé sur le cœur de celui qui dort. » C'est en cette singulière compagnie que nous rencontrons, pour n'en citer que quelques exemples :

Les « vers à la louange du Saint-Suaire »;

Deux quatrains « pour deux tables d'attente »;

Un quatrain « pour mettre au pied de l'image de saint Paul à Lémenc »;

Un autre quatrain « pour mettre au pied de saint Pierre de la même église »;

Un dialogue du Génie et de la Savoie « sur la mort d'Emmanuel-Philibert »;

Une strophe « sur le trépas du seigneur du Coudray »;

Un quatrain « sur un livre du seigneur de Mallatrait »;

Un autre quatrain « sur la femme ».

Digitized by Google

Ici, Messieurs, il faut avouer que notre poète est quelquefois d'une imprudence dangereuse et qu'il ne craint pas de vouer sa mémoire aux malédictions de cette moitié du genre humain qui, à ses yeux à lui, n'est pas le sexe faible, lorsqu'il s'écrie :

Ne laisse à la femme pour rien
Mettre son pied sur le tien.
Le lendemain la feinte beste
Le voudra mettre sur ta teste.

Ne dirait-on pas qu'André Chénier s'est emparé plus tard, dans un style moins cru, de la même pensée lorsqu'il écrivait :

O toi, jeune imprudent que séduit une femme,
Si ton cœur veut en croire un cœur trop agité,
Ne courbe point ta tête au joug de la beauté.
Ris plutôt de ses feux et méprise ses charmes,
Vois d'un œil sec et froid ses soupirs et ses larmes,
Règne en tyran cruel; aime à la voir souffrir;
Laisse-la toute seule et transir et mourir [1].

Chez le poète de Piochet, presque toujours la pensée est vive et le trait fin. Écoutez ce qu'il dit du seigneur de Mallatrait :

L'on ne croira jamais que ce livre soit tien,
Très docte Mallatrait, où si doux nous amuses.
Car il est tout divin et chascun cognoit bien
Que tu l'as emprunté de Bellone et des Muses.

Le même caractère se remarque dans le dialogue du Génie et de la Savoie :

[1] *Poésies d'André Chénier*, XIX.

Digitized by Google

Le Génie.

Si le Ciel s'esjouit, qui te fait lamenter?

La Savoye.

Le décès de mon Duc, mon tout, mon espérance.

Le Génie.

Savoye, laisse ton pleur, cesse à te tourmenter,
Car il est vif au ciel celluy que mort on pense [1].

Qu'est-il nécessaire, Messieurs, d'ajouter à cette esquisse, pour mieux représenter la vie et les mœurs contemporaines de la noblesse savoyarde? Ce que vous venez de voir dans Jean de Piochet, il me serait facile de vous le montrer, à l'aide de semblables documents, chez un grand nombre d'autres personnages de sa classe, tels que les Chabod de Jacob, les Bruiset de Chabod, les Chaney de Villeneuve, les Blancheville de Lescheraines, les Costa du Villard, etc. Mais, vous pouvez déjà comprendre combien le peuple devait, en un pareil milieu, se nourrir à son tour d'idées saines et de bons sentiments. La peinture sombre sous laquelle on se plaît à représenter son existence est fausse de tous points. Sans doute, ce peuple n'avait pas le suffrage universel et ne connaissait pas la dynamite. Il possédait mieux, il avait l'amour du travail, de l'instruction et de Dieu. A la place des forces qui détruisent et qui renversent, il avait en main les forces qui maintiennent et celles qui élèvent. La religion, la patrie, le foyer, étaient la trinité qui inspirait et dirigeait chacun de ses actes. Pour s'en

[1] Les autres poésies citées plus haut sont rapportées à la fin de ce discours.

Digitized by Google

convaincre, il suffit de fouiller nos vieilles archives nationales, ou bien de relire les minutes des notaires et les délibérations des conseils des communes. Les preuves viennent alors s'offrir en foule à notre admiration étonnée. En voulez-vous un exemple tiré du même milieu?

VI

Louis Laurens est le chef de cette « Une Famille au XVIe siècle » dont je vous ai parlé. Il est parti jeune du village de Pugnet et est venu avec ses parents pauvres s'établir à Turin. Son éducation chrétienne et sa vaste intelligence lui fournissent le moyen de s'élever au-dessus de sa condition obscure. Après avoir servi de domestique à un jeune seigneur qui s'est rendu à Paris pour achever ses études, et s'être fait lui-même étudiant à la Faculté de médecine, il est bientôt conduit à exercer son art sur les rives du Rhône inférieur, d'abord à Tarascon, puis à Arles. La vénération qu'il conquiert par son habileté et ses vertus dans ces deux cités, est universelle; le roi Charles IX lui-même le tient en grande estime et lui fait visite. Mais le souci principal de cet homme de bien, au milieu de ses occupations, est d'élever sa nombreuse famille dans les sentiments du devoir et l'amour du travail. Outre sa fille Jeanne qui nous a conservé ces détails, il a huit garçons qui tous ont obtenu le grade de docteur et deviennent des personnages illustres. Quatre honorent l'Église, un la magistrature, trois la médecine. Je ferai seulement observer que les quatre premiers voulurent rester absolument pauvres, afin de mieux se consacrer à l'œuvre de la prédication dans les villes et dans les campagnes. Deux d'entre

Digitized by Google

eux, Gaspard et Honoré, promus à l'épiscopat, l'un à Arles, l'autre à Embrun, moururent à la peine, enseignant le catéchisme, allant à pied dans leurs visites pastorales, et se dépouillant de leurs biens. Le troisième, Julien, chanoine et premier théologal à Saint-Trophime d'Arles, vécut de même, « ne se couchant jamais dans un lit, ne mangeant que des plus viles et grossières viandes, et accompagnant les pauvres de l'hospital en la sépulture teste nue dehors la ville. » Le dernier, Jean, après s'être fait religieux franciscain, mena, lui aussi, une existence des plus austères, prêchant au milieu du concours des populations, jusqu'au jour où il fut victime de son zèle [1].

Le mérite d'une telle conduite dans cette famille savoyarde ressort et se comprend encore mieux, quand on connaît l'abaissement de mœurs où était alors tombée la France. Les Mémoires du temps sont unanimes dans leur cri de détresse sur ce dernier point. Après avoir fait un tableau lugubre des ruines matérielles et morales accumulées dans ce malheureux pays : « Bref, s'écrie le garde des sceaux Du Vair, la pauvre France est tellement défigurée qu'elle commence à faire pitié à ses plus cruels ennemis [2]. » Jeanne du Laurens, au contraire, nous donne le secret qui fit la distinction de sa maison. « La bonne vie de mes frères, dit-elle, venoit de loin et de la peine que feus nostre père et nostre mère avoient pris à nous élever. Pour moy, je m'estime heureuse et plus qu'heureuse d'avoir eu un si sage père et une si sage mère. J'ay

[1] *Les Familles et la Société en France avant la Révolution*, par Charles de Ribbe, vol. II, chap. VI. — *Une Famille au XVI^e siècle*, par le même, *passim*.

[2] *Œuvres de Du Vair, garde des sceaux de France*, édit. 1636, p. 21 et suiv.

Digitized by Google

beaucoup veu et lu, attendu que je suis jà vieille ; mais je n'ai point veu des pères et des mères avoir plus faict, n'espargnant ny leurs personnes, ny leurs moyens pour nous faire instruire[1]. »

Messieurs, cette sainteté et cette excellence de mœurs qui caractérisaient alors les familles de notre petit pays, ne nous surprennent pas. Deux cents ans après, Joseph de Maistre nous montre dans ses lettres ce qu'elles étaient encore sous ce rapport : « On jalouse, écrit-il, mes titres, mon rang, ceux de mon fils, sans savoir ce qu'ils coûtent. Je les céderais tous pour un bon ménage allobroge[2]. » Et ailleurs : « A six cents lieues de distance, les idées de famille, les souvenirs d'enfance me ravissent de tristesse. Je vois ma mère qui se promène dans ma chambre avec sa figure sainte, et, en t'écrivant ceci, je pleure comme un enfant[3]. »

VII

Joseph de Maistre ! Ce nom, Messieurs, m'amène, par une transition toute naturelle, à vous parler de la place importante qu'occupait, en Savoie, le culte des lettres près de la pratique des vertus domestiques. Ici même, dans la salle de vos séances, vous avez voulu proclamer ce fait, en plaçant le portrait de cet homme illustre à côté du tableau où saint François de Sales est représenté, présidant à la séance d'inauguration de l'Académie Florimontane. Vous avez prouvé, par ce rapprochement, que les grands esprits

[1] *Une famille au* XVI^e^ *siècle*, p. 85 et suiv.
[2] *Lettres et Opuscules*, édit. de 1853, vol. I, n° 164.
[3] *Ibid.*, 14 février 1805.

Digitized by Google

se comprennent, et que vous étiez dignes de ceux dont vous gardiez ainsi le souvenir. Quelles glorieuses figures, en effet, que ces deux hommes qui, placés exactement à deux siècles de distance, dominent non seulement les temps où ils vécurent, mais encore ceux où nous vivons ! Tous deux, avec des caractères divers, atteignent une hauteur qui laisse bien au-dessous d'elle les sommets mêmes les plus renommés. L'un, avec son front noble et calme, son regard doux et limpide, sa voix mélodieuse et suave, son âme faite de bonté et d'amour, plonge dans les régions sereines du ciel et en fait descendre sur la terre des flots de lumière vivifiante. L'autre, avec sa figure osseuse, ses traits anguleux, son regard de feu sortant de vastes orbites ombragés d'épais sourcils, ses lèvres frémissant sous son âme énergique, en un mot, pareil à l'archange Michel de Milton combattant les anges rebelles, apparaît dans la tempête et lance au milieu des nuages des éclairs qui dissipent les ténèbres et dévoilent l'ennemi.

Pourtant, Messieurs, ces deux génies ne sont pas isolés et ne forment pas une exception chez nos ancêtres. On a dit « qu'il y a des régions pour les esprits et pour les talents. » Il est manifeste que la Savoie en est une. Il ne s'agit pas ici de dresser la liste de tous les savants et les lettrés qui apparurent aux diverses époques de notre histoire, et qui, pour n'être pas restés aussi célèbres que saint François de Sales et Joseph de Maistre, n'en ont pas moins droit à notre admiration. Mais, pour ne contempler que le XVI^e^ siècle, voyez leur nombre et la part qu'ils prennent au mouvement littéraire de cette époque. Ils sont au moins quinze qui figurent avec distinction dans cette mêlée de l'esprit d'où doivent sortir pour la France une nouvelle langue et un nouvel art d'écrire. Les deux qui

Digitized by Google

marquent le plus sur ce champ de bataille pacifique, sont Marc-Claude de Buttet et Claude de Seyssel. Ils combattent chacun avec une arme différente : l'un a pour épée la plume du poète, l'autre la plume du prosateur.

VIII

Marc-Claude de Buttet[1] naquit vers 1520, à Genève, d'après les uns ; à Chambéry, dans une maison sise à Saint-François, près de l'Hôtel-Dieu, d'après les autres. En tout cas, il se proclame lui-même « gentilhomme savoisien. » Par ses ascendants maternels, il était parent de Jean de Piochet. Sa propre famille est une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la Savoie, par les grands hommes qu'elle a produits. Déjà elle jouissait d'une haute considération, due aux fonctions élevées qu'avaient remplies dans la magistrature le père et l'aïeul du poète, quand lui-même vint lui apporter un nouvel éclat.

Il avait environ quinze ans et travaillait à Paris à l'achèvement de ses études, en se livrant avec ardeur à la philosophie, aux mathématiques et à la littérature, lorsque François I^er^ s'empara de son pays. Des deux carrières,

[1] Était fils de Claude de Buttet et de Jeanne-Françoise de La Mar. — Avait un frère et deux sœurs : 1° Jean-Louis ; 2° Jeanne-Françoise, mariée en premières noces à N° Bolliet et en secondes noces à N° Ballin ; 3° Jeanne-Antoinette, mariée à Jean-Baptiste de La Mure *ou* de Morinis. Lui-même ne fut pas marié. — Sa grand'mère Gasparde Dieulefit, mariée à Jean de La Mar, était cousine germaine de Jeanne Dieulefit, mère de Jean de Piochet. — Son père était maître de la Chambre des comptes de Genevois. Son grand-père N° Mermet Buttet, originaire d'Ugine au diocèse de Genève, était secrétaire ducal de Savoie.

Les armes de Buttet portent : *De sable à 3 boutoirs d'or entrelacés, deux en sautoir un en pal*, avec la devise : *La vertu mon but est.*

Digitized by Google

celle de magistrat où son père avait espéré le voir entrer et celle de soldat qu'il avait rêvée, il ne suivit ni l'une ni l'autre. Il fut simplement poète et passa sa vie à faire des vers. C'est ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans ce monde, où les hommes proposent et les événements disposent. Ah ! Messieurs, on se figure aisément quels durent être les sentiments et la conduite du jeune gentilhomme, en présence de la perte de sa patrie et de l'effort de ses anciens souverains pour la reconquérir. Réduit à l'inaction entre ses princes qu'il ne voulait pas combattre et la France dont il devait respecter le droit de conquête, que lui restait-il à faire, si ce n'est de se réfugier sur la terre neutre des lettres ?

A vrai dire, quelle qu'ait pu être la sagesse de ce parti, ce n'était pas le meilleur pour fixer les regards de ses contemporains et conquérir les faveurs de la renommée. Je suis persuadé que le poète dut être assez longtemps réduit à versifier obscurément dans sa retraite. Lui-même semble nous l'apprendre dans son ode au cardinal de Châtillon :

> Mais moi peu je puis encor,
> Car la roiale largesse,
> Avec un éperon d'or,
> N'a enhardi ma paresse[1].

Ce n'est pourtant point à nous de nous en plaindre, puisque nous devons vraisemblablement à ces loisirs forcés, ces chants pleins de grâce et de fraîcheur que de Buttet adresse à ses amis Louis et Jean de Piochet, les trois Lambert, François d'Aiguebelette, Battendier, Ramasse, Philibert de Pingon, Louis Milliet, Monchâtre, Jean de Saint-Denis, tous poètes, artistes et savants comme lui.

[1] Ode IV. Édition de Lyon, 1877, page 24.

Digitized by Google

Pour autant me duit-il mieux
Chanter Pan et ses Nymphettes,
Hantant les rustiques Dieux
Et les jeunes amourettes[1].

Cependant, une ode à Marguerite de France, duchesse de Berry, et la recommandation d'Odet de Châtillon le font recevoir à la cour de cette princesse, qui déjà compte, parmi ses protégés, le fameux Ronsard, Amyot, Jean Dorat et le chancelier L'Hôpital. Dès ce moment, il s'attache à elle et lui voue un culte qui, ne faisant que grandir chaque jour, atteindra son apogée lorsqu'elle sera devenue sa souveraine. Il célèbrera son mariage avec Emmanuel-Philibert, qui lui permettra de voir la Savoie « redevenue heureuse[2]. » Il prédira la naissance de son fils Charles-Emmanuel qui « tout ressemble à son père[3] » et qui sera « l'héritier des vertus de sa mère[4]. » Enfin, quand une mort prématurée viendra frapper

Celle qui tant rendit la France florissante,
Et des Muses fit la jouissance avoir,
Et qui épouse fut d'un duc de grand pouvoir,
Fille d'un puissant roi, sœur de roi, de roi tante[5],

il s'écriera fondant en pleurs :

Et moi, ores je meurs en écrivant ces choses[6].

Cette vénération et ces regrets, Messieurs, ne sont pas de simple convention. Le poète exprime une douleur vraie

[1] Ode IV. Édition de Lyon, page 24.
[2] *L'auteur au lecteur*, page 35.
[3] *Épithalame*, p. 384.
[4] *Le Tombeau de Marguerite*, p. 392.
[5] *Ibid.*, p. 394.
[6] *Ibid.*, p. 391.

Digitized by Google

en face du tombeau de la princesse qui l'avait comblé de ses faveurs, et que le peuple savoyard, touché de sa douceur et de sa charité plus encore que de l'élévation de son esprit, appelait lui-même sa *Mère*.

Mais, à Paris, en même temps qu'il fréquentait les salons de la sœur de Henri II, Marc-Claude s'était lié d'intimité avec les savants et les poètes qui en étaient devenus les hôtes. Une même tendance d'esprit le fit s'engager dans la nouvelle école littéraire qu'ils formèrent. « Là doncques, François, avait crié Joachim du Bellay, marchez courageusement vers cette superbe Cité romaine et des serves dépouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez vos temples et vos autels[1]. » A la vérité, le nom de Buttet ne figure pas parmi ceux de la Pléiade, mais il les suit de près et souvent rivalise avec eux d'éclat. Ronsard et du Bellay sont ceux dont il se rapproche le plus, à tel point que Jean de Piochet n'hésite pas à le placer sur le même rang :

Tant que le Loir, Loire, Lesse, auront voie,
Enflant leur cours à jamais non tari,
Au Vandomois, en Anjou, en Savoie,
Vivra Vandosme, Angers et Chambery.

Par son Ronsard, le grand Loir est chéri,
Par son Bellai Loire fière se dresse,
Par son Buttet Lesse est faite Déesse[2].

Il serait irrévérencieux de dire que Marc-Claude de Buttet faisait des vers, comme Jourdain de la prose, sans le savoir ; mais il est certain qu'il jouissait en cela d'une

[1] *Illustration de la Langue françoise.*

[2] Sonnet de Ian de Piochet, *sgr de Sallin*, rapporté dans les *Œuvres poétiques* de M.-Cl. de Buttet, p. 359 et suiv.

Digitized by Google

grande facilité. Louis de Richevaux, son ami, dit à propos de sa merveilleuse fécondité : « Il a beaucoup écrit : entre autres choses certains poèmes héroïques, qu'il nomme Idylles à l'imitation de Théocrite ; cinq volumes de Lyriques ; un livre des plus illustres et apparents personnages de son pays ; la nouvelle poésie en vers mesurés, comme les grecs et latins ; trois traités qui ne seront vus que de la postérité à qui il les dédie, nommés des choses là décrites, à savoir les Historiens, le Monde bigarré et Pandore ; mais, à mon gré, il s'est montré excellent en la traduction de Job, faite en diversité de vers, pour les chanter, qui sera bientôt mise en lumière, et était promise et réservée à feu très illustre, très vertueuse et non jamais assez louée princesse, Madame la Duchesse de Savoie[1]. »

Néanmoins, les compositions qui ont le plus contribué à asseoir la réputation de l'auteur sont les Odes et l'Amalthée. La plupart des premières rentrent dans la manière propre du poète avant sa pleine compromission avec les promoteurs de la Réforme. On y remarque déjà toute la variété des rythmes qui depuis ont été mis en œuvre par Malherbe, Racine, Jean-Baptiste Rousseau, Lamartine et Victor Hugo. Il dit lui-même, dans la préface, qu'il fut le premier à donner l'exemple du vers mesuré et rimé « par autre avant lui non mis en avant[2]. » L'Amalthée, Messieurs, est entièrement dans le style et le goût de Ronsard et de du Bellay. Les « serves dépouilles » des Grecs et des Romains y abondent, et le sujet en est semblable à ceux de la Cassandre et de l'Olive. Marc-Claude célèbre, sous le nom de la prétendue nourrice de Jupiter, « une demi-déesse » dont « les cheveux d'or lui sont pesantes chaines. »

[1] Préface de l'*Amalthée*, p. 188 et suiv.
[2] *L'auteur au lecteur*, p. 36.

Digitized by Google

Adonq' vaincu d'une nymphe excellente,
Ces jeunes vers à sa gloire je chante,
Qui périront, peut estre, en fruit non meur[1].

On s'est demandé s'il ne s'agissait point ici de quelque personne véritable, entre autres de la comtesse d'Entremont; je pense qu'on ne doit y voir qu'une Iris allégorique, transformée en thème à sonnets. Ceux du poète sont au nombre de 319. Bien qu'ils se succèdent sans liaison et que souvent la muse y parle un peu trop grec, ils ne jouirent pas moins d'une grande célébrité avant même d'être publiés.

Au reste, là comme dans ses odes et ses autres productions, Marc-Claude de Buttet représenta noblement la Savoie. Il avait toutes les qualités du vrai poète, et l'on peut lui appliquer ce que l'on a dit de du Bellay, l'auteur dont il se rapproche le plus. Sensible aux beautés de la nature, il peint le renouveau avec une gentillesse d'imagination et une fraîcheur de pinceau qui, aujourd'hui même, n'est point décolorée. Presque toujours un sentiment d'harmonie lui suggère cet enchaînement de rimes féminines et masculines qui a été une élégance de style avant d'être une règle de versification. Enfin, quand il s'adresse à la dame de ses pensées, c'est encore avec une galanterie de bon aloi qui trahit le chevalier dans le trouvère.

Rien n'est plus bucolique, par exemple, que son ode aux Bergers :

Dieu vous gard, gentils pâtoreaux,
Qui, près de ces vertes coudrettes,
Faites danser sous les musettes
Vos chevrettes et vos toreaux[2].

[1] L'*Amalthée*, p. 193.
[2] Ode XXIII, p. 160.

Digitized by Google

Aucun des poètes de la Pléiade n'a mieux exprimé, non plus, l'idée de l'homme esclave du vice :

Plutôt dégénérant en beste,
Toujours à bas penchant la teste,
Du ciel va son œil détournant;
Égal aux brutaux qui ne vivent
Que pour périr, et partout suivent
Là où le corps les va traînant[1].

Il faudrait encore citer, pour la noblesse des pensées et des sentiments, le sonnet suivant de l'Amalthée :

La Savoie au dos fort, et l'invincible France,
Pour Martigue et Seyssel, jà morts, se débattoient;
Et de leurs yeux meurtris des grands fleuves flottoient,
S'arrachant les cheveux, et pleurant leur défense.

La Savoie avança qu'elle estoit leur naissance,
Et la France répond, pour moi ils combattoient;
L'une dit, je les fis; l'autre miens ils estoient,
S'obstinant à grands cris en avoir la jouissance[2].

Mais, j'ai hâte, Messieurs, de racheter le peu d'intérêt que peuvent vous offrir ces détails déjà connus sur Marc-Claude de Buttet, par une pièce de poésie inédite, écrite de sa main à la fin d'un « Recueil de poésies » marqué de son nom[3]. Cette composition, abstraction faite du sujet que le poète a déjà traité sous maintes formes, est bien, sans contredit, une des meilleures pour le naturel du vers et la finesse des pensées :

[1] Ode XVI, p. 142.
[2] L'*Amalthée*, p. 278.
[3] Ce « Recueil », devenu depuis la propriété de M. Jean Faga, bibliophile, à Chambéry, a péri ou s'est égaré, lors de l'incendie de la maison Angleys, en 1872.

Digitized by Google

C'est bien force, ô mon cœur, que tu sois consumé,
Puisque de tant d'ennuis ma vie est combatue,
Et que de l'œil divin qui l'esprit m'a charmé,
La présence me brusle et l'absence me tue.

Mais quel Dieu favorable et propice à mes vœux
Me peut faire espérer que mon malheur finisse,
Si vaincu du destin je ne puis ny ne veux
M'affranchir du trépas qu'en courant au supplice.

Craignant estre en l'absence estouffé de mes pleurs,
Je cours vers ces beaux yeux qui m'ont embrazé l'ame,
N'est-ce pas en fuiant rechercher les doleurs,
De peur de me noier me ietter dans la flamme ?

Hélas il paroit bien qu'ung estrange poison
Rend fatal et mortel l'amour qui me possède,
Puisqu'au lieu de chercher et treuver guerison
Le changement du mal me tient lieu de remède.

Si faut il rompre enfin ce cordage amoreux
Bien qu'il puisse lier l'ame la plus sauvage,
Et penser désormais qu'il est bien malheureux
Qui peut vivre en franchise et se meurt en servage.

Mais non ne fuions point cest amoreux soucy
Rien n'est doux sans amour en ceste vie humaine,
Ceux qui cessent d'aymer cessent de vivre aussy,
Et vivent sans plaisir comme ilz vivent sans peine.

Les soucis des humains ne sont que vanité,
D'ignorance et d'erreur toute la terre abonde,
Mais constamment aymer une rare beauté
C'est la plus douce erreur des vanitez du monde.

Aymons doncq et portons jusques dans le cercueil
Le joug qui n'a servi qu'aux plus braves courages,
Et souffrons sans gémir la rigueur d'ung bel œil,
Soyons au moins constans, si nous ne sommes sages.

Digitized by Google

Il ne faut pas, Messieurs, croire entièrement aux poètes qui, épris des « beautés », s'épanchent continuellement en larmes et sont toujours sur le point de mourir. Tout en célébrant à chaque instant leurs funérailles en de belles paroles, ils ne laissent pas ordinairement de vivre de « bonne soupe ». On ne saurait cependant douter que l'âme sensible et mélancolique de Marc-Claude de Buttet ne le rendît extrêmement accessible à la souffrance et ne troublât souvent son bonheur. Il mourut à Genève, le 4 des ides d'août[1] 1586, à peu près un an après Ronsard et quinze ans avant que l'école de la Pléiade ne vint s'éteindre elle-même sous la sévère critique de Malherbe.

IX

L'époque où brilla Claude de Seyssel était bien antérieure et remontait aux premières années du XVI^e^ siècle. Cet écrivain expirait au moment où notre poète arrivait à la vie. Il ne convient pas, Messieurs, d'apprécier devant vous la valeur réciproque de la prose et de la poésie dont chacun d'eux se servit dans ses œuvres. Votre impartialité vous fait un devoir de les tenir en égal honneur. D'ailleurs, le jugement que je pourrais porter ici ne serait pas certainement accepté au dehors par les ouvriers convaincus de l'une et de l'autre de ces formes littéraires. Naturellement, chacun tient pour meilleur son « outil. »

Alfred de Musset dit :

J'aime surtout les vers, — cette langue immortelle.
C'est peut-être un blasphème, et je le dis tout bas,

[1] 10 août. *Livres de raisons de* JEAN DE PIOCHET.

Digitized by Google

Mais je l'aime à la rage. Elle a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont pu faire cas,
Qu'elle nous vient de Dieu,— qu'elle est limpide et belle,
Que le monde l'entend et ne la parle pas [1].

De son côté, Louis Veuillot répond :

O prose, mâle outil et bon aux fortes mains,
Quand l'esprit veut marcher, tu lui fais des chemins.
Sans toi, dans l'idéal, il flane et vagabonde.
Vrai langage des rois et des maîtres du monde,
Tu donnes à l'idée un corps ferme et vaillant.
Tu l'ornes, si tu veux; jamais un faux brillant
A sa simplicité, malgré toi, ne s'ajoute.
Grave dans le combat, légère dans la joute,
Tu vas droit à ton but, et tu n'as pas besoin
De lâcher de la corde au mot qui fuit trop loin.
Ton métal est à toi. Serve de la pensée,
La phrase saine et souple, en son cadre placée,
Vit, commande déjà : le poète aux abois
Poursuit encore la rime à travers champs et bois.
Bossuet a fini, lorsque Boileau commence.
En prose l'on enseigne, et l'on prie, et l'on pense.
En prose l'on combat. Les vers les plus heureux
Sont faits par des rêveurs ou par des amoureux.
Dans les nobles desseins dont l'âme est occupée,
Les vers sont le clairon, mais la prose est l'épée [2].

La ligne de démarcation qu'il est juste cependant d'établir entre les prosateurs et les poètes du siècle dont je parle, c'est que les premiers furent le pouvoir pondérateur, ou, si je puis ainsi dire, le Sénat qui tempéra les audacieuses entreprises des seconds. Tandis que les poètes,

[1] PREMIÈRES POÉSIES : *Namouna*, chant IIe.
[2] SATIRES : *Préliminaire*.

Digitized by Google

progressistes hardis, mettaient à sac le vieil édifice de l'idiome national, les prosateurs s'appliquèrent à le relever sur ses propres bases et avec ses propres matériaux. Il pouvait, en effet, convenir à Ronsard et à sa Pléiade de traiter d'*épiceries* le patrimoine littéraire légué par le moyen âge, et leur paraître beau d'aller en Grèce relire Platon sous les orangers d'Athènes. Mais, il était peu probable que toute la nation française consentît à l'accompagner dans ce lointain voyage et à revêtir les langes de l'enfance pour réapprendre. En définitive, la sagesse des conservateurs en prose triompha de la violence des radicaux en vers, et c'est à elle que nous sommes redevables de la belle langue du XVII^e^ siècle et du nôtre.

Messieurs, la gloire de la Savoie fut de fournir, dans son Claude de Seyssel, le premier qui, parmi ces champions du droit national, organisa la résistance, en montrant qu'on pouvait vivre et parler honorablement en France. Cet homme distingué, fils des barons d'Aix, n'était pas né, hélas ! comme un enfant justement attendu, dans le château paternel, mais il pouvait aussi bien dire : J'en suis[1]. Il était venu

[1] Claude de Seyssel était fils naturel de Claude de Seyssel (et non d'Antoine de Seyssel, suivant Grillet) maréchal de Savoie, et petit-fils d'Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Bâtie. Élu évêque de Marseille, en 1509, la bulle de Léon X qui le nomma à l'archevêché de Turin est du 11 mars 1517. *(Dom. Carutti.)* Il testa le 27 mai 1520, mourut le 1^er^ juin de la même année et fut enseveli dans la cathédrale de Saint-Jean, de Turin, où l'on voit encore son tombeau. — Avant d'entrer dans les ordres, il eut deux filles : 1° Antoinette, légitimée par l'empereur Charles V, laquelle, mariée le 20 juin 1508 à Marius d'Arenthon, conseigneur d'Alex, eut trois enfants, François, Claude et Louis, vivant avec leur père en 1527 ; 2° Agnès, légitimée par le duc Charles III, mariée à spectable et généreux Jacques Tizioni, fils de magnifique Georges Tizioni, de Turin, conseiller et chambellan de S. A. *(Arch. du marquis Costa de Beauregard.)* — Son père

Digitized by Google

au monde en 1450. Sa famille, l'une des plus anciennes et des plus puissantes de notre pays, possédait de nombreuses seigneuries dans les vallées du Bourget, du Rhône et des Bauges. Plusieurs de ses ancêtres s'étaient déjà rendus célèbres par leur rang élevé à la cour et dans les conseils des souverains de Savoie; témoin ce Pierre de Seyssel dont le nom figure sur l'acte de confirmation de l'abbaye d'Hautecombe immédiatement après la signature du comte Thomas. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les postes importants qu'il occupa lui-même, pendant sa longue carrière de soixante-dix ans, tant en France que dans sa propre patrie. Successivement professeur de droit à Turin, conseiller d'État de Louis XII, ambassadeur de ce roi à la diète de Trèves, au Concile de Latran, auprès du roi d'Angleterre, évêque de Marseille, enfin archevêque de Turin et chancelier de l'Université de cette ville, on peut dire que très peu d'hommes eurent une vie plus honorée et mieux remplie. Toutefois, ces distinctions, il les tenait de ses propres mérites bien plus que de son origine. Son savoir surtout était considérable et s'étendait à peu près à toutes les branches connues de l'activité intellectuelle de son temps. Il composa de nombreux ouvrages juridiques, historiques et théologiques, qui eurent un grand

avait épousé, le 12 octobre 1437, Aimée, fille de Claude de la Chambre et sœur de Bonne de la Chambre mariée en premières noces à Philibert de Seyssel, sgr d'Aix, et en secondes noces à Amé de Genève, sgr de Boringe; fut nommé chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, en 1465. (Am. de Foras: *Arm. et Nob. de Savoie.*)

Les armes des Seyssel d'Aix portent : *Gironné d'or et d'azur*, ou mieux, *Gironné d'azur et d'or, à 8 pièces*, avec la devise : *Franc et léal.* Suivant des sceaux de Claude de Seyssel, rapportés par MM. Dufour et Rabut *(Sigillographie de la Savoie)*, ce prélat avait les mêmes armes, avec un besant ou un tourteau de gueule mis en abyme sur le tout, qui était le signe de sa naissance illégitime.

Digitized by Google

retentissement et où il déploie des facultés maîtresses. Son *Histoire de Louis XII*, en particulier, révèle un fin connaisseur des hommes et un véritable homme d'État.

Mais, son titre principal à notre reconnaissance, comme à notre admiration, est la traduction en langue française de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée, des Histoires de Thucydide, d'Appius d'Alexandrie, de Diodore de Sicile, de Xenophon, de Justin, des Œuvres de Sénèque et de quelques-unes des Vies de Plutarque. Il fut le premier qui mit ainsi ces différents auteurs à la portée du public. Bien qu'il précéda Amyot, Rabelais et Montaigne, il montra déjà, surtout dans ces diverses versions, tout ce qu'on admira depuis dans le langage de ces puissants prosateurs. « Un style grave, sérieux, scrupuleux, va fort loin », a dit La Bruyère. De l'avis des critiques de notre littérature nationale, les œuvres de Claude de Seyssel sont, par la netteté et la pureté de la diction, un des monuments les plus intéressants du XVI^e^ siècle. On peut en juger par l'exemple suivant, tiré de la préface à la traduction d'Hérodote et de Thucydide : « Car l'ung d'eux, est-il dit, assavoir Hérodote, s'en va son train, tout plain et facile, sans aucune scabrosité comme une rivière qui court doulcement toute unie, sans aulcun saut et sans vagues. L'aultre, assavoir Thucydide, a son cours plus impétueux et en parlant de choses de guerre semble qu'il soit sur le faict et qu'il donne le signe de la bataille. » Bien plus, ne dirait-on pas, d'après ce même passage, qu'il peint son propre style plutôt que celui des deux auteurs grecs? Sa langue s'en va aussi « son train tout plain et facile », et elle est bien essentiellement française. Le vocabulaire des anciens n'y est point admis, et tout provincialisme en est chassé. Bref, notre compatriote marque déjà par son exemple,

Digitized by Google

avant même qu'on en eut l'idée en France, le point fondamental de la réforme de l'idiome national, et montre que ce n'est pas de le surcharger d'un bagage incommode de mots grecs et latins, mais d'y introduire ces tours, ces mouvements, ces alliances heureuses, qui rajeunissent les expressions, leur rendent une vie nouvelle et leur permettent de tout dire avec une inépuisable fécondité.

X

Tels sont, Messieurs, les hommes qui honorent la Savoie au XVI^e^ siècle. Ou plutôt, telle est la société dont ils tirent leur origine et dont ils offrent le parfait modèle. A celle-ci revient, en effet, comme je le disais tout à l'heure, le mérite des qualités qui élèvent ces fils de la noblesse et ces fils du peuple; par sa constitution forte et saine, elle leur fournit tous les éléments de leur croissance et de leur développement. D'ailleurs, cette action puissante et féconde, elle ne cesse de l'exercer en tout temps dans ce qui concerne sa propre existence. Il n'est pas rare, par exemple, de voir certaines gens s'étonner de la prospérité continuelle de la monarchie de Savoie et d'en reporter la cause exclusivement sur l'habileté de ses princes. C'est juger bien superficiellement ce qu'un examen approfondi ferait mieux apprécier. Assurément, on ne saurait trop admirer la sage politique et la haute vaillance de la plupart de nos anciens souverains. Mais n'étaient-ils pas seulement le premier membre d'une équation dont le second est nécessaire et se reconnaît facilement? Qu'auraient-ils pu sans le caractère et les vertus de leurs sujets?

Messieurs, nos ancêtres étaient des hommes empreints

Digitized by Google

d'une forte et étonnante originalité : tête carrée, mais cœur d'or ; aimant le bien avec ardeur, mais suivant leurs idées avec une inflexible ténacité ; parlant peu, mais toujours à propos ; ne se livrant pas à la légère ; ne se piquant jamais d'une folle vitesse, même quand on les pressait d'agir ; ne s'emportant en aucun temps, mais allant toujours. Ceux-là étaient bien vraiment des hommes et des caractères ! Il n'y avait entre eux et leurs voisins presque aucune ressemblance, et il arrivait souvent même à leurs meilleurs amis de les plaisanter sur leur lenteur, leurs hésitations, leur prudence cauteleuse ou leur défiance envers les autres. Leurs compatriotes d'au delà des Monts, entre autres, les appelaient « tête de fer, *testa dura* ». Il n'y avait pas même jusqu'à leurs souverains qui ne prissent plaisir à leur lancer, dans l'occasion, quelques épigrammes, tel que celui où Victor-Amé III disait : « Les Savoyards ne sont jamais contents ; s'il pleuvait des sequins, ils accuseraient Dieu de casser leurs ardoises. »

Les Savoyards, Messieurs, laissaient dire et n'en pensaient pas moins ; ils se contentaient de répondre aux Piémontais que, s'ils avaient la tête dure, c'était « par raison, *ma per la ragione.* » La raison, oui, voilà leur bon et vrai guide ! En rien ils ne savaient s'accommoder du vagabondage de l'esprit dont ils s'appliquaient à contenir en tout le premier élan. Ils voulaient, dans la conduite de leur vie, voir la route qui se présentait à eux, et ne s'y engager qu'après en avoir mûrement considéré la longueur et les obstacles.

Quant à leur cœur, ils n'avaient pas une autre manière de le traiter. Ils ne le portaient pas en enseigne sur leur poitrine, ni n'en offraient l'entrée à tout passant ; ils le tenaient pour une demeure sacrée, et ce qu'ils avaient cru digne d'y être introduit, n'en sortait plus. Les sentiments

Digitized by Google

qui en occupaient la première et la plus large place, étaient, avec l'amour de la religion, de la famille et de la patrie, le respect profond de la règle et le goût passionné de l'ordre. Tout ce qui respirait la perfidie, la lâcheté et la bassesse, en était sévèrement exclu. Malheur à qui, prenant leur affabilité pour de la servilité et leur modestie pour de l'humilité, tentait de les traiter de haut ou d'outrager leur dignité! Leur fierté blessée se dressait terrible contre l'imprudent, et ces grands silencieux trouvaient aussitôt dans leur verve caustique quelque trait piquant qui rendait vivement la blessure. Le doux et tendre de Buttet nous donne ainsi lui-même l'expression de son indignation contre un poète qui l'avait injurié :

Le Ciel, pour punir ton outrage,
Te plante au cerveau une rage,
Qui, plus et plus croissant toujours,
Ainsi qu'Hécube malheureuse,
Forcera ta gueule hideuse
Tous les soirs par les carrefours.

Va, mâtin, et ne me hazarde :
Bien que d'ennui ton cœur arde,
Cherchant sur moi ficher ta dent,
Et que ce vilain groin tu tordes,
Je n'ai point peur que tu me mordes,
Me resuivant d'un œil ardent.

Si tu ne veux que je t'accoutre
De coups, laisse-moi passer outre.
Es-tu bien pour me fourvoyer?
Mais, si ta rage encor te happe,
Approche-toi, gronde, hurle, jappe,
Tu ne me peux rien qu'aboyer [1].

[1] Ode XXIII, p. 160.

Digitized by Google

XI

Noble race où la susceptibilité, cette fille nerveuse du sentiment de l'honneur, faisait bondir à la moindre piqûre ces esprits tranquilles et ces cœurs réservés ; où le sentiment de l'honneur lui-même, pur de tout alliage, communiquait une indomptable énergie à ces âmes concentrées, et leur faisait illustrer les champs de bataille par des prodiges d'héroïsme ou poursuivre froidement, à travers les routes tortueuses de la diplomatie, le triomphe de la politique du prince et des intérêts de la patrie. *Honor aut mors* : cette sentence, qu'on lisait sur les armes d'une famille que votre Académie connaît bien [1], était écrite ès cœurs de tous. Moins encore dans les jours malheureux que dans les temps prospères, ces vaillants Savoyards perdaient le courage et la possession d'eux-mêmes. Ils pratiquaient, sans faiblir, cette maxime que Jeanne du Laurens avait apprise de son père et répétait elle-même aux hommes pusillanimes de son entourage : « Tous les temps sont bons pour vivre bien et vertueusement. » Jamais ils ne se laissaient abattre par l'épreuve ; vaincus, ils relevaient le front et gardaient l'espérance, qui ne les trompait point. Vous connaissez ce cri superbe d'Emmanuel-Philibert devant l'invasion des États de son père : *Spoliatis arma supersunt*, et vous n'ignorez pas que chez les autres personnages, Marc-Claude de Buttet et Claude de Seyssel, dont je vous ai parlé, la devise du premier était : *La vertu mon but est*, et celle du second : *Franc et léal.*

J'en ai dit assez, Messieurs. Je crois avoir répondu à

[1] De Mouxy de Loche.

Digitized by Google

votre attente et à votre secret désir en vous conviant, dans cette journée mémorable pour moi, à cette vue rétrospective et en quelque sorte panoramique de la Savoie et des Savoyards au XVI^e^ siècle. Si, orateur à la manière de Démosthène, j'avais à prononcer ce discours devant la foule de mes compatriotes assemblés, que les malheurs des temps présents troublent et abattent, je le terminerais par ces simples mots : *Regardez, et imitez vos pères.* Dans cette enceinte, j'ai un tout autre sentiment à exprimer. Ce sera, Messieurs, la gloire de cette Académie de s'être donné pour tâche principale la recherche des belles actions de nos ancêtres, la divulgation de leurs œuvres, de leur vie, de leurs mœurs et des grandes leçons que leur exemple nous a laissées.

Mais, pourquoi parler des traditions du passé, quand je les retrouve si bien continuées en vous ? Autres temps, mêmes caractères. La langue s'est épurée, la science a étendu le champ de ses découvertes et de ses conquêtes, les frontières se sont abaissées, et notre Savoie est restée ce qu'elle était : votre Compagnie, qui est comme le conseil suprême de son organisation intellectuelle, me fait revoir les Savoyards du XVI^e^ siècle dans les Savoyards d'aujourd'hui. C'est pour cette raison, Messieurs, que le portrait des uns m'a paru devoir être auprès des autres le tribut le plus agréable que je puisse leur présenter en témoignage de ma reconnaissance. Acceptez-le avec autant de bienveillance que je mets de sincérité à vous l'offrir, et laissez-moi bien vite m'abriter sous l'ombre de vos travaux et de vos services, pour dissimuler, à mon entrée dans vos rangs, la modestie de mon apport.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DU RÉCIPIENDAIRE

Par M. L. PILLET, président de l'Académie.

MONSIEUR LE CURÉ,

En recevant un ecclésiastique au nombre de ses membres effectifs, l'Académie de Savoie reste fidèle à ses bonnes et anciennes traditions. Elle se rappelle que parmi ses fondateurs, à côté des Raymond, des de Mouxy de Loche, des de Vignet, siégeait un prêtre, le chanoine Billiet, devenu plus tard archevêque et cardinal.

Sans vous souhaiter une pareille fortune, l'Académie tient à honneur, au milieu des passions de l'heure présente, de porter bien haut sa bannière de noble impartialité, en dehors et au-dessus des luttes politiques et antireligieuses. Elle accueille en vous, Monsieur le Curé, l'ami des lettres, l'ami des études historiques.

Vous étiez, en effet, dès votre premier début dans la vie, voué au culte des lettres. En sortant du Grand-Séminaire de Chambéry, vous avez été nommé professeur de littérature au Pont-de-Beauvoisin. Lorsqu'on vous proposa une chaire au collège royal d'Aoste, et, plus tard, après l'annexion de la Savoie à la France, dans un lycée des départements voisins, vous avez préféré à ces brillantes perspec-

Digitized by Google

tives la voix austère de votre Archevêque, et vous êtes resté fidèle au diocèse de Chambéry.

Sans sortir de la réserve commandée à une Société scientifique, il m'est permis, je le pense, d'exprimer ici mon étonnement. Suivant les usages alors consacrés, un professeur titulaire de seconde dans un collège royal, après plusieurs années d'exercice et de succès, était nommé vicaire de Rumilly. N'était-ce pas décourager les jeunes prêtres qui avaient dû se livrer à de longues études pour se rendre dignes de leur chaire, et qui auraient pu rendre tant de services en se vouant pour de longues années à cet important sacerdoce?

Mais gardons-nous de critiquer un passé que nous ne connaissons peut-être que trop imparfaitement.

En venant à Rumilly comme vicaire, vous n'avez pas quitté la littérature. C'est, en effet, de cette époque que datent vos premiers travaux littéraires.

Le 5 août de l'année 1863 fut, pour l'église de Rumilly, une date mémorable. Grâce au zèle de M. Simond, alors curé de cette paroisse, l'ancien sanctuaire de Notre-Dame de l'Aumône était sorti de ses ruines ; une élégante chapelle ogivale y avait été construite. Le vénérable cardinal archevêque de Chambéry, deux évêques, une foule innombrable de prêtres et de fidèles s'y réunissaient pour la consécration du nouvel oratoire.

A cette fête populaire il fallait un chroniqueur. Le professeur de rhétorique était naturellement désigné pour cet office. Ce fut, je crois, votre première publication, œuvre de circonstance, difficile entre toutes, où il faut savoir concilier les élans d'une foule enthousiaste avec la sobriété de l'histoire.

En 1866, vous aviez une tâche moins ingrate; vous

Digitized by Google

deviez rendre compte d'une nouvelle cérémonie : la translation à Notre-Dame de l'Aumône des restes de Dom Juste Guérin, l'un des amis et successeurs de Saint François de Sales. Là, du moins, vous n'aviez plus seulement à décrire une fête pieuse. La vie peu connue du Prélat vous offrait une page d'histoire ; vous l'avez écrite avec érudition et avec goût.

Mais l'ouvrage qui, à mon avis, vous assure la reconnaissance des érudits et les éloges des lettrés, c'est *le Monastère des Bernardines réformées de Rumilly*, publié également en 1866. Il est impossible de présenter avec plus de vie et à la fois avec plus de convenance, cet intérieur des couvents de Sainte-Catherine d'Annecy et des Bernardines de Rumilly. Saint François de Sales, la Mère de Chantal, y revivent avec leurs traits déjà connus et aimés. Blanche-Louise-Thérèse Perrucard de Ballon, leur contemporaine, s'y révèle à nous pour la première fois, et nous découvrons en Savoie une sainte, une héroïne de plus.

Transporté de Rumilly dans les Bauges, vous avez utilisé les loisirs de ces postes solitaires en préparant le grand œuvre de l'*Histoire des Bauges*, dont vous nous avez lu quelques fragments. Je n'ai pas à les apprécier ici ; ils seront soumis, lorsque le travail sera terminé, à une commission, qui devra en présenter une critique impartiale.

Le discours que vous venez de nous lire ne fait que confirmer les impressions favorables que nous avaient inspirées vos publications antérieures. Nous y trouvons ce style élégant, ce goût épuré qui promettent à notre Compagnie un collaborateur utile, un juge éclairé pour les concours.

Nous y découvrons surtout l'amateur de recherches érudites sur l'histoire de notre Savoie. Quoi qu'en ait dit je

Digitized by Google

ne sais plus quel critique, cette histoire est loin d'être épuisée par les publications de notre regretté confrère, Léon Ménabréa. Les travaux des de Costa, de Burnier, de Depoisier, pour ne mentionner que ceux qui ne sont plus parmi nous, suffisent à prouver que, même après sa mort, il restait encore des découvertes à faire dans cette mine à peine explorée.

Comme vous le dites fort gracieusement, notre Compagnie a un faible qu'elle avoue, une passion dont elle est loin de rougir : c'est son amour pour la Savoie. Cet amour, vous nous aiderez à le propager et surtout à le justifier par des œuvres utiles.

Digitized by Google

COMPOSITIONS LITTÉRAIRES

DE JEAN PIOCHET

(Dans sa quatre-vingtième année environ.)

Vers à la louange du Saint-Suaire de Chambéry.

O sacre saint suaire, o linge precieux
Qui as touche l'Autheur de la terre et des cieux,
Et qui as eu tant d'heur que de baiser la face
De celluy dont la mort tout noz pechez efface,
Qui servit à couvrir les membres tous sanglans
Du père qui voulut mourir pour ses Enfans.
Je t'honore o linceul, tresor incomparable
Relicaire sacre, tesmoin tres veritable
De la mort du Sauveur et je crois pour le seur
Que celluy qui voudra t'honorer de bon cueur
Et croire fermement et avec repentance
Confesser au Seigneur son crime et son offense
Qu'il obtiendra pardon et sera jouissant
De l'asseuré plaisir qui n'est point perissant.
O miracle divin surpassant la Nature,
Je voy dans ce linceuil la vraie portraiture
Du corps de Jesuchrist qui pour notre misere
Voleut en croix souffrir une mort tant amere,
Je voy je voy ces mains et ces pietz tous percez
Par des clos inhumains cruellement fichez
Ces plaies sont encor touttes ensanglantées
L'home les meritoit Dieu les a supportees
L'home avait fait le mal en pechant lachement
Et le seigr son Dieu recoit le chastiment.
Chrestiens recognoissons ceste charite grande

Digitized by Google

Que chascun de son cueur au seigr face offrande
Et que ce saint linceul ou son corps fut pose
Soyt à ce jour sacre de nos pleurs arrose
Eslevons nostre voyx en chantant ses louanges
Ores·il est au Ciel esleve sur les Anges
Qui nous veoit et ouyt. O seigneur debonnaire
Ce jour que nous voions ce tant divin suayre
L'honorant saintement, permettez nous qu'un jour
Nous puissions parvenir bienheureux avec vous
Et qu'en laissant ça bas touttes choses mortelles
Nous sentions dans le ciel vos joyes eternelles.

Pour mettre aux deux tables d'attente.

Tous flotz cruelz de la tourmente humaine
J'ay a mespris et leur mallin effort
Espoir trompeur et toi fortune vaine
Allez allieurs j'ay rencontré le Port.
SAL MONT la mis.

Ne veuille pas entrer o doux Seigneur
En jugement pour punir ma faute orde
Bien que je soys helas tres grand pecheur
Plus grande o Dieu est ta misericorde.
SAL MONT la mis.

Pour mettre au pied de l'image de Saint Pol a Lesmenc.

Celluy a peu doeil ou de sens humain
Qui contemplant cette Image parfaitte
Ne la dit estre ouvrage de la main
D'un autre Apelle ou bien de Policlette

Aux pieds de Saint Pierre.

En ce tableau d'admirable peinture
D'artiste main le peintre te despart
Tout ce qu'en l'Art peut faire la nature
Et la Nature encore peut faire en l'art.

Digitized by Google

Sur le trepas du sieur du Coudray.

La tres cruelle Destinee
Dans ce cercueil a enserre
Du Couldray O sort desplorable
Nous avons beau nous lamenter
Au Ciel sourd pour le ramener
Le Ciel n'en fait plus de semblable

SALLIN P.

Loange de l'histoire.

Par le don admirable que la bonté divine nous a fait des lettres, l'un des plus grandz fruitz que les hommes d'entendement se peuvent acquérir et pratiquer c'est le benefice de l'histoire, car par icelle lon voiage sans frais par touttes les regions de la terre, lon monte avec esperance jusques aux abymes lon cingle par tous les gouffres de la Mer sans aucun peril, lon se treuve sans danger au milieu des batailles en assautz et en prises de villes lon se sauve sans perte de la main des brigans, brief lon y fait touttes negotiations et exercices sans bouger d'une place[1].

DEVISES

In pace novi hostes.

Invia virtuti nulla est via.

[1] Dans chacune de ces compositions littéraires de Jean de Piochet, l'orthographe de l'auteur a été scrupuleusement reproduite.

Digitized by Google

ERRATA

Par suite de changements survenus dans l'inscription des manuscrits faite par M. Ulysse Robert, les numéros que nous avions donnés ne sont plus en concordance avec le catalogue de la Bibliothèque ; afin de faciliter les recherches, nous les donnons ci-dessous.

Les 3 premiers numéros sont conformes ; les nos 4, 5, 6, 7 et 8 deviennent 5, 6, 7, 8 et 9 , les nos 10, 11 et 12 deviennent 15, 16 et 17 ; le n° 13 devient le n° 11 ; le n° 14, le n° 20 ; le n° 15, le n° 10 ; les nos 16, 17, 18, 19 et 20, les nos 24, 25, 26, 27 et 28 ; le n° 21 devient le n° 12 ; le n° 22 reste sans changement ; le n° 23 devient le n° 18 ; le n° 24, le n° 14 ; le n° 25, le n° 13 ; le n° 26, le n° 21 . le n° 27, le n° 19. et le n° 28, le n° 4 ; les nos 29, 30, 31, 32 et 33 restent sans changement.

Page 35. Dans le manuscrit qui porte le n° 5, on a omis de mentionner la vignette n° 3, qui représente la Pentecôte. Le nombre total des gravures est donc de 34 au lieu de 33.

Page 37, 10e ligne, lire Sainte Appolonie au lieu de Sainte Appoline.

Page 60, lignes 22 et suivantes, lire :

La 6e, la Naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ ; la 8e, l'Adoration des Bergers ; la 10e, la Purification ; la 12e, la Mort de la Sainte Vierge ; la 13e, la Bataille où fut tué Urie ; la 14e, la chaste Suzanne ; la 15e, la Toussaint ; la 16e, Lazare ; la 17e, la Sainte Trinité ; la 18e, la Mise au Sépulcre ; la 19e, le Saint Sacrifice de la Messe.

Page 138, au lieu de Jacobi Graicii, lire Jacobi Cuiacii.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Tableau des Membres de l'Académie..... I
Rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie..... XVII
La Méthode orale pure..... XXIII
La Chapelle du Lycée de Chambéry..... XXXV
Encore un mot sur la Chapelle du Lycée XLII
De la fièvre intermittente dans la vallée de Chambéry..... 1
Rapport sur le concours du prix de poésie..... 31
Monographie historique de la bibliothèque de Chambéry..... 97
Pièces annexes ou justificatives..... 239
Notes sur le trésor de Vinzier..... 267
Liste des monnaies trouvées à Vinzier..... 269
Description d'une nouvelle espèce de Carcharodon fossile.... 277
Étude sur les terrains quaternaires de l'arrondissement de Chambéry..... 285
La Savoie et les Savoyards au XVI^e^ siècle (Discours de réception de M. l'abbé Morand)..... 339
Réponse au discours du récipiendaire..... 379
Compositions littéraires de Jean Piochet..... 383

6410.— Chambéry, imprim. Chatelain, avenue du Champ-de-Mars.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BRITTLE DO NOT
PHOTOCOPY

Digitized by Google

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0315148831